EX LIB. RH. SOUCHAY EQ.TS

ESSAI

HISTORIQUE ET MORAL

SUR

L'ÉDUCATION FRANÇOISE;

Par M. Richard DE BURY.

Dic Sapientiæ, soror mea es, & Prudentiam voca amicam tuam. *Proverb. cap. VII, verſ. 4.*

Dites à la Sageſſe, vous êtes ma ſœur, & à la Prudence, vous êtes ma bien-aimée.

A PARIS,

Chez *G. DESPREZ*, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

LB
575
.B87
1777

A

MONSIEUR LE NOIR,

CONSEILLER D'ÉTAT,

Lieutenant-Général de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris.

MONSIEUR,

AYANT composé un Ouvrage, qui peut servir à perfectionner l'éducation françoise & la régularité des

*mœurs, qui ſont le principal objet de votre vigilance, je n'ai pas cru pouvoir l'offrir à quelque perſonne plus capable que vous d'en connoître l'utilité. Imitateur zélé des Boyleve *, des la Reynie, des d'Argenſon, des Sartine, vous marchez ſur les traces de ces hommes qui ont rempli ſi dignement ces Offices de Cenſeurs, ſi reſpectables autrefois chez les Romains. Vous nous procurez, par vos laborieuſes, équitables & affables fonctions dans cette Magiſtrature, la ſureté, la tranquillité, la décence des mœurs, & tous les avantages qui rendent la ſociété utile & agréable. Pénétré de la plus vive reconnoiſſance pour vous, MONSIEUR, car je vous parle au nom de tous mes ſages Concitoyens, nous la ſatisfaiſons par la*

plus parfaite estime que nous avons pour vous, & par les vœux sinceres que nous faisons tous les jours pour votre santé & prospérité; à quoi je joins le profond respect avec lequel je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

DE BURY.

* ÉTIENNE BOYLEVE étoit un Chevalier *de noble parage*, (comme on disoit alors :) il vivoit dans le treizieme siecle, sous le regne de saint Louis. Boyleve étoit un homme de grande considération, tant à la Cour, qu'à l'Armée. Ayant été fait prisonnier à Damiette, sa rançon fut mise à deux cents livres d'or, somme alors très-considérable. Saint Louis ayant fait une réforme dans la Justice, (1) nomma Boyleve Prévôt de Paris, &, en cette qualité, seul Juge Civil, Criminel & de Police de la Prévôté & Vicomté de Paris. Ce Magistrat, digne des plus grands éloges, fit rigoureusement punir les malfaiteurs, brigands, filoux, & autres fainéants de la société, qui vivent à ses dépens : ensuite il rangea tous les Marchands & Artisans en différents Corps & Communautés, dressa leurs premiers Statuts, & leur donna des Réglements si sages, qu'on n'a eu qu'à les copier, ou à les imiter, dans tous ceux qu'on a faits depuis, pour la discipline des diverses & nouvelles Com-

(1) C'est ce qu'on appelle les Etablissements de saint Louis.

munautés de Commerce. Ce digne Magiſtrat mourut en l'année 1269.

Gabriel-Nicolas, Seigneur de la Reynie, d'une ancienne famille de Limouſin, étoit Préſident au Préſidial de Limoges, lorſque Louis XIV créa, en 1667, une Charge de Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris, dont il pourvut M. de la Reynie. C'eſt aux ſoins infatigables de ce digne Magiſtrat, que nous ſommes redevables des beaux Réglements de Police qui s'obſervent dans Paris : l'établiſſement du Guet, des Lanternes, & la défenſe aux gens de livrée de porter cannes & épées, ſont des monuments de ſon zele actif & patriotique. Louis XIV, pour le récompenſer, le fit Conſeiller d'État en 1680.

M. de la Reynie mourut en 1709, âgé de 85 ans, univerſellement regretté, pour ſa vigilance & ſon intégrité.

Marc-René de Voyer de Paulmy, IIIe du nom, Marquis d'Argenson, vit le jour à Veniſe en 1652. Son pere étant Ambaſſadeur auprès de cette République, qui voulut être ſa marraine, le fit Chevalier de *Saint-Marc*, dont elle lui donna le nom. Après avoir été Maître des Re-

quêtes environ quinze années, le Roi lui donna la Charge de Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris, dans laquelle il se conduisit avec beaucoup de sagesse, d'intégrité & d'affabilité jusqu'en l'année 1718, qu'il fut fait Garde des Sceaux de France, & Président du Conseil des Finances, & mourut en 1721.

A l'égard de M. DE SARTINE, son élévation à la dignité de Ministre de la Marine, fait l'éloge de la conduite sage, prudente & judicieuse avec laquelle il a exercé environ quinze années les fonctions de la Magistrature de Lieutenant-Général de Police.

PRÉFACE.

LORSQUE j'ai formé le deſſein de compoſer l'Ouvrage que je préſente aujourd'hui à mes Compatriotes, j'avois deux vues principales. La premiere étoit de leur faire connoître, que s'il regne encore des défauts dans leurs mœurs, c'eſt qu'ils n'ont pas reçu une aſſez bonne éducation, ou qu'ils n'ont pas aſſez profité de celle qu'on leur a donnée: lorſque je dis bonne, cette dénomination renferme toutes les qualités qu'elle doit avoir pour rendre heureux le reſte de leurs jours, ceux qui ont le bonheur de la recevoir. La ſeconde eſt de leur faire auſſi connoître, que ſi leurs ancêtres

ont réformé une partie des défauts auxquels ils étoient assujettis, leurs successeurs peuvent les imiter, lorsqu'ils profiteront de cette éducation.

Par exemple, je ferai voir que les premiers, instruits de ce que c'étoit que la véritable valeur, se sont corrigés de cette affreuse témérité, qui a autrefois causé la perte de tant de brave Noblesse Françoise; je ferai voir que la prodigalité à laquelle ils se sont si souvent livrés, est beaucoup diminuée, parce qu'ils ont connu la véritable essence de la libéralité; je ferai voir que toute la haute Noblesse a abandonné la fureur des duels, qui ne subsiste plus que parmi le Militaire subalterne, & qu'on peut en détruire les restes, en la méprisant & faisant punir ceux qui osent insulter mal-à-propos leurs camarades; enfin je ferai voir que les François ont absolument aban-

donné la passion pour le vin, & que les Nations étrangeres qui y étoient aussi sujettes, ont suivi cet exemple; je ferai voir encore que les Instituteurs qui seront mis auprès des jeunes gens, doivent être conduits par les peres & meres, qui ont intérêt de veiller à ce que leurs enfants profitent de cette éducation.

Les avis que je donne dans cet Ouvrage, ne sont pas si relevés, ni si abstraits, qu'ils ne soient à la portée des personnes intéressées à ce que la jeunesse en retire tout le profit qu'on doit en attendre. J'ose même me flatter que les peres & meres, (je parle de ceux qui ne sont pas encore assez éclairés,) trouveront dans cet Ouvrage des préceptes qui les instruiront eux-mêmes, parce que ceux que je donne sont simples, & appuyés sur des exemples historiques, intéressants & agréables, qui, mêlés avec

les maximes ſérieuſes que je préſente, donneront du plaiſir à ceux qui les liront.

Il pourra bien arriver que les conſeils que je donne, ne produiſent pas ſur le champ l'effet que j'en eſpere; mais quand il n'y auroit qu'un certain nombre de familles aſſez courageuſes pour les faire exécuter, quelle ſatisfaction n'auront-elles pas d'avoir des enfants qui en auront profité ? Elles verront ces enfants, devenus des hommes, ſe conduire ſagement & vertueuſement dans les profeſſions convenables à leurs conditions, & procurer ſucceſſivement à leurs deſcendants, une éducation ſemblable à celle qu'ils auront reçue, & l'on verra inſenſiblement la ſageſſe & la vertu ſe multiplier parmi nous, en ſuivant l'exemple de ces familles.

Une autre attention qui m'a encore guidé dans la compoſition de

cet Ouvrage, a été de faire connoître à la jeuneſſe la véritable eſſence des vertus civiles qui lui ſont néceſſaires, pour remplir avec honneur les devoirs de la ſociété : c'eſt ce que Cicéron appelle *offices*, dans l'excellent Traité qu'il nous a laiſſé.

J'ai diviſé cet Ouvrage en trois Parties. La premiere regarde l'éducation de la jeuneſſe, depuis la naiſſance, juſqu'à l'âge de douze à treize ans, qu'on peut la mettre dans des Penſions particulieres : la ſeconde, depuis l'âge de douze à treize ans, qu'on la met dans les Colleges pour faire ſes Humanités, juſqu'à la fin de la Rhétorique, qui conduit juſqu'à ſeize, ou dix-ſept ans. Je ne deſire pas que l'on change rien à ces deux premieres éducations ; je les crois ſuffiſantes, parce qu'il y a dans l'Univerſité de très-habiles & ſages Principaux & Profeſſeurs. D'ailleurs,

comme tous les jeunes gens n'ont pas le même esprit, chacun s'instruit suivant les facultés de son génie, qui se développe plus ou moins par l'instruction.

A l'égard de ce que j'appelle la troisieme éducation, elle est l'objet principal de mon Ouvrage: elle doit commencer à l'âge d'environ seize, ou dix-sept ans, & continuer jusqu'à ce que les jeunes gens aient acquis les connoissances nécessaires pour se conduire dans les différentes professions auxquelles ils seront destinés, & pour les empêcher de tomber dans l'ennui, dans ce fatal désœuvrement & cette oisiveté, qu'on a eu raison d'appeller la mere de tous les vices.

TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans ce Volume.

PREMIERE PARTIE, page 1
Caractere des Gaulois, 3
Plan de l'éducation, 12
Premiere éducation, 14
Seconde éducation, 22
Premiere Partie de la troiſieme éducation, 33
Sciences néceſſaires pour la troiſieme éducation, 36
De l'Hiſtoire, 41
De la Géographie, 54
De la Philoſophie, 61
De la Logique en général, 62
De la Morale en général, 63
De la Phyſique, 64
De la Métaphyſique, 65

De la Logique, page 67
De la Morale, CHAPITRE PREMIER, 74
I. Partie. *De la Prudence*, 76
II. Partie. *De la Juſtice*, 78
De la Libéralité, 79
De la Reconnoiſſance, 82
III. Partie. *De la Force*, ibid.
IV. Partie. *De la Tempérance*, 85
Des Jeux, 89
Devoirs de la jeuneſſe envers les perſonnes âgées, 91
De la Converſation, 92
Du Mariage, 96
CHAPITRE SECOND. *Des Mœurs*, 105
De la Galanterie, 106
De l'Adultere, 107
Fréquentation des Courtiſannes, 113
Courtiſannes de la ſeconde claſſe, 116
Du Vin, 120
Du Jeu, 124
Caractere des François, 131
De la Valeur, 133
Les François corrigés de leur témérité, 138
Des Duels, 142
De la Clémence, 171

De la Prodigalité, page 185
SECONDE PARTIE, 198
De la Religion, 200
De la Piété, 210
Des Vertus morales & civiles, 212
Demander conseil, 214
De l'Ambition, 216
De l'Amitié, 219
De la Complaisance, 241
De la Douceur, 245
De l'Affabilité, 247
Supporter les défauts d'autrui, 254
De la Louange, 262
Fréquenter les honnêtes gens, 269
Médisance & Calomnie, 271
De la Reconnoissance, 293
De la Généroſité, 302
De l'Humanité, 310
De la Bienfaisance, 319
La façon de donner augmente le bienfait, 328
De la Consultation, 337
Des Procès, 348
De la Discrétion, 351
Le plaisir de faire des heureux, 365

Soulager les Pauvres vertueux, page 394
Sciences acceſſoires à l'éducation de la jeuneſſe, 409
L'étude des Langues, 410
De la Lecture, 414
TROISIEME PARTIE. *Inſtruction ſur l'étude de l'Hiſtoire*, 417
Commencement de l'Hiſtoire de la troiſieme Race, 422
Précis hiſtorique de l'Ordre de la Chevalerie, 432
Prérogatives des Chevaliers, 450
Ce que c'étoit que la fraternité d'armes dans l'Ordre de la Chevalerie, 459
Précis hiſtorique de l'Ordre des Templiers, 478

Fin de la Table des Articles.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit, qui a pour titre : *Eſſai Hiſtorique & Moral ſur l'éducation françoiſe :* je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 7 Août 1776. RIBALLIER.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le Sieur DE BURY Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Eſſai Hiſtorique & Moral ſur l'éducation françoiſe*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *trois années* conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; à la charge que ces Préſentes ſeront enrégiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux ca-

racteres ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; à peine de déchéance de la présente Permission ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMENIL ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle de notredit Sieur HUE DE MIROMENIL ; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayants causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement, ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier, ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris, le onzieme jour du mois d'Octobre, l'an mil sept cent soixante-seize, & de notre Regne le troisieme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LE BEGUE.

Registré la présente Permission, & ensemble la Cession, sur le Registre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 726, *fol.* 234, *conformément au Réglement de* 1723. *A Paris, ce* 14 *Octobre* 1776.

SAILLANT, *Syndic.*

Je cede & transporte à M. Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, le présent Privilege, comme de chose à lui appartenante. A Paris, ce 12 Octobre 1776. DE BURY.

ESSAI

ESSAI

HISTORIQUE ET MORAL

SUR

L'ÉDUCATION FRANÇOISE.

LES plaintes que j'ai ſouvent entendu faire dans le monde ſur la médiocrité de l'éducation que les François reçoivent pendant leur jeuneſſe, & le peu d'utilité qu'ils en retirent, m'ont donné lieu de faire de ſérieuſes réflexions ſur cet objet, duquel dépend le bonheur de ceux qui ſont aſſez heureux pour faire un bon uſage de celle qu'ils ont reçue, lorſqu'ils ont eu des inſtituteurs ſages & éclairés. Mais on a beſoin d'un ſi grand nombre de ces hommes, qu'il eſt difficile d'en trouver d'aſſez

inſtruits, pour donner une bonne éducation. Ceux qui exercent cette profeſſion, ſont la plupart des jeunes gens qui n'ont pas les lumieres & les qualités néceſſaires. Les peres & meres, peu inſtruits eux-mêmes, abandonnent leurs enfants à la routine de l'éducation qui eſt en uſage. Lorſqu'ils ſont ſortis de Rhétorique, on croit qu'ils n'ont pas beſoin d'autres connoiſſances, & l'on ſe met peu en peine de leur procurer celles qui leur ſeroient les plus néceſſaires & les plus utiles, chacun ſuivant ſa condition.

Mes vues ayant toujours été dans l'application que j'ai donnée à l'étude, d'être utile à mes compatriotes, je me ſuis déterminé à leur offrir un eſſai hiſtorique d'éducation, qui pourroit peut-être contribuer à perfectionner celle qu'on leur donne actuellement. M'étant principalement attaché à l'hiſtoire, elle fera le principal fondement de mon Ouvrage, pour appuyer ſur des traits inſtructifs & intéreſſants, les leçons de Morale que je donnerai : d'ailleurs, les jeunes gens retiennent plus volontiers les faits hiſtoriques,

ſur-tout s'ils ſont agréables, que les diſcours ſérieux.

J'entrerai donc en matiere, ſans un plus long exorde.

CARACTERE DES GAULOIS.

C'eſt une vérité conſtante, que les hommes, ſemblables aux arbres & aux plantes que la terre produit, tiennent, pour ainſi dire, au ſol des contrées ſur leſquelles ils prennent naiſſance & ſont élevés. La différence des climats, des nourritures & des fruits influe, en quelque ſorte, ſur les caracteres des hommes qui les habitent; & quoiqu'il arrive dans les Etats des révolutions qui changent les mœurs, le fonds des caracteres ſubſiſte toujours. Lorſqu'une Nation étrangere fait la conquête d'un Royaume, elle y apporte ſon caractere & ſes mœurs; mais à la troiſieme ou quatrieme génération, au moins, elle devient ſemblable à celle qu'elle avoit ſubjuguée. Comme mon deſſein eſt de faire connoître le caractere actuel des François, qui eſt le

même que celui des anciens Gaulois, leurs aïeux, je commencerai par citer l'époque de la premiere action mémorable qui les a rendus célebres dans l'univers; je veux dire la prise de la ville de Rome. Environ 390 ans avant Jésus-Christ, les Gaulois Senonois, composant une armée nombreuse, entrerent en Italie, & assiegerent la ville de Clusium. Les Romains leur envoyerent des Ambassadeurs pour les engager à laisser en paix cette ville, qui étoit leur alliée. Les Gaulois refuserent d'écouter les Ambassadeurs. Ceux-ci étant entrés dans la ville, se mirent à la tête d'une sortie que firent les habitants, & ils furent reconnus dans le combat. Les Gaulois, prétendant que les Romains avoient agi contre le droit des gens, leverent le siege de Clusium, & marcherent à Rome. Ayant rencontré l'armée Romaine, ils l'attaquerent, la mirent dans une entiere déroute; & profitant de leur victoire, ils assiegerent Rome, & s'en rendirent les maîtres. Ils la mirent au pillage, sans pouvoir se rendre maîtres du Capitole, qui lui servoit de

fortereſſe. Etant appellés ailleurs pour d'autres affaires, ils ſe retirerent chargés de butin. Cet avantage & d'autres qu'ils eurent dans la ſuite, imprimerent tant de terreur aux Romains, que ceux-ci pendant le temps qu'ils employerent à la conquête du reſte du monde, n'oſerent jamais attaquer les Gaulois.

Les Gaulois jouiſſoient dans l'univers de la plus haute réputation de valeur. Ils avoient fait par leur courage pluſieurs grands établiſſements dans l'Aſie, & entr'autres ils s'étoient emparés de la Galatie, depuis appellée de leur nom *Gallo-Grece*. Il étoit réſervé à Jules-Céſar, le plus grand homme & le plus expérimenté dans l'art militaire qui fût parmi les Romains, de ſoumettre les Gaulois; encore fut-il obligé d'y employer neuf années.

Pendant le temps que Céſar fit la guerre dans les Gaules, il reconnut ſi bien le caractere de cette nation, qu'il ſe l'attacha par toutes ſortes de voies. Honneurs, dignités, récompenſes, confiance, il employa tout pour la gagner. Il donna aux

habitants de plusieurs villes, le droit de Citoyens Romains. Il fit entrer dans le Sénat les plus illustres d'entre les Gaulois; il leur donna des emplois considérables dans ses armées. Ils faisoient la principale force de sa cavalerie, toute composée de Noblesse Gauloise. Ce fut elle qui eut le principal honneur de la conquête de l'Espagne par César. Il avoit formé des légions entieres de Gaulois. Il en fut admirablement bien servi dans la guerre civile, & ils eurent beaucoup de part à la victoire de Pharsale, qui le rendit maître de l'Empire Romain. Il se fit alors un changement considérable dans les mœurs des Gaulois. Depuis que cette nation eut trouvé un emploi continuel & honorable dans les armées Romaines, où elle pouvoit satisfaire son inclination pour la guerre, elle demeura inviolablement attachée aux Romains, avec lesquels elle étoit, pour ainsi dire, incorporée, sans qu'elle ait jamais pensé à se révolter. Car tel est son caractere, qu'elle se soumet volontiers à une domination sage & prudente, telle qu'étoit celle des

Romains, & telle qu'elle eſt encore aujourd'hui ſous celle de la troiſieme race de ſes Rois, ſous laquelle nous avons le bonheur de vivre depuis plus de 790 ans, pendant leſquels la Monarchie Françoiſe a toujours augmenté en gloire & en puiſſance. Mais avant que la nation Gauloiſe pût être rendue à elle-même, & jouir du bonheur d'être gouvernée par des Rois de ſon ſang, elle éprouva une terrible révolution dans ſon caractere & dans ſes mœurs. Ce fut lorſque l'Empire Romain s'éteignit en Occident par les irruptions des peuples du Nord, & lorſque Clovis, à la tête d'une armée conſidérable de Germains & de Francs, peuples païens & barbares, s'empara de la plus grande partie des Gaules. La Religion Chrétienne que Clovis & la plus grande partie de ſes ſoldats embraſſerent, ne put modérer la férocité de ce Roi, des Seigneurs qui l'avoient accompagné, & de pluſieurs de ſes ſucceſſeurs. Il fallut attendre que la température du climat eût fait couler dans leurs veines un ſang moins violent, & que la douceur du caractere des Gaulois

qu'ils avoient ſoumis, mêlé avec le leur, en eût amorti la dureté. On commence à s'en appercevoir dans le gouvernement des Maires du Palais, dont l'autorité s'établit ſous le regne de Dagobert premier. Suivant l'hiſtoire, ces Maires étoient des hommes de grand mérite & de beaucoup de capacité : leur autorité dura environ 120 ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 750 de Jéſus-Chriſt, que Pépin le Bref fut proclamé Roi des François. (1) Dès le regne de Dagobert, on reconnoît un notable changement dans les mœurs des François. Ce n'étoit plus cette barbarie deſpotique que les Francs avoient établie dans les Gaules. C'étoit cette douceur, cette affabilité, cette bienfaiſance naturelle qui formoient le véritable caractere de la nation Gauloiſe, & qui commencerent à

(1) C'eſt à peu près dans le temps de Clovis que les Gaulois ont commencé à prendre le nom de François au lieu de celui de Francs que portoient ceux qui accompagnoient Clovis, lorſqu'il fit la conquête des Gaules ſur les Romains.

reprendre le deſſus, lorſque le ſang de la race de Clovis fut éteint. On vit renaître, ſous les regnes de Pépin & de Charlemagne, ces belles qualités; mais elles demeurerent encore obſcurcies par l'impreſſion d'une partie de la groſſiéreté des regnes précédents.

La cauſe en étoit l'ignorance affreuſe dans laquelle languiſſoit la Nation Françoiſe; ignorance occaſionnée par l'invaſion & les ravages des barbares du Nord dans les trois plus belles parties de l'Europe, la France, l'Eſpagne & l'Italie. La Nobleſſe Françoiſe ne ſavoit, ni lire, ni écrire; cette ſcience n'étoit connue que des Eccléſiaſtiques, & la langue n'étoit qu'un jargon brut, compoſé de langage franc & de mauvais latin. On ne connoiſſoit point ces beaux ouvrages des Auteurs Latins, qui avoient fait les délices du ſiecle d'Auguſte, & encore moins ceux des Auteurs Grecs. Le peu qui en reſtoit, étoit enſeveli dans les Bibliotheques des Monaſteres, & confondus avec des exemplaires de la Bible & des Ouvrages Latins des Peres de l'Egliſe,

que même la plupart des Eccléſiaſtiques n'entendoient pas.

Saint Louis fut regardé comme un des plus ſavants hommes de ſon Royaume, parce qu'il ſavoit le Latin, & qu'il entendoit celui de la Bible & des Peres de l'Egliſe.

L'Europe reſta dans cette ignorance juſqu'en l'année 1453, que Mahomet II, Empereur des Turcs, s'empara de Conſtantinople, & détruiſit l'Empire Grec. Pluſieurs ſavants Citoyens de cette Ville s'en expatrierent volontairement, plutôt que de vivre ſous la domination Muſulmane, & ils emporterent avec eux des tréſors inconnus aux Turcs, dont ils enrichirent l'Europe. Ce furent des manuſcrits originaux des Ouvrages des Peres de l'Egliſe Grecque, des anciens Philoſophes & des Savants qui avoient paru dans la Grece & chez les Romains pendant les ſiecles où les ſciences & les beaux arts avoient brillé chez eux. Ces Grecs ſe retirerent en Italie, où l'on fit des traductions des Auteurs qu'ils avoient apportés, & le gout augmentant pour les

belles connoiſſances, on tira de la pouſſiere des Bibliotheques, les anciens Auteurs que l'on étudia avec beaucoup d'ardeur. Néanmoins, l'ignorance continua de ſubſiſter parmi les François, & ils ne commencerent à s'inſtruire que ſous le regne de François premier, qui, par ſa protection & ſes libéralités, mit les gens de lettres à l'abri de l'indigence.

Si les François avoient pu ſortir plutôt de leur ignorance, ils auroient été bien plus heureux ſous leurs Rois de la troiſieme race; ils auroient été mieux inſtruits de la Religion qu'ils profeſſoient; elle leur auroit fait connoître les véritables vertus morales & civiles qui contribuent au bonheur de la ſociété; ils auroient ſu en quoi conſiſtoient la prudence, la juſtice, le courage, la libéralité; ils auroient abandonné la barbarie des uſages du Gouvernement féodal, & entr'autres cette injuſte coutume, qui autoriſoit un Gentilhomme convaincu d'un crime par information à le nier, & prouver ſon innocence par un combat ſingulier; & s'il étoit vainqueur, d'être déclaré

innocent. Saint Louis, que j'ai dit avoir été l'homme de ſon Royaume le plus ſage & le mieux inſtruit, avoit aboli dans ſes domaines cette barbare coutume, & pluſieurs autres, ſans pouvoir engager les Seigneurs des grands fiefs qui relevoient de lui, à ſuivre ſon exemple. (1)

Je ne parlerai pas ici des autres vices & défauts qui regnoient autrefois dans nos mœurs : nous avons eu le bonheur d'en détruire une grande partie ; mais il en reſte encore un germe aſſez fort pour nous y faire retomber, ſi nous ne nous appliquons à le détruire par une bonne éducation.

Je commencerai donc mon ouvrage par les principes du modele que je me propoſe d'offrir au Public.

PLAN DE L'ÉDUCATION.

Je le diviſerai en trois parties, que

(1) Voir le fait d'Enguerrand de Couci, dans l'Hiſtoire de ſaint Louis, par l'Auteur, Tome II, pages 26 & ſuivantes.

je nommerai premiere, ſeconde & troiſieme Éducation.

Les préceptes que je donnerai pour les deux premieres, ne ſeront pas fort étendus, parce que je m'en rapporterai, en y joignant de courtes réflexions, à l'uſage établi dans les Penſions particulieres pour la premiere Education, & à celui qui s'obſerve, pour la ſeconde, dans les Colleges de l'Univerſité, auquel je vois peu de choſe à changer. Les inſtructions que l'on y donne, me paroiſſent ſuffiſantes pour conduire les jeunes gens juſqu'à la fin de la Rhétorique, que je regarde comme l'époque de la troiſieme Education.

C'eſt celle-ci qui fait le principal objet de mon ouvrage; parce que c'eſt le temps où la jeuneſſe, délivrée de la contrainte à laquelle elle a été aſſujettie, ſe prépare à entrer dans le monde, pour y remplir avec honneur & capacité les différentes profeſſions auxquelles chacun ſera deſtiné. On trouvera dans cet ouvrage les principes de la Morale civile, que nous appellons les devoirs de la ſociété, &

que Cicéron nomme offices dans ce beau Traité qu'il nous a laiſſé, & dans lequel il nous donne des regles qui nous apprennent à nous conduire avec ſageſſe & vertueuſement dans cette ſociété, quels ſont les ſervices dont nous ſommes tenus envers l'Etat & envers nos Concitoyens, enfin à nous acquitter dignement de nos devoirs. Je joindrai aux maximes vertueuſes que je préſenterai à la jeuneſſe, des traits hiſtoriques, agréables & intéreſſants, qui lui feront connoître que ſi d'autres hommes ont pratiqué ces vertus, elle peut, lorſqu'elle voudra s'inſtruire, imiter leurs exemples, & mériter l'eſtime & la conſidération des honnêtes gens.

PREMIERE ÉDUCATION.

La premiere éducation a deux temps : le premier eſt depuis la naiſſance juſqu'à l'âge de cinq ou ſix ans, pendant leſquels, après avoir donné aux enfants les ſoins & les nourritures ordinaires pour procurer à leurs corps la force & la ſta-

bilité néceſſaires, on leur apprend à connoître leurs peres & meres, à parler, à lire, à écrire; ce qui les conduit doucement juſqu'à l'âge de cinq ou ſix ans, auquel âge il faut penſer à leur procurer les inſtructions qu'on eſt dans l'uſage de donner à ceux qui commencent à ſe connoître. Pour y parvenir, on les met ordinairement dans des Penſions deſtinées à cet effet. Je ne deſire pas qu'on change quelque choſe à ces Penſions. Il y en a pluſieurs au Fauxbourg Saint-Antoine aſſez ſemblables à celles dans leſquelles nos peres, & nous après eux, avons été autrefois élevés. Je vois encore aujourd'hui beaucoup de peres & meres qui ſont fort contents de celles qui ſubſiſtent aujourd'hui. Les Maîtres de ces Penſions ont abandonné un certain pédantiſme qui y regnoit de notre temps. Ils conduiſent les enfants avec beaucoup de douceur: les inſtructions ſe donnent poliment, ſans rudeſſe, avec raiſon & amitié. On fait mener aux enfants une vie fort réglée. Les heures du lever & du coucher, celles de l'étude, celles des repas,

celles des récréations ſont toujours les mêmes. La nourriture ordinaire, égale & ſimple, y eſt excellente. Comme ces Penſions ſont dans le meilleur air de Paris, tout contribue à former le corps & le rendre robuſte.

On les inſtruit très-bien des principes de leur Religion, & on leur fait apprendre leur Catéchiſme au point qu'on leur y fait faire leur premiere Communion. On leur enſeigne les premiers éléments de la Langue Latine; enfin, on les met en état d'entrer en quatrieme aux Colleges. J'exhorte les peres & meres riches à y mettre auſſi leurs enfants, qui n'en apprendront pas davantage chez eux ſous des Précepteurs; mais qui jouiront dans ces Penſions d'une ſociété agréable & amuſante, qui eſt trop ſérieuſe chez eux, & ils pourront y contracter des amitiés très-utiles par la ſuite.

J'ai oui dire à M. l'Abbé Fleury, l'Auteur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, avec lequel j'ai vécu dans ma premiere jeuneſſe, les cinq dernieres années de ſa vie, qui avoit été Précepteur de M. le Prince de Con-

ti, du Comte de Vermandois, & Sous-Précepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne (1), que la premiere éducation des enfants commençoit par les yeux & par la mémoire; qu'il falloit leur faire voir des images, & leur apprendre des faits agréables & intéreſſants, mais courts & faciles à retenir, & que c'étoit ce qui lui avoit donné l'idée de compoſer ſon Catéchiſme hiſtorique, orné de figures & d'eſtampes. Cet Ouvrage avoit été ſi bien reçu du Public, qu'il avoit été traduit dans toutes les Langues de

(1) M. l'Abbé Fleury, qui devoit ſe connoître en éducation, avoit mis ſon petit-neveu en Penſion au Fauxbourg Saint-Antoine, chez un Maître appellé M. Ducatel, dont l'éducation paſſoit pour la meilleure de Paris. J'ai eu le bonheur de m'y trouver en même-temps que ce neveu, nommé M. Delavigne, avec lequel je contractai une amitié fort étroite, qui a duré juſqu'à ſa mort, arrivée il y a environ quinze années dans la charge de Premier-Médecin de la Reine. Nous avions fait nos Humanités dans les mêmes Claſſes au College des Jéſuites & ſous les mêmes Régents.

l'Europe, & j'en ai vu des exemplaires chez lui. Je ne ſais pourquoi l'on n'en fait plus d'uſage dans l'éducation des jeunes gens : cependant il eſt très-utile pour leur apprendre les principes de leur Religion, & l'on ne ſauroit trop exhorter les Inſtituteurs de le faire lire à la jeuneſſe. Je voudrois encore qu'on lui fît apprendre par cœur l'Evangile de chaque Dimanche. Il ſeroit auſſi néceſſaire de faire des extraits en Langue Françoiſe des plus beaux traits hiſtoriques de l'Ecriture-ſainte, tels que la reconnoiſſance des freres de Joſeph, l'Hiſtoire de Samſon, celle de Tobie, celle d'Eſther, celle de la chaſte Suzanne & pluſieurs autres; qu'on les lût, ou qu'on les fît lire aux enfants. Cette inſtruction pourroit auſſi convenir aux jeunes Demoiſelles. Je connois pluſieurs Dames, qui m'ont dit avoir été ſi touchées dans leur jeuneſſe de ces Hiſtoires, qu'elles ſe les rappelloient toujours avec plaiſir.

On pourroit encore y ajouter, tant pour les jeunes Garçons que pour les Demoiſelles, afin de cultiver leur mémoire,

de leur faire apprendre par cœur les plus belles Fables de la Fontaine : ils les retiendroient d'autant plus facilement, qu'outre la belle morale qu'elles contiennent, & dont il reſte toujours quelque choſe dans l'eſprit, il n'y a rien de plus agréable à lire que ces Fables; & d'ailleurs comme elles ſont en vers, elles ſont plus aiſées à retenir que la proſe. Les enfants même, dès le plus bas âge, aiment à ouir conter des Hiſtoires, & peu leur importe qu'elles ſoient vraies ou fauſſes. Je me ſouviens que dans notre premiere jeuneſſe, les Bonnes nous contoient l'Hiſtoire de la Barbe-bleue, celle du Petit-Poucet, avec ſes bottes de ſept lieues, celle de Fortunatus, de Richard-ſans-Peur & autres, & nous les retenions avec plaiſir. C'eſt par ces raiſons que Platon ayant banni Homere de ſa République, y a donné aux Fables d'Eſope une place très-honorable : il recommande de les apprendre, aux jeunes enfants, parce qu'on ne ſauroit les accoutumer de trop bonne heure à la ſageſſe & à la vertu. D'ailleurs, ces Fables

ne ſont pas ſeulement morales ; elles donnent encore la connoiſſance de la propriété des animaux & de leurs différents caracteres qui y ſont exprimés. On y apprend ce que c'eſt que la fineſſe du Renard, la malice du Singe, la méchanceté du Loup, le venin des Serpents, la douceur du Mouton & la férocité du Lion, & pourquoi l'on compare quelquefois un homme à ce Renard ou à ce Lion. Les Fables de la Fontaine du Lion & du Rat & celle de la Colombe & de la Fourmi, nous donnent une belle leçon ſur la reconnoiſſance ; vertu aſſez rare parmi les hommes. Le Lion me fait reſſouvenir d'un trait fameux qu'on voit dans l'Hiſtoire, & qui fit autrefois grand bruit à Rome. Un Eſclave ne pouvant ſouffrir les mauvais traitements d'un trop rigoureux Maître, prit la fuite, & ſe ſauva dans les déſerts de l'Afrique, aux environs de Carthage. Ne ſachant que devenir, il entendit un animal qui rugiſſoit. Il s'approcha pour ſavoir ce que c'étoit, & il vit un lion couché par terre & bleſſé par une épine qui lui étoit entrée profon-

dément dans un pied. L'Eſclave s'approche, retire l'épine, étanche le ſang, & met ſur la plaie un appareil tel qu'il peut: cependant il réuſſit, & le lion guérit. Cet animal reconnoiſſant alloit à la chaſſe, & apportoit à l'Eſclave de la chair crue pour ſe nourrir. Enfin laſſé de mener une pareille vie, il trouva l'occaſion de ſe ſéparer du lion, qui ne vouloit pas le quitter; mais il fut aſſez malheureux pour être repris & rendu à ſon Maître, qui le fit conduire à Rome, pour y être expoſé aux bêtes féroces, qui ſervoient de ſpectacles aux Romains. Par un de ces haſards ſinguliers qui arrivent quelquefois dans le monde, le lion fut auſſi pris & envoyé à Rome pour ſervir de ſpectacle. Un jour que tout le peuple étoit aſſemblé, on lâcha le lion dans l'arêne, & on y mit l'Eſclave pour y être dévoré. Mais on fut fort ſurpris lorſqu'on vit ce lion, au lieu de ſe jetter ſur l'Eſclave pour le déchirer, s'approcher de lui, lui lécher les mains, & l'Eſclave careſſer ſon lion. L'Eſclave raconta ſon aventure, & pour récompenſer l'un & l'autre, on

donna le lion à l'Eſclave, qui gagnoit la vie de l'un & de l'autre, à faire voir le lion & raconter ſon Hiſtoire.

SECONDE ÉDUCATION.

Lorſque les jeunes gens ont reçu la premiere éducation dont je viens de parler, ſoit chez leurs peres & meres, ſoit dans les différentes Penſions, on les conduit dans les Colleges pour y recevoir leur ſeconde éducation. Depuis l'éloignement des Jéſuites, il s'eſt établi dans les Colleges de l'Univerſité une honnête émulation, qui a beaucoup contribué à perfectionner l'éducation de la jeuneſſe. Je ſais beaucoup de jeunes gens qui ſont ſortis de Rhétorique avec des connoiſſances auxquelles il n'y avoit rien à déſirer, ſinon celles que l'on n'eſt pas encore dans l'uſage de leur procurer.

Je crois cependant qu'on pourroit encore ajouter quelque choſe aux regles qu'on obſerve dans cette éducation, afin de la rendre plus facile & plus agréable. Je deſirerois, lorſqu'on fera faire aux

jeunes gens des traductions des bons Auteurs Latins, en langue Françoiſe, que les Profeſſeurs fiſſent un choix des traits hiſtoriques les plus beaux & les plus intéreſſants, ſur leſquels ils feroient des réflexions courtes & ſolides en langue Françoiſe, qu'ils dicteroient aux Ecoliers pour les apprendre à titre de leçons, afin de cultiver leur mémoire : outre qu'ils les retiendroient facilement, ils apprendroient l'Hiſtoire en même-temps.

Par exemple, en leur faiſant expliquer la vie d'Alexandre par Quint-Curce, je choiſirois ce trait dans lequel Alexandre, après avoir vaincu Darius, l'avoir mis en fuite, s'être empaté de ſon camp, avoir fait priſonniers la femme, les filles & le fils de ce Prince, les traite avec tout le reſpect, les honneurs & la décence dus à leur ſexe & à leur rang; & cet autre, dans lequel, après avoir vaincu & fait priſonnier Porus, Roi des Indes, Alexandre, ſur la noble réponſe de Porus, le traite avec la plus grande généroſité & lui rend ſes Etats. Mais en même-temps, afin de faire connoître ce que c'eſt que

l'orgueil du cœur humain, je repréſenterois ce même Alexandre, lequel, oubliant qu'il n'eſt redevable qu'à la Divinité d'avoir été élevé au comble de la gloire par les conquêtes qu'elle lui a permis de faire, veut être regardé comme un dieu. Je repréſenterois cet homme que la Divinité, pour le punir, abandonne à toute la violence des paſſions humaines. Je le ferois voir ivre de jalouſie, de colere & de vin, maſſacrant de ſa main dans un feſtin, Clytus, l'un de ſes Généraux, qui lui avoit ſauvé la vie au paſſage du fleuve Granique, & qui étoit le fils de ſa nourrice. En faiſant lire aux Eleves l'Hiſtoire Romaine par Tite-Live, je mettrois dans ſon plus beau jour l'Hiſtoire de la chaſte Lucrece; ce trait ſi héroïque & ſi beau de la continence de Scipion; l'Hiſtoire de Maſiniſſa & de Sophoniſte. Si je leur faiſois lire les Poëtes, ou plutôt les traduire, je choiſirois dans le quatrieme Livre des Géorgiques de Virgile, cette belle fable d'Orphée & d'Euridice, une partie du quatrieme Livre de l'Enéide, pour faire connoître dans quels

quels égarements l'amour nous jette, lorſque nous nous y abandonnons ; l'agréable Hiſtoire de ces deux amis Niſus & Eurialus, & celle du jeune Pallas, fils d'Evandre, qui eſt ſi touchante. Je ferois le même uſage des Poéſies d'Ovide, dont je choiſirois les plus beaux morceaux, pour les faire apprendre par cœur & traduire par les Eleves. Si je leur parlois de l'éloquence, car c'eſt la ſcience pour laquelle on les conduit en Rhétorique, après leur avoir donné d'aſſez foibles inſtructions dans les quatrieme, troiſieme & ſeconde Claſſes, je choiſirois les plus beaux endroits des diſcours des bons Orateurs, tels que Cicéron, & entr'autres celle où il donne de ſi belles louanges à Céſar, pour s'être réconcilié avec Marcellus, & celle par laquelle Cicéron força, pour ainſi dire, Céſar de pardonner à Ligarius, qu'il avoit réſolu de faire mourir, s'il tomboit entre ſes mains.

Afin d'appuyer ce que je viens de dire, je donnerai pour exemple, un homme ſous lequel j'ai étudié en Rhétorique aux Jéſuites. Je dirai, par reconnoiſſance à

ſa louange, que je n'ai jamais connu d'homme qui eût plus de talent pour inſtruire. C'étoit le Pere Porée, Régent de Rhétorique, dont la réputation ſubſiſte encore parmi ceux qui ont étudié ſous lui. Il nous faiſoit aimer le travail & y trouver du plaiſir; auſſi donnions-nous toutes nos attentions à nous bien acquitter de nos devoirs. Il nous donnoit, pour ainſi dire, de l'eſprit, ou nous en faiſoit trouver. Un jour il nous dit : Vous avez dans votre Virgile, au quatrieme Livre des Géorgiques, la fable d'Orphée & d'Euridice, vous la traduirez en François depuis un tel vers juſqu'à un tel. Ovide a auſſi mis en vers la même Fable : comme nous ne voyons pas ici l'Ovide, je vais vous la dicter; ce qu'il fit. Enſuite il nous dit : Vous la traduirez auſſi en François; & celle que vous aurez trouvée la plus belle, vous la tranſcrirez en tête de votre copie. Le lendemain en Claſſe, tenant toutes nos copies, il prenoit, au haſard, celle qui ſe préſentoit, & il diſoit à celui dont elle portoit le nom : Vous avez mis la Fable d'Ovide la pre-

miere, c'eſt que vous l'avez trouvée la plus belle. Oui, mon Pere, lui répondoit-on. Et quelles ſont les beautés que vous y avez trouvées? Chacun lui répondoit ſuivant ſa ſagacité, ſon gout & ſon génie. Enſuite il en interrogeoit un autre, il nous faiſoit ainſi parler une vingtaine d'Ecoliers, l'un après l'autre. Il choiſiſſoit encore les plus beaux endroits de Virgile, tels que la mort de Didon, la deſcription des Champs Elyſées, l'Hiſtoire de Camille & pluſieurs autres, qu'il nous donnoit à traduire; & le lendemain, il nous faiſoit remarquer les fautes que nous avions faites dans nos traductions, contre les regles de la Langue.

Il avoit encore un autre talent; c'eſt que tous les Samedis, pendant la derniere demi-heure de la Claſſe, il nous faiſoit des diſcours que nous appellions des Catéchiſmes, qui étoient des exhortations ſur les différents devoirs de notre Religion & de Morale, pour nous conduire dans le monde: elles étoient ſi pathétiques & ſi touchantes, qu'il nous tiroit les larmes des yeux.

Il n'en étoit pas de même du Pere Sanadon, qui étoit notre Régent du matin, pour nous enſeigner l'Eloquence ; car nous ſortimes d'avec lui preſqu'auſſi ignorants que nous y étions entrés, parce qu'il n'avoit pas le talent néceſſaire pour enſeigner. Nous avons bien regretté depuis de n'avoir pas eu le Pere Porée pour l'Eloquence ; car il n'étoit que pour la Poéſie, & ce qu'on appelle ouvrages d'eſprit. Il nous faiſoit bien connoître les beautés des Ouvrages des Poëtes, qui nous faiſoient beaucoup de plaiſir, mais qui ne nous mettoient aucune ſolidité dans l'eſprit ; au lieu que, s'il avoit été notre Régent d'Eloquence, il nous auroit inſtruits bien plus utilement. Il nous auroit fait connoître les beautés des Ouvrages des Orateurs & des Hiſtoriens, tant anciens, que modernes ; il nous les auroit fait comparer les uns avec les autres par les beaux traits qu'il y auroit choiſis ; il nous auroit fait compoſer de belles amplifications Françoiſes, qui nous euſſent appris à connoître ce que c'eſt que la véritable Eloquence & les beautés de no-

tre Langue : au lieu que le Pere Sanadon, content de nous avoir donné un traité latin de Rhétorique, assez bon, à ce que l'on dit, mais dont il ne nous a fait que médiocrement connoître les beautés, il nous a laissés dans l'ignorance.

Mais l'Eloquence que je veux dire, est l'art de parler correctement, sans affectation & en termes propres la Langue Françoise. On peut en instruire les jeunes gens, lorsqu'ils font leur Rhétorique; mais ce n'est qu'un commencement : ils ne peuvent pas encore y contracter une parfaite habitude. Cependant, en leur faisant expliquer & traduire les plus beaux morceaux des Auteurs anciens; en leur faisant composer des amplifications Françoises sur des sujets intéressants; en leur dictant un Traité de Rhétorique en Langue Françoise, en forme de cahiers, ils peuvent mieux apprendre & plus facilement leur Langue.

On sera sans doute surpris de ce que j'insiste si fort sur ce que les instructions soient données principalement en Langue

Françoiſe ; je prouverai l'utilité de cette façon d'étudier par un exemple frappant.

Dans le milieu du quinzieme ſiecle, lors du renouvellement des Lettres en Italie, il y avoit un Archevêque de Sienne, nommé Alexandre Picolomini, qui étoit un homme très-ſavant & grand Philoſophe. Il avoit traduit pluſieurs Traités de Platon & d'Ariſtote, & les avoit écrits en Langue Italienne, au lieu de les traduire en Langue Latine (comme faiſoient les Savants de ce temps-là ;) ce qui lui fit beaucoup d'honneur, & répandit le gout des Sciences parmi ceux qui ne ſavoient pas la Langue Latine. Pluſieurs Profeſſeurs des Univerſités de Piſe & de Padoue blâmerent Picolomini ; mais il répondit ſimplement, que Platon n'avoit pas écrit en Hébreu, ni Cicéron en Grec ; que, pour ſuivre leur exemple, il écrivoit en Italien. Je ne vois pas que perſonne ait blâmé Deſcartes d'avoir écrit ſes Œuvres Philoſophiques en Langue Françoiſe ; au contraire, il a été fort approuvé, & l'on peut dire qu'il nous a donné du gout pour la véritable Philo-

ſophie, dont il a rendu l'étude plus aiſée.

Cependant comme cette ſeconde éducation donnée dans les Colleges juſques & compris la Rhétorique, n'eſt pas, à beaucoup près, ſuffiſante pour la Nobleſſe, les perſonnes riches & celles qui ſe deſtinent à remplir les Magiſtratures, je vais parler de la troiſieme éducation, que je crois abſolument néceſſaire pour elles. J'oſe même avancer qu'elle dépend en grande partie des peres & meres, lorſqu'ils voudront y apporter leurs ſoins & leurs attentions. Ils n'ont pas beſoin de tant de connoiſſances; il leur ſuffira de la bonne volonté.

C'eſt à vous, peres & meres de la Nobleſſe & des perſonnes riches, à qui je parle. Vous avez devant les y eux un bel exemple dans la conduite de défunts Monſeigneur le Dauphin & Madame la Dauphine. Toute la Cour a vu que ces deux illuſtres Perſonnes préſidoient à l'éducation des Princes leurs enfants : elles les faiſoient ſouvent venir en leurs préſences, les interrogeoient ſur les leçons qu'on leur avoit données; elles leur fai-

ſoient réciter ce qu'ils avoient retenu; elles leur témoignoient par leurs careſſes, la ſatisfaction qu'elles avoient de voir qu'ils avoient profité, & les exhortoient à continuer.

L'Hiſtoire de France nous apprend que la Reine Blanche de Caſtille, mere de ſaint Louis, préſidoit auſſi à l'éducation de ſes enfants, (1) ſur-tout pour la Religion & pour la Morale. Elle avoit réuſſi à leur perſuader que leur plus grand bonheur dépendoit de la parfaite union qui devoit regner entr'eux. Ils profiterent ſi bien des avis de cette ſage Mere, que les Cadets furent toute leur vie pénétrés pour le Roi, leur frere aîné, de cette amitié tendre & reſpectueuſe, qui fait ordinairement la félicité des ſupérieurs & des inférieurs, comme, de ſa part, ſaint Louis les traitoit avec la plus grande bonté, moins en roi qu'en ami; enſorte qu'il n'y eut jamais dans cette noble famille, le moindre nuage de diſſention. Blanche leur inſpira auſſi tant

(1) Elle en avoit cinq.

d'averſion pour la galanterie, que jamais, dans le cours de leur vie, ils ne prirent le moindre attachement contraire aux bonnes mœurs. Je citerai encore l'exemple d'une illuſtre Dame Romaine, Cornélie, fille du fameux Scipion l'Afriquain, & femme de T. Sempronius Gracchus. Un jour une Dame de la Campanie étant venue à Rome pour des affaires particulieres, fut logée dans la maiſon de Cornélie. Cette Etrangere affecta de lui faire voir & d'étaler à ſes yeux les joyaux & les ornements qui lui ſervoient de parure, & pria Cornélie de lui faire voir les ſiens. Cornélie lui préſenta ſes enfants, en lui diſant, qu'elle les regardoit comme ſon unique & le plus précieux de tous les tréſors, & qu'elle avoit donné tous ſes ſoins pour leur procurer une bonne éducation, qui en formât des hommes capables de rendre à leur Patrie les plus grands ſervices.

Premiere partie de la troiſieme Éducation.

C'eſt à vous, peres & meres, à qui je

parle encore. Je vois vos enfants ſortant du College, venir, après une longue abſence, ſe réunir dans le ſein de l'amour paternel, pour en gouter avec vous les douceurs, que vous mêlerez avec les ſoins que vous prendrez de leur éducation. Au lieu de les laiſſer jouir d'une liberté qu'ils ne connoiſſent pas, & ſe livrer aux plaiſirs de leur âge, vous éclairerez de près leur conduite, ou vous le ferez faire par des ſubalternes ſages & prudents, dont vous ſerez bien ſurs. Vous leur apprendrez les regles de la politeſſe & des bienſéances; comment ils doivent ſe conduire dans la ſociété des perſonnes de leur rang. On leur fera connoître la différence des égards qu'ils doivent avoir pour leurs ſupérieurs, pour leurs égaux & pour ceux qui ſont au-deſſous d'eux : enfin, par la douceur, la familiarité & la bonté avec leſquelles on les conduira, on les accoutumera à ſe plaire en la compagnie de leurs peres & meres; on leur fera ſentir que leur bonheur conſiſte à n'avoir point de meilleurs amis qu'eux, & l'on gagnera leur confiance.

Une choſe à laquelle les peres & meres doivent encore s'attacher, s'ils ont pluſieurs enfants, c'eſt de prendre garde à ne jamais témoigner plus d'affection pour les uns que pour les autres, & de faire regner entr'eux une amitié ſolide & ſincere, accompagnée de politeſſe & de complaiſance reſpectives, ſans affectation & qui partent du cœur.

Lorſque les enfants ſeront inſtruits de ces premieres leçons, on pourra travailler à leur procurer graduellement des connoiſſances plus relevées. Comme ils ſeront nouvellement ſortis de leurs Claſſes, & qu'ils auront encore la mémoire récente de ce qu'ils y auront appris, les parents leur feront raconter, par forme de converſation, les traits d'Hiſtoire qu'ils auront retenus, ſoit de la Bible, ſoit des Hiſtoriens Latins, tels que Quint-Curce, Céſar, Tite-Live & autres, ſoit de l'Hiſtoire Poétique, (car pour l'Hiſtoire de France on ne leur en parle pas dans leurs Claſſes.) On leur témoignera le plaiſir qu'on a eu de les entendre, & on les engagera d'en raconter encore d'autres,

ou de les réciter, après les avoir mis eux-mêmes par écrit. Tout cela doit ſe paſſer familiérement, ſans avoir l'air du pédantiſme des Colleges. Lorſqu'on verra que les enfants prennent du gout à ces ſortes de converſations, on leur donnera les louanges qu'ils méritent, pour avoir ſi bien profité de leurs études, & on les exhortera à les perfectionner encore davantage, en leur faiſant connoître quelles ſont les Sciences dont les perſonnes de leur état doivent s'occuper, afin de gagner l'eſtime des honnêtes gens.

Sciences néceſſaires pour la troiſieme Education de la Jeuneſſe.

Elles ſont de trois genres: le premier eſt celui de la connoiſſance de la Religion; le ſecond eſt la connoiſſance de l'Hiſtoire; & le troiſieme celle de la Morale civile.

La premiere belle qualité de la Nation Françoiſe & la plus eſſentielle, eſt ſon attachement inviolable pour la Religion Catholique, dont elle ne s'eſt jamais

séparée, & qui lui a mérité, ainsi qu'à ses Rois, le titre de très-Chrétiens. Lorsque la Secte Calviniste s'est introduite en France, & s'est séparée de la Religion Catholique, ce n'a point été par le vœu & consentement de toute la Nation. Il n'y en a eu qu'une médiocre partie qui s'y soit laissée séduire; & si elle a donné lieu à des guerres civiles, c'est que l'ambition & la politique y ont eu la plus grande part, comme en conviendront ceux qui savent l'Histoire de ce temps-là.

Pour ce qui est des personnes qui sont destinées à embrasser l'état ecclésiastique, elles n'ont pas besoin des conseils que je pourrois leur donner pour être instruites des devoirs & des connoissances de leur Religion : cette étude est suffisamment établie dans les Colleges de l'Université, & sur-tout dans celui de Sorbone. Il y a un grand nombre d'Instituteurs si savants & si éclairés, qu'il n'y a rien à desirer sur l'éducation qu'ils y donnent, laquelle conduit les jeunes gens jusqu'au Doctorat.

Cependant il s'est introduit en France,

depuis plusieurs années, une secte de Philosophes matérialistes, qui ne croient point en Dieu, ni à l'immortalité de l'ame, qui n'attendent, après leur mort, aucune récompense de leur vertu (supposé qu'ils en aient,) & ne craignent aucune punition de leurs crimes; qui autorisent le suicide, que le seul intérêt & la crainte du châtiment retiennent dans l'obéissance due aux Souverains, & beaucoup d'autres maximes contraires à la Religion Chrétienne. Elles ont été condamnées par deux Avertissements de Nosseigneurs du Clergé de France, dans leurs deux dernieres assemblées. (1) Comme ils peuvent servir de préservatifs contre l'incrédulité que prêchent ces Philosophes, je crois qu'on doit les faire voir aux jeunes gens que l'on instruit, d'autant plus qu'ils indiquent les Ouvrages que ces Philosophes ont répandus dans le Public. Il est nécessaire que les peres & meres les

(1) Ils ont été imprimés chez Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, en 1770 & 1775.

connoiſſent pour les interdire à leurs enfants. Il y a aujourd'hui beaucoup de perſonnes dans le Royaume perverties par cette déteſtable doctrine; mais il eſt aiſé de les connoître par leurs diſcours; & lorſqu'il y en aura d'aſſez hardis pour s'introduire dans les maiſons honnêtes, pour en parler, ou pour railler de la Religion en préſence de la jeuneſſe, ces Philoſophes doivent être chaſſés.

Cependant il faut dire, à la louange de la Nation Françoiſe, que le nombre de ces Philoſophes n'eſt pas, à beaucoup près, aſſez conſidérable pour contre-balancer la quantité de ceux qui ſont reſtés fermes dans la véritable Religion. De ces hommes riches qui pratiquent la vertu ſans oſtentation, ſur-tout dans ce qui regarde la charité envers le prochain; qui ne veulent pas, ſuivant le précepte de l'Evangile, que leur main gauche ſache ce que fait leur main droite; j'en rapporterai un exemple bien frappant; c'eſt celui de M. de la Brue, Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Lorſqu'il fut décédé, on trouva parmi ſes papiers, en

faiſant ſon inventaire, un état des charités qu'il avoit reçues pendant l'eſpace de près de vingt années qu'il avoit été Curé, lequel état ſe montoit à près de quatorze millions. Cette Paroiſſe n'étant pas la plus conſidérable de Paris, on peut juger par elle de la quantité d'aumônes que Meſſieurs les Curés reçoivent.

Outre les Ouvrages de Matérialiſme, dont on doit abſolument interdire la lecture à la jeuneſſe, il y en a encore beaucoup d'autres qui doivent être proſcrits pour elle. Les premiers ſont les Ouvrages du ſieur de Voltaire. Je ne crois pas que de tous ceux qui ont vu le jour, il y en ait de plus dangereux, qui aient fait plus de tort à la Religion & aux mœurs, tant pour le fonds, que pour la ſéduction du ſtyle. Ils pétillent d'eſprit; mais le bon ſens y trébuche à chaque pas. Ajoutez qu'il eſt perpétuellement en contradiction avec lui-même. J'y joindrai les Contes de la Fontaine & tous ces Ouvrages de Poéſie, qui ne reſpirent que l'amour, ou la frivolité. Quand il n'y en auroit pas d'indécents & de contraires

aux bonnes mœurs, je les condamnerois toujours, parce qu'ils ne ſervent qu'à rapetiſſer le génie, qu'ils n'y mettent que de l'eſprit ſans jugement, & n'apprennent rien que de fort inutile. Ce n'eſt pas cependant que je veuille condamner les bons Poëtes, ni en interdire la lecture. Il faut aux perſonnes les plus ſérieuſes du délaſſement & de la récréation; mais il ne faut pas s'occuper ſeulement de la Poéſie. Je parlerai ci-après de celle dont on peut faire uſage.

DE L'HISTOIRE.

De toutes les Sciences il n'en eſt point de plus noble, de plus utile, de plus inſtructive & de plus ſatisfaiſante, que celle de l'Hiſtoire. Il n'en eſt point de plus noble, parce que c'eſt elle qui a fait la deſtinée des Grands de la terre, dont elle a immortaliſé les belles actions. Il n'en eſt point de plus utile, parce qu'elle nous fait voir les vertus récompenſées & les vices punis, & nous donne des exemples ſenſibles qui nous apprennent à imiter les

unes & à fuir les autres. Il n'en eſt point de plus inſtructive, parce que les perſonnes de tous états, y trouvent de beaux modeles pour ſe conduire dans les principales actions de leur vie. Enfin, il n'en eſt point de plus ſatisfaiſante, lorſque nous pouvons y prendre du gout, parce qu'en nous occupant agréablement, elle nous guérit de l'ennui, elle nous empêche de nous livrer à des amuſements frivoles, ſouvent licencieux & contraires aux bonnes mœurs.

L'Hiſtoire eſt principalement utile aux Rois, à ceux qui occupent les premiers rangs, à la Nobleſſe deſtinée à ſoutenir, par ſon courage & ſes belles actions, l'honneur & la gloire de l'Etat, & même aux Officiers ſubalternes. Pour prouver ce que j'avance, je citerai pluſieurs traits qui ne ſont pas connus de tout le monde.

Par exemple, celui de notre Roi Charles V, ſurnommé *le Sage*. Inſtruit par la lecture & par l'expérience, il avoit reconnu que le courage bouillant & téméraire des François avoit beſoin d'un frein, pour les empêcher de retomber

dans des malheurs pareils à celui qui avoit occasionné la prison du Roi Jean, son Pere. Charles prit donc pour modele ce fameux Dictateur Romain, Fabius Maximus, dont Virgile a fait l'éloge dans ces vers:

Tu maximus ille es
Unus qui nobis cunctando restituis rem.
C'est toi, grand homme, qui par ta prudence, rétablis les affaires de Rome.

Fabius commandoit l'armée Romaine contre Annibal, qui, fier des victoires qu'il avoit remportées sur les Romains, cherchoit toutes les occasions d'en obtenir de nouvelles; mais Fabius, à force de temporiser, & sans exposer son armée, trouva le moyen d'affoiblir celle d'Annibal, au point qu'il l'obligea de quitter l'Italie. Charles V connoissoit aussi les Commentaires de César, dans lesquels il avoit lu que ce grand homme avoit fait la conquête de l'Espagne sur Afranius & Pétréius, Lieutenants de Pompée, & les avoit forcés, par sa prudente conduite, à se rendre à discrétion avec leur armée, ans combattre. Charles V, voyant les Anglois maîtres d'une grande partie de

ſon Royaume, & qui ne demandoient qu'à combattre, imita la conduite de Fabius & celle de Céſar. Ce Prince, que ſa mauvaiſe ſanté empêchoit de ſe mettre à la tête de ſon armée, défendit très-étroitement à ſes Généraux d'engager aucune action : il ſe contenta de leur ordonner de harceler les Anglois, de les empêcher de s'écarter, & de ſe pourvoir de vivres, & par ce moyen il affoiblit tellement leur armée, qu'il les força de quitter la France, & d'abandonner toutes les conquêtes qu'ils y avoient faites.

On apprend par l'Hiſtoire que la plupart des grands hommes qui ont brillé dans le monde par leurs belles actions, avoient joint aux talents qu'ils avoient reçus de la nature, une profonde méditation ſur les actions des grands hommes qui les avoient précédés. Tout le monde ne ſait peut-être pas que ce fameux ſiege d'Aliſe, dont Céſar fait une ſi belle deſcription dans ſes Commentaires, & dont la priſe termina la conquête qu'il fit de toutes les Gaules, a été le modele de celui de Belgrade, dans la conduite du-

quel le Prince Eugene a tant acquis de gloire en l'année 1717. A la tête d'une armée qu'il avoit, pour ainſi dire, formée lui-même, qu'il avoit aguerrie & élevée dans la plus exacte diſcipline, il aſſiege cette ville, dans laquelle il y avoit une garniſon de quinze mille hommes. Une armée innombrable de Turcs, quatre fois plus forte que la ſienne, ſe préſente pour lui faire lever ce ſiege : il prend de ſi juſtes meſures, qu'il rend inutiles les efforts de cette armée : il la défait, & il la diſſipe entiérement, & ſe rend maître de la ville. Qu'on liſe dans les Commentaires de Céſar le ſiege d'Aliſe ; qu'on le compare à celui de Belgrade, on croira que c'eſt le même Général qui a fait l'un & l'autre ; à la différence près de quelques uſages qui ſont changés dans l'art militaire de notre temps.

Le Maréchal de Villars avoit fait une étude particuliere & même une traduction des Commentaires de Céſar. On ne doit pas douter que les ſérieuſes réflexions qu'il avoit faites ſur le génie, le caractere & les belles qualités du Ro-

main, n'aient perfectionné les talents que le François avoit pour la guerre, & n'en aient fait un auſſi grand Général. Il ne ſeroit pas difficile de faire connoître le rapport qu'il y a entre pluſieurs exploits de Céſar & la glorieuſe Campagne que le Maréchal fit en 1712, qui fut d'une ſi grande utilité pour la France, & dans laquelle il ſut tirer tant d'avantages de la victoire de Denain qu'il avoit remportée.

On reconnoît facilement dans la Campagne que fit le Maréchal de Saxe en 1748, & qui termina ſi glorieuſement celles qu'il avoit faites avec tant de ſuccès les années précédentes, celles de Céſar contre Afranius & Pétréius, lorſqu'il conquit l'Eſpagne ſur Pompée. On diroit volontiers que Maurice ſe conduiſit par le génie de Céſar, tant il y a de reſſemblance dans la conduite de ces deux Généraux. C'eſt avec bien de la juſtice que leurs deux Campagnes ſont regardées comme les chefs-d'œuvres de l'art militaire.

Que ne devrois-je pas dire du Maréchal de Catinat? Semblable au Conſul

Romain Lucullus, lequel inſtruit par une profonde méditation ſur l'hiſtoire, triompha du fameux Mithridate. Catinat joignant au talent qu'il avoit pour la guerre, une profonde méditation ſur l'hiſtoire, s'éleva de ſimple Magiſtrat, à la glorieuſe dignité de Maréchal de France. Ce fut auſſi dans l'hiſtoire qu'il puiſa cette noble fermeté, qui lui fit mépriſer, ſans ſe plaindre, l'injuſtice que la jalouſie fit commettre contre lui; fermeté qui le fit paroître auſſi grand dans ſa retraite à ſa Terre de Saint-Gatien, qu'à la tête d'une armée.

M. de Turenne eſt ſi grand, ſa mémoire eſt dans une ſi haute vénération, que tou ce que je pourrois dire à ſa louange, n'ajouteroit rien à ſa gloire; mais il étoit ſi modeſte, qu'il convenoit avoir beaucoup d'obligation à l'hiſtoire & aux exemples des grands hommes qu'elle a célébrés.

Lorſque les Officiers ſubalternes voudront s'occuper de l'hiſtoire, ils y trouveront beaucoup de modeles pour ſe former. Je penſe même que Céſar dans ſes

Commentaires, a eu cette vue, lorſqu'il a rapporté les belles actions de ceux qui avoient ſervi ſous lui, par les louanges qu'il leur a données avec autant de connoiſſance, que de déſintéreſſement. Si ces Officiers vouloient s'occuper de l'hiſtoire, s'ils y prenoient du gout, outre les inſtructions qu'ils en retireroient, ils éviteroient ce fatal deſœuvrement qui eſt la principale cauſe de l'ennui dans lequel ils languiſſent, ſoit à l'armée dans les moments de tranquillité, ſoit dans les garniſons, où ils s'occupent à conter aux femmes des ſornettes, ou bien à jouer un jeu qui les ruine.

Je penſe donc que la connoiſſance de l'hiſtoire eſt néceſſaire à tous les Citoyens, & qu'on doit, dans leur ſeconde éducation, leur en faire connoître les premiers éléments, tant pour ſatisfaire leur curioſité naturelle, que pour les inſtruire de leurs devoirs dans tous les états.

Il eſt certain que dans les Humanités, y compris la Rhétorique, les Eleves n'y prennent qu'une très-médiocre connoiſſance de l'hiſtoire; encore n'eſt-ce ſeulement

lement que de l'Hiſtoire Grecque & Romaine, dont on n'eſt pas même dans l'uſage de leur faire apprendre & remarquer les traits les plus beaux & les plus intéreſſants. Pour ce qui eſt de l'Hiſtoire de France & des autres Nations de l'Europe, on ne leur en dit pas un mot.

Comment faut-il donc faire, me dira-t-on, pour leur en procurer les premieres connoiſſances, afin de les mettre dans la voie d'en acquérir des plus conſidérables ? C'eſt à vous, peres & meres, à qui je parle. Vous n'avez pas beſoin de ſavoir le Grec ou le Latin, pour procurer cette inſtruction à vos enfants ; il vous ſuffit de la volonté. Je puis même vous dire que cette premiere inſtruction ne ſera pas longue, pourvu qu'elle ſoit bien commencée : car je ne prétends pas qu'en quatre ou cinq mois de temps, vos enfants ſoient de ſavants Hiſtoriographes. Il ſeroit à ſouhaiter qu'entre les Inſtituteurs deſtinés pour élever la jeuneſſe, on pût faire choix d'une ſociété, compoſée d'un certain nombre de perſonnes ſenſées & inſtruites, qui forme-

roient en François des Traités d'Hiſtoire tels que ceux qu'on dicte ſur les quatre parties de la Philoſophie, qui contiendroient en abrégé les plus beaux traits anciens & modernes, & ſur-tout de l'Hiſtoire de France : ils procureroient aux jeunes gens des premieres connoiſſances, qui pourroient leur donner du gout pour les augmenter. Peut-être nous fournira-on quelque jour cet avantage; mais en attendant, ſervons-nous de celui que nous avons.

Je dis donc que les peres & meres, ſur-tout ceux qui ſont aiſés, peuvent ſe faire donner, par des perſonnes inſtruites, des extraits en François des plus beaux morceaux de l'Hiſtoire de France, Grecque ou Romaine. On les feroit lire, même apprendre & réciter par les enfants; enſuite on les leur feroit lire dans les Auteurs qui les ont rapportés, ſur-tout dans ceux qui ſont bien écrits, & l'on augmenteroit inſenſiblement leurs connoiſſances. Ce que je propoſe n'eſt pas difficile à faire. Nous aimons naurellement à apprendre des faits, ſur-tout s'ils

ſont agréables. Les peres & meres s'inſtruiroient eux-mêmes avec facilité & avec plaiſir en s'amuſant. De plus, cette inſtruction ne ſeroit pas longue : au bout de quatre ou cinq mois, elle ſeroit finie, & l'enfant ſeroit en état, s'il avoit quelque gout, de s'inſtruire par lui-même, en liſant de ſuite les bons Auteurs qu'on lui indiqueroit. Je dis de les lui indiquer, parce que s'il les choiſiſſoit lui-même dans l'ardeur de lire, il pourroit en prendre de mauvais, ou d'inutiles, qui lui feroient perdre ſon temps. C'eſt ce qui arrive ſouvent à ceux qui aiment la lecture, & qui ne ſont pas bien conduits.

Je confierois volontiers ce commencement d'Education aux meres ; elles en ſeroient très-capables, premiérement, par cet amour naturel que les femmes raiſonnables ont pour leurs enfants, & en ſecond lieu, parce qu'elles n'ont point d'occupations abſolument ſérieuſes qui les en détournent, comme les peres occupés de leurs affaires. J'en connois quelques-unes qui m'ont fourni cette idée, & qui

ſe font une eſpece de devoir de ſe faire lire par leurs enfants même de l'âge de 13 ou 14 ans, les Hiſtoires de la Bible les plus intéreſſantes, & des traits d'Hiſtoire profane qu'elles ſe font indiquer par des perſonnes inſtruites. Ces meres jouiſſent de la ſatisfaction de joindre à l'attrait du plaiſir, l'avantage d'inſpirer la vertu à leurs enfants par des exemples utiles.

Je voudrois encore que les meres ſurtout s'emparaſſent, pour ainſi dire, de leurs enfants, pour les conduire avec elles dans les bonnes compagnies, où ils apprendroient les regles de la politeſſe & de la bienſéance; comment ils doivent ſe conduire dans la ſociété; qu'ils s'accoutumaſſent principalement à ne fréquenter que des perſonnes au-deſſus de leur âge, & avoir du reſpect pour elles. Je voudrois qu'on eût l'attention la plus grande à les empêcher de voir les jeunes gens, de faire avec eux des parties ſecretes & inconnues aux peres & meres. Je ne m'oppoſerois cependant pas qu'on leur procurât quelquefois des plaiſirs honnêtes & décents. On pourroit les con-

duire, ſans jamais les y laiſſer aller ſeuls, à la Comédie Françoiſe, pour y voir ces belles Tragédies de Corneille & de Racine, telles que le Cid, Cinna, Phedre, Andromaque, Eſther; les belles Comédies de Moliere & des autres Sages comiques, telles que le Miſantrope, le Joueur, &c. Mais je ne trouverois pas la Comédie Italienne aſſez décente pour les y conduire, non plus qu'à l'Opéra, pour y entendre ces Chanſons de *morale lubrique*, que, comme dit Boileau, *Lulli réchauffa des ſons de ſa Muſique*, & y voir des danſes trop laſcives qui ne reſpirent que la volupté. Je leur interdirois auſſi les Spectacles de la Foire, ceux des Boulevarts, des Waux-Halls & des Coliſées, remplis de femmes ſans pudeur, qui ne cherchent qu'à corrompre la jeuneſſe.

Il eſt encore une choſe que je n'oſe preſque propoſer, dans la crainte qu'elle ne puiſſe pas réuſſir. Ce ſeroit que quatre ou cinq peres & meres procuraſſent à leurs enfants la connoiſſance de quatre ou cinq jeunes gens de leur âge, d'égale condition, élevés ſuivant le plan que je

préſente; qu'ils ſe fréquentaſſent les uns & les autres; qu'ils euſſent les mêmes plaiſirs & les mêmes amuſements, comme ils partageroient les mêmes études; je crois que cela entretiendroit une eſpece d'émulation, & les feroit contracter entr'eux une amitié agréable & ſolide, qui feroit dans la ſuite le bonheur de leur vie.

DE LA GÉOGRAPHIE.

Mais je reviens à l'Hiſtoire. En continuant d'en inſtruire les jeunes gens, je leur ferois donner des leçons de Géographie; ſcience aiſée que je mettrois en concurrence avec l'Hiſtoire.

Je commencerois par leur faire donner une connoiſſance générale de la Sphere & des quatre parties du Monde, ſuffiſante pour empêcher les Eleves de les confondre enſemble. Ce ſeroit un petit traité de Géographie très-court, qu'ils auroient bientôt appris, & qui les empêcheroit de mettre Conſtantinople en Eſpagne; enſuite il entreroit dans un détail plus circonſtancié de l'Europe, qui contiendroit les

différents Etats qui la compoſent, & ſurtout la France. J'aurois des Cartes, tant de l'ancienne que de la nouvelle Géographie, qui ne ſont pas rares; mais les Eleves n'en feroient uſage que lorſqu'ils ſeroient inſtruits des premiers éléments de l'Hiſtoire, qu'ils y auroient pris du gout & deſireroient en ſavoir davantage. Je la leur ferois lire ſur des Cartes Géographiques, & ils apprendroient l'une & l'autre en même-temps.

Si Racine avoit ſu la Géographie, il n'auroit pas fait une ſi grande faute, lorſque dans ſa Tragédie de Mithridate, il fait dire par ce Prince à ſes enfants:

Doutez-vous que l'Euxin ne me porte en deux jours,
Aux lieux où le Danube y vient finir ſon cours?

Le grand Prince de Condé, qui étoit l'homme de la Cour le plus inſtruit, entendant ces deux vers, dit: *Ils pouvoient très-bien en douter.*

Ce ſera donc pour lors que les Eleves entreront dans la grande étude de l'Hiſtoire qui demande une nouvelle inſtruction. La premiere choſe à laquelle on doit

s'attacher, eſt le choix des livres dont il faut qu'ils faſſent uſage; encore dans ces livres choiſis, quoiqu'ils ſoient très-utiles, y a-t-il bien des choſes qu'on doit ſupprimer, pour ne pas cauſer de l'ennui aux Etudiants, ſauf à y revenir, lorſqu'ils ſeront plus inſtruits.

Comme l'Hiſtoire de France eſt la premiere qu'ils doivent apprendre, je me donnerois bien de garde de les faire commencer par l'Hiſtoire de la premiere race de nos Rois; elle les auroit bientôt dégoutés; mais je leur ferois indiquer dans les livres originaux, les plus mémorables traits de l'Hiſtoire des autres Rois; & s'ils y avoient pris du plaiſir, alors je leur laiſſerois ſatisfaire toute leur curioſité.

Le premier ouvrage que je leur mettrois entre les mains, ſeroit l'Abrégé Chronologique de M. le Préſident Hénaut. Je ne connois point de livre plus utile & plus néceſſaire pour apprendre l'Hiſtoire de France, & conſerver la connoiſſance qu'on y a acquiſe.

Après cela, je ferois lire à mon Eleve l'Hiſtoire de France de M. l'Abbé Véli,

en attendant qu'il pût lire celle du Pere Daniel, qui eſt le meilleur de nos Ecrivains; quelques extraits des Hiſtoires d'Eſpagne, d'Italie & des autres Nations de l'Europe, & entr'autres les Révolutions de Suede, celles d'Angleterre, & autres bons Hiſtoriens du dernier ſiecle & du préſent, ſur-tout ceux qui ſont bien écrits, parce qu'ils apprennent à bien parler François. Je crois qu'en accordant à nos Eleves neuf ou dix mois de temps pour apprendre les éléments des Hiſtoires dont je viens de parler, ils en auroient retiré une aſſez bonne ſemence pour faire une abondante récolte ſuivant leur choix & leur gout. Lorſqu'ils ſeront plus avancés en âge, alors on leur fera lire l'Hiſtoire du Pere Daniel, qui, comme je l'ai dit, eſt la meilleure que nous ayons. On peut encore choiſir les Hiſtoires particulieres que nous avons des regnes de pluſieurs de nos Rois, qui ſe ſont diſtingués par leurs belles actions; mais cela doit ſe faire avec beaucoup de choix, de crainte qu'ils ne perdent un temps précieux à lire des choſes inutiles.

Lorſque notre Eleve ſera ſuffiſamment inſtruit de l'Hiſtoire de France, il faudra le conduire dans les ſentiers agréables de l'Hiſtoire Grecque & Romaine; car il faut convenir qu'elles ſont infiniment plus belles, plus intéreſſantes & plus inſtructives, que les Hiſtoires modernes de notre Europe. Elle a ſi long-temps langui dans les entraves de l'ignorance, qu'on y trouve peu de Princes qui ſe ſoient diſtingués par des actions grandes, nobles, ſages & prudentes, & qui aient fait le bonheur de leurs peuples.

Nous n'avons dans le genre de l'Hiſtoire Grecque & Romaine, rien de meilleur, de plus étendu & de plus aiſé à étudier que les vies des grands hommes, de Plutarque, de la traduction de Jacques-Amiot, dont le ſtyle, quoique ſuranné, eſt encore très-agréable, & je le préférerois à celui de M. Dacier, quoique plus nouveau. Cet ouvrage a la commodité des extraits dont j'ai déjà tant parlé : on peut le prendre & le quitter, ſuivant ſa commodité; & quelque peu qu'on en liſe, il en reſte toujours quelque choſe d'agréable & d'inſtructif

dans l'esprit. Nous avons encore Tucydide, que les anciens Auteurs Grecs estimoient beaucoup : il a de la grandeur, de la noblesse & de la majesté dans son style. Enfin, rien ne donne une si haute idée de lui, que ce que Lucien nous en apprend, que Démosthene ne devint si grand Orateur, que par l'étude qu'il fit de cet Historien, qu'il écrivit de sa main jusqu'à huit fois.

A l'égard des Historiens Latins, Tite-Live est le plus accompli ; car il a toutes les qualités d'un grand Historien : l'imagination belle, l'expression noble, le sens exact, l'éloquence admirable. Il ne se présente que de grandes idées à son esprit : c'est par-là qu'il va au cœur, qu'il remue l'ame. Enfin, c'est le plus grand génie pour l'Histoire & un des plus grands maîtres d'éloquence qui ait jamais été. C'est un grand dommage que nous n'ayons pas une bonne traduction de cet Auteur. Il faudra nous contenter de celles que nous en avons, qui ne laisseront pas d'être utiles à notre studieuse jeunesse, en attendant qu'elle en sache assez pour le lire en ori-

ginal. Nous avons encore les Commentaires de Céſar, qui doivent être mis entre les mains de tous les jeunes gens, & ſurtout de ceux qui ſe deſtinent à l'art militaire. Il a le plus beau talent de s'exprimer qui fût jamais. Les Savants de bon gout, ont raiſon de l'admirer pour la pureté inimitable de ſon ſtyle & la juſteſſe de ſes ſentiments; car perſonne n'a écrit plus ſagement.

Quint-Curce eſt louable par ſa ſincérité. Il dit le bien & le mal d'Alexandre, ſans ſe laiſſer prévenir par le mérite de ſon Héros. S'il y a à redire à ſon Hiſtoire, c'eſt qu'il eſt trop poli; mais il a excellé à peindre les mœurs d'un air agréable.

Nous avons encore Suétone, qui nous a donné les vies des douze premiers Empereurs Romains. Cet ouvrage eſt très-utile pour apprendre les mœurs de ce temps-là. Je joindrai à cet Auteur, Salluſte, Ecrivain du ſiecle d'Auguſte, & l'un des plus polis & des plus agréables. Nous avons encore l'Abbé de Saint-Réal, Auteur François du ſiecle dernier, fort eſtimé pour ſa belle diction & la pureté de ſon

langage, qui nous a donné en François plusieurs beaux morceaux de l'Histoire Romaine, &c.

Comme ce que je viens de dire de l'Histoire est suffisant pour en donner du moins les principales connoissances à la jeunesse que l'on veut instruire, & que pour peu qu'elle y prenne du gout, elle sera en état de les augmenter elle-même, par l'application qu'elle y donnera, je parlerai maintenant de la Philosophie, ou du moins des parties de cette science, qui sont les plus nécessaires & les plus utiles.

DE LA PHILOSOPHIE.

La Philosophie telle qu'on l'enseigne depuis très-long-temps dans les Universités, est composée de quatre sciences particulieres, qui, quoiqu'elles paroissent différentes, ont cependant tant de liaison entr'elles, qu'elles s'aident, pour ainsi dire, à instruire ceux qui les étudient. On les appelle la Logique, la Morale, la Physique & la Métaphysique, desquelles les Professeurs dictent à leurs Etudiants, &

leur font écrire en langue latine des cahiers qui contiennent les différentes matieres de ces quatre sciences, & leur expliquent ensuite, toujours en langue latine. Ceux qui en profitent le plus, sont ceux qui se destinent à prendre des degrés dans les quatre Facultés des Universités; c'est-à-dire, la Théologie, la Médecine, le Droit & les Arts. A l'égard des autres Etudiants, ils en apprennent ce qu'ils peuvent. Il y a cependant deux parties de cette Philosophie, qui sont extrêmement nécessaires aux personnes assez riches pour se passer d'exercer aucune de ces quatre Professions: ce sont la Logique & la Morale.

DE LA LOGIQUE.

La Logique est, pour ainsi-dire, le premier rayon d'évidence & le premier trait de méthode qui se répand sur les sciences, parce qu'elle s'occupe à former le jugement qui est l'instrument ordinaire, dont l'esprit se sert pour raisonner juste, & faire un discernement exact du vrai & du faux: & comme cet Art est la source

d'où naît la certitude ; il y a peu de ſureté dans tous les jugements des hommes, ſans ſon ſecours. Elle fut inventée pour imprimer un caractere de juſteſſe dans l'eſprit. Ariſtote eſt le premier des Philoſophes qui découvrit une nouvelle voie, pour parvenir à la ſcience par l'évidence de la démonſtration : c'eſt l'infaillibilité du Syllogiſme, qui eſt une regle pour énoncer clairement la juſteſſe de ce qu'il faut penſer.

DE LA MORALE.

A l'égard de la Morale, après celle qui nous enſeigne à pratiquer les vertus ſublimes que l'Evangile & les ſaintes Ecritures nous preſcrivent, il en eſt une que j'appellerai Morale civile, ou *Honnêteté :* c'eſt celle qui préſide à la décence & à la pureté de nos mœurs. Je n'en parlerai pas davantage ici, parce que je dois entrer dans un plus grand détail de cette ſcience dans la derniere partie de mon ouvrage.

DE LA PHYSIQUE.

Pour ce qui eſt de la Phyſique, c'eſt une ſcience ſi étendue, & qui comprend tant d'objets, que, pour en ſavoir ſeulement une partie, il faut y paſſer toute ſa vie à ne faire autre choſe; encore, après l'avoir bien étudiée, trouve-t-on qu'il y a une infinité de choſes dont on ne peut découvrir la vérité. On eſt continuellement expoſé à tomber dans l'erreur, ſur-tout lorſqu'on veut pénétrer dans la plupart des ſecrets de la Nature, dont la Providence n'a pas jugé à propos de nous donner la connoiſſance. Comme ceux dont je deſirerois perfectionner l'éducation, n'ont aucun beſoin de cette ſcience, je l'abandonne aux Médecins, qui ſont les ſeuls des quatre Facultés auxquels cette ſcience eſt néceſſaire en plus grande partie, ſur-tout dans les objets dont la vérité eſt acquiſe, par les expériences qu'on a faites.

DE LA MÉTAPHYSIQUE.

Enfin, la Métaphyſique, qui eſt la connoiſſance des choſes purement intellectuelles, ne s'occupe que de la ſeule penſée par une étude abſtraite de l'Etre corporel & de l'Etre incorporel. Elle s'éleve au-deſſus des ſens & de la matiere, pour ne conſidérer que les Etres purement ſpirituels, tels que ſont l'ame, les eſprits, les Anges, & la Divinité même. Nous n'avons pas beſoin de cette ſcience, pour nous prouver qu'il y a un Dieu; nous le croyons, nous en ſommes perſuadés, & cela doit nous ſuffire: & ſi nous voyions quelques incertitudes, nous aurions recours à l'Evangile, à l'Ecriture-ſainte & aux perſonnes qui ſont prépoſées pour éclaircir nos doutes, ſi nous en avions, & nous fortifier dans notre Religion.

Je reviens donc à la Logique. Quoique, lorſque les jeunes gens ſont ſortis de Rhétorique, il leur manque encore bien des connoiſſances, cependant la plupart de leurs peres & meres s'imaginent

qu'ils n'ont pas beſoin de plus amples inſtructions. Leurs enfants eux-mêmes croient en ſavoir aſſez. Délivrés du joug de leurs Régents & de leurs Précepteurs, ils veulent jouir de leur liberté. Ne ſachant pas s'occuper, ils s'ennuient. On les laiſſe ſe livrer aux plaiſirs de leur âge. Ils ne s'occupent que de ſpectacles, de bals, de promenades, ſouvent de jeu. On n'a pas aſſez d'attention ſur les compagnies qu'ils fréquentent, qui ſont des jeunes gens auſſi deſœuvrés qu'eux. On ſe contente ſeulement de leur enſeigner les regles de la politeſſe extérieure, & comment ils doivent ſe comporter dans les compagnies honnêtes des perſonnes de leur rang. Mais on ne les inſtruit pas des vertus morales & civiles, néceſſaires pour les états qu'on doit leur faire embraſſer. C'eſt donc pour éviter ce défaut d'inſtructions, que je voudrois qu'on les occupât à l'étude philoſophique dont je viens de parler.

DE LA LOGIQUE.

La premiere ſcience après celle de l'Hiſtoire, eſt celle de la Logique, ou l'art de raiſonner ſenſément. Cette ſcience eſt plus néceſſaire qu'on ne penſe, ſur-tout pour la Nobleſſe & la Magiſtrature, parce que ces deux ordres ſont plus deſtinés que les autres à prendre part au Gouvernement, ſoit dans les conſeils des Rois, ſoit dans l'adminiſtration de la Juſtice. Ils ſeroient ſouvent expoſés à raiſonner fauſſement & donner de mauvais conſeils, lorſqu'ils ne ſauroient pas tirer des conſéquences juſtes des principes certains. Cette ſcience eſt donc de la plus grande utilité, je dirois même néceſſité, parce qu'elle influe ſur toutes les actions; car on fait de grandes fautes lorſqu'on ne ſait pas raiſonner juſte. Comme on a de tout temps diſputé contre la raiſon, parce que c'eſt ordinairement l'opinion qui gouverne le monde; les ſiecles ſenſés ne ſe ſont diſtingués que par l'eſtime & l'uſage qu'ils ont fait de la Logique d'Ariſtote, dont le ſyllogiſme

eſt regardé comme l'ouvrage le plus accompli qui ſoit ſorti d'un cerveau humain.

Je ne demande pas qu'on faſſe employer à un jeune homme un temps conſidérable pour l'inſtruire de la Logique, au point qu'il ſoit auſſi habile que le plus ſavant Docteur de Sorbone. Je ſouhaiterois ſeulement qu'il en ſût aſſez pour connoître la fauſſeté d'un mauvais raiſonnement, & ne point s'expoſer à en faire lui-même. Je voudrois donc qu'on lui fît lire un traité de Logique Françoiſe, tel, par exemple, que celui de Meſſieurs de Port-Royal, dont on fait la plus grande eſtime; car ces Meſſieurs, qui avoient connu l'utilité de cette ſcience pour tout le monde, l'ont exprès compoſée en langue Françoiſe. Je voudrois qu'un Répétiteur habile, comme il y en a pluſieurs, & comme il s'en formeroit, s'ils avoient de l'occupation, leur expliquât & leur fît entendre cette Logique pendant trois ou quatre mois. Ce temps ſeroit ſuffiſant à un Eleve, pour peu qu'il voulût s'inſtruire. J'ai connu un pere qui étoit riche & aſſez inſtruit, le-

quel, lorſqu'il donnoit à dîner chez lui, & il y avoit ſouvent bonne compagnie, en prioit le Répétiteur. Celui-ci, avant le dîner, recommandoit au jeune homme d'être attentif à la converſation du deſſert, qui eſt le temps ordinairement dans lequel les diſcours s'échauffent, ſur-tout ſur des matieres contentieuſes, auxquelles le Répétiteur donnoit lieu lui-même ſouvent exprès. Enſuite, après le dîner, il demandoit au jeune homme ce qu'il penſoit des raiſonnements qu'il avoit entendus. Il lui faiſoit connoître la fauſſeté de ceux que lui-même & les autres avoient faits, & comment il falloit les rectifier. Le jeune homme devint, en peu de temps, un très-habile Logicien.

Ce que je viens de dire de la Logique, qu'on doit regarder comme l'introduction à toutes les ſciences, eſt auſſi néceſſaire pour ceux qui étudient en Théologie, en Médecine & en Droit. Je ne donnerai aucun conſeil à ceux qui étudient dans les deux premieres ſciences : on peut dire que ce ſont ceux qui en font le meilleur uſage. A l'égard du Droit, on ſait que l'étu-

de en eſt fort ſuperficielle dans les Univerſités des Provinces, où les jeunes gens qui ſe deſtinent à remplir des charges de Magiſtrature ſubalterne, vont ordinairement ſe faire recevoir Licenciers en Droit; ce qu'on leur accorde facilement & en trop peu de temps. Un jour, un jeune homme fut pour en prendre dans une de ces Univerſités. Surpris & charmé de la facilité avec laquelle on lui donnoit ſon Certificat de Licence, il voulut ſe moquer du Profeſſeur. Il lui dit: Monſieur, puiſqu'il eſt ſi facile d'être reçu Avocat, je voudrois que vous me fiſſiez auſſi le plaiſir de recevoir mon cheval. Monſieur, la choſe eſt impoſſible, lui répondit le Profeſſeur; car nous ne recevons ici que des ânes.

Pour ce qui eſt de la ſcience du Droit qu'on enſeigne dans l'Univerſité de Paris, je crois que les Profeſſeurs ont toutes les lumieres néceſſaires pour en donner une parfaite connoiſſance aux jeunes gens. Cependant il paroît qu'ils l'étudient aſſez négligemment. Je penſe donc que les peres & meres qui deſtinent leurs enfants à

remplir des Magiſtratures dans les Parlements, ſur-tout dans celui de Paris & dans les autres Cours ſupérieures, doivent exactement veiller à ce qu'ils ſoient parfaitement inſtruits, non-ſeulement du Droit, mais encore de la Logique & des autres ſciences dont je viens de parler; parce que nous regardons cette jeuneſſe comme les conſeils futurs de la Nation; qu'ils doivent un jour faire principalement uſage des lumieres qu'ils auront acquiſes, & de leur probité pour contribuer au bonheur des François. D'ailleurs, c'eſt dans ces illuſtres Corps que les Rois choiſiſſent les Intendants des Provinces, les Miniſtres, les Chanceliers, parce que ces Magiſtrats, accoutumés à de ſérieuſes occupations, ſont plus inſtruits que la Nobleſſe des véritables intérêts de l'Etat. Effectivement, ſi indépendamment de ceux qui partagent aujourd'hui avec notre auguſte Monarque, les fonctions pénibles de la Royauté, je voulois rapporter les noms de ceux qui, dans les ſiecles paſſés, ſe ſont rendus recommandables par leurs lumieres, leurs vertus, leur ſageſſe,

leur prudence & leurs autres belles qualités dans les fonctions de Miniſtres d'Etat, le nombre en ſeroit très-grand, ſans pouvoir en citer, ou très-peu, parmi la premiere Nobleſſe. Mais auſſi eſt-il vrai que cette Nobleſſe par ſon courage & les actions héroïques qu'elle a faites, & qui brillent en ſi grand nombre dans notre Hiſtoire, a ſoutenu la couronne de France, a réparé les pertes qu'elle avoit faites, & l'a rendue triomphante de tous ſes ennemis.

Eh! que n'auroit-elle pas fait, ſi elle n'avoit pas négligé ou mépriſé de s'inſtruire des ſciences dont j'ai parlé? Quelle utilité n'auroit-elle pas retirée, par exemple, de l'étude de l'Hiſtoire, comme ont fait de notre temps les Maréchaux de Villars, de Saxe & le Prince Eugene, dont j'ai parlé? Elle lui auroit fait connoître les belles actions des grands hommes qui ſe ſont rendus célebres dans l'Hiſtoire, comment la prudence doit être inſéparable du courage, & ainſi des autres.

Je ſuis fâché de voir dans notre Hiſtoire la Nobleſſe mettre trop de diſtance entr'elle

entr'elle & la Magiſtrature : car nous ne devons pas douter qu'une heureuſe union de ces deux ordres, qui ſe ſeroient communiqué leurs lumieres, n'eût augmenté la gloire & la félicité de la Nation Françoiſe. Je trouve la preuve de ce que j'avance, ſous le regne de Philippe-Auguſte, dans la perſonne du Chancelier Guérin.

Il avoit été d'abord Chevalier de Saint-Jean-de-Jéruſalem, Evêque de Senlis, & enfin Chancelier. Grand homme de guerre, avant qu'il fût pourvu de l'Epiſcopat, il ſe trouva avec Philippe-Auguſte à la bataille de Bouvines, où il fit les fonctions de Maréchal de bataille. Il contribua beaucoup à la victoire par ſon courage & par ſes avis, & fit priſonnier le Comte de Flandres. Guérin étoit contemporain du fameux Connétable de Montmorenci, Matthieu II du nom. Ces deux grands hommes firent toujours un grand uſage de leurs belles qualités, & avec la plus grande union pour le bien & la gloire de l'Etat. C'eſt ce que Cicéron ne ſe laſſoit point de repréſenter aux Romains, dont la République étoit compoſée, comme

chez nous, de l'ordre de la Nobleſſe, de celui des Chevaliers Romains & de celui du Peuple. Il déſiroit que la Nobleſſe fût toujours étroitement liée avec l'ordre des Chevaliers, dont l'union faiſoit toute la force de l'Etat.

DE LA MORALE.

Comme cette ſcience renferme beaucoup de connoiſſances, dont les unes ſont plus néceſſaires & plus intéreſſantes, pour le bonheur de la ſociété civile en général, parce qu'elle nous donne des regles invariables pour nous conduire dans le chemin de la ſageſſe, & que les autres tendent à réformer les abus qui ſe ſont introduits dans nos mœurs, j'en ferai deux Chapitres différents.

CHAPITRE PREMIER.

LA Morale eſt une ſcience qui (comme dit Cicéron dans ce beau Traité des offices qu'il nous a laiſſé) nous inſtruit à donner tous nos ſoins, & prendre garde

que dans tous nos deſſeins & toutes nos actions, il y ait de l'égalité, de la ſuite, de l'ordre; à ne rien faire de meſſéant, ni de lâche & d'efféminé; que dans nos ſentiments il n'y ait rien de déréglé, & que toutes nos vues tendent à employer nos talents, pour le bien & l'utilité de l'Etat & de nos Concitoyens. C'eſt de tout ce que je viens de dire, que réſulte ce qu'on appelle *Honnêteté*, que nous devons chercher, dont le prix ne dépend point des jugements, ni des applaudiſſements des hommes, & qui eſt louable & eſtimable par elle-même, quand elle ne ſeroit louée, ni eſtimée de perſonne. Ce que Cicéron appelle *Honnêteté* dans cet ouvrage, n'eſt autre choſe que ce que la raiſon, la ſageſſe, la vertu & la bienſéance demandent de nous. Elle va beaucoup plus loin, que ce que nous appellons communément de ce nom-là, dans l'uſage du monde, qui n'eſt que la politeſſe extérieure.

Mais tout ce qui doit s'appeller *Honnêteté*, ſe réduit à quatre chefs, & conſiſte dans cette intelligence d'eſprit qui fait chercher & découvrir la vertu, &

c'eſt ce qu'on appelle *Prudence :* ou dans ce qui mene à maintenir les loix de la ſociété humaine & la foi des conventions, & à rendre à chacun ce qui lui appartient ; c'eſt ce qu'on appelle *Juſtice :* ou dans cette grandeur d'ame, que rien ne ſauroit abattre, qui rend capable des plus hautes entrepriſes, & de ſupporter avec fermeté les plus terribles accidents ; c'eſt ce que l'on appelle *Force :* ou dans cet ordre, ces meſures ſi juſtes & ſi préciſes qu'on doit garder dans ſes actions & même dans ſes paroles ; c'eſt ce qu'on appelle *Modération* ou *Tempérance.*

I Partie. *DE LA PRUDENCE.*

De ces quatre ſources d'où dérive ce qu'on peut appeller *Honnêteté*, la premiere, qui conſiſte dans la connoiſſance de la vérité, eſt celle qui appartient le plus à la nature de l'homme. Auſſi ſentons-nous un ardent deſir de ſavoir & de connoître. Nous trouvons qu'il n'y a rien de plus beau que d'exceller dans quelque ſcience, & qu'il n'y a rien, au contraire, de ſi

honteux, que d'être dans l'ignorance & dans l'erreur, de se méprendre, & de se laisser tromper, ou imposer. Mais quoique cette inclination à savoir nous soit naturelle, & n'ait rien que d'honnête, elle est sujette à deux inconvénients dans lesquels il faut prendre garde de tomber. L'un est de croire savoir ce qu'on ne sait pas, & de prononcer témérairement sur ce qu'on ne connoît pas assez; ce qui est contraire à la politesse, qui doit regner dans les conversations; & l'autre de s'attacher avec trop d'ardeur, & de donner trop de temps à des matieres obscures & difficiles dont on peut se passer, & surtout de celles dont l'Auteur de la Nature n'a pas jugé à propos de nous permettre la connoissance. Pourvu qu'on sache donc se garder de l'un & de l'autre, il n'y aura rien que de louable dans l'application qu'on pourra donner à des choses honnêtes par elles-mêmes, & qui méritent qu'on s'en instruise. Ainsi toute application de l'esprit doit avoir pour objet, l'examen de ce que l'honnêteté demande de nous, & qui peut contribuer à nous faire bien vivre &

à nous rendre heureux. Voilà ce qui regarde la premiere des quatre ſources de nos devoirs.

II Partie. *DE LA JUSTICE.*

Des trois autres vertus celle qui a le plus d'étendue eſt la Juſtice, qui contribue à entretenir la ſociété humaine, & ce commerce réciproque de ſoins & d'offices ſur leſquels elle roule. Cette vertu a deux parties principales, dont l'une eſt la Juſtice proprement dite, celle qui a le plus d'éclat, & par laquelle nous pouvons le mieux mériter le titre de gens de bien. L'autre eſt cette attention à obliger tout le monde qu'on appelle bonté, ou libéralité.

Quant à la Juſtice, le premier devoir qu'elle preſcrit, eſt de ne faire jamais aucun mal à perſonne, ſi l'on n'y eſt forcé de repouſſer quelqu'injure; de n'uſer de ce qui eſt en commun, que comme étant en commun, & de n'uſer en maître, que de ce qui eſt véritablement à ſoi. Mais comme il n'y a rien de plus vrai que ce

beau mot de Platon, que nous ſommes nés pour notre patrie & pour nos amis, auſſi-bien que pour nous-mêmes, nous devons mettre chacun du nôtre dans le fonds de l'utilité commune, par un commerce réciproque & perpétuel d'offices & de ſervices, n'étant pas moins empreſſé à donner qu'à recevoir, & employer non-ſeulement nos ſoins & notre induſtrie, mais nos biens même, & ſerrer, pour ainſi dire, de plus en plus les nœuds de la ſociété humaine.

DE LA LIBÉRALITÉ.

Ce que je viens de dire de la Juſtice, nous conduit à parler de la Libéralité. Il y en a de deux ſortes. L'une conſiſte à employer une partie de ſes richeſſes à ſoulager ceux qui ſont dans le beſoin, ſuivant le précepte de l'Evangile; & l'autre à faire du bien par ſon travail & par ſon induſtrie. Celle qui conſiſte à donner du ſien, eſt la plus aiſée, & particuliérement aux riches; & l'autre a quelque choſe de plus abondant, & c'eſt celle qui convient le

mieux aux perſonnes de conſidération, & qui ont l'ame grande & forte. Car encore que l'une & l'autre partent d'un cœur noble & naturellement bienfaiſant, c'eſt la bourſe qui fournit à la premiere; l'autre ſe tire du fonds de l'induſtrie & de la vertu; mais il faut bien ſe reſſouvenir que ces deux qualités de la Libéralité, doivent toujours être conduites par la Juſtice. L'une épuiſe la ſource dont elle ſort, lorſqu'elle n'eſt pas conduite par la ſageſſe. Il n'en eſt pas de même de ceux qui en font par leur induſtrie & par leur vertu; car plus ils obligent de gens, plus ils en ont ſous leurs mains pour faire plaiſir à d'autres. On doit faire part de ſes biens, quand ce ſont des gens qui méritent qu'on les aſſiſte; mais cela doit ſe faire avec choix & diſcernement. Or qu'y a-t-il de plus mauvais ſens, que de ſe mettre hors d'état de pouvoir continuer ce qu'on aime tant à faire? Mais ce qui eſt encore plus fâcheux, c'eſt que ces ſortes de Libéralités, lorſqu'elles tombent dans la prodigalité, conduiſent ſouvent à des rapines & à des actions malhonnêtes; car, comme on ſe

trouve ſoi-même dans la néceſſité pour avoir trop donné, on eſt réduit à commettre des injuſtices. Ainſi ces Libéralités démeſurées par leſquelles on prétendoit gagner la bienveillance des hommes, n'aboutiſſent qu'à ſe faire haïr, & cette Libéralité, qui eſt une grande vertu, lorſqu'elle eſt ſagement conduite, devient un grand vice, parce qu'on n'a pas connu ſa véritable eſſence, & qu'on s'eſt jetté dans la prodigalité.

Lorſque la Libéralité eſt conduite par la ſageſſe & le diſcernement, elle n'eſt jamais à charge; elle n'eſt point ruineuſe, lorſqu'elle ſait bien placer ſes bienfaits. Elle fait plaiſir à tout le monde; chacun la loue, d'autant plus volontiers, que cette vertu, dans les perſonnes élevées, eſt regardée comme un recours aſſuré pour tous ceux qui peuvent être dans le beſoin. Il y a long-temps qu'on a dit, que, ſi les grands faiſoient aux petits le bien qu'ils peuvent, ils ſeroient regardés comme des dieux. Auſſi voyons-nous dans l'Hiſtoire ancienne que les païens avoient mis au rang de leurs divinités des hommes bien-

faiſants, & qui avoient rendu de grands ſervices à l'humanité.

DE LA RECONNOISSANCE.

Il y a encore un autre devoir de Juſtice qui fait partie de la Libéralité; c'eſt la reconnoiſſance, à quoi un homme de bien ne doit jamais manquer, dès qu'il peut s'en acquitter ſans faire d'injuſtice à perſonne. Il y a néanmoins quelque différence à faire entre les bienfaits reçus. On ne ſauroit douter que nous ne devions faire davantage pour ceux dont nous en avons reçu de plus grands; c'eſt pourquoi il faut prendre garde, dans quelle vue, par quel eſprit & avec quel dégré de chaleur & d'amitié, on s'eſt porté à nous en faire; & c'eſt ce qui doit nous ſervir de regle dans nos Libéralités.

III Partie. *DE LA FORCE.*

Les Stoïciens, dit Cicéron, ont admirablement défini la *Force*, lorſqu'ils ont dit que c'eſt une vertu qui combat pour

la Juſtice. Il n'y a de véritable grandeur d'ame, ni de véritable courage, que dans ceux qui ſont véritablement gens de bien, ſinceres, amateurs de la vérité & incapables de tromper ; & toutes ces qualités ne ſont que des ſuites de ce qu'on appelle juſtice & probité : ſans quoi la grandeur d'ame a toujours quelque choſe d'odieux. Auſſi voyons-nous, qu'à moins d'être balancée par ce contre-poids, elle ne manque point de dégénérer en emportement, d'inſpirer une opiniâtreté inflexible dans des choſes injuſtes & pernicieuſes, & de faire naître l'envie de s'élever au-deſſus des autres juſqu'à les opprimer & ſe les aſſujettir. Mais plus il eſt difficile d'allier la juſtice avec la hauteur de courage, plus il eſt beau de ſavoir le faire.

Ceux qui ont l'ame véritablement grande, ce qui ne ſauroit être, ſi elle n'eſt en même-temps ſage & réglée, doivent être perſuadés, que cette *Honnêteté* à quoi la nature nous porte, & qu'elle demande de nous, ne conſiſte que dans les bonnes actions, & non pas dans la gloire qu'elles peuvent nous procurer.

La grandeur d'ame & de courage ſe reconnoît ordinairement à deux marques: l'une eſt un mépris parfait pour tout ce qui eſt hors de nous; c'eſt-à-dire, les honneurs & les biens, & c'eſt à quoi l'on ne ſauroit parvenir, à moins que d'être vivement perſuadé que l'homme ne doit admirer, ni rechercher que l'honnêteté, la droiture & la probité, & qu'il eſt indigne de lui de ſe laiſſer emporter, ni par la crainte, ni par la conſidération de quelqu'homme que ce ſoit, ni par les paſſions, ni par les revers de la fortune. L'autre, qui eſt une ſuite naturelle & ordinaire de cette trempe d'ame, conſiſte à exécuter de ces choſes qui ſont, non-ſeulement grandes & utiles, mais encore ardues & difficiles, & dont on ne ſauroit venir à bout ſans de grands travaux, & ſans haſarder ſa fortune & ſa vie. Le propre de la grandeur d'ame, eſt d'avoir un véritable mépris, fondé ſur les lumieres d'une raiſon ſaine & ferme, pour tout ce que les hommes admirent le plus; & celui de la conſtance & de la force, c'eſt de ſupporter les plus cruels accidents & les

plus grands revers de la fortune, ſans ſortir de ſon aſſiette, & ſans rien faire au-dehors, ni rien éprouver au-dedans, qui bleſſe la dignité d'un homme ſage. Mais il ne conviendroit pas que celui que les plus grands travaux ne pourroient abattre, que nulle crainte n'ébranleroit, ſe laiſſât vaincre par la volupté & par l'avarice; car il n'y a pas de plus grande marque de baſſeſſe & de petiteſſe d'eſprit que d'aimer l'argent : rien, au contraire, ne marque plus de grandeur d'ame & de nobleſſe de cœur, que de le mépriſer, & de ne deſirer d'en avoir que pour en faire de ſages libéralités.

IV Partie. *DE LA TEMPÉRANCE.*

A l'égard de la quatrieme partie de l'*Honnêteté*, que l'on appelle tempérance, c'eſt celle qui ſe rapporte à tout ce qui peut s'appeller *honnête ;* c'eſt-à-dire, ce qui comprend la pudeur, la modeſtie, la ſoumiſſion de toutes les paſſions à la raiſon, & cette préciſion ſi juſte, qui fait garder ſur chaque choſe les meſures qu'elle de-

mande, & d'où il réſulte un certain luſtre qui ſe répand ſur toutes les actions de la vie. C'eſt en cela préciſément, que conſiſtent cette décence & cette bienſéance qui ſont ſi étroitement liées à l'honnêteté, qu'on ne ſauroit les en ſéparer; car tout ce qui eſt honnête eſt bienſéant, & tout ce qui eſt bienſéant eſt honnête. Il ſied bien, par exemple, de conſulter la raiſon, de parler ſagement, de bien conſidérer ce qu'on fait, & d'examiner ſur chaque choſe ce qu'il y a de vrai: comme, au contraire, il ſied mal d'être dans l'erreur, de ſe tromper & de prendre le faux pour le vrai.

Tout de même ce qui eſt juſte ſied toujours bien, & l'injuſtice ne bleſſe pas moins la bienſéance que les bonnes mœurs. Il en eſt de même de ce qui regarde la force; & comme rien ne ſied mieux que les actions où il paroît du courage & de la grandeur d'ame, celles où l'on voit des marques de foibleſſe & de lâcheté, ne ſont pas moins contraires à la bienſéance qu'à la vertu.

Il y a deux différentes définitions de ce

qu'on appelle bienſéance; car on peut la regarder en général comme un certain luſtre inſéparable de tout ce qui eſt honnête, ou dans chaque partie de ce qui appartient à l'honnêteté. A regarder la bienſéance en général, on peut dire que c'eſt ce qui convient à l'excellence de la nature de l'homme, conſidérée par ce qui la diſtingue des animaux; & en deſcendant du genre dans les eſpeces particulieres, on peut dire que la bienſéance eſt un certain air de dignité & de nobleſſe, qui réſulte de l'obſervation des meſures de tempérance & de modération, que la nature de l'homme demande qu'il obſerve dans chacune de ſes actions.

Ce qui fait auſſi mieux voir la force & l'étendue de la bienſéance, c'eſt qu'elle doit régler non-ſeulement les mouvements extérieurs & corporels, mais encore, à bien plus forte raiſon, ceux de l'eſprit.

Ceux de l'eſprit ont deux différents principes, l'appétit & la raiſon. L'appétit n'eſt qu'une impulſion aveugle & téméraire qui nous porte tantôt d'un côté, &

tantôt de l'autre; au lieu que la raiſon eſt une lumiere certaine, qui nous inſtruit & nous montre ce que nous devons faire & ce que nous devons éviter. Il faut donc que la raiſon gouverne, & que l'appétit lui ſoit ſoumis. Il ne doit jamais y avoir de témérité, ni de négligence dans aucune de nos actions, & il ne nous eſt pas permis de rien faire dont nous ne puiſſions rendre raiſon; cela ſeul nous donne une juſte idée de ce qu'on appelle devoir. Or, cette ſoumiſſion de l'appétit à la raiſon, ne permet, ni qu'il la prévienne, ni qu'aucune ſorte de pareſſe ou de lâcheté lui faſſe refuſer de la ſuivre. Enfin, il faut que tous ſes mouvements ſoient tellement réduits & modérés, qu'ils ne puiſſent jamais exciter de troubles dans l'eſprit; & c'eſt de-là que réſulte ce qu'on appelle égalité & modération. Car tant qu'il y a de la fougue dans l'appétit, & qu'il eſt ſujet à des mouvements violents de deſirs, ou de crainte, il n'eſt pas poſſible que la raiſon en ſoit la maîtreſſe, & on ne ſauroit garder les meſures qu'elle preſcrit.

Ainſi, au lieu que les loix de la nature

veulent que l'appétit ſoit ſoumis à la raiſon, il en ſecouera le joug, & ne ſe conduiſant plus par elle, il mettra le corps même en déſordre, auſſi-bien que l'eſprit.

Il n'y a qu'à voir ceux qui ſont tranſportés de colere, ou de quelqu'autre paſſion violente, ſoit de deſir, ou de crainte, & même de quelque mouvement extraordinaire de joie; quel changement cela fait à leur viſage, à leur ton de voix, à leurs geſtes & à tout leur extérieur. Il n'en faut pas davantage pour nous rappeller aux regles de nos devoirs, & pour nous faire comprendre, de quelle conſéquence il eſt de réprimer & de calmer les mouvements de l'appétit.

DES JEUX.

Comme la nature ne nous a pas fait pour jouer comme des enfants, elle demande de nous une conduite grave & ſérieuſe, & nous appelle à des occupations plus importantes que les divertiſſements & les jeux. Ce n'eſt pas que l'on ne puiſſe quelquefois ſe les permettre; mais on ne doit en uſer que comme on uſe du ſom-

meil & des autres ſoulagements néceſſaires à la nature, & ce ne doit être qu'après avoir ſatisfait aux affaires ſérieuſes.

Il faut même prendre garde que nos jeux n'aient rien d'emporté, ni d'exceſſif. Il ne faut pas jouer par eſprit d'intérêt, ou de gain. Le jeu doit être modéré & ſeulement fait pour ſe déſennuyer, ſans s'xpoſer, en jouant un argent conſidérable, à ſe ruiner. Il faut en bannir l'avarice & l'intérêt; enfin prendre garde à ne nous rien permettre ſur ce ſujet qui ne convienne au caractere d'un honnête homme, qui ne doit s'en occuper que pour ſe délaſſer l'eſprit. Je ne dirai rien de plus ici ſur les jeux, parce que je compte faire ci-après un article particulier du jeu.

Comme les devoirs changent ſelon les âges, & que ceux des jeunes gens ſont différents de ceux des vieillards, il faut dire quelque choſe des uns & des autres.

Devoirs de la jeuneſſe envers les perſonnes âgées.

Il eſt du devoir des jeunes gens d'avoir du reſpect pour ceux qui ſont avancés en âge, & entre ceux-ci ils doivent choiſir les plus gens de bien, & ceux qui ſe ſont acquis plus de réputation par leur vertu, afin de ſe conduire par leurs conſeils & par leurs exemples; car le peu d'expérience des jeunes gens a beſoin d'être conduit par la ſageſſe des vieillards : ſur-tout ils doivent ſe garder de toutes ſortes de débauches.

Lorſqu'ils voudront ſe réjouir & ſe délaſſer par quelque ſorte de plaiſir, qu'ils évitent l'intempérance, & qu'ils ne perdent jamais de vue la pudeur & la modeſtie; ce qui leur coutera beaucoup moins, ſi dans leurs plaiſirs même, ils ſont bien-aiſes d'avoir pour ſpectateurs & pour témoins de leurs actions, des perſonnes d'un âge avancé.

Pour celles-ci, moins elles ſont capables d'exercices du corps, moins elles doivent s'occuper de ceux de l'eſprit. Leur

principale occupation doit être d'assister les jeunes gens, & encore plus leurs amis & la république des conseils que leur sagesse & leur expérience les mettent en état de donner.

DE LA CONVERSATION.

Une des plus essentielles parties de l'honnêteté, & dont la jeunesse doit être parfaitement instruite, est la conduite qu'elle doit tenir dans les sociétés & la conversation. Il n'y a rien qui fasse de si grands effets que le parler; & le parler est de deux sortes. L'un plus étendu & plus relevé; l'autre plus simple & plus uni. L'un est pour les sermons, le barreau & les actions d'éclat; c'est ce qu'on appelle l'éloquence: ceux qui ont du talent pour cet art, trouvent assez de moyens pour s'en instruire; je n'en dirai rien de plus. L'autre est pour les conversations familieres, les conférences, les propos de table & d'amusement. Il n'y a, ni maîtres, ni préceptes pour celui-ci, parce que personne ne croit avoir besoin d'en faire une étude. Je crois

pourtant qu'il pourroit y en avoir, & ce que les Rhéteurs enſeignent, quand ils parlent des choſes & des expreſſions, regarde l'une auſſi-bien que l'autre.

Comme c'eſt par la voix que la parole ſe fait entendre, il faut que la voix ſoit claire & douce. L'une & l'autre qualités viennent de la nature; mais on peut ſe perfectionner ſur l'une par l'exercice, & ſur l'autre, en imitant ceux qui ont de la netteté dans la prononciation & de la douceur dans la voix. Je crois même que quelques leçons de muſique y contribueroient. Si l'on veut chercher en toutes choſes ce qui ſied le mieux, comme je l'ai dit ci-devant, il faut avoir ſoin que dans le langage ordinaire, il y ait de la douceur & des graces, & jamais rien qui marque aucune ſorte d'entêtement, ni d'opiniâtreté.

Un des défauts dont on doit le plus ſe garder, c'eſt de s'emparer de la converſation, comme de quelque choſe dont on ſeroit le maître, & dont on auroit le droit d'exclure les autres. On doit encore prendre garde de quoi l'on parle, traiter

ſérieuſement les matieres ſérieuſes & plaiſamment les choſes enjouées. Mais ce qui eſt de plus important, c'eſt de ne jamais laiſſer rien échapper contre la Religion, ni qui marque quelque déréglement dans les mœurs, & rien n'en marque davantage, que de mal parler des abſents, ſoit qu'on ne faſſe que les tourner en ridicules, ou qu'on aille juſqu'à les déchirer par des médiſances atroces.

Il faut dans toutes les converſations ſe dépouiller de la vanité de vouloir y briller aux dépens & au-deſſus des autres, & faire parade de ce qu'on ſait le mieux. Il faut être attentif à ne jamais couper la parole à celui qui la tient, ſoit qu'il parle bien ou mal. Il faut être modeſte & parler peu, à moins qu'on ne vous interroge ſur quelque choſe. Evitez toutes conteſtations; & ſi vous n'êtes pas du ſentiment de celui qui parle, expoſez le vôtre avec douceur, & ne le rapportez que comme une opinion ſans la ſoutenir avec hauteur & vivacité; ce qui peut engendrer des querelles, ſur-tout vis-à-vis de ceux qui ne ſont pas auſſi inſtruits que vous.

Une choſe que l'on peut, qu'on doit même affecter, c'eſt d'entretenir ceux qui ſont avec vous, de ce qu'ils ſavent le mieux; car l'eſprit de la converſation conſiſte moins à en montrer, que d'en faire trouver aux autres. Celui qui ſort de votre entretien, content de ſon eſprit, l'eſt de vous parfaitement. Les hommes ſe ſoucient peu de vous admirer : ils veulent plaire. Ils cherchent moins à être inſtruits & même réjouis, qu'à être goutés & applaudis. Mais le plaiſir le plus délicat, eſt de procurer celui des autres.

Après avoir inſtruit les jeunes gens des différentes qualités qui forment la véritable eſſence de l'*honnêteté*, cette belle vertu qui renferme toutes celles de la vie civile, dont la pratique doit les rendre heureux dans les états auxquels ils ſeront appellés, je parlerai encore de pluſieurs autres connoiſſances qui leur ſont très-néceſſaires. Je commencerai par parler de celle du mariage.

DU MARIAGE.

De tous les états de notre vie celui qui doit le plus contribuer à notre bonheur, eſt celui du mariage; mais il faut que l'homme y ſoit conduit par la ſageſſe & par la vertu.

Après que Dieu eut créé Eve, il dit à Adam, en la lui préſentant : *L'homme quittera ſon pere & ſa mere pour s'attacher à ſa femme, & ils ſeront deux dans une même chair.* (1) Ces paroles nous font connoître toute l'étendue de l'union qui doit regner entre un mari & une femme, & quels ſont les ſoins qu'ils doivent prendre pour l'entretenir. Cette union doit commencer par l'amour. Celui dont je veux parler, eſt un attachement honnête que l'on prend pour une femme aimable, dont la figure eſt intéreſſante, & qui n'a aucune difformité. Mais il ne faut pas penſer

(1) *Propter hoc dimittet homo patrem & matrem, & adhærebit uxori ſuæ, & erunt duo in carne una. S. Matth. cap. XIX, 2, 5.*

comme

comme ce fou de Théodoſe le jeune, Empereur de Conſtantinople, qui ne vouloit épouſer que la plus belle femme qui fût dans l'univers.

Il faut donc choiſir une Demoiſelle dans une honnête famille, chez qui la probité fut de tout temps héréditaire & ſans tache; une fille élevée par une mere ſage & bien inſtruite, & qui n'ait aucun de ces défauts ſi fréquents dans le monde, tels que la coquetterie, la paſſion du jeu, des ſpectacles, & l'amour de la dépenſe pour y ſatisfaire. On reconnoîtra la mere dont je parle, à l'ordre ſage & décent qu'on verra regner dans ſa maiſon. On ſera ſûr que ſa fille lui reſſemble, & avec un cœur bien placé, on prendra facilement de l'amour pour elle.

Il ne faut pas croire que ce que je demande ſoit difficile à trouver. On peut le rencontrer ſur-tout à Paris parmi la premiere nobleſſe, les perſonnes du ſecond ordre & les familles qui jouiſſent d'une grande aiſance, & même chez ce qu'on appelle la bonne bourgeoiſie. Je deſire donc que lorſque vous voudrez vous éta-

blir, vous ayez de l'amour pour la perſonne que vous choiſirez pour votre compagne inſéparable, qui doit faire votre joie, vos délices & votre ſociété. Quelle plus douce félicité, que celle dont jouiſſent deux perſonnes qui ſe ſont mariées, avec cet amour mutuel & honnête dont j'ai parlé! C'eſt un commerce continuel d'égards, de complaiſances, d'attentions, & d'amitié l'un pour l'autre. Mais cet amour augmente, lorſqu'il ſort de cet hymen, un agréable fruit, qui fait l'eſpérance de leur poſtérité. J'ai vu pluſieurs maris ſi charmés d'un pareil événement, que dans le tranſport de leur joie, ils diſoient: *Je ne croyois pas pouvoir aimer ma femme plus que je l'aime. Je ſens augmenter mon amour à l'aſpect de ce nouveau gage de notre union.*

Cependant cet amour ſi vif ſe calme inſenſiblement par la jouiſſance; mais c'eſt pour lui faire ſuccéder une agréable eſtime fondée ſur les belles qualités reſpectives des deux époux: elles reſſerrent les nœuds de leur union, qui ne doit finir qu'avec leurs jours.

Pour égayer mon Lecteur, je citerai un fait ſingulier dont j'ai été témoin, quoiqu'il ne reſſemble pas entiérement à ce que je viens de dire, parce que ce fut la femme qui en eut le principal honneur.

Une Demoiſelle aſſez belle, parfaitement bien inſtruite de ſes devoirs, & qui avoit beaucoup d'eſprit, épouſa un Particulier, nommé M. de Bellechaume. Le bien de la Demoiſelle étoit à peu près égal à celui du mari; enfin, c'étoit une union très-ſortable. Quelques jours après leur mariage, la Dame apprit que ſon mari avoit, en ville, une Maîtreſſe qu'il entretenoit. Elle ne lui en dit pas le moindre mot. Lorſqu'il rentroit à quelque heure que ce fût, elle le recevoit avec toutes ſortes de complaiſances, allant toujours au-devant de ce qui pouvoit lui faire plaiſir. Lorſque dans les viſites qu'elle recevoit, il ſe trouvoit de ces femmes qui cherchent à mettre la déſunion dans les ménages, qui vouloient lui parler de la conduite de ſon mari, elle leur répondoit, qu'elles étoient mal informées; que ce qu'elles diſoient étoit faux, & les prioit,

ſi elles n'avoient pas d'autres choſes à lui dire, de ne pas remettre les pieds chez elle.

Cette femme reſta dans cette ſituation, ſans faire aucuns reproches à ſon mari, & ſans lui témoigner la moindre humeur pendant environ ſix ſemaines, au bout deſquelles le mari, qui n'avoit point encore donné de tapiſſerie à ſa femme, ſe trouvant à un inventaire, en acheta une, & dit à ſon domeſtique, de la faire porter chez lui. Lorſque la femme vit cette tapiſſerie, elle donna une commiſſion à ce domeſtique, & pendant qu'il étoit abſent, la fit porter par un autre commiſſionnaire, chez la maîtreſſe de ſon mari.

Le ſoir du même jour, le mari alla voir ſa Maîtreſſe, qui dès l'abord lui fit mille careſſes, & le remercia du beau préſent qu'il lui avoit envoyé. Le mari ſurpris, lui dit, que l'on s'étoit trompé, fit enlever ſur le champ la tapiſſerie, & la fit reporter chez lui, où il ſe rendit le ſoir d'aſſez mauvaiſe humeur. Il voulut gronder ſa femme; mais elle lui répondit, avec beaucoup de douceur, qu'elle

avoit cru que ſon domeſtique avoit mal entendu ; qu'elle ſavoit que la perſonne chez laquelle il alloit paſſer une partie de ſon temps, n'étoit, ni aſſez bien logée, ni aſſez bien meublée pour le recevoir ; qu'elle avoit cru que c'étoit pour cette femme qu'il avoit acheté la tapiſſerie, & qu'elle la lui avoit envoyée.

Le mari, après avoir fait quelques tours dans la chambre, en réfléchiſſant ſur ce qui venoit d'arriver, vint ſe jetter au col de ſa femme, l'embraſſa tendrement, & lui dit : Je reconnois que vous êtes la plus ſage, la plus honnête & la plus raiſonnable femme que j'euſſe pu deſirer d'épouſer. Je vous demande mille pardons de la conduite que j'ai tenue avec vous, & dès aujourd'hui je quitte la perſonne en queſtion. Il tint parole à ſa femme. Ils ont vécu enſemble depuis ce temps-là dans la plus parfaite intelligence. Ils ont eu pluſieurs enfants, qu'ils ont fait bien élever, & qui leur ont donné beaucoup de ſatisfaction.

Mais pour revenir au mariage dont je parlois, conduit par l'honnêteté, & fondé

ſur l'eſtime réciproque des deux époux ; il eſt accompagné d'une entiere confiance entr'eux. Ils n'ont rien de caché l'un pour l'autre ; ils partagent les plaiſirs de la vie ; ils ſe ſupportent également, & adouciſſent les peines & les chagrins imprévus qui leur arrivent. Mais la ſatisfaction de pareils époux augmente à meſure qu'ils avancent en âge. Lorſqu'ils voient leur famille devenir plus nombreuſe par les mariages de leurs enfants, & après la naiſſance de leurs petits-enfants, leurs plaiſirs croiſſent avec eux. Auſſi voyons-nous les grand'peres & les grand'meres avoir pour eux une affection ſinguliere. Il ſe fait, pour ainſi dire, dans leurs cœurs un mélange de cette nouvelle affection, de l'amitié qu'ils ont pour leurs premiers enfants, & de l'amour qui a commencé leur union, qui les comble de la plus grande joie. Il y a plus, c'eſt que la foibleſſe de leur âge les empêchant de s'occuper, comme ils faiſoient autrefois, ils ſont délivrés de la triſteſſe, de l'ennui par une compagnie qui ne les laiſſe jamais ſeuls.

Les perſonnes dont je viens de parler, paſſent une vieilleſſe bien plus heureuſe que nos vieux Célibataires. Ceux-ci, preſque ſans éducation, qui ont paſſé leur jeuneſſe dans les tourbillons des plaiſirs & de la volupté, & ſouvent de la débauche, devenus vieux beaucoup plutôt que les autres, traînent une vieilleſſe ennuyeuſe & languiſſante, ſans avoir quelqu'un qui s'intéreſſe pour eux, ſi ce n'eſt quelquefois des neveux qui viennent voir quand leur cher oncle mourra. Au contraire, ceux qui ſe conduiſent ſuivant le plan que je viens de leur offrir, trouvent dans leurs enfants ordinairement bien élevés, un agréable ſoutien de leur vieilleſſe.

J'ai connu un très-honnête Magiſtrat de Paris, dont je ne dirai pas le nom (car il eſt fort connu) qui ne fut pas ſi content d'une fille unique qu'il avoit mariée ſuivant ſa condition. Ce pere, ſe trouvant à l'âge de 63 ans, & s'ennuyant de vivre preſque ſeul & ſans ſociété, crut en trouver une agréable dans la compagnie de ſa fille & de ſon gendre. Il occupoit une grande maiſon, qui lui ap-

partenoit, fort logeable & commode pour deux ménages. Il voulut les engager de venir demeurer avec lui, & offrit de les loger gratuitement. La fille & le gendre y consentirent; mais ils voulurent exiger de lui, qu'il leur donneroit le bas & le premier appartement de sa maison, & qu'il monteroit au second. Il répondit, qu'il ne quitteroit point l'appartement qu'il occupoit depuis 35 ans, & auquel il étoit accoutumé, & les choses restèrent en l'état qu'elles étoient, sans que la fille & le gendre voulussent venir lui tenir compagnie.

Mais comme il y a toujours des gens qui se mêlent d'autres affaires que des leurs, on trouva le secret de marier le bon-homme, qui avoit dit avoir de la peine à vivre seul, avec une Demoiselle d'environ vingt-six ans, très-bien élevée, & qui avoit beaucoup d'esprit, mais peu de bien. Elle vécut avec lui dans la plus grande complaisance & les attentions les plus marquées. Le vieillard ne cessoit de faire les plus grands éloges de la conduite, de l'amitié de sa femme & du bonheur dont

il jouiſſoit avec elle. Il en eut deux enfants, qui lui ſurvécurent, & la fille fut punie du peu d'égards qu'elle avoit eus pour ſon pere, par la privation des deux tiers de ſa ſucceſſion, qui étoit opulente. C'eſt ainſi que Dieu punit ſouvent, dès ce monde, les fautes que l'on y commet.

Après avoir donné à la jeuneſſe les inſtructions morales qui doivent la conduire dans la ſociété, pour y pratiquer cette belle vertu de l'honnêteté dont j'ai parlé, il eſt néceſſaire de lui faire connoître l'uſage qu'elle doit en faire, pour empêcher la corruption de ſes mœurs, par les conſeils que je lui donnerai dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE SECOND.

DES MŒURS.

IL y a deux grands défauts dans les mœurs des François, du moins chez une partie, car le plus grand nombre en eſt exempt; c'eſt la paſſion pour les femmes & celle du jeu. Mais je crois qu'on

peut empêcher la jeuneſſe de s'y livrer, par l'attention qu'on aura à veiller ſur ſon éducation.

DE LA GALANTERIE.

La galanterie ou l'amour des femmes, eſt un défaut dans lequel la Nation Françoiſe réuſſit mieux que toutes les autres, par ſon caractere poli, doux, affable, ſpirituel, complaiſant & libéral. Cet article ſera peut-être un peu long; mais je crois qu'il eſt néceſſaire que les peres & meres en ſoient inſtruits, afin de faire connoître à leurs enfants les déſordres dans leſquels tombent ceux qui s'y livrent, & faire tous leurs efforts pour les en garantir. Je tâcherai de traiter cette matiere ſi décemment, qu'on ne puiſſe me faire aucun reproche.

Je dirai donc que ce vice eſt de trois eſpeces : la premiere eſt l'adultere; la ſeconde eſt la compagnie de ces femmes qui, ſans aucune pudeur, vont au-devant de la jeuneſſe, pour la corrompre; & la troiſieme eſt de celles que j'appellerai les gran-

des courtiſannes, qui ruinent ordinairement ceux qui ont le malheur de s'attacher à elles.

DE L'ADULTERE.

L'adultere eſt le plus grand des crimes qu'on puiſſe commettre dans la ſociété. Premiérement, vous détruiſez l'union qui regnoit entre deux perſonnes qui, ſous les auſpices du mariage, menoient une vie douce & tranquille; vous les rendez ennemis irréconciliables l'un de l'autre; ſouvent vous mettez dans une famille des enfants qui volent, pour ainſi dire, un bien qui appartient aux légitimes héritiers des deux époux, & vous vous expoſez encore à la vengeance du mari que vous avez deshonoré.

Ce qu'il y a de plus terrible, c'eſt que Dieu punit très-ſouvent & très-ſévérement dès ce monde, ceux qui ſe livrent à ce crime. L'exemple le plus frappant que nous en ayons, eſt celui du Roi David, pour l'adultere qu'il avoit commis avec Bethzabée, femme d'Urie. Lorſque le Pro-

phete Nathan vint, par l'ordre de Dieu, reprocher ce crime à David, il lui dit: *Je vous ôterai vos femmes, & je les donnerai à votre prochain, qui en abusera à la vue de ce soleil qui vous éclaire. Ce que vous avez fait dans le secret, je le ferai en présence de tout Israël.* (1)

L'accomplissement de ces menaces fut terrible. Thamar, sa fille, fut deshonorée par Amnon. David vit assassiner Amnon, son fils premier-né, par Absalom, son autre fils, qui se révolta contre lui, qui abusa des femmes de son pere, & périt ensuite dans un combat. Mais David ayant reconnu sa faute, en fit une austere pénitence, & Dieu, tout miséricordieux, la lui pardonna.

Si je voulois rapporter tous les traits de vengeance que Dieu a permis qui fussent exécutés contre les adulteres, le nom-

(1) *Dabo uxores tuas proximo tuo, & dormiet cum uxoribus tuis, in oculis solis hujus: tu enim fecisti absconditè, ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israel & solis hujus.* Reg. II, cap. XII, v. 11 & seq.

bre en ſeroit trop grand. J'en citerai ſeulement deux, que tout le monde ne ſait peut-être pas.

Théodoſe le jeune, Empereur de Conſtantinople, eut une fille, nommée Eudoxie, qu'il maria avec l'Empereur Valentinien III. Ce Prince ayant corrompu la femme de Pétrone-Maxime, Sénateur & Conſul Romain, celui-ci le fit aſſaſſiner en ſecret, s'empara de l'Empire, & enſuite força Eudoxie de l'épouſer lui-même, malgré la répugnance & la haine qu'elle avoit conçue contre lui, par un certain preſſentiment dont elle ignoroit la cauſe. Mais Maxime, dans un tranſport d'amour, la lui découvrit, en lui avouant que c'étoit lui qui, dans le deſſein d'être ſon époux, avoit fait périr Valentinien. Eudoxie, étant au déſeſpoir de ſe voir la femme de l'aſſaſſin de ſon époux, appella ſecrétement Genſeric, Roi des Vandales, qui vint en Italie avec une armée, & s'empara de Rome, où Maxime fut maſſacré par la populace. Ainſi Dieu permit que deux adulteres fuſſent punis en même-temps de leurs crimes.

Le second est celui de la fameuse Anne de Boulen. Eblouie de l'éclat du trône, comme Henri VIII, Roi d'Angleterre, le fut de ses charmes, elle eut la foiblesse de sacrifier sa vertu à son ambition. Elle fit commettre à ce Prince un adultere éclatant; car pour l'épouser, il répudia sa femme, Catherine d'Arragon, tante de l'Empereur Charles V. Mais le comble de la fortune d'Anne de Boulen fut le commencement de ses malheurs; car Henri, le plus inconstant de tous les hommes en amour, ayant conçu une nouvelle inclination pour Jeanne Seymour, Anne de Boulen s'en apperçut, & voulut perdre sa rivale. Elle s'attacha à quelques Seigneurs de la Cour, & fut soupçonnée d'avoir avec eux des liaisons trop étroites. Henri lui fit faire son procès, & sans être absolument convaincue, elle eut la tête tranchée. Triste exemple des funestes suites de l'amour. Eh! combien d'autres aussi frappants ne pourrions-nous pas citer?

Il ne faut pas oublier ce précepte de Tobie. *Veillez sur vous, mon fils*, lui di-

soit-il, & *défiez-vous de votre cœur. Evitez l'écueil des femmes, & content de celle que Dieu vous donnera pour épouse, craignez de commettre le crime.*

La chasteté est pour les femmes ce que l'honneur est pour les hommes ; je veux dire, leur plus bel ornement. Aussi une femme sage & vertueuse, est-elle respectée par ceux même qui tentent de la corrompre. Henri IV, à qui on ne peut guere reprocher qu'un peu trop de foiblesse en ce genre, ayant voulu séduire Antoinette de Pons, Demoiselle de condition, elle lui dit : *Je suis de trop bonne maison pour être votre maîtresse ; mais pas assez bonne pour vous épouser.* Henri donna des louanges à cette Demoiselle, & lui dit : *Puisque vous êtes véritablement Dame d'honneur, vous la serez de celle que je mettrai sur le trône.* Il tint parole ; car Mademoiselle de Pons, ayant épousé le Marquis de Guercheville, elle fut la premiere que Henri IV nomma Dame d'honneur de Marie de Médicis qu'il épousa ; & Madame de Guercheville vécut estimée & respectée généralement.

Un autre grand vice qui regne parmi nous, eſt celui que commettent ceux qui ſéduiſent les jeunes perſonnes du ſexe, d'une condition inférieure à eux, & peu accommodées des biens de la fortune, par les complaiſances qu'ils ont pour elles, les préſents qu'ils leur font & les promeſſes de les épouſer. Ils leur font perdre peu à peu cette précieuſe pudeur, qui eſt le plus beau coloris de la vertu, & que la nature ſemble avoir gravé ſur leur viſage, pour être la gardienne de leur chaſteté, & les tenir en garde contre les pieges qu'on leur tend. Elles ſont ordinairement lâchement abandonnées par ceux qui ont triomphé d'elles. C'eſt ce vice que Jéſus-Chriſt condamne ſi hautement dans l'Evangile, & qu'il appelle ſcandale, lorſqu'il dit : *Malheur à celui qui ſcandaliſe un de ces enfants qui croient en moi. Il vaudroit mieux lui attacher au cou une meule de moulin, & le précipiter dans la mer* (1). Effectivement ces filles ainſi abandonnées, ſont ordinai-

(1) En ſaint Matthieu, chap. XVIII, v. 6.

tement obligées de se livrer à la débauche, où elles languissent le reste de leurs jours. Dieu demandera un jour un terrible compte à ceux qui sont la cause du deshonneur & de la perte de ces pauvres filles, & ils en seront rigoureusement punis.

Fréquentation des Courtisannes.

La seconde espece du vice dont je viens de parler, est la fréquentation des courtisannes. Il y en a aussi de deux especes. La premiere est un genre de femmes très-dangereuses pour les jeunes gens qui sortent de leurs études. Elles sont de toute ancienneté. Ce sont de celles qui vont au-devant des jeunes gens, sur les chemins pour les corrompre, comme nous voyons dans la Genese, (1) que Thamar, vêtue en courtisanne, vint attendre sur un chemin, Juda, son beau-pere, pour lui faire des reproches de ne pas lui avoir fait épouser son fils Séla, comme il étoit d'usage, & dans le livre des Proverbes

(1) Genese, chap. XXXVIII, v. 14, 15, &c.

de Salomon, où l'on voit les moyens que ces femmes employoient pour tâcher de corrompre la jeuneſſe, & dans lequel ce ſage Roi lui donne des conſeils pour ſe garantir de la ſéduction, & entre les autres celui-ci : *Dic ſapientiæ, ſoror mea es, & prudentiam voca amicam tuam* (1). *Dites à la ſageſſe, vous êtes ma ſœur, & à la prudence, vous êtes ma bien-aimée.*

C'eſt un bel avertiſſement que Salomon nous donne, pour nous obliger à donner à nos enfants une éducation qui puiſſe imprimer dans leur cœur la ſageſſe & la prudence contenues dans ce conſeil.

Effectivement ces femmes corrompent le cœur & l'eſprit à un point qu'on ne guérit jamais des bleſſures qu'elles y ont faites, lorſqu'on s'eſt laiſſé ſéduire. Leurs diſcours ſont licencieux, groſſiers & frivoles; leurs ſentiments ſe reſſentent de la baſſeſſe de leur extraction & de la mauvaiſe éducation qu'elles ont reçue; leurs actions ne reſpirent que la débauche &

(1) Proverbes, chap. VII, v. 4 & ſuiv.

la bonne chere; & les plaiſirs qu'elles procurent, ſont de leur part, ſans gout & ſans délicateſſe. Elles s'attachent ſurtout à pervertir les jeunes gens de ſeize à dix-ſept ans, au ſortir de leurs études, & qui ſont ſans expérience.

Les peres & meres doivent donc donner toutes leurs attentions pour empêcher que leurs enfants aient la moindre fréquentation avec ces ſortes de femmes. Ils ſeront conduits par leurs pere ou mere dans des compagnies honnêtes & de leur rang, dans leſquelles on les accoutumera de ſe plaire. On leur procurera des plaiſirs agréables & décents, auxquels ils prendront du gout. Les peres & meres peuvent encore avoir des perſonnes dont ils ſeront auſſi ſurs que d'eux-mêmes, pour veiller ſur les compagnies que les enfants peuvent voir; car il en eſt, ſurtout parmi les perſonnes d'égale condition, qu'on ne ſauroit ſe diſpenſer de fréquenter. C'eſt pourquoi lorſqu'ils feront des parties de plaiſir, hors de la compagnie de leurs peres ou meres, ils ſeront accompagnés de quelque domeſti-

que fidele, qui rendra compte de ce que le jeune homme aura fait, où il aura été, & quels étoient ceux de sa compagnie. Lorsqu'il sera de retour, il faudra l'engager doucement & avec amitié de raconter ce qu'il aura fait, & comment il a passé sa journée. Mais il faut sur-tout avoir la plus grande attention pour empêcher que leurs enfants fassent aucune partie de plaisir avec les femmes dont je viens de parler.

Courtisannes de la seconde Classe.

A l'égard des courtisannes de la seconde classe, ce sont des femmes nées sans biens, mais avec de l'esprit, des graces & de la beauté, qui ont sacrifié ces qualités aux plaisirs & à la volupté. Comme elles n'en peuvent jouir qu'avec une grosse dépense, elles s'attachent sur-tout à corrompre les personnes riches, qui sont plus en état de les satisfaire; ce qui arrive, lorsque, dans leur premiere jeunesse, on n'a pas eu soin de leur inspirer de l'horreur & de l'aversion pour la

premiere débauche : car il n'y a qu'un pas à faire de l'une à l'autre. Mais ce qu'il y a de plus pernicieux dans cette ſeconde claſſe de courtiſannes, c'eſt que ceux qui s'y livrent, prennent ordinairement de l'amour pour elles, & elles les ruinent par leur dépenſe.

Car par une fatalité preſqu'inſéparable de ce malheureux penchant, plus un homme fait de dépenſe pour une femme, plus ſon amour augmente. Je ne parle pas des infidélités de ces ſortes de femmes, elles ſont ordinaires chez elles. Vous en êtes trahi, lorſque vous les croyez fideles ; & ſi vous ceſſez de dépenſer, elles vous paient d'ingratitude, & vous abandonnent lâchement.

Un jour deux Eſpagnols ſe diſputoient, l'épée à la main, la conquête d'une courtiſanne. *Meſſieurs*, s'écria-t-elle de ſa fenêtre d'où elle les regardoit, *ce n'eſt point avec le fer, c'eſt avec l'or qu'on doit ſe battre pour moi.*

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans leur conduite, c'eſt qu'elles inſpirent aux hommes mariés qui ſe livrent à elles, de l'in-

différence & ſouvent du mépris pour leurs épouſes. Combien voyons-nous dans le monde de femmes mariées, belles, honnêtes, ſpirituelles, qui ſont délaiſſées par leurs maris, parce qu'ils ſont livrés à la licencieuſe volupté de ces ſéduiſantes ſirenes, qui ne ſont occupées qu'à leur faire gouter de nouveaux plaiſirs ?

Que vous ſeriez heureux, mes chers compatriotes, ſi vous pouviez vous corriger de la trop forte inclination que vous avez pour ces ſortes de femmes ! Combien les honnêtes gens ſont-ils fâchés de les voir triompher de vos foibleſſes, & briller par le mauvais uſage qu'elles font de vos richeſſes en dépenſes ridicules & ſuperflues !

Il y a long-temps qu'on vous a reproché ce défaut auquel vos ancêtres, les anciens Gaulois, n'étoient pas aſſujettis, & que vous avez contracté ſous le regne barbare de la Féodalité. Je ne vous en parlerai pas, cela m'écarteroit trop de mon ſujet. Je dirai ſeulement que la prodigalité de ces ſortes de femmes, étoit montée ſi haut ſous le regne de ſaint Louis,

que ce ſage Prince fut obligé d'y mettre un frein, par les loix ſéveres qu'il fit contr'elles. D'abord il les avoit chaſſées des Villes & des Bourgs. Convaincu enſuite de la maxime de ſaint Thomas, que ceux qui gouvernent, ſont quelquefois obligés de ſouffrir un moindre mal pour en éviter un plus grand, il prit le parti de les tolérer; mais pour les faire connoître & les couvrir d'ignominie, il détermina juſqu'aux étoffes & à la forme des habits qu'elles devoient porter, fixa l'heure de leur retraite, & déſigna certains quartiers & certaines rues pour leur demeure.

Cette Ordonnance fut rendue à l'occaſion d'un affront que reçut la Reine, épouſe de ſaint Louis.

Ces courtiſannes, ordinairement parées comme les plus grandes Dames, étoient ſouvent confondues avec les plus reſpectables. C'étoit autrefois la coutume de s'embraſſer à l'Egliſe, lorſque le Prêtre célébrant la Meſſe, prononçoit ces paroles : *Pax Domini ſit ſemper vobiſcum. Que la paix du Seigneur ſoit toujours avec*

vous. La Reine allant à ce baiſer de paix; embraſſa une courtiſanne ſuperbement vétue, croyant qu'elle étoit véritablement mariée. Quelqu'un qui étoit dans la Chapelle, & connoiſſoit la profeſſion de cette femme, s'apperçut de la mépriſe, & en avertit la Reine, qui s'en plaignit au Roi ſon époux. Il fit chaſſer de Paris la courtiſanne, & rendit l'Ordonnance dont je viens de parler.

DU VIN.

Je dirai peu de choſe de la paſſion pour le vin, quoiqu'elle ſoit preſqu'auſſi dangereuſe pour les hommes, que celle de l'amour. *Le vin & les femmes*, dit l'Eccléſiaſtique (1), *font tomber les ſages même, & jettent dans l'opprobre les hommes ſenſés. N'excitez pas à boire*, ajoute-t-il, *ceux qui aiment le vin; car le vin en a perdu pluſieurs. Le vin bu avec excès, produit la colere & l'emportement. Le vin*, dit encore le Sage,

(1) *Eccleſiaſt. cap.* 31.

a été créé dès le commencement pour réjouir l'homme, & non pour l'enivrer. Le vin pris avec modération, eſt très-utile à la vie humaine. Il eſt la joie de l'ame & du cœur. La tempérance dans le boire, eſt la ſanté de l'eſprit & du corps.

La Nation Françoiſe mérite un grand éloge pour s'être abſolument corrigée de la paſſion du vin. Ceux qui s'y livrent aujourd'hui, ce qui eſt fort rare, ſont regardés avec mépris; & dans les repas, même ceux où l'on ſe livre à la joie, perſonne, ſuivant le conſeil de Salomon, n'excite à boire, & chacun boit à ſa ſoif & à ſa volonté. Il n'a fallu, ni ordonnances, ni loix, pour nous faire quitter cette paſſion. Nous en avons été guéris par les réflexions que nous avons faites ſur les ſuites funeſtes & la crapule dans leſquelles elle jettoit les hommes, & les folies qu'elle leur faiſoit faire; ce qui doit nous perſuader qu'avec une bonne éducation, nous pouvons nous corriger de pluſieurs autres défauts auxquels nous ſommes encore aſſujettis.

Le Maréchal de Baſſompierre, après avoir

été quelques années Ambaſſadeur en Suiſſe, fut rappellé. Il avoit pris congé des principaux Magiſtrats; ſon départ étoit fixé; il étoit même déja monté à cheval, lorſque la plupart de ces Meſſieurs vinrent le joindre avec pluſieurs bouteilles de vin; & l'ayant abordé, ils lui dirent qu'ils déſiroient avoir l'honneur de boire avec lui le vin de l'étrier. *Très-volontiers*, reprit le Maréchal; *mais le vin de l'étrier doit être bu dans la botte.* Il ſe fait tirer à l'inſtant une des ſiennes, on la remplit de vin, il en boit le premier, il la préſente enſuite à ces Meſſieurs, qui, après l'avoir vuidée, lui ſouhaiterent un bon voyage.

Nous apprenons tous les jours que les autres Nations de l'Europe, qui étoient ſujettes au vin, ont commencé à ſuivre notre exemple, & ſur-tout celles du Nord chez leſquelles ce défaut eſt très-ancien.

Nous voyons dans l'Hiſtoire que Pierre le Grand, ce fameux Czar de Moſcovie, ce Héros de ſon ſiecle, qui ſut adoucir la férocité & éclairer l'ignorance de ſes ſujets, enfin créer, pour ainſi dire, un

nouveau peuple, eut toutes les plus grandes peines à dompter la violence de son propre caractere, irritée par le trop grand usage du vin & des liqueurs fortes, auxquelles on l'avoit accoutumé dès sa jeunesse, & le faisoient tomber dans des fureux accès de colere. Il s'en faisoit souvent à lui-même les plus grands reproches; &, sans la sagesse & l'éloquence tendre & persuasive de l'Impératrice Catherine, son épouse, il seroit tombé dans de plus grands excès. Aussi son intempérance abrégea-t-elle ses jours. Il mourut à l'âge de cinquante-trois ans.

Pour se corriger d'une si mauvaise habitude, il ne falloit pas moins que le courage & la constance héroïque de Charles XII, Roi de Suede, dont le beau trait mérite d'être rapporté ici. Un jour, dans l'ivresse, il avoit perdu le respect qu'il devoit à la Reine sa mere: elle se retira dans son appartement, pénétrée de douleur, & y resta enfermée le lendemain. Comme elle ne paroissoit pas, le Roi en demanda la cause. On la lui dit. Il prit un verre de vin,

& alla trouver cette Princeſſe. *Madame*, lui dit-il, *j'ai appris qu'hier dans le vin, je m'étois oublié à votre égard. Je viens vous en demander pardon; & afin que je ne tombe plus dans cette faute, je bois ce verre à votre ſanté; ce ſera le dernier de ma vie.* Il tint parole, & depuis ce jour, il n'a jamais bu de vin.

DU JEU.

Après ce que je viens de dire de la paſſion de l'amour des femmes & de celle pour le vin, il faut parler de celle pour le jeu.

On ne ſauroit faire de trop grands efforts pour empêcher la jeuneſſe de contracter l'habitude de cette paſſion. Elle eſt au moins, je dirai même plus dangereuſe que celle des femmes dont j'ai parlé. Celle-ci nous engage par le plaiſir des ſens & la volupté auquel les hommes ſont naturellement portés; mais on en guérit ſouvent par la réflexion ſur l'infidélité de ces femmes, ſur leur coquetterie & ſur la dépenſe exceſſive dans laquelle elles

nous jettent. Mais pour le jeu, je parle de celui auquel le seul hasard préside, c'est une passion dont on ne guérit jamais, parce qu'elle a pour principe l'avarice & l'avidité du gain, & n'est conduite que par le hasard.

Lorsque nous en éprouvons de contraires à nos intérêts, nous espérons toujours qu'il en arrivera de plus heureux, & que la chance tournera en notre faveur. Nous nous piquons, nous nous y livrons sans réserve, & nous nous ruinons. On ne goute d'autre plaisir dans le jeu, je dis le gros jeu, que l'espérance de gagner, qui est fort incertaine.

Il y a plus, c'est que la plupart des joueurs jouent en dupes les jeux de hasard. Il y a des hommes qui savent les calculer, ce qu'on ne voudra peut-être pas croire, sur-tout dans les jeux de dés. J'en citerai deux exemples.

Le premier est celui du fameux Philosophe Descartes, dont tous les honnêtes gens connoissent les Ouvrages. Comme il étoit le plus habile Mathématicien de son temps, il avoit calculé tous les événe-

ments des jeux de hasard; il avoit même dans sa jeunesse gagné au jeu un argent assez considérable. Mais comme la nature l'avoit formé pour être un de nos plus grands Philosophes, il reconnut de bonne heure la bassesse de la profession de joueur, & il l'abandonna comme indigne d'un honnête homme, pour se livrer tout entier à l'étude de la Philosophie, dans laquelle on peut dire qu'il s'est distingué plus qu'aucun de nos François.

L'autre exemple dont j'ai été témoin, est celui du sieur Law, cet Ecossois qui a tant fait de bruit en France. C'étoit le plus habile calculateur de l'Europe. Il avoit combiné tous les hasards des jeux, sur-tout celui des dés. Lorsqu'il tenoit le cornet, il savoit parler ou se taire à propos. S'il faisoit une partie de Taup-&-Ting, qui est une espece de Lansquenet aux dés, il s'en faisoit donner une balle. Avant de jouer, il les pesoit tous avec un trébuchet qu'il portoit toujours dans sa poche, & rejettoit ceux qui étoient d'un poids inférieur aux autres. S'il en tomboit un par terre, il ne le recevoit plus

ſur la table, de peur qu'il ne fût changé. Il avoit gagné des ſommes conſidérables dans différentes Villes capitales des Etats de l'Europe; car il fut chaſſé de quelques autres. Enfin, il arriva à Paris en l'année 1717, avec cent mille écus en or, & il y gagna encore beaucoup d'argent. Si Law ſavoit bien calculer au jeu, il n'étoit pas auſſi habile pour les autres affaires. Il fut Auteur du Syſtême qui cauſa en France en l'année 1720, cette funeſte révolution que tout le monde ſait. Il ſe ruina lui-même & ſe retira en fort mauvais ordre.

L'homme raiſonnable ne ſe livrera jamais à la folle eſpérance d'une eſpece de fortune qu'on fait très-rarement au jeu, & qu'on ne fait preſque jamais ſans crime. Il n'y a que les foux, ou les fripons qui jouent gros jeu. L'honnête homme qui le joue, ne le ſera pas long-temps: il eſt fort difficile d'y garder toute ſa probité. Quand on eſt ſi avide de gain; quand on peut gagner par la fraude; quand on eſt sûr qu'elle demeurera ſecrete; quand on la regarde peut-être comme un jeu,

ou comme une partie de l'habileté au jeu; n'eſt-on pas tenté de s'en ſervir au beſoin? & ne ſuccombe-t-on jamais à la tentation? On cherche à réparer par la ruſe, les mauvais effets de la fortune; de la ruſe on paſſe bientôt à la fourberie, & l'honnête homme ſe trouve changé en frippon, comme l'a fort bien dit Madame Des Houlieres, dans ces beaux vers qui méritent d'être retenus.

Les plaiſirs ſont amers, ſitôt qu'on en abuſe.
Il eſt bon de jouer un peu;
Mais il faut ſeulement que le jeu nous amuſe.
Un joueur d'un commun aveu,
N'a rien d'humain que l'apparence;
Et d'ailleurs il n'eſt pas ſi facile qu'on penſe,
D'être fort honnête homme & de jouer gros jeu.
Le deſir de gagner, qui nuit & jour occupe,
Eſt un dangereux aiguillon:
Souvent, quoique l'eſprit, quoique le cœur ſoit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être frippon.

Cependant, me dira-t-on, n'eſt-il pas néceſſaire que les honnêtes gens ſe délaſſent quelquefois de leurs occupations ſé-

rieuſes par quelque amuſement? En eſt-il de plus honnête que le jeu? Il y a des jeux dans leſquels la ſcience du joueur & la fortune triomphent tour à tour, tels que le Trictrac & le Piquet: ce ſont les plus beaux jeux. L'application qu'ils demandent, occupe l'eſprit, ſans le fatiguer, & les caprices de la fortune, ménagés par la ſcience des joueurs, y produiſent un véritable plaiſir, qui ſe ſoutient ſans l'attrait d'un gros intérêt. Ces jeux, qu'on appelle des jeux de commerce, ſont preſque les ſeuls qu'on devroit ſe piquer de ſavoir, parce que l'intérêt en étant exclus, on eſt les maîtres de n'en faire qu'un amuſement.

J'ai connu autrefois à Paris un très-honnête Conſeiller au Parlement, homme riche, qui, pendant l'hiver, preſque tous les jours, depuis quatre ou cinq heures juſqu'à huit ou neuf, raſſembloit chez lui une compagnie de quatorze ou quinze perſonnes de ſon état dans une belle ſalle bien meublée, où il y avoit bon feu. Il faiſoit donner des rafraîchiſſements à ceux qui pouvoient en avoir beſoin.

Après s'être entretenu des nouvelles courantes, on y jouoit au Trictrac. Il y en avoit quatre, un dans chaque coin de la salle. Les premiers venus s'emparoient des Trictracs, & les autres parioient pour ou contre ceux qu'ils jugeoient à propos, ou décidoient des coups, & la compagnie passoit la soirée très-agréablement à cet amusement. Je dis un jour à un de ces Messieurs que je connoissois, & qui me parloit de cet amusement, que je croyois que le bruit que faisoient quatre Trictracs roulants, joint aux discours des spectateurs, devoit être assez grand pour causer des distractions aux joueurs. Point du tout, me répondit-il. Lorsque je suis à mon Trictrac, vis-à-vis de mon antagoniste, je crois être seul avec lui dans la salle, & rien ne nous interrompt.

Une femme se confessoit de trop aimer le jeu. Le Prêtre l'exhortant de quitter une habitude qui lui faisoit perdre un temps considérable : *Monsieur*, répondit-elle, *il est vrai qu'on en perd beaucoup à battre les cartes.*

CARACTERE DES FRANÇOIS.

LEs François ſont de toutes les Nations celle qui a le plus d'amour & d'attachement pour ſes Rois : elle eſt toujours prête à ſacrifier pour leurs intérêts, leur honneur & leur gloire, ſa vie & tous ſes biens. On n'a jamais vu chez elle, de ces terribles révolutions arrivées chez ſes voiſins, lorſqu'ils ont ſacrifié à leur férocité leurs Monarques.

S'il eſt arrivé à la Nation Françoiſe d'éprouver des malheurs, elle a ſu s'en relever par ſon courage & ſa prudence. Son caractere laborieux lui fait bientôt oublier ſes pertes. Elle travaille avec une activité prodigieuſe à réparer ſes déſaſtres, ſur-tout lorſqu'elle eſt bien conduite. C'eſt ce qui eſt arrivé quand elle a vu les Anglois, ſes perpétuels ennemis, faire des conquêtes chez elle, & mettre le Royaume ſur le penchant de ſa ruine, ſur-tout après la funeſte bataille de Maupertuis, dans laquelle le Roi Jean, par ſa témé-

rité & ſon imprudence, fut fait priſonnier.

Après celle de Crecy, après les déſordres du regne de Charles VI, pendant lequel Iſabeau de Baviere, cette barbare marâtre Reine de France, mit les Anglois en poſſeſſion de la plus grande partie du Royaume, dont elle vouloit priver ſon fils Charles VII, & d'où cette brave Nobleſſe les chaſſa pour toujours; cet amour inaltérable pour ſes Souverains ne ſont pas les ſeules belles qualités de ſon caractere. Elle eſt généreuſe, bienfaiſante & libérale: elle aime à obliger & à rendre ſervice, & le fait avec les manieres les plus gracieuſes, recevant les étrangers, même les Princes malheureux, avec une affabilité & une politeſſe qui fait l'admiration de toutes les autres Nations, qui cherchent à l'imiter, & dont aucune ne peut approcher; enfin poſſédant toutes les qualités qui contribuent à l'utilité & à l'agrément de la ſociété.

Mais comme il n'y a point d'hommes ſans défauts, le François a auſſi les ſiens, qu'il pourroit réformer ou quitter, com-

me il a déja fait d'une partie de ceux auxquels il étoit ſujet autrefois, tels que la témérité, le vin, &c. par le moyen d'une bonne éducation, s'il veut s'y appliquer avec attention.

Une des vertus que les François poſſedent dans un éminent degré, comme toutes les autres Nations en conviennent, eſt la valeur; mais elle leur a été ſouvent funeſte, faute de ſavoir en quoi conſiſtoit cette vertu.

DE LA VALEUR.

La vertu, dit Ariſtote, ce grand Philoſophe, eſt le milieu entre les deux extrémités du vice. Suivant cette ſage définition, la véritable valeur eſt le milieu entre la témérité & la poltronnerie; mais il faut qu'elle ſoit conduite par la prudence & la ſubordination.

Notre Hiſtoire eſt remplie d'un nombre prodigieux d'actions héroïques, produites par la valeur des François; mais il eſt bien contre-balancé par celui des malheurs dans leſquels les a jettés leur té-

mérité. J'en citerai quelques exemples.

Lorsque saint Louis, dans sa premiere Croisade, ayant débarqué avec son armée en Egypte, se fut emparé de la ville de Damiette, la plus forte Ville de l'Egypte, il se disposoit à passer le fleuve Thanis, pour attaquer les Mahométans, qui se préparoient à lui en disputer le passage. Ayant trouvé un gué favorable, il donna le commandement de l'avant-garde au Comte d'Artois, son frere, avec défense d'attaquer l'ennemi, avant que toute l'armée fût passée. Le Comte d'Artois lui promit, lui jura même de l'attendre. Mais à peine fut-il passé avec une petite partie de l'avant-garde, que, rencontrant un corps de cavalerie Mahométane, il l'attaque, le met en fuite, le poursuit jusques dans le camp ennemi, où il entre.

Le Général Facardin veut s'y opposer; il est tué; toute l'armée ennemie prend la fuite, abandonne le camp & se disperse. Le Comte d'Artois, non content de cet avantage, n'attend pas que le reste de l'armée Françoise soit passé. Accompagné d'environ quatre cents Chevaliers, il se

met à la poursuite des fuyards, qui se sauvoient du côté de la ville de Massoure. Les Barbares s'y jettent avec tant de précipitation, qu'ils oublient d'en fermer les portes. Le Comte d'Artois y entre après eux, trouve les rues désertes : il en sort, & continue de les poursuivre jusques dans la campagne qui conduit au Grand-Caire. Mais les Infideles revenus de leur terreur, & voyant le Comte peu accompagné, parce qu'une partie de ses gens étoit restée dans la Ville pour piller, se rallierent, & vinrent en grand nombre l'attaquer, ayant à leur tête Bondocdar, chef des Mammelus. Le combat se renouvelle. Le Comte d'Artois perd presque tous ses Chevaliers. Se voyant peu accompagné, il fut forcé de rentrer dans la Ville. Il se jetta dans une maison, où il fut investi. Le malheureux Comte, désespéré de voir périr tant de braves Chevaliers par sa faute, fit des actions de valeur qui méritoient d'avoir toute la terre pour témoin. Tous ceux qui l'avoient accompagné furent tués ; lui-même percé de coups, expira sur des monceaux de morts

& de mourants. Les ſuites de cette défaite furent terribles pour l'armée du Roi. En ayant envoyé une partie au ſecours du Comte d'Artois, elle fut inveſtie par une armée conſidérable de Mahométans, pendant que l'autre fut auſſi attaquée par une différente armée. La famine & la maladie contagieuſe ayant réduit l'armée Françoiſe à l'extrémité, le Roi fut fait priſonnier avec ſes deux freres Alphonſe & Charles. (1)

Environ cent ſix ans après, le Roi Jean ayant atteint à deux lieues de Poitiers & reſſerré le Prince de Galles avec une armée Angloiſe, dans un détroit d'où ils ne pouvoient ſortir ſans être défaits, ce Prince demanda la paix au Roi. Il offrit de lui rendre toutes les Places dont il s'étoit emparé, & de faire une treve de ſept ans. Jean refuſe toutes ces conditions. Il attaque huit mille hommes bien retranchés, avec quatre-vingts; il eſt défait lui-

(1) Voir un détail plus circonſtancié de cette action dans la Vie de ſaint Louis, par l'Auteur, imprimé chez la veuve Deſaint.

même à la bataille de Maupertuis, & fait prisonnier. Il regardoit comme une action plus glorieuse de conquérir ses ennemis, par l'épée, ainsi qu'on parloit alors, que de triompher d'eux par des conditions avantageuses, qui auroient conservé le sang de ses sujets.

Césat, dans une pareille occasion, ne se conduisit pas ainsi. Ayant renfermé une armée ennemie dans un poste d'où elle ne pouvoit sortir sans être défaite, ses soldats demandoient qu'il les conduisît au combat, surs qu'ils étoient de remporter la victoire; ils lui députerent même leurs principaux Officiers. Césat répondit qu'il se flattoit que, sans combat & sans répandre de sang, il viendroit à bout de ses ennemis, puisqu'il leur avoit coupé les vivres. Pourquoi, dit-il, m'exposer à perdre même dans la victoire quelques-uns de mes soldats? pourquoi tenter la fortune, puisqu'il n'est pas moins glorieux à un Général de surmonter ses ennemis par la prudence, que par les armes? & il les força de se rendre à discrétion.

Césat, au jugement de tout le monde,

recueillit le fruit précieux de ſa modération, de ſa prudence & de ſa douceur; enfin il eut l'approbation de tout le monde. Si le Roi Jean avoit penſé de même, il ne ſe ſeroit pas expoſé à être fait priſonnier de guerre.

François premier fit en Italie une action fort imprudente, accompagnée de témérité, lorſqu'il diviſa ſon armée en préſence de celle de l'Empereur Charles-Quint. Si François I avoit écouté le conſeil que lui donnoient quelques-uns de ſes Généraux, il n'auroit pas combattu avec des forces inégales. Il aima mieux ſuivre celui de Bonivet, ſon Favori, brave, mais téméraire, qui flattoit la valeur de ſon maître. Le courage avec lequel il ſe défendit long-temps ſeul, la hache à la main, contre ceux qui l'attaquerent, ne put l'empêcher d'être forcé de ſe rendre priſonnier de guerre, & le Favori fut tué.

Les François corrigés de leur témérité.

Cependant je dois dire à la louange des François, qu'ils ſe ſont preſque en-

tiérement corrigés de cette témérité, qui a été si funeste à un nombre prodigieux de leurs compatriotes. Deux causes y ont contribué. La premiere est l'invention de la poudre à canon, avec laquelle un lâche peut ôter de fort loin la vie à un brave homme, sans que les armures de fer dont on se servoit autrefois, pussent l'en garantir; & la seconde est la subordination qui a été sagement établie entre les Généraux & les Officiers subalternes, qui ne peuvent combattre dans aucune occasion, sans les ordres précis de leurs Supérieurs.

Autrefois la Noblesse de France, qui faisoit la principale force des armées, étoit composée de Seigneurs possédant de grands fiefs, qui relevoient de la Couronne, & qui devoient aux Rois, lorsqu'ils étoient en guerre, un certain droit de service avec leurs vassaux particuliers. Plus ces Seigneurs étoient puissants, plus grand étoit le nombre de ceux qu'ils amenoient avec eux sous leurs bannieres, & auxquels ils commandoient seuls.

Lorsqu'il se présentoit une occasion

dans laquelle on se flattoit d'acquérir de la gloire, chaque Seigneur Banneret, (ainsi les nommoit-on) vouloit l'entreprendre lui seul, avec ses Chevaliers vassaux. La plupart de ces Seigneurs n'étoient que très-médiocrement instruits de l'art militaire : ils s'imaginoient que le courage & la force joints à l'adresse à se servir de ses armes, étoient suffisants pour être victorieux. S'ils avoient de l'avantage sur un corps de troupes ennemies qu'ils attaquoient, ils poursuivoient les fuyards jusqu'à ce qu'ils les eussent entiérement détruits. Ils s'éloignoient du corps de leur armée, & se mettoient hors d'état d'être secourus, si l'ennemi se rallioit, ou s'il étoit soutenu par de nouvelles troupes; alors le Chevalier Banneret étoit taillé en pieces avec tous ses vassaux, comme il étoit arrivé au Comte d'Artois, frere de saint Louis, ainsi que je l'ai rapporté ci-devant.

Cette subordination avoit commencé sous le regne de François premier, qui, pendant sa prison, avoit fait de sérieuses réflexions sur la témérité Françoise, &

insensiblement de regne en regne, elle a acquis sa grande perfection sous celui de Louis XIV, par cet ordre si sage & si beau que l'on a introduit dans le militaire de France, & auquel je ne crois pas qu'on puisse rien ajouter.

Mais pour revenir à mon sujet, je dirai que je crois que les François se sont corrigés entiérement de cette témérité que je leur ai reprochée ci-devant, & à laquelle ils ne se livroient autrefois que faute d'être instruits de ce que c'étoit que la véritable valeur.

Lorsqu'il sera question d'en faire usage, ils seront conduits par des Généraux sages, prudents, intelligents, experts en l'art militaire, qui sauront leur procurer les occasions de faire valoir leur courage, & d'acquérir une gloire bien méritée.

Si les François se sont corrigés, comme je l'ai dit, de la témérité & de la passion du vin, il ne faut pas douter qu'ils ne se corrigent aussi de leurs autres défauts, lorsqu'ils voudront profiter de la bonne éducation qu'on peut leur donner.

DES DUELS.

Le premier défaut, pour ne pas dire vice, qui me paroît le plus difficile à extirper, eſt celui des duels. Il eſt vrai que leur fureur eſt conſidérablement diminuée; mais il s'en faut bien qu'elle ſoit entiérement éteinte.

Les Grecs & les Romains, ces peuples ſi policés, ſi éclairés ſur le véritable honneur, & ſi braves quand il s'agiſſoit de combattre pour leur patrie, n'ont jamais connu cet uſage inhumain. Il nous eſt reſté une harangue de Démoſthene, ce fameux Orateur, qui plaide pour un Officier Athénien, qui en accuſoit un autre de lui avoir donné un ſoufflet deux ans auparavant étant tous deux à l'armée. L'offenſé en demandoit devant l'Aréopage, punition & réparation, qui lui furent accordées. Si ces deux Officiers avoient été auſſi chatouilleux ſur le faux honneur que les François, ils auroient pu vuider leur querelle ſur le champ. N'eſt-ce pas une choſe incompréhenſible, qu'un uſa-

ge qui fait honte à l'humanité, & que la raiſon condamne, ſubſiſte encore dans un ſiecle ſi éclairé, avec des mœurs auſſi douces & auſſi polies que les nôtres? Eſt-il poſſible, lorſqu'on profeſſe une Religion auſſi ſublime que la nôtre, qui défend auſſi étroitement l'homicide, on l'oublie dans un moment pour le moindre ſujet? Nous prions Dieu tous les jours de nous pardonner nos offenſes, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offenſés, & cependant nous ſommes prêts à égorger notre prochain ſur la moindre parole que nous imaginons offenſer notre honneur?

J'ai vu une fois à la porte de l'Opéra, une bagatelle cauſer un duel qui penſa couter la vie à un des deux combattants.

Un homme ſortoit de l'Opéra, & un autre vouloit y entrer en même-temps. On étoit fort preſſé; la garde de l'épée de celui qui vouloit entrer, s'embarraſſa dans celle de celui qui ſortoit. C'étoit un Garde-du-Corps, qui, ſans faire de mouvement pour débarraſſer ſon épée, la regardoit & la montroit à celui qui étoit

devant lui, en lui disant : *Monsieur, mon épée ne tient pas. Et la mienne encore moins*, répondit l'autre, *& je vous le ferai voir.*

Comme ils ne pouvoient pas décider la question sur le lieu, ils allerent se battre dans la rue des Bons-Enfants. Le Garde-du-Corps reçut une blessure très-dangereuse ; il fallut le porter dans son auberge, qui n'étoit pas fort éloigné : son adversaire l'y suivit, & il vit mettre le premier appareil. Il remarqua que l'auberge étoit très-commun, il se retira cependant ; mais le lendemain il revint voir comment le blessé se portoit, lui témoigna le regret qu'il avoit de sa blessure, lui fit des excuses d'avoir été si vif, lui souhaita une prompte guérison, & en prenant congé de lui, & en l'embrassant, il coula doucement sous son oreiller, une bourse de vingt-cinq louis. J'ai su cette circonstance d'un ami du Garde-du-Corps, qui se louoit hautement de la libéralité de cet Inconnu. Il faut penser bien singuliérement, pour pouvoir allier ensemble deux choses si contraires.

Le

Le Marquis de la Trouſſe étoit ſi civil, que même, quand il ſe battoit en duel, ce qui lui arrivoit ſouvent, il faiſoit des compliments à celui contre lequel il avoit affaire. Lorſqu'il donnoit de bons coups d'épée, il diſoit à ſon ennemi, qu'il étoit bien fâché de ce qu'il l'obligeoit à cela; qu'il en étoit au déſeſpoir; & parmi ces douceurs, il donnoit la mort auſſi hardiment & avec autant de rudeſſe, que le plus brutal des hommes. Il s'étoit battu ainſi plus de vingt fois en ſa vie, & avoit preſque toujours tué ſon homme.

Je voudrois demander à ces hommes qui ſont ſi pointilleux ſur leur honneur, s'ils ſavent en quoi il conſiſte. Je l'ai déja dit ci-devant. L'honneur eſt une vertu qui nous conduit ſi ſagement dans nos deſſeins & nos actions, qu'il y ait de l'égalité, de la ſuite & de l'ordre; que dans nos ſentiments, il n'y ait rien de déréglé, & que toutes nos vues tendent à employer nos talents pour le bien & l'utilité de l'Etat & de nos concitoyens.

Le prix de cette vertu ne dépend point des jugements, ni des applaudiſſements

des hommes. Enfin, elle consiste dans l'union des quatre autres vertus principales, qui sont la prudence, la justice, la force & la tempérance, & ce sont ces qualités que l'on appelle *honneur* ou *honnêteté*. Or je voudrois bien demander à ceux qui sont si jaloux d'honneur, si lorsqu'ils possedent ces vertus, il y a quelqu'action étrangere, quelle qu'elle soit, qui puisse les en dégrader.

Quoi ! il ne dépendroit que d'un étourdi, d'un fou, d'un brutal d'insulter un homme d'honneur, pour le priver de la réputation que les vertus dont je viens de parler, lui ont acquise, s'il ne tire pas vengeance de cet affront, ou s'il ne s'expose pas lui-même à perdre la vie ? Non, l'honneur ne dépend pas de pareils affronts.

Il y avoit autrefois à Rome un Temple dédié à l'Honneur ; mais on ne pouvoit y entrer, qu'en passant par celui de la Vertu. Leçon ingénieuse, par laquelle les anciens Romains faisoient assez entendre, qu'ils ne croyoient pas qu'il pût y avoir de véritable honneur sans vertu.

L'Empereur Charles-Quint, qui étoit un Prince de beaucoup de mérite, donna un jour à toute sa Cour, une belle leçon sur ce faux point d'honneur, dont on étoit fort entêté de son temps.

Ce Prince avoit été élevé à Bruxelles; où il tenoit assez ordinairement sa Cour, parce qu'il y étoit plus en liberté qu'à Madrid, où il ne pouvoit s'accommoder de la politesse Espagnole, trop sérieuse pour lui.

Un jour dans une cérémonie d'éclat; deux femmes de la premiere condition eurent une dispute, au sujet de la préférence que l'une prétendoit avoir sur l'autre pour entrer la premiere. L'une plus vive s'étoit déja emparée de la porte pour entrer, lorsque celle qui étoit auprès d'elle, l'arrêta par le bras, en disant, qu'elle avoit droit d'entrer la premiere. La dispute s'échauffa. Les Courtisans, qui se préparoient à entrer, au lieu de l'appaiser, l'augmenterent, en prenant parti les uns pour la premiere, les autres pour la seconde; & elles n'entrerent point. Après la cérémonie, les deux femmes, chacune

de leur côté, ſe plaignirent à l'Empereur du tort qu'on leur avoit fait, & le ſupplierent de juger la conteſtation. L'Empereur prit la choſe ſérieuſement, & dit, qu'avant de juger, il étoit néceſſaire qu'il fût inſtruit de leurs droits reſpectifs; ce qui arriveroit lorſqu'on lui auroit donné des mémoires contenant leurs prétentions. L'Empereur en reçut beaucoup, qui lui furent préſentés par les Seigneurs de la Cour, ſelon qu'ils s'intéreſſoient pour l'une ou pour l'autre de ces deux Dames. A chaque mémoire qu'on lui préſentoit, il diſoit ſérieuſement: *J'aurai égard à vos raiſons.* Ces ſollicitations durerent environ un mois, à la fin duquel il dit, qu'un tel jour il jugeroit la conteſtation. Le jour venu, tous les Courtiſans attendant l'Empereur dans la ſalle d'audience, il parut enfin, tenant entre ſes mains tous les mémoires qu'il avoit reçus. Comme la ſcene ſe paſſoit en hiver, il s'approcha de la cheminée, où il y avoit du feu, & y jetta tous les mémoires qu'il tenoit. Puis montant ſur ſon trône, & s'étant aſſis, il dit: *J'ordonne que la plus folle*

des deux femmes paſſera la premiere. Enſuite il congédia ſa Cour.

J'ai vu ce trait dans les Ouvrages de l'Abbé de Saint-Réal, l'un des meilleurs Ecrivains du ſiecle paſſé, qui compare ce jugement à celui de Salomon, & lui donne même la préférence. Je laiſſe aux Lecteurs la liberté de faire leurs réflexions, ſans vouloir les prévenir.

Au ſujet de ces prétendues inſultes, je citerai un fait ſingulier, arrivé ſous le regne de Louis XIV. Si celui dont on voulut ſe moquer, n'avoit pas été un homme ſage, il auroit pu y avoir du ſang de répandu ; car c'étoit un des plus braves hommes du Royaume. Je veux parler du Capitaine Jean Bart, Flamand de nation, Vice-Amiral de France. Se trouvant dans un Port de France avec une eſcadre compoſée de différents vaiſſeaux, le Capitaine d'un de ces vaiſſeaux, de concert avec ſept ou huit étourdis comme lui, concerterent de faire peur à Jean Bart. Pour cet effet ils ordonnerent aux canonniers de charger de poudre ſeulement tous les canons de ce vaiſſeau, &

de ſe tenir prêts à un certain ſignal convenu pour mettre le feu à tous à la fois, & il y en avoit 34. Le Capitaine du vaiſſeau pria Jean Bart de venir dîner ſur ſon bord. Lorſqu'on fut au deſſert dans le moment où la gaieté ſe déploie, les 34 canons partirent tous enſemble. Le coup imprévu fit treſſaillir tous les convives, & Jean Bart comme les autres. Le Capitaine avec un ſourire, accompagné de l'approbation des autres convives, dit : *Quoi donc ! Capitaine, je croîs que vous avez peur ? Non*, répondit Jean Bart ſimplement, *je n'ai pas eu peur ; mais j'ai été étonné & ſurpris de ce tonnere inattendu.* On ne s'aviſa cependant pas de pouſſer plus loin la plaiſanterie, il n'en fut plus parlé, & on ſe ſépara tranquillement.

Environ quatre ou cinq jours après, Jean Bart pria à dîner ſur ſon bord les Capitaines qui avoient voulu lui faire peur. Le repas ſe paſſa agréablement. Mais ſur la fin du dîné, Jean Bart demanda des pipes & du tabac pour ceux qui voudroient fumer. On les apporta, avec une chandelle allumée, & un petit

barril d'environ quinze pouces de hauteur & de huit pouces de diametre, mais rempli de poudre à découvert, & le tout fut mis sur la table. Jean Bart se leva, prit sa pipe d'une main, & la chandelle allumée de l'autre, qu'il planta dans la poudre, pour servir de chandelier, & s'inclina sur le champ pour allumer sa pipe à la chandelle. Aussi-tôt tous les convives s'écrierent, que, s'il tomboit la moindre étincelle de sa pipe dans la poudre, il se jouoit à les bruler tous, & ils enleverent le barril qu'ils jetterent dans la mer. *Quoi! Messieurs*, leur dit Jean Bart, *je crois que vous avez peur; cela n'en valoit pas la peine.* Je laisse à penser lequel de ces Messieurs avoit le plus de peur. Ce trait me fait ressouvenir d'un autre que j'ai vu imprimé.

L'Empereur Charles-Quint étoit un Prince assez singulier. Il connoissoit bien ce que c'étoit que le véritable honneur. On parloit un jour devant lui d'un Capitaine Espagnol assez rodomont, qui se vantoit de n'avoir jamais eu peur en sa vie. *Il faut*, répondit Charles-Quint, *que*

cet homme n'ait jamais mouché de chandelle avec les doigts ; car il auroit eu peur de se bruler.

Il y a dans la vie de *Timur-Lench*, c'est-à-dire, Timur le Boiteux, plus connu sous le nom de *Tamerlan*, un trait qui montre ce que ce fameux Conquérant pensoit des honneurs & des dignités, qui paroissent les plus dignes d'envie. Après avoir vaincu & fait prisonnier *Bajazet*, Empereur des Turcs, il le fit venir en sa présence. S'étant apperçu qu'il étoit borgne, il se mit à rire. Bajazet, indigné, lui dit fiérement: *Ne te ris point, Timur, de mon infortune : apprends que c'est Dieu qui est le distributeur des Royaumes & des Empires, & qu'il peut demain t'arriver le même malheur qu'à moi. Je sais*, lui répondit Timur, *que Dieu est le dispensateur des Couronnes. Je ne ris point de ton malheur, à Dieu ne plaise ; mais la pensée qui m'est venue en te regardant, c'est qu'il faut que ces sceptres & ces couronnes soient bien peu de chose devant Dieu, puisqu'il les distribue à des hommes aussi mal faits que nous deux, à*

un borgne tel que tu es, & à un boiteux comme moi.

Le duel n'eſt pas une inſtitution d'honneur, comme le penſent les Duelliſtes, mais une mode affreuſe & ſanguinaire, qui doit ſa naiſſance aux Nations féroces du Nord. Ces peuples barbares mettoient toutes leurs vertus dans leurs armes, & ne connoiſſoient point d'autre juſtice, que la force du corps. C'étoit avec le fer qu'ils ſoutenoient leurs prétentions, & vuidoient leurs querelles. Lorſque ces hommes conduits par Clovis, s'emparerent des Gaules, ils y apporterent leurs uſages, & ils y introduiſirent celui du duel, abſolument inconnu aux Gaulois. Après l'extinction de la race de Clovis, la fureur des duels augmenta conſidérablement par l'établiſſement des grands fiefs, dont les Seigneurs perpétuerent ces duels avec beaucoup d'éclat. Saint Louis, (1) qui en connoiſſoit toute la barbarie, protectrice de l'injuſtice & du crime, fit tous ſes ef-

(1) Voir dans la Vie de ſaint Louis, par l'Auteur, l'Hiſtoire d'Enguerrand de Coucy.

forts pour la détruire dans ſes domaines. Il y réuſſit pendant ſa vie; mais ſon exemple ne put engager ſes ſucceſſeurs, ni les autres Seigneurs à l'imiter. Sous les regnes ſuivants, on a vu pluſieurs fois les Rois eux-mêmes prêter à ces affreux combats, le ſceau de leur autorité, & les honorer de leur préſence. Je citerai ſeulement celui du Seigneur de Carouge & de Jacques le Gris, qui ayant été ordonné, par Arrêt du Parlement, fut différé par ordre du Roi Charles VI, lors abſent de Paris, parce qu'il vouloit y être préſent.

Le Seigneur de Carouge, ayant été obligé de faire, hors de France, un voyage qui fut aſſez long, à ſon retour, ſa femme accuſa Jacques le Gris, Officier du Duc d'Anjou, d'être venu chez elle, ſous prétexte de lui rendre viſite; qu'ayant trouvé le moment qu'elle étoit ſeule, il avoit abuſé de ſa foibleſſe, & uſé de violence à ſon égard. Carouge demanda vengeance de cette inſulte, & la cauſe fut portée au Parlement. Le Gris nia le fait, & offrit de juſtifier ſon innocence par le duel que le

Parlement ordonna. Il fut fait en préſence du Roi, de toute la Cour & de la femme de Carouge, qui ſoutint toujours, avec aſſurance, que ſon accuſation étoit véritable. Soit que le Gris fût moins robuſte, ou moins adroit, il fut bleſſé à mort. Carouge voulut lui faire avouer ſon crime; mais il ſoutint toujours qu'il avoit été fauſſement accuſé, & Carouge lui donna la mort. Dans ces ſortes de combats, la victoire étoit toujours regardée comme une preuve de la vérité.

Cependant le Gris étoit innocent. Environ trois mois après ce duel, on arrêta un malfaiteur, qui, pour ſes crimes, fut condamné à la mort, & avant de mourir, il déclara que c'étoit lui qui avoit uſé de violence contre la femme du ſieur Carouge. Cette femme, pénétrée de douleur d'avoir été cauſe de la mort du ſieur le Gris, qu'elle avoit accuſé fauſſement, en fit une rude pénitence. Elle ſe fit Recluſe, qui étoit un état de pénitence aſſez en uſage en ce temps-là. (1)

(1) Les perſonnes qui ſe dévouoient à cette

Avant & jusqu'au regne de Henri II, rien n'étoit plus commun en France que ces sortes de duels autorisés. Celui de Chabot de Jarnac & de Vivonne de la Chataigneraye fut le dernier. Il se fit dans la cour du Château de Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1547. Jarnac avoit donné un démenti à la Chataigneraye. Celui-ci le défia au combat, le Roi le permit, & voulut en être spectateur. Il se flattoit que la Chataigneraye qu'il aimoit, remporteroit l'avantage; mais Jarnac, dans le commencement du combat,

---

sorte de pénitence, s'enfermoient dans une espece de cellule, qu'on fermoit par-dehors, & qui n'avoit d'ouverture qu'une petite fenêtre par laquelle on donnoit au Reclus ses besoins. Elle étoit ordinairement auprès d'une Eglise, & il falloit la permission de l'Evêque pour pouvoir s'y enfermer. On voit dans l'Eglise des Innocents à Paris, près la porte qui donne sur la rue de la Ferronnerie, la figure en bronze d'une de ces Recluses. Plusieurs personnes ont prétendu qu'elle représentoit la femme de Carouge; mais il n'y a aucune inscription qui en donne la preuve.

le renverſa par terre d'un coup d'épée, qui lui coupa le jarret, la ſeule partie du corps qui n'étoit pas couverte par l'armure, & qu'on a depuis appellé le coup de Jarnac, pour déſigner un coup de traître. La Chataigneraye mourut de cette bleſſure. Henri II en fut ſi touché, qu'il jura ſolemnellement de ne plus permettre ces ſortes de combats. La fureur des duels n'en ſubſiſta pas moins; mais ceux dont je viens de parler, changerent de nature; & je ne ſais ſi celle qui s'eſt introduite depuis parmi nous, n'a pas été infiniment plus fatale à la Nation Françoiſe que la premiere. Ceux dont je viens de parler, étoient devenus aſſez rares. La mort de Henri II, tué dans un Tournois, douze ans après le combat de la Chataigneraye, fit abolir cet exercice, que l'on regardoit comme la meilleure & preſque la ſeule éducation qu'on pût donner à la Nobleſſe; afin de la rendre forte, vigoureuſe & adroite pour le métier de la guerre. Enfin, l'uſage plus fréquent de la poudre à canon, fit diſparoître les cuiraſſes de fer & les autres armes offenſives

& défenſives ; on ne ſe ſervit plus que des épées, qui, par la facilité de ſe battre ſur le champ, augmenterent la fureur des duels.

Sept mille graces accordées pendant les dix-neuf premieres années du regne de Henri IV pour des duels, où l'un des combattants avoit perdu la vie, en ſont la preuve convaincante. Combien n'avons-nous pas perdu dans ces duels, de braves & honnêtes Gentilshommes, dont leur valeur a été perdue pour l'Etat ? Ces Duelliſtes avoient encore une manie ; c'étoit de prier leurs amis, quoiqu'ils n'euſſent aucun intérêt dans la querelle, de leur ſervir de ſeconds, ou de tiers. Les amis même ſe fâchoient lorſqu'ils n'étoient pas appellés par leurs amis. D'autres qui ſavoient la partie faite, s'y trouvoient, ſans avoir été appellés. Il arrivoit quelquefois que les combattants ſe trouvant nombre impair, on alloit, pour rendre la partie égale, chercher le premier inconnu que l'on trouvoit ſur ſon chemin, portant l'épée.

Buſſi Rabutin rapporte, dans ſes mé-

moires, qu'un jour dans un duel prémédité hors de Paris, il se trouva cinq personnes; mais que le nombre se trouvant inégal, on députa deux d'entr'eux pour aller chercher un sixieme à Paris. Etant arrivés sur le Pont-Neuf, ils rencontrerent un homme portant épée, qui avoit l'air honnête; ils lui firent la proposition, il l'accepta, il se battit en leur compagnie, & fut tué.

Henri IV, cependant étonné de la prodigieuse quantité de graces qu'il avoit été, pour ainsi dire, forcé d'accorder, & réfléchissant sur les désordres affreux qui en résultoient, donna un Edit qui les défendoit; mais il ne fut pas exécuté.

Il faut dire, à la louange du Cardinal de Richelieu, qu'il a beaucoup contribué à diminuer les duels, par les vives remontrances qu'il fit pendant son ministere, à Louis XIII, & par la rigoureuse exécution qu'il fit faire des Ordonnances qui le défendoient, sur-tout lorsqu'il fit punir François de Montmorency, Comte de Bouteville, & François de Rosmadec, Comte Deschapelles, qui payerent tous

deux de leurs vies, leur désobéissance aux ordres du Roi.

Le Comte de Bouteville s'étoit rendu célebre dans ces sortes de combats. En l'année 1624, il s'étoit battu avec le Comte de Pontgibaut, de la Maison de Lude; mais ils avoient été séparés par leurs amis communs. En 1626, Bouteville eut une autre querelle avec le Comte de Torigny, qui fut vuidée par un combat de trois contre trois, dans lequel Torigny & son Ecuyer furent tués sur la place. Bouteville se battit encore l'année suivante, contre la Frette; & sachant que le Roi avoit donné ordre de l'arrêter, il se retira à Bruxelles, avec le Comte Deschapelles, son parent, son ami & son second dans ses combats. Le Roi, averti de leur départ, avoit écrit à l'Archiduchesse des Pays-Bas, pour la prier de les empêcher de se battre avec le Marquis de Beuvron, & de faire accorder leur différend, s'il étoit possible. L'Infante ordonna au Marquis Spinola de faire ses efforts pour accommoder Bouteville avec Beuvron. Il parut y avoir réussi. On les

fit embraſſer en préſence de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes Eſpagnols & François, & promettre de ne plus parler de leur querelle. Mais la compagnie s'étant retirée, Beuvron dit en particulier à Bouteville, qu'il ne ſeroit jamais content, qu'il ne l'eût vu l'épée à la main, & vengé la mort de Torigny, ſon ami.

Bouteville avoit fait prier l'Archiducheſſe de demander pour lui au Roi des lettres d'abolition; mais le Roi ayant pris l'avis de ſon Conſeil, répondit à cette Princeſſe, que ſa conſcience ne lui permettoit pas d'accorder une pareille grace au Comte de Bouteville, & que tout ce qu'il pouvoit promettre, c'étoit de ne pas le faire chercher fort exactement, quand il ſeroit dans le Royaume; mais qu'il ſe gardât bien de venir à la Cour ou à Paris.

Bouteville fut vivement piqué de ce refus. L'on prétend, qu'ayant appris la réponſe du Roi, il ne put s'empêcher de dire : *Puiſqu'on m'a refuſé une abolition, j'irai me battre inceſſamment à Paris dans la Place-Royale.* Il partit en effet, & arriva à Paris le 10 Mai 1627. Le len-

demain il fit avertir Beuvron de ſon arrivée, & lui donna rendez-vous dans la Place-Royale. Beuvron s'y trouva, & propoſa à Bouteville de vuider leur querelle ſur le champ. *Non*, répondit Bouteville, *je veux que le ſoleil ſoit témoin de mes actions : d'ailleurs je me ſuis engagé avec Deſchapelles & la Berthe, qui ſont mes amis, qu'ils ſeroient de la partie : ſi je leur manquois de parole, il faudroit me battre contr'eux. Nous nous trouverons ici demain ſur les deux ou trois heures après-midi.*

Effectivement Bouteville ſe trouva au rendez-vous le lendemain, avec Deſchapelles & la Berthe; Beuvron s'y rendit avec ſon Ecuyer Buquet & le Comte de Buſſi-d'Amboiſe.

Ils étoient convenus de ſe battre à l'épée & au poignard. Bouteville & Beuvron, après s'être porté quelques coups, ſans ſe faire de mal, jetterent leurs épées, & ſe prirent l'un & l'autre au collet, en levant chacun leur poignard en l'air, ſans ſe frapper. On rapporte que Bouteville dit à Beuvron : *Allons ſéparer nos*

amis, notre combat eſt gaillard; & qu'ils ſe demanderent réciproquement la vie. Pendant ce temps-là, Deſchapelles bleſſa mortellement Buſſi-d'Amboiſe, qui expira deux heures après. La Berthe fut bleſſé dangereuſement par Buquet. Enſuite Bouteville & Deſchapelles, qui avoient des chevaux tout prêts, ſe rendirent à Meaux, où ils les quitterent pour prendre la Poſte, dans le deſſein de ſe retirer en Lorraine; mais ils eurent l'imprudence de s'arrêter à Vitri-le-brulé, pour y paſſer la nuit.

Comme leur combat & ſur-tout la mort de Buſſi-d'Amboiſe avoient fait beaucoup de bruit, on fit courir après eux avec tant de diligence, qu'ils furent arrêtés par le Prévôt de Vitri-le-François, & enſuite conduits à Paris, où ils furent renfermés dans la Baſtille. Le même jour, le Parlement reçut ordre du Roi d'inſtruire leur procès.

Eliſabeth de Vienne, Comteſſe de Bouteville, vint ſe jetter aux pieds du Roi, lorſqu'il ſortoit de la Meſſe. Elle le conjura, par tout ce que la Religion a de plus ſacré, de pardonner à ſon mari. Ce Prince

la regarda, ſans lui répondre un ſeul mot ; & continuant de marcher, il dit à ceux qui l'accompagnoient : *La femme me fait pitié ; mais je dois & je veux conſerver mon autorité.* L'Evêque de Nantes, faiſant de vives ſollicitations auprès du Cardinal de Richelieu, pour l'engager de parler au Roi, en faveur des deux priſonniers, le Cardinal répondit, qu'il ne pouvoit le faire en conſcience, parce qu'il avoit travaillé lui-même au dernier Edit contre les duels.

Le Parlement ayant inſtruit le procès, déclara le Comte de Bouteville & le Comte Deſchapelles criminels de Leſe-Majeſté, & les condamna d'avoir la tête tranchée.

La Comteſſe de Bouteville, réſolue de faire un nouvel effort pour obtenir la grace de ſon mari, ſe rendit au Louvre, accompagnée de la Princeſſe de Condé, des Ducheſſes de Montmorency, d'Angoulême & de Ventadour, qui ſe jetterent aux genoux du Roi, & lui demanderent grace pour les deux coupables. La Comteſſe de Bouteville, s'étant évanouie dans ce moment, le Roi parut s'atten-

drir ; mais il conſerva ſa fermeté, & il dit à la Princeſſe de Condé : *Leur perte m'eſt auſſi ſenſible qu'à vous ; mais ma conſcience me défend de leur pardonner.* Au ſortir du Louvre, la Princeſſe de Condé & les Dames qui l'accompagnoient, emmenerent la Comteſſe de Bouteville au Château de Grosbois. Elle accoucha quelque temps après, d'un fils poſthume, qui fut depuis le fameux Maréchal de Luxembourg, ſous le regne glorieux de Louis XIV.

A l'égard des Comtes de Bouteville & Deſchapelles, ils eurent la tête tranchée à Paris dans la Place de Greve, & moururent tous deux avec beaucoup de conſtance.

Ordinairement les Duelliſtes, fiers de leur adreſſe & de leur habileté dans le maniement des armes, cachent une véritable lâcheté, ſous un courage affecté. C'étoit le ſentiment du célebre Maréchal de Turenne. Eh ! quel homme ſe connut jamais mieux que lui en véritable bravoure ! Ce grand homme, un jour, renvoya en France du Pays de Heſſe-Caſſel,

où il commandoit l'armée Françoiſe, un Capitaine de Cavalerie, qui avoit tué en duel deux autres Officiers : *Parce que*, dit-il, *j'ai remarqué pluſieurs fois la triſte contenance d'un homicide devant l'ennemi : il nous tueroit tous, ſi nous le laiſſions faire, & ne tueroit pas un ſeul ennemi du Roi.*

Richelieu, avant d'être dans le miniſtere, avoit été témoin d'un duel qui avoit fait beaucoup de bruit ſous la régence de la Reine Marie de Médicis. Le Chevalier de Lorraine avoit eu avec le Baron de Lux une diſpute qui fut ſuivie d'un duel dans lequel le Baron fut tué. Le Chancelier de Silleri conſeilloit à la Reine de faire exécuter l'Ordonnance de Henri IV, contre les Duelliſtes; mais elle n'en fit rien, parce qu'elle ſoutenoit la Maiſon de Lorraine. Quelque temps après, le fils du Baron de Lux vint demander raiſon de la mort de ſon pere au Chevalier : ils ſe battirent, & le fils du Baron fut tué. Le Chancelier dit alors à la Reine : *Madame, ſi vous aviez fait punir le Chevalier de Lorraine, lorſqu'il tua le Baron de Lux,*

pere, vous auriez conservé la vie du fils.

Cyrano de Bergerac, Auteur du *Pédant joué*, bonne Comédie, & du *Burlesque Voyage dans la Lune*, étoit un homme fort laid : il avoit sur-tout un nez très-défigurable, qui avoit été cause de la mort de dix personnes qu'il avoit tuées, sans celles qu'il avoit blessées. Il ne pouvoit souffrir qu'on le regardât fixement. Il s'imaginoit alors qu'on se moquoit de lui, & vous faisoit mettre l'épée à la main. S'il avoit été puni dès le premier homicide, on auroit conservé la vie à neuf personnes.

Heureusement pour la Nation Françoise, Louis XIV, animé du zele de la Religion, & persuadé que ces sortes de combats n'étoient pas moins pernicieux à l'Etat, que pour les particuliers, rendit contre les duels, un Edit foudroyant, qui a beaucoup diminué cette fureur. A son exemple, l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Boheme, animée du même esprit de Religion & du bien public, a aussi rendu les Ordonnances les plus séveres contre les duels.

Deux Seigneurs de la premiere distinction, ayant osé, peu de temps après, se battre, on ne put obtenir leur grace, & ils eurent tous deux la tête tranchée sur un même échafaud.

Gustave-Adolphe, ce fameux Conquérant du Nord, qui a rendu son nom si respectable dans le dernier siecle, ayant résolu d'abolir dans son armée, l'usage du duel, le défendit, sous peine de mort. Quelque temps après, deux Officiers supérieurs vinrent demander au Roi la permission de vuider leur querelle, l'épée à la main. Gustave fut d'abord indigné de leur proposition: il y consentit néanmoins; mais il ajouta qu'il vouloit être témoin du combat. Il en assigna le jour & l'heure; il s'y rendit avec un corps d'Infanterie, qui environnoit les deux Champions; ensuite il fit venir le Bourreau de l'armée, & lui dit : *Dans l'instant qu'il y en aura un de tué, coupe devant moi la tête à l'autre.* A ces mots, les deux Généraux resterent quelque temps immobiles; mais reconnoissant bientôt la faute qu'ils avoient faite, ils se jetterent aux pieds du Roi, lui demanderent

demanderent pardon, & ſe jurerent l'un à l'autre une ſincere amitié.

Nous avons encore dans nos mœurs, un uſage qui me paroît bien dépourvu de bon ſens & de raiſon, & qui ne fait qu'entretenir la fauſſe opinion que nous avons ſur les duels. S'il arrive dans une compagnie quelque diſpute un peu vive, on dit aux conteſtants qu'ils ont tort tous les deux; & lorſque la compagnie eſt ſéparée, on donne raiſon à chacun en particulier, ſelon qu'on eſt porté pour l'un, ou pour l'autre. Effet ridicule d'une politeſſe mal-entendue, qui nous empêche de dire à un homme qu'il a tort, lorſqu'il l'a effectivement. J'ai oui raconter à ce ſujet un fait qui mérite d'être rapporté.

Un jour douze perſonnes avoient dîné enſemble dans une honnête maiſon : après le repas, on propoſa de jouer, & l'on fit deux parties différentes, dans l'une deſquelles il s'éleva entre deux Officiers une diſpute ſuivie de quelques propos aſſez durs. Les autres perſonnes préſentes, s'empreſſerent de l'appaiſer, en di-

ſant aux conteſtants qu'ils avoient tort tous deux. Ceux-ci cependant commençoient à s'échauffer, lorſqu'un autre Officier de la compagnie, homme de tête très-ſage & très-ſenſé, fut à la porte de la ſalle, ferma la ſerrure à double tour, & mit la clef dans ſa poche. Enſuite ſe tournant vers la compagnie, il dit: Perſonne ne ſortira d'ici, qu'après que ces Meſſieurs ſe ſeront accommodés. Il faut que celui qui eſt auteur de la querelle, commence (car c'eſt lui qui a le premier tort) à faire excuſe à l'autre de ce qu'il lui a dit; que celui qui ſe croit attaqué, reçoive l'excuſe, & témoigne qu'il eſt fâché d'avoir relevé, avec trop de hauteur, l'inſulte qu'il croit qu'on lui a faite; & qu'enſuite ces deux Meſſieurs s'embraſſent, & promettent de ne ſe rien demander davantage. S'ils refuſent de le faire, j'en porterai mes plaintes à Meſſieurs les Maréchaux de France, & je les prierai de donner leurs ordres pour empêcher un duel entre ces Meſſieurs. La conduite de cet Officier fut fort approuvée. La compagnie engagea les deux con-

teſtants à ſe faire des excuſes reſpectives, & ils s'embraſſerent.

DE LA CLÉMENCE.

Ce que je viens de dire nous conduit naturellement au pardon des injures, qui eſt ce qu'on appelle clémence. C'eſt le caractere ordinaire des grands hommes, de ceux qui portent un cœur noble & courageux, de mépriſer également les injures & les périls. Il n'étoit pas autrefois néceſſaire d'être Chrétien pour ſavoir pardonner à ſes ennemis; il ſuffiſoit d'avoir de l'élévation dans l'ame & de la nobleſſe dans les ſentiments. Avant que la Religion Chrétienne eût, pour ainſi dire, diviniſé le pardon des injures par le plus grand de tous les exemples, donné par un Dieu lui-même, combien de beaux traits en ce genre, faits par les païens, l'Hiſtoire ancienne ne nous offre-t-elle pas? On y voit des Philoſophes, des Sages, des Rois grands par leurs victoires & leurs conquêtes, faire les plus beaux actes de clémence. On dit un jour à Philippe,

Roi de Macédoine, pere d'Alexandre le Grand, qu'un homme, (c'étoit un vieux Militaire) avoit mal parlé de lui, & on vouloit l'engager à le punir. *Prenons garde auparavant*, dit Philippe, *ſi nous ne lui en avons pas donné ſujet.* Ayant appris que cet homme vivoit mal à ſon aiſe, ſans avoir reçu aucune gratification de la Cour, il lui fit du bien; ce qui changea ſes malédictions en louanges, & fit dire à ce Prince un autre bon mot, qu'*il eſt au pouvoir des Rois de ſe faire aimer ou haïr.* Périclès, un des plus grands Capitaines des Athéniens, ſouffrit pendant un jour entier qu'un Citoyen l'accablât d'injures devant tout le monde. Cet homme l'avoit ſuivi, en continuant ſes inſolences; mais lorſque Périclès fut à la porte de ſa maiſon, il dit à ſon domeſtique: *Il eſt tard, allez conduire ce Citoyen juſques chez lui.*

Céſar, qui eût peut-être été le plus grand homme de l'antiquité, s'il avoit eu moins d'ambition, étoit le plus clément de tous les hommes. Il ne témoigna aucun reſſentiment des épigrammes ſan-

glantes faites contre lui, par le Poëte Catulle. Celui-ci étant venu lui en faire des excuſes, Céſar lui pardonna généreuſement, & le retint le même jour à ſouper. Il ne fit périr aucun de ſes ennemis; il pardonna à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui. Lorſqu'il apprit la mort du fameux Caton d'Utique, il dit: *Je ſuis fâché que Caton, en ſe donnant la mort, m'ait envié la gloire de lui pardonner.*

Cicéron, ce fameux Orateur & le plus grand Philoſophe d'entre les Romains, penſoit comme Céſar. Voici comme il s'explique dans ce beau diſcours qu'il fit en plein Sénat, pour remercier Céſar d'avoir pardonné à Marcellus, un de ſes plus déterminés ennemis. Après avoir fait voir que la gloire des victoires d'un Général ſe partage avec les ſoldats & la fortune, il lui dit: » Mais, Céſar, pour » cette gloire que vous venez d'acquérir, » en pardonnant à Marcellus, elle ne vous » eſt commune avec perſonne. La fortune » elle-même, cette maîtreſſe des événe- » ments humains, ne vient point y pren-

» dre part ; elle vous la cede ; elle avoue » qu'elle vous eſt propre, & qu'elle ap- » partient à vous ſeul. Quand vous avez » vaincu des Nations ſauvages & féroces, » abondantes en toutes ſortes de richeſ- » ſes, vous avez vaincu ce qui n'étoit » pas invincible ; mais vaincre ſon pro- » pre cœur, éteindre ſes reſſentiments, » ralentir l'ardeur de ſa victoire, relever » un ennemi diſtingué par ſon eſprit, » ajouter même encore à ſon ancienne » ſplendeur, quiconque en fait autant, » je ne le compare pas aux plus grands » hommes, je le trouve ſemblable aux » dieux immortels. »

Après de ſi beaux exemples donnés par des païens, pourquoi faut-il que nous qui ſommes Chrétiens, nous nous laiſſions dominer par la vengeance au point de nous expoſer à ôter la vie à nos ſemblables, à perdre nous-mêmes la nôtre, & d'encourir toute la colere de Dieu, qui nous en punira dans l'autre monde, pour quelque miſérable inſulte, ou quelque parole indiſcrete, que nous imaginons ſouvent mal à propos attenter à notre

honneur ; honneur dont nous ne connoiſſons ſouvent pas la véritable eſſence, pendant que les hommes ſages & les plus grands Princes pardonnent avec tant de nobleſſe ?

L'Empereur Théodoſe le Grand écrivit un jour à Rufin, ſon Miniſtre : Si quelqu'un parle mal de notre perſonne, ou de notre gouvernement, nous ne voulons pas le punir. S'il a parlé par légéreté, il faut le mépriſer ; ſi c'eſt par folie, il faut le plaindre ; ſi c'eſt une injure, il faut lui pardonner.

Un des Officiers de Jean II, Duc de Bourbon, lui apporta un jour un mémoire fort détaillé des cabales que pluſieurs de ſes vaſſaux avoient faites contre lui. *Avez-vous*, lui dit ce Prince, *tenu regiſtre des ſervices qu'ils m'ont rendus ? Non*, lui répondit l'Officier. *Jettez donc ce mémoire au feu*, repliqua le Duc, *je n'en puis, ni n'en veux faire aucun uſage.*

Henri IV mérita le ſurnom de Grand, plus par la bonté de ſon cœur, que par ſes victoires. Jamais perſonne n'aima plus à pardonner que ce Prince, jamais per-

ſonne n'eut l'ame plus grande : la bonté & la clémence formoient ſon caractere. Il dit un jour au Duc de Mayenne : *Le plus grand plaiſir que j'aie en faiſant la paix, c'eſt de pardonner aux rebelles.* On ſait auſſi ce qu'il dit à ce même Duc, qui lui avoit fait la guerre, & lui avoit long-temps diſputé la Couronne. Le Duc de Mayenne étoit fort gros, & avoit beaucoup de peine à marcher. Henri IV, ſe promenant un jour avec lui, prit plaiſir à le faire marcher long-temps. Le Duc lui demanda quartier, en diſant, qu'il étoit fort las. *Mon couſin*, lui dit le Roi, *voilà la ſeule vengeance que je prendrai jamais de vous.* On reprochoit un jour à ce même Prince qu'il traitoit avec trop de bonté les Ligueurs, ſes ennemis irréconciliables; il répondit : *Dieu me pardonne, je dois pardonner; il oublie mes fautes, je dois oublier celles de mon peuple; que ceux qui ont péché ſe repentent, qu'on ne m'en parle plus.* Que ces ſentiments ſont beaux, & qu'ils ſont dignes de la Religion qui les inſpiroit ! C'eſt en effet un des plus puiſſants motifs qu'elle

nous préſente contre le reſſentiment. Il devroit ſuffire ſeul, bien médité, pour arrêter l'homme le plus animé à courir à la vengeance. Nous demandons tous les jours à Dieu dans nos prieres, de nous remettre nos offenſes, & nous ne voulons pas oublier celles qu'on nous a faites! Homme vindicatif, de quel front oſez-vous demander à Dieu qu'il vous pardonne? Ne ſavez-vous pas que vous ſerez traité comme vous aurez traité les autres, & qu'il exercera un jugement rigoureux contre ceux qui n'auront pas pardonné?

François de Lorraine, Duc de Guiſe, qui, au jugement même de ſes ennemis, étoit le Prince le plus accompli & le plus grand Capitaine de ſon temps, chaſſa pour toujours les Anglois du Royaume, en leur enlevant l'importante ville de Calais. Après avoir vaincu les Calviniſtes à la Bataille de Dreux, il aſſiégeoit la ville d'Orléans, dont ils avoient fait la place d'armes de leur parti, lorſqu'on lui amena l'un d'eux qui avoit les yeux égarés, & paroiſſoit avoir quelque mauvais deſſein. Le Duc de Guiſe l'interrogea. Ce malheu-

reux lui avoua qu'il avoit formé le projet de l'aſſaſſiner. *Quel mal t'ai-je fait*, lui dit le Duc avec bonté, *pour attenter à ma vie ? Vous ne m'en avez fait aucun*, lui répondit le Proteſtant; *mais c'eſt parce que vous êtes le plus grand ennemi de ma Religion. Si ta Religion*, reprit le Duc, *te porte à m'aſſaſſiner, la mienne veut que je te pardonne : juge, après cela, laquelle des deux eſt la meilleure.* Il lui fit donner un cheval avec cent écus, & il le renvoya. Cette généroſité ne ſauva pas la vie au Duc de Guiſe; car quelques jours après, il fut aſſaſſiné par un autre Calviniſte plus ſcélérat que le premier.

Louis XII, un des meilleurs de nos Rois, & qui fut ſurnommé le Pere de ſon Peuple, dit une belle parole, lorſqu'il fut parvenu à la Couronne. N'étant encore que Duc d'Orléans, il donna dans une converſation un démenti à Madame de Beaujeu, ſœur du Roi Charles VIII. Réné, Duc de Lorraine, qui étoit préſent, donna ſur le champ un ſoufflet au Duc d'Orléans. Après la mort de Charles VIII, le Duc d'Orléans, étant parve-

nu à la Couronne, les ennemis du Duc Réné sollicitetent Louis XII à se venger. Ce fut alors qu'il fit cette belle réponse, que *le Roi de France ne vengeoit pas les querelles du Duc d'Orléans.* Il poussa même la magnanimité jusqu'à vouloir qu'à la cérémonie de son Sacre, le Duc Réné représentât, en qualité de Pair, le Duc de Normandie.

Ce n'est point par grandeur d'ame, ni par honneur, que, pour l'ordinaire, on se venge; c'est par lâcheté & par foiblesse; c'est parce qu'on n'a pas le courage & la force de s'élever au-dessus du respect humain, de réprimer les mouvements impétueux qui nous sollicitent à la vengeance au-dedans de nous-mêmes. Ainsi l'ont pensé les païens même. *Aimer à se venger*, dit un Ancien, *est la marque d'un petit génie, d'une ame foible.* Celui qui a de l'élévation dans l'ame, se regarde au-dessus des injures, & les pardonne. *Quand on me fait une injure*, disoit le célebre Descartes, *je tâche d'élever mon ame si haut, que l'offense ne parvienne pas jusqu'à moi.*

Eliſabeth, Reine d'Angleterre, qui mériteroit d'être placée au rang des plus grands Monarques, ſi elle n'avoit pas terni ſa gloire par ſes cruautés contre les Catholiques, & par le ſupplice injuſte de Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe; Eliſabeth, dis-je, ſavoit de même s'élever au-deſſus des ſentiments de la vengeance. Elle en a donné pluſieurs exemples; mais celui que nous allons rapporter, nous a paru un des plus beaux.

Une Ecoſſoiſe, nommée Marie Lambrun, avoit été au ſervice de Marie Stuart; elle s'étoit mariée enſuite, & la Reine d'Ecoſſe avoit accordé pluſieurs graces au mari de cette femme. Il avoit été tellement pénétré de la triſte deſtinée de ſa bienfaitrice, qu'il mourut le même jour que cette malheureuſe Princeſſe eut la tête tranchée. Marie Lambrun, qui aimoit tendrement ſon mari, & qui étoit très-attachée à la Reine d'Ecoſſe, forma le deſſein de venger leur mort ſur Eliſabeth. Elle ſe déguiſa en homme, & prit le nom d'Antoine Spark. Elle cacha ſous ſes habits, deux piſtolets, réſolue d'en

tirer un sur la Reine, & de se tuer avec l'autre. Un jour qu'Elisabeth se promenoit dans ses jardins, Marie Lambrun, qui n'avoit pas encore trouvé l'occasion favorable, voulut exécuter son horrible dessein. Elle perça la foule avec trop de précipitation. Un de ses pistolets tomba, & fut apperçu par les Gardes de la Reine, qui arrêterent Marie Lambrun. Elisabeth la fit approcher, & lui demanda qui elle étoit. *Je suis femme*, répondit-elle avec intrépidité, *quoique je sois habillée en homme. J'ai été plusieurs années au service de Marie Stuart, que vous avez fait mourir injustement. Mon mari en est mort de douleur. J'ai cru devoir venger, au péril de ma vie, leur mort par la vôtre.* Son nom qu'elle dit, le son de sa voix & ses traits qu'on se rappella, la firent reconnoître par plusieurs personnes, qui se souvinrent de l'avoir vue auprès de Marie Stuart. *Vous avez donc cru*, lui dit la Reine, *faire votre devoir en m'assassinant ? Et moi, que pensez-vous que je doive faire ? Me demandez-vous cela*, lui répondit Marie Lambrun, *en qualité de Reine ou de*

Juge ? Eliſabeth lui dit que *c'étoit en qualité de Reine. Vous devez donc*, reprit-elle, *me faire grace. Quelle aſſurance me donnerez-vous*, lui dit Eliſabeth, *que vous n'abuſerez point de cette grace, & que vous n'attenterez pas une ſeconde fois à ma vie? Madame*, repartit l'Ecoſſoiſe, *une grace qu'on veut accorder avec tant de précaution, n'eſt plus une grace ; ainſi vous pouvez me juger.* Eliſabeth, ſe tournant vers les Seigneurs de ſa Cour qui l'accompagnoient, leur dit : *Depuis trente ans que je regne, perſonne ne m'a encore donné une ſi belle leçon.* On lui conſeilloit de livrer cette femme à la ſévérité des loix; mais Eliſabeth lui accorda ſa grace entiere & ſans condition. L'Ecoſſoiſe, en la remerciant, lui ajouta : *Si vous voulez, Madame, que la grace que vous m'accordez, me ſoit utile, faites-moi conduire ſurement hors du Royaume, & juſque ſur les côtes de France.* Ce qui fut exécuté.

Indépendamment de la Religion, il y a toujours beaucoup de grandeur d'ame à pardonner; & ſi l'on eſt étonné de la fer-

meté de Marie Lambrun, on admire la clémence héroïque d'Eliſabeth.

Si nous voulions être ſages, de pareils exemples devroient nous guérir de cette malheureuſe manie des duels, qui n'eſt qu'une fauſſe opinion que nous avons de ce que c'eſt que l'honneur.

Nous devons cependant convenir, à la louange de la premiere Nobleſſe Françoiſe, que, plus inſtruite qu'elle n'étoit autrefois ſur ce que c'eſt que le véritable point d'honneur, elle s'eſt corrigée de ce barbare défaut, qui ne ſubſiſte plus guere que parmi le Militaire ſubalterne. La premiere Nobleſſe pourra même en guérir l'autre entiérement, lorſque, de concert avec les Officiers ſupérieurs, elle ne témoignera que du mépris pour ces ſortes de combats, lorſqu'on punira ceux qui s'y livreront avec trop de légéreté, ou qui refuſeront les voies de conciliation honnêtes qu'on leur offrira.

Une choſe qui s'oppoſe encore à la réformation de ce vice, c'eſt que les peres & meres, eux-mêmes mal inſtruits de ce que c'eſt que le véritable point d'hon-

neur, ſont les premiers à exciter leurs enfants à ſe venger des moindres inſultes qu'ils croient avoir reçues; & ce ſont ſouvent des meres elles-mêmes, qui, oubliant la douceur de leur ſexe & les tendreſſes de la nature, ſont les premieres à ſouffler dans le cœur de leurs enfants la fureur de la vengeance.

J'en ſais une, qui n'eſt qu'une Bourgeoiſe, & qui demeure dans une petite ville de Province, qui ayant appris que ſon fils, Officier dans un Régiment, avoit reçu quelque prétendue inſulte, lui défendit de ſe préſenter devant elle, à moins qu'il n'en eût tiré vengeance. Il ſe battit effectivement, & on le lui rapporta bleſſé d'un ſi dangereux coup d'épée, qu'il en penſa mourir. Ce fait eſt arrivé ſur la fin de l'année derniere.

Lorſque j'ai parlé du caractere des François & des belles qualités qu'ils poſſedent, j'ai dit en même-temps, que comme il n'y avoit point d'hommes parfaits dans le monde, cette Nation avoit auſſi ſes défauts. J'ai fait voir qu'une partie de ceux qui s'étoient gliſſés dans ſes mœurs,

tels, par exemple, que les duels, y avoient été introduits par des Nations étrangeres; qu'elle s'étoit corrigée de quelques-uns, lorſqu'elle a été mieux inſtruite. Elle en a encore d'autres que j'ignore ſi l'on pourroit détruire entiérement; mais ce que je crois, c'eſt qu'avec une bonne éducation, elle pourroit les affoiblir au point, que ce qui en reſteroit, ne leur porteroit pas un grand préjudice.

DE LA PRODIGALITÉ.

Je dirai donc, ſans entrer dans un plus grand détail, qu'un des défauts de la Nation Françoiſe, eſt la prodigalité, faute de connoître ce que c'eſt que la véritable libéralité. Cette vertu eſt comme les autres, ſuivant la définition d'Ariſtote, le milieu entre les deux extrémités du vice. Ainſi la libéralité (1) conſiſte dans le milieu entre l'avarice & la prodigalité. Ce ſecond vice a autrefois beaucoup plus regné chez la Nation Françoiſe, même

(1) Voir ce que j'ai dit ci-deſſus de cette vertu.

la Gauloiſe qu'aujourd'hui. Céſar, dans ſes Commentaires, lui reproche qu'elle aimoit extraordinairement la dépenſe; qu'elle marchoit toujours en campagne avec de trop nombreux & trop magnifiques équipages. Mais les temps où elle a le plus fait connoître ſa prodigalité, a été ſous ſes Rois de la troiſieme Race, juſqu'au regne de Henri IV. On en voit la preuve dans l'Hiſtoire des Croiſades, auxquelles les François ſe livroient avec une ardeur incroyable. Ils vendoient leurs terres & leurs châteaux pour avoir dequoi fournir à la dépenſe de ces entrepriſes; & lorſqu'ils étoient dans la Paleſtine, ils s'abandonnoient à toutes ſortes de plaiſirs. La bonne chere, le jeu, les femmes & le vin, avoient bientôt conſommé leur argent & leurs équipages. La Croiſade de ſaint Louis couta des ſommes infinies par la prodigalité des François, qui ſe ruinerent aux excès dont je viens de parler. Ils avoient cependant un bel exemple devant les yeux dans la conduite de ce grand Prince. De ſon temps le domaine des Rois de France, n'étoit

pas, à beaucoup près, auſſi conſidérable qu'aujourd'hui. Jamais les peuples n'ont été plus heureux que ſous ſon regne, pendant lequel il ne dépenſa jamais rien en prodigalités. Cependant il n'épargnoit rien dans les occaſions d'éclat, où il faut que le Souverain repréſente. Lorſqu'il arma Chevalier le Prince Philippe, ſon fils aîné, la dépenſe de cette cérémonie couta treize mille livres; ſomme alors conſidérable. Hors de-là ſa maiſon étoit réglée comme celle d'un particulier. (1) Il ſavoit que c'eſt le retranchement des dépenſes ſuperflues qui conſerve & multiplie les fonds pour les dépenſes néceſſaires. Il ſemble cependant que la conduite de ſaint Louis avoit ſervi d'exemple aux François, pour modérer, du moins en partie, leur prodigalité, tant eſt véritable cet ancien proverbe : *Regis ad exemplum totus componitur orbis. Tout le monde ſe conforme à l'exemple du Roi.* Car on n'en voit point d'exemple frap-

(1) Voir l'Hiſtoire de ſaint Louis par l'Auteur.

pant ſous les regnes de ſes ſucceſſeurs; juſqu'à celui de François I, parce que la France ſe trouvoit alors dans un temps fort critique par les malheurs où elle étoit tombée ſous les regnes de Philippe de Valois, du Roi Jean, de Charles VI & de Charles VII. Les François oublierent alors leur gout pour les dépenſes ſuperflues, & joignant leur courage naturel avec leurs richeſſes, ils les employerent à chaſſer, comme ils firent les Anglois de la France, dont ceux-ci s'étoient rendus maîtres en grande partie.

Il ſemble que la prodigalité Françoiſe ſoit une maladie épidémique, qui ſe renouvelle de temps en temps chez eux. On la vit reparoître ſous le regne de François I, à l'occaſion d'une entrevue qu'il eut avec Henri VIII, Roi d'Angleterre, entre les villes d'Ardres & de Guines, qui fut appellée le camp de drap d'or. Les tentes des François étoient compoſées d'étoffes les plus précieuſes; pluſieurs étoient de drap d'or. Les Seigneurs y parurent avec les habits les plus ſuperbes. Les chevaux étoient magnifiquement

harnachés ; les domeſtiques même étoient richement habillés. Mais un orage affreux qui ſurvint, mêlé d'une grêle épouvantable, briſa toutes les tentes, & détruiſit tous les équipages. Ce déſaſtre néanmoins ne diminua pas le gout des François pour la dépenſe. Il a continué ſous les regnes ſuivants, juſques ſous celui de Henri III, dont la Cour, à l'exemple du Roi, pouſſa le luxe juſqu'à l'extravagance. Un jour un Seigneur, (il s'appelloit Buſſi d'Amboiſe) fameux Duelliſte, & très-expert au maniement des armes, s'aviſa de vouloir donner une leçon à cette Cour. Il y parut vêtu de la maniere la plus ſimple, ſans aucune dorure, ni ornement, mais ſuivi de quatre grands laquais auſſi magnifiquement vêtus qu'aucun Seigneur de la Cour. Cette critique ne fut pas goutée. Le Roi lui fit connoître qu'il en étoit fort mécontent. Mais comme Buſſi étoit connu pour un homme très-brave, aucun des Courtiſans n'oſa lui en demander raiſon. Il fut obligé de quitter la Cour, & il n'y revint plus.

Le gout des François pour la dépen-

ſe a long-temps regné parmi eux, ſur-tout dans les armées, tant parmi les premiers Officiers, que parmi les ſubalternes. M. de Turenne avoit fait tous ſes efforts pour modérer ce luxe dans les armées qu'il commandoit, parce qu'il étoit ſujet à de grands inconvénients. Il en avoit lui-même donné l'exemple. J'ai oui dire autrefois que, par dériſion, on appelloit ſa table, *la table des gigots*, parce qu'elle étoit ſervie avec une ſimplicité que n'approuvoient pas les Officiers qui y étoient admis. Ceux-ci, qui vouloient faire auſſi bonne chere à l'armée que chez eux à Paris, qui avoient fait apporter leur vaiſſelle d'argent, avoient amené des Maîtres-d'Hôtel, des Cuiſiniers & les autres attirails de la gourmandiſe & du luxe, mépriſoient la table de M. de Turenne, qui, de ſon côté, mépriſoit la leur. Mais ſon exemple ne fut pas aſſez fort pour guérir nos François de cette manie. Depuis la mort de M. de Turenne, j'ai vu à Paris beaucoup d'Officiers qui, après deux ou trois campagnes, lorſque la guerre étoit finie, ſe plaignoient de s'être ruinés au ſervice

du Roi. J'en ai vu auſſi d'autres plus ſages, qui reprochoient à ceux-là, l'indiſcrétion de leurs plaintes & leur mauvaiſe conduite. *Si vous vous êtes ruinés*, leur diſoient-ils, *c'eſt par votre faute ; c'eſt pour vous être livrés trop indiſcrétement au jeu, à la bonne chere, aux femmes & à d'autres frivoles dépenſes. Pour nous, contents de notre paie, dont nous avons uſé avec économie, nous avons conſervé nos biens particuliers : il eſt vrai que nous ne nous ſommes pas enrichis ; mais la guerre n'eſt pas un métier qui conduiſe à la fortune.*

Aux plus fameux Poëtes, ainſi qu'aux grands Guerriers,
Apollon ne promet qu'un nom & des lauriers.

Pour nous, contents de l'honneur que nous avons acquis, en ſervant fidélement notre Prince, nous ſommes en état d'attendre les récompenſes que nous eſpérons de ſa juſtice & de ſa libéralité, qui ne peuvent nous manquer.

Mais un autre défaut, qui tient, pour ainſi dire, à la prodigalité, c'eſt cet

amour excessif que nous avons pour les modes. Chaque saison les voit changer. Elles sont toutes plus ridicules & plus incommodes les unes que les autres. Un fils ne daigne pas porter des habits semblables à ceux de son pere. Il en est de même des meubles de nos maisons. Si je voulois faire la description de ces modes & des différents changements qui sont arrivés dans nos vêtements depuis deux cents ans, ce seroit un ouvrage immense: on seroit étonné d'y voir une infinité de petites miseres qu'on regardoit autrefois comme des choses absolument essentielles.

Peu de personnes savent ce que c'étoit que l'Ordre de la Chevalerie, & les prérogatives des Chevaliers (1), parmi lesquelles il y en avoit de très-singulieres &

(1) Comme j'ai beaucoup parlé, dans cet Ouvrage, de la Chevalerie, sans être entré dans un détail particulier, de ce que c'étoit que cet Ordre, & de l'éducation que l'on donnoit à ceux qui étoient destinés à y entrer, parce que cela m'auroit trop éloigné de mon sujet, j'ai réservé d'en faire un Traité particulier, par lequel je terminerai mon Ouvrage.

de

de fort bizarres, ſur-tout celle qui donnoit droit aux Chevaliers de porter, excluſivement à toutes autres perſonnes, des éperons dorés, qui étoient de tous les ornements qui diſtinguoient les Chevaliers, le plus honorable. Ils les portoient continuellement, comme nous voyons les Chevaliers des Ordres du Roi & de Saint-Louis, porter les Croix qui les font reconnoître. Oter les éperons dorés à un Chevalier, paſſoit pour le plus grand des affronts; c'étoit le dégrader; infamie qui ſuppoſoit quelque énorme forfait (1). Quand le Roi Richard vit les noirs éperons & tout l'habit noir, il demanda : *Pour qui tout cet équipage étoit deſtiné?* Le Varlet répondit : *Très-cher Seigneur, c'eſt pour vous. Vas*, reprit le généreux Monarque, *vas dire à Henri de Lancaſtre, de par moi, que je ſuis loyal Chevalier, & que onques ne forfis Chevalerie, & qu'il m'envoie éperons de Chevalier, ou autrement je ne*

(1) Hiſt. mſſ. de la mort tragique de Richard III, & Hiſt. de France de Véli, Tome VI, page 164.

chauſſerai point. Alors le Varlet lui apporta des éperons dorés. Ces éperons étoient de la longueur de près d'un demi-pied, & la molette de la largeur de plus d'un écu de ſix francs. On peut en voir la forme dans ce beau tableau de Rubens, qui eſt dans la Galerie du Luxembourg, repréſentant le Couronnement de la Reine Marie de Médicis, dans lequel le Chevalier de Vendôme eſt peint, portant le ſceptre de Juſtice, & ayant à ſes talons de fort grands éperons.

Cet uſage, ou cette mode, a duré très-long-temps, & ſubſiſtoit encore dans le temps que Marie de Médicis étoit Régente du Royaume; & ce fut avec de pareils éperons, que le Duc d'Epernon fit une grande inſulte à Meſſieurs du Parlement de Paris. La Reine y avoit envoyé ce Duc, pour faire enrégiſtrer une Déclaration du Roi. Epernon, homme fier & audacieux, s'acquitta mal de ſa commiſſion. Ces Meſſieurs s'en plaignirent à la Reine, qui ordonna au Duc d'aller leur en faire excuſe. Dans ce temps-là, les grands Seigneurs étoient dans l'uſage, lorſ-

qu'ils alloient à la Cour, ou à quelque Cérémonie, de ſe faire accompagner par un certain nombre de Gentilshommes. Le Duc en emmena quarante avec lui, portant chacun à leurs talons de fort grands éperons. Il étoit convenu avec eux, que lorſque Meſſieurs du Parlement ſortiroient de la Grand'Chambre, ils exciteroient une eſpece de querelle. Les Gentilshommes ſe jetterent dans la foule, ſe mêlerent avec Meſſieurs les Conſeillers, dont ils déchirerent preſque toutes les robes avec leurs éperons.

Mais pour revenir à mon ſujet, je dirai qu'il eſt étonnant que nos François, qui d'ailleurs ont du bon ſens, ſe laiſſent ſi fort emporter à cette manie des modes, toute ridicule qu'elle eſt, & qui d'ailleurs eſt fort couteuſe : car à peine portent-ils pendant quatre mois leurs habits nouveaux ; il leur en faut à toutes les ſaiſons, & il n'y a que les valets-de-chambre qui en profitent. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les autres Nations de l'Europe nous imitent. Elles ne trouvent point d'habillements plus honnêtes & plus commo-

des que les nôtres. Pour moi je trouve que c'eſt tout le contraire. Nous ſommes très-indécemment vêtus : les parties de notre corps que nous devrions couvrir, ſont ſi marquées, qu'il ſemble que nous ſoyons tout nuds. L'hiver, à peine ſommes-nous aſſez couverts pour nous garantir du froid ; & l'été, nous ſommes ſi ſerrés dans nos vêtements, que pour peu que nous marchions, nous ſommes tout en ſueur ; il ſemble que nous ſoyons dans des entraves. Nos ſouliers ſont trop étroits, & les boucles ſont trop grandes. Les jarretieres nous ſcient les jarrets ; nous ſommes ſanglés comme des chevaux dans nos culottes, qui, ſans cela, nous tomberoient ſur les genoux. Nous n'oſons lever les bras, de peur de déchirer nos manches, tant elles ſont étroites ; à quoi il faut joindre les cols & les poignets, qui ſont trop gênants.

J'approuve aſſez volontiers l'habillement des Turcs. Cette Nation, que nous traitons ordinairement de barbare, quoiqu'elle ait ſouvent, en bien des occaſions, au moins autant de bon ſens que nous,

n'a pas changé la forme de ſes vêtements, depuis qu'elle a fait la conquête de l'Aſie, & embraſſé la Religion Muſulmane. Ils ſont commodes, honnêtes & décents. Je ne ſuis pas ſeul de mon ſentiment; je connois beaucoup de perſonnes qui penſent comme moi, & qui trouvent cet habillement, en tout, préférable aux nôtres.

Ce que je viens de dire, n'eſt pas que je prétende que les François quittent le gout qu'ils ont pour les modes; il eſt trop enraciné chez eux : ce que je déſire ſeulement, c'eſt que les peres & meres inſpirent à leurs enfants, qu'il y a du ridicule de s'y livrer avec trop d'ardeur & d'affectation, & qu'ils doivent ſuivre ce qu'a fort bien dit la Bruyere, qu'un homme ſage ſe laiſſe habiller par ſon Tailleur.

Au ſurplus, cette habitude n'eſt en rien contraire aux bonnes mœurs : elle a du moins cette utilité, c'eſt qu'elle fait entrer dans le Royaume des ſommes aſſez conſidérables, pour le prix des modes que les Marchands François envoient, toutes les années, chez les autres Nations de l'Europe.

SECONDE PARTIE

DE L'ÉDUCATION FRANÇOISE.

LORSQUE j'ai conçu le deſſein de l'Ouvrage que je préſente au Public aujourd'hui, mon intention a été de donner aux peres & aux meres un plan d'éducation, qu'ils puſſent procurer eux-mêmes, ou faire donner ſous leurs yeux à leurs enfants, afin de les inſtruire des devoirs qu'ils auront à remplir, lorſqu'ils entreront dans le monde, pour en faire enſuite un ſi bon uſage, qu'ils puiſſent mériter l'eſtime & l'approbation des honnêtes gens. J'ai commencé par traiter de ce que c'étoit que l'honnêteté, cette vertu dont Cicéron fait un ſi bel éloge, & qui eſt la ſource d'où coulent toutes les autres vertus civiles : j'ai parlé enſuite des mœurs des François, & des défauts auxquels ils étoient aſſujettis; j'ai fait voir qu'ils étoient hors du caractere véritable de la Nation; qu'elle s'étoit déja corrigée d'une partie,

& qu'avec une bonne éducation, elle pouvoit réformer les autres. Il eût peut-être été néceſſaire d'entrer, ſur ces objets, dans un plus grand détail; mais je n'ai pas voulu le faire, alors, dans l'appréhenſion de trop fatiguer l'attention de mes Lecteurs : c'eſt pourquoi j'ai réſervé de m'étendre plus amplement, dans cette ſeconde Partie de mon Ouvrage, ſur les matieres que j'ai traitées, & j'appuierai, ſur des traits hiſtoriques & intéreſſants, les maximes que je croirai néceſſaires pour l'inſtruction de la jeuneſſe.

Lorſque j'ai parlé, dans la premiere Partie de cet Ouvrage, des connoiſſances néceſſaires aux jeunes gens pour leur inſtruction, je les ai diviſées en trois parties, qui ſont, la Religion, l'Hiſtoire & partie de la Philoſophie, qui concerne le raiſonnement & la morale. Je ne me ſuis pas beaucoup étendu ſur la Religion, parce que je me réſervois d'en faire un article ſéparé dans cette ſeconde Partie.

DE LA RELIGION.

Je dirai donc que le premier des Livres que je crois qu'on doit mettre entre les mains de la jeuneſſe, eſt l'Ecriture-Sainte (1), parce qu'il eſt le plus noble, le plus grand, le plus inſtructif de tous les Livres. Il contient les principes de la plus haute ſageſſe; c'eſt l'oracle de notre Religion : il embraſſe toutes les connoiſſances qui doivent nous conduire à la plus haute perfection. L'Hiſtoire qu'il décrit eſt intéreſſante, & les faits qu'il rapporte, nous prouvent la ſageſſe & la puiſſance avec leſquelles l'Etre ſuprême régit tout l'Univers. On y voit cette bonté qui récompenſe les vertus, punit les vices, & pardonne à ceux qui reconnoiſſent leurs fautes. Si l'on a fait ce que j'ai propoſé au commencement de cet Ouvrage, pour les enfants de la ſeconde jeuneſſe, lorſque je

(1) On trouve à Paris, chez Deſprez, rue St. Jacques, qui débite ce préſent Livre, toute eſpece de Bibles à la portée des Fideles.

désirois qu'on leur fît lire, même apprendre par cœur les traits les plus agréables & les plus intéressants de l'Ecriture ; tels que ceux d'Abraham, de Joseph, de la reconnoissance de ses freres, de David & autres, la lecture de ce Livre divin ne leur paroîtra pas ennuyeuse : au contraire, elle leur donnera de nouvelles lumieres sur leur Religion ; elle leur apprendra que *la crainte du Seigneur*, comme dit David, Pseaume 110, & l'Ecclésiastique, *est le commencement de la sagesse* : c'est, en effet, le motif le plus propre à contenir l'homme, toujours prêt à s'égarer. Si, dans l'observance de la Loi, l'homme aveugle & fragile trouve des obstacles qui l'arrêtent, la crainte de Dieu le rappelle à son amour. Aussi rien n'est-il plus recommandé que la crainte du Seigneur, dans les deux plus beaux Livres de morale, les Proverbes de Salomon & l'Ecclésiastique, qui sont remplis des plus sages conseils.

Craignez le Seigneur, dit Salomon, *& éloignez-vous du mal : la crainte du Seigneur prolonge les jours ; les années des méchants seront abrégées. Celui qui a peu*

d'esprit & de lumiere, mais qui a la crainte de Dieu, dit l'Ecclésiastique, *vaut mieux que celui qui a un grand sens, & qui viole la Loi du Très-Haut. Celui qui craint le Seigneur, se trouvera heureux à la fin de sa vie, & il sera béni au jour de sa mort.*

Les parents & les maîtres ne sauroient donc inspirer de trop bonne heure à leurs enfants & à leurs éleves, la crainte du Seigneur. Qu'ils leur répetent souvent ce beau vers de Racine dans Athalie : *Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte;* & cette maxime de l'Ecclésiastique : *Les Grands, les Juges & les Puissants de la terre sont en honneur; mais nul n'est plus grand que celui qui craint Dieu.* Nous en avons un exemple illustre & bien connu, dans la personne de saint Louis, Roi de France.

Blanche de Castille, sa mere, qu'on doit regarder comme le modele de toutes les meres, & qui présidoit elle-même, comme je l'ai dit, à l'éducation de ses enfants, lui dit, lorsqu'il étoit encore enfant : *Mon fils, je vous aime beaucoup; mais j'aimerois mieux vous voir expirer à mes pieds,*

que de vous voir commettre un ſeul péché mortel. Ces paroles reſterent ſi profondément gravées dans le cœur de ce ſaint Roi, que l'Hiſtoire aſſure qu'on ne lui en vit jamais commettre un ſeul dans toute ſa vie. Il recommanda la même choſe à ſon fils, qui devoit lui ſuccéder au trône, dans les ſages avis qu'il lui donna avant de mourir. *Mon fils*, lui dit ce vertueux Prince, *la premiere choſe que je vous enſeigne & que je vous recommande, c'eſt d'aimer Dieu de tout votre cœur, & pardeſſus toutes choſes ; car perſonne ne peut être ſauvé ſans cela. Donnez-vous bien de garde de rien faire qui lui déplaiſe, c'eſt-à-dire, de pécher : car vous devez deſirer de ſouffrir toutes ſortes de tourments, plutôt que de pécher mortellement.*

Son pere, Louis VIII, donna auſſi un bel exemple, de ce que peut la crainte du Seigneur ſur une ame vraiment chrétienne. Etant tombé malade, ſes Médecins lui dirent qu'il ne pouvoit ſauver ſa vie, qu'en prenant un remede qui étoit défendu par la Loi de Dieu. Il répondit, qu'*il valoit mieux mourir, que de ſauver ſa vie*

par un péché mortel. Quels exemples ! & ce ſont des Princes qui nous les donnent.

Lorſque la jeuneſſe ſera bien inſtruite de ſa Religion, elle ne tombera pas dans la ſuperſtition. La piété honore Dieu ; mais la ſuperſtition le déshonore. Les femmes, quoique naturellement dévotes, mais ſouvent peu inſtruites, ſont aſſez portées à ce défaut. Le petit peuple l'eſt encore davantage, parce qu'ordinairement il eſt très-mal inſtruit. J'ai vu arriver, il y a environ quarante ans, un fait ſingulier à Argenteuil, gros Bourg auprès de Paris, dont le territoire eſt un très-grand vignoble.

Un jour de ſaint Nicolas, toutes les vignes furent gelées. Une partie des payſans, qui ſavoient qu'il y avoit dans l'Egliſe de la Paroiſſe une ſtatue de pierre, repréſentant ſaint Nicolas, allerent la prendre, la porterent dans leurs vignes, & à chaque quartier, ils les frappoient avec la tête de cette ſtatue, en lui diſant : *Tiens, vois la belle beſogne que tu as faite, tu nous as tous ruinés*, & continuerent leurs reproches juſqu'à la fin du jour. Mais le Dimanche ſuivant, le Curé de la Paroiſſe, qui

étoit un homme de mérite, fit aux Paroissiens un Prône, dans lequel il leur reprocha vivement leur impiété & leur superstition, dans les termes les plus forts. *C'est Dieu*, leur dit-il, *qui a voulu que vos vignes fussent gelées, pour vous punir des offenses que vous commettez tous les jours contre lui; demandez-lui pardon de vos fautes, & faites-en pénitence. A l'égard des images des Saints qui sont dans cette Eglise, elles n'y sont placées, que pour honorer ceux qui, par leurs vertus, ont mérité d'être mis en ce rang. Vous pouvez leur adresser vos prieres, afin qu'ils les offrent à Dieu, pour obtenir de lui, par leur intercession, le pardon de vos fautes. Pour vous faire voir que ces figures ne sont faites que pour orner les Eglises, & afin de vous empêcher de faire dorénavant de pareils scandales, je vais les faire porter dans le Cimetiere, où elles seront mises en pieces; ce qui fut fait sur le champ.*

Mais je reviens à l'Ecriture-Sainte. Pour peu qu'on s'en occupe sérieusement, il n'est point d'Histoire au monde, qui puisse nous instruire plus parfaitement, & nous

faire connoître la conduite de Dieu sur les êtres qu'il a créés. Dieu n'emploie pas toujours sur le champ, en faveur de ceux qu'il inspire, tous les efforts de sa puissance ; il se sert de moyens humains, qui paroissent arriver naturellement; mais que l'on reconnoît ensuite, lorsqu'on y réfléchit sérieusement, pour n'être que l'effet des projets que sa sagesse avoit formés. De combien de faits importants l'Ecriture ne nous instruit-elle pas ? Nous y voyons, sans interruption, l'Histoire de l'Univers, depuis sa création ; nous y voyons, malgré les désordres auxquels les hommes se sont livrés, la connoissance de Dieu se conserver dans le cœur d'un grand nombre de personnes vertueuses qui l'ont perpétuée jusqu'à nous ; nous y voyons des exemples de toutes les vertus que nous devons pratiquer, pour régler notre conduite dans toutes nos actions. Lorsqu'on examine avec attention les Loix données aux Israélites, on admire la sagesse & la prudence du Législateur qui les a dictées. De plus, on voit par les récits que Moïse fait dans les Livres du Pentateuque, une vérité,

une ſublimité d'expreſſion, & en même-temps une ſimplicité de ſtyle, qu'on ne trouve dans aucuns des autres Hiſtoriens. Le Livre de Job eſt encore une Hiſtoire bien néceſſaire. De tous ceux de l'Ecriture, c'eſt celui qui eſt écrit avec le plus d'éloquence, & qui parle de Dieu avec le plus de nobleſſe & de majeſté.

Lorſque, dans le commencement de cet Ouvrage, j'ai parlé d'interdire à la jeuneſſe la lecture des Poëtes, ce n'a été que de ceux dont les Ouvrages reſpirent l'indécence, la volupté, la frivolité, & qui ne font que corrompre le cœur & gâter l'eſprit. Mais je conſeillerai volontiers la lecture des plus beaux morceaux de ceux qui parlent avec dignité de Dieu & de la Religion. Je ſuis du ſentiment de M. de Fénélon (1), cet immortel Auteur du Télémaque. Il s'exprime ainſi (2) : » La Poéſie, dit-il, eſt plus ſérieuſe & plus utile » que le vulgaire ne croit. La Religion a

(1) Il avoit été Précepteur de M. le Duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV.

(2) Fénélon, ſur l'Eloquence.

» consacré la Poésie à son usage, dès l'o-
» rigine du genre humain. Avant que les
» hommes eussent un texte d'Ecriture di-
» vine, les sacrés Cantiques qu'ils savoient
» par cœur, conservoient la mémoire de
» l'origine du Monde, & la tradition des
» merveilles de Dieu. Rien n'égale la ma-
» gnificence & les transports des Canti-
» ques de Moïse. Le Livre de Job est un
» Poëme plein de figures, les plus hardies
» & les plus majestueuses. Le Cantique
» des Cantiques exprime, avec grace &
» tendresse, l'union mystérieuse de Dieu,
» époux avec l'ame de l'homme qui de-
» vient son épouse. Les Pseaumes feront
» l'admiration & la consolation de tous
» les siecles & de tous les Peuples, où le
» vrai Dieu sera connu & senti. Toute
» l'Ecriture est pleine de Poésie, dans les
» endroits même où l'on ne trouve aucune
» trace de versification. La parole, animée
» par les vives images, par les grandes
» figures, par le transport des passions &
» par le charme de l'harmonie, fut nom-
» mée le langage des dieux : les Peuples
» les plus barbares même, n'y ont pas été

» insensibles. Autant qu'on doit mépriser » les mauvais Poëtes, autant doit-on ad- » mirer & chérir un grand Poëte, qui ne » fait point de la Poésie un jeu d'esprit, » pour s'attirer une vaine gloire, mais qui » l'emploie à transporter les hommes en » faveur de la sagesse, de la vertu & de la » Religion. »

Heureusement il y a plusieurs personnes sages qui nous ont donné des extraits des plus beaux endroits des meilleurs Poëtes qui ont écrit sur la Religion. Il en a paru un sur-tout l'année derniere, fait par M. Brillon du Péron, qui a pour titre : *Choix des plus belles productions de nos Poëtes, sur la Morale & la Religion, à l'usage de la jeunesse* (1). Comme c'est un choix parfaitement bien fait, il doit être lu par les enfants, qui retiendront plus facilement les sages maximes qui y sont rapportées, parce que les vers sont plus aisés à retenir que la prose.

(1) Il se vend chez Moutard, Libraire, Quai des Augustins.

DE LA PIÉTÉ.

Les peres & meres ne ſauroient prendre trop de ſoins pour inſpirer la piété à leurs enfants. *Mon fils*, diſoit ſaint Louis au Prince Philippe, qui devoit être ſon ſucceſſeur au trône, *aſſiſtez avec dévotion au ſervice de Dieu & de la ſainte Egliſe; priez-y Dieu de cœur & de bouche, principalement à la Meſſe, après la conſécration du Corps de notre Seigneur, ſans cauſer, ni parler à qui que ce ſoit.* Je rapporterai le beau trait que l'hiſtoire nous a conſervé de ce religieux Prince.

Un jour on vint l'avertir qu'on voyoit dans la ſainte Hoſtie un enfant divin; & comme on vouloit l'engager à venir voir ce prodige, il répondit qu'*il n'avoit pas beſoin de ce miracle, & qu'il étoit plus aſſuré de ce que la foi lui apprenoit ſur cet auguſte Myſtere, que s'il le voyoit de ſes propres yeux.* C'eſt ce qui a fait dire à l'illuſtre Evêque de Meaux, M. Boſſuet, que la foi de ce Prince étoit ſi grande, qu'on auroit cru qu'il voyoit plutôt les Myſteres,

qu'il ne les croyoit (1). L'exemple de ce ſaint Roi confondra bien des Chrétiens : c'eſt, en effet, un grand défaut parmi nous, que le peu de reſpect avec lequel nous aſſiſtons aux ſervices de l'Egliſe. On ne fait pas remplir ce devoir aux enfants avec aſſez de piété ; l'on n'a pas aſſez de ſoin de leur en donner l'exemple, & de leur en faire connoître toute l'étendue.

Combien voyons-nous à l'Egliſe de perſonnes, qui, après avoir paſſé toute la ſemaine ſans aſſiſter à nos ſaints Myſteres, y viennent le Dimanche ? Eh ! dans quel eſprit y viennent-elles ? C'eſt pour étaler, pendant une Meſſe aſſez courte, tout l'attirail du luxe & de la parure, auquel elles ont employé leur matinée, pour s'y donner en ſpectacle : on y voit cauſer, rire & faire ce qu'on n'oſeroit ſe permettre dans une aſſemblée un peu reſpectable. Auſſi peu touchés de reſpect en préſence de celui qu'on y adore, que s'il étoit honteux

(1) Voir à ce ſujet la Vie de ſaint Louis, par l'Auteur, qui ſe vend chez la veuve Deſaint, rue du Foin.

de s'humilier devant lui, on les voit mettre à peine un genou en terre, ou incliner foiblement la tête dans le moment le plus redoutable du Sacrifice, & reprendre auſſitôt leurs diſcours licencieux. Avouons-le cependant, quelque fréquent que ſoit ce ſcandale, il n'eſt pas général. Combien ne voit-on pas de perſonnes aſſiſter aux Services de l'Egliſe, avec tout le reſpect & la dévotion qu'exigent nos auguſtes Myſteres? Je ne dirai rien davantage ſur l'article de la Religion : je ſais qu'il y a un grand nombre de peres & meres, qui, perſuadés que *la crainte du Seigneur*, comme l'a dit le Prophete Roi, *eſt le commencement de la ſageſſe*, auront ſoin d'imprimer cette ſainte maxime dans le cœur de leurs enfants, & que ce ſera cette ſageſſe qui fera le bonheur des uns & des autres pendant tout le cours de leurs vies.

DES VERTUS

MORALES ET CIVILES.

Comme il ne ſuffit pas de connoître & de pratiquer les vertus que la Religion

Chrétienne nous enſeigne pour nous conduire dans l'uſage du monde, être utile à la Patrie, & lui rendre les ſervices auxquels nous obligent les différents états que nous devons embraſſer, je vais traiter des vertus morales & civiles qui nous ſont néceſſaires, pour nous conduire ſagement & prudemment, afin de mériter l'eſtime & la conſidération de nos concitoyens.

J'ai parlé, dans le traité de morale que j'ai donné ci-deſſus, page 76, des principales vertus qui conſtituent l'eſſence de celle que j'ai appellée *honnêteté*; je veux dire, la prudence, la juſtice, la force & la tempérance, auxquelles j'ai joint différentes diſſertations ſur les vertus qui y ſont relatives, & j'ai donné aux François des conſeils, pour réformer les défauts auxquels ils peuvent être ſujets, & afin d'empêcher la jeuneſſe d'y tomber. Il eſt queſtion maintenant de lui faire connoître comment elle doit faire uſage de ces vertus.

Demander Conſeil.

Comme la jeuneſſe, à laquelle je parle, eſt dans l'âge de choiſir un état convenable à ſa condition, celui qui y penſe, doit commencer par conſulter ſes pere & mere & ſa famille, & enſuite demander avis à des perſonnes âgées, ſages & prudentes, & prendre garde à ne pas conſulter ces hommes, qui, peu expérimentés & ſans connoître votre gout & votre caractere, vous diſent ſimplement, ſi j'étois à votre place, je ferois telle, ou telle choſe : on ne voit dans le monde que trop de pareils conſeillers, quoique d'ailleurs ils ſoient inſtruits. Il faut donc aimer à demander conſeil, & prendre pour maxime de ne jamais rien faire de conſéquence, ſans avoir conſulté. Plus les intérêts ſont grands, plus les conſeils ſont néceſſaires. Vous êtes dans l'âge où vous voulez choiſir un état, ouvrez entiérement votre cœur à ceux que vous conſultez ; faites-leur connoître votre caractere, votre gout, votre penchant, vos

inclinations : ſi ce ſont des gens prudents & éclairés, ils vous conſeilleront ſagement.

Henri IV n'étant encore que Roi de Navarre, vouloit épouſer la Comteſſe de Guiche, qu'il aimoit. Ce Prince en diſoit aſſez, pour déterminer d'Aubigné à lui donner un conſeil conforme à ſon inclination : il lui allégua les exemples de pluſieurs Princes, qui avoient trouvé leur bonheur, en épouſant des femmes qu'ils aimoient, quoiqu'elles fuſſent au-deſſous d'eux par leur condition. Mais incapable de le flatter & de trahir ſon devoir, d'Aubigné, avec une noble hardieſſe, l'en détourna, en lui diſant : » Si, dans le temps » où vous êtes ſur le point de monter ſur » le trône, (car le Duc d'Alençon étoit » mort, & Henri III n'avoit point d'enfants,) vous faites une action qui vous » déshonore, elle vous en éloignera pour » toujours : ſi vous devenez l'époux de » votre maîtreſſe, le mépris que vous ferez rejaillir ſur votre perſonne, vous » fermera le chemin du trône. Quand » vous aurez ſubjugué le cœur des Fran» çois par vos belles actions, & que vous

» aurez mis votre vie & votre fortune à » l'abri, vous pourrez imiter alors, ſi vous » le voulez, les exemples que vous allé- » guez. » Le Duc de Sulli, quelques années après, donna, dans pareille occaſion, un ſemblable conſeil à Henri IV, qui vouloit épouſer la Ducheſſe de Beaufort, ſa maîtreſſe, & l'en détourna (1). Je ne m'étendrai pas davantage ici ſur les conſeils, parce que je me propoſe de faire ci-après un article ſéparé, ſur la maniere d'en recevoir & d'en donner.

DE L'AMBITION.

Une qualité importante encore pour l'éducation de la jeuneſſe, eſt la connoiſſance de ce qu'on appelle l'ambition.

Ceux qui compoſent les deux premiers Ordres de l'Etat, ſont deſtinés à remplir les principales places dans leſquelles ils doivent aider nos Souverains dans les fonc-

(1) Il faut voir dans les Mémoires de Sulli, rédigés par l'Abbé de l'Ecluſe, la belle converſation de Henri IV avec le Duc de Sulli, ſur ce ſujet.

tions

tions pénibles du Gouvernement : je desire donc que ceux qui sont en état d'y prétendre, aient de l'ambition. Lorsque je parle d'ambition, je n'entends pas celle de ces hommes vains, intéressés, ignorants, qui, abusant de la faveur du Prince, voudroient engloutir toutes les graces, occuper les premieres places, sans avoir la prudence & les lumieres nécessaires pour les remplir dignement; qui se croient capables de toutes, & qui n'ont que de l'esprit sans jugement. Mais celle dont je veux parler, est cette ambition d'un cœur noble & généreux, qui, jointe à une bonne éducation, ne nous inspire que des sentiments sages, & nous fait connoître les emplois que nous pouvons exercer dignement. Je veux, en même-temps, qu'on banniſſe de son cœur une certaine timidité, conduite par la modestie, qui est assez ordinaire aux personnes de mérite, mais qui les empêche souvent de rendre de grands services à l'Etat. Sachons donc que nous avons du mérite; sachons quelles places nous pouvons occuper & remplir; demandons-les même; mais que ce soit

ſans orgueil, ſans vanité, & ſans imaginer être dignes de les poſſéder toutes. Telle eſt l'ambition que nous devons avoir.

Indépendamment des vertus dont j'ai parlé ci-devant, lorſque j'ai traité de celle que j'ai appellée *honnêteté*, il en eſt encore de particulieres, dont pluſieurs n'ont pas entre elles une liaiſon étroite & ſuivie, parce qu'elles tiennent au caractere particulier, & à la profeſſion de ceux qui les pratiquent. Comme il eſt difficile de conſerver, dans cet Ouvrage, l'ordre qui lui eſt néceſſaire pour ſa perfection, laquelle eſt ſouvent dérangée par la variété des matieres, je n'entrerai pas dans de longues définitions de chaque vertu. Je me contenterai de les appuyer ſur des exemples frappants & véritables, qui feront connoître que s'il y a eu des hommes capables de les pratiquer, rien ne nous empêche de les imiter, ſur-tout lorſque nous aurons reçu une éducation, qui nous aura appris en quoi ces vertus conſiſtent, & ce que nous devons faire, pour nous corriger des défauts qui leur ſont contraires.

Comme je parle à des perſonnes, que

je ſuppoſe avoir choiſi les profeſſions qui leur conviennent pour entrer dans le monde, & y paroître avec honneur, & ſurtout avec cette *honnêteté*, à laquelle je reviens ſouvent, qui contient toutes les vertus civiles; la premiere dont je parlerai, eſt celle de l'amitié.

DE L'AMITIÉ.

Cette vertu, comme dit Cicéron dans ce beau Traité des Offices qu'il nous a laiſſé, conſiſte, » à être toujours enſemble; à ſe communiquer ſes plus étroites » penſées; à ſe donner réciproquement » des conſeils; à s'encourager & ſe conſoler les uns les autres; à ſe faire même » quelquefois des remontrances & des corrections. La vertu eſt le vrai principe de » l'amitié; mais rien ne la rend ſi douce » & ſi étroite, que la conformité des » mœurs & des ſentiments entre gens de » bien: cette union ſe fortifie encore, par » un commerce réciproque de ſervices & » de bienfaits; & c'eſt par-là qu'il arrive, » que de deux hommes qui penſent l'un

» comme l'autre, & qui ont les mêmes » gouts & les mêmes inclinations, chacun » aime ſon ami comme lui-même, & » qu'on parvient à ce dernier dégré d'a- » mitié, où, comme dit Pythagore, il » n'y a qu'une ame dans deux corps. » Je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de donner une définition plus belle & plus vraie de l'amitié. Cicéron, dans le Traité particulier que nous avons de lui ſur l'amitié, s'explique plus amplement ſur cette vertu : cependant, quoique le caractere d'amitié qu'il y décrit, ſoit fondé ſur le même principe que celui qu'il nous donne dans ſes Offices, je crois qu'il n'eſt pas poſſible de nous y conformer entiérement, parce qu'il eſt trop éloigné de nos mœurs.

Je ne dirai rien de cette belle vertu que Dieu nous a ordonné de pratiquer, en aimant notre prochain comme nous-mêmes : je ſuis certain que tout bon Chrétien l'exerce, en faiſant, ſuivant ſes facultés, du bien à tous ceux qui ſont dans le beſoin. Mais l'amitié dont je veux parler, ſera toujours d'intelligence avec la charité, en travaillant, ſuivant ſes talents,

au bien & à l'avantage de la ſociété; ce que les autres citoyens, & c'eſt le plus grand nombre, ne ſont pas en état de faire.

Il y a donc deux ſortes d'amitiés: l'une, eſt cette amitié intime dont je viens de donner la définition, ſuivant le ſentiment de Cicéron, qu'on ne peut contracter qu'avec un très-petit nombre de perſonnes; l'autre, que j'appellerai générale, parce qu'elle peut exiſter entre un plus grand nombre d'honnêtes gens, par un commerce réciproque de ſervices & de bienfaits.

La premiere ſe contracte, preſque ſans y penſer, entre jeunes gens élevés enſemble, qui reçoivent la même éducation, qui ont les mêmes goûts, les mêmes caracteres; qui aiment à jouer & à s'amuſer avec les uns, préférablement aux autres: c'eſt ce que j'ai éprouvé, lors de ma premiere jeuneſſe, dans la Penſion du ſieur Ducatel, dont j'ai parlé ci-devant. Entre ſoixante Penſionnaires, nous étions huit, ou neuf qui faiſions bande à part. Mais lorſqu'il fallut aller au College faire nos

Humanités, nous nous séparames, & je n'en ai conservé que trois, avec lesquels j'ai vécu dans la plus grande unanimité. J'en ai perdu deux, & il m'en reste encore un.

Je l'ai déja dit, il seroit à souhaiter que les peres & meres pussent lier, par l'éducation, un certain nombre de jeunes gens, de même âge & de même qualité, parmi lesquels il s'en trouveroit surement quelques-uns, qui contracteroient entr'eux cette amitié intime.

A l'égard de l'autre amitié, qui est plus étendue, & qui peut être contractée entre un plus grand nombre de personnes, elle demande d'autres soins & d'autres attentions. Comme les jeunes gens qui entrent dans le monde sont encore sans expérience, & qu'il est nécessaire de leur faire connoître les personnes qu'ils doivent fréquenter, c'est aux peres & meres à conduire leurs enfants dans des compagnies de leur condition, & d'un âge plus avancé qu'eux. Il faut les accoutumer à s'y plaire; & s'il se trouve dans ces maisons des jeunes gens sages & raisonnables,

en procurer la ſociété & la compagnie à leurs enfants, & même des plaiſirs honnêtes.

J'ai connu autrefois dans le quartier Saint-Antoine, trois maiſons, dont une étoit celle d'un Maître des Comptes. Pendant l'hiver & le carnaval, on y raſſembloit quelquefois, ſur les trois, ou quatre heures après-midi, un certain nombre de jeunes gens, tant garçons, que Demoiſelles; celles-ci conduites par leurs meres: on y appelloit le Maître à danſer, qui y venoit avec un autre violon; on y faiſoit une eſpece de petit Bal, où chacun déployoit ſes graces, dans ce qu'on appelloit les belles danſes, & enſuite quelques contre-danſes ſages; car on n'avoit pas encore inventé ces contre-danſes indécentes, où les femmes ſont obligées de porter des caleçons. Cela duroit juſqu'à huit heures, que le maître de la maiſon donnoit un ſouper honnête, ſans luxe, ni ſuperfluité; les peres & meres & les Demoiſelles, étoient ſeuls à table. Il y en avoit une autre pour les garçons, dont une partie voltigeoit autour de la grande table, pour

ſervir les Dames; enfin, tout s'y paſſoit avec la plus grande décence : on ſe retiroit entre dix & onze heures, & les garçons alloient reconduire les Dames & les Demoiſelles. J'ai été pluſieurs fois de ces aimables plaiſirs, & je puis dire qu'il s'y étoit contracté, entre ces jeunes gens, une amitié qui a toujours augmenté, & qui a duré juſqu'à la fin de leur vie. Il y a plus, c'eſt que, comme toutes ces familles étoient à-peu-près égales en conditions & en biens, il s'y eſt fait pluſieurs mariages, dont les parties ont été très-contentes.

Mais je reviens à l'amitié : cette douce union des cœurs ne peut être véritable & ſolide, que quand elle a pour fondements l'honneur & la vertu. La vertu qui attache, eſt une chaîne que rien ne peut rompre. Faites-vous donc une maxime inviolable, de ne choiſir pour amis, que des gens de bien; car il n'y a point d'autres vrais amis, & ces amis précieux ne ſont que pour ceux qui leur reſſemblent; attachez-vous à l'homme droit & vrai, qui n'aime, ni les déguiſements, ni les détours de la fineſſe, incompatibles avec

la sincérité & l'ouverture que demande l'amitié ; cherchez une humeur douce & facile, qui fait le plus grand agrément des liaisons ; un caractere complaisant, qui sympathise avec le vôtre ; car il n'y a que la conformité de caractere, qui puisse rendre les unions durables : c'est la sympathie qui rapproche les cœurs, & qui serre les liens de l'amitié. Si celui dont vous voulez faire votre ami, joint à ces qualités quelques petits défauts, ils ne doivent pas vous arrêter. De quelle utilité n'est pas un bon ami ! La fortune peut nous élever assez, pour nous affranchir d'une infinité de besoins ; mais quelque pouvoir qu'elle ait, elle ne fera jamais qu'on puisse se passer d'un fidele ami. Plus nous serons heureux, plus il nous sera nécessaire, quand ce ne seroit que pour nous donner de bons conseils, pour nous dire la vérité, pour nous avertir de nos défauts. La fortune, qui est aveugle, rend aveugles les favoris ; & comment nous corrigeroit-elle de nos vices, puisqu'elle commence par nous ôter nos vertus ? Dans un rang supérieur, où l'on se croit tout

permis, que ne ſe permettra-t-on point? Dans quelles fautes impardonnables, dans quels vices déshonorants ne tombera-t-on pas, ſi l'on n'a un ami fidele, qui, nous préſentant le miroir de la vérité, nous éclaire, nous ſoutienne par ſes conſeils, nous arrête ſur le bord du précipice où nous allions tomber? Mais on ne ſent jamais ſi bien la néceſſité d'un tel ami, que lorſqu'on l'a perdu. L'Empereur Auguſte le ſentit & l'avoua. La fortune, qui l'avoit comblé de ſes faveurs, y avoit joint la plus précieuſe de toutes, celle de deux ſages & fideles amis. Ayant fait une démarche inconſidérée, il ne tarda pas à reconnoître ſa faute, & à ſe repentir de ſon indiſcrétion. *Ce malheur*, dit-il, *ne me ſeroit pas arrivé, ſi Mécene, ou Agrippa euſſent été vivants.*

Ayez donc des amis; cherchez-en; ils ſont une ſource d'agréments & de bons conſeils; mais, encore une fois, ſachez les diſtinguer & les choiſir: n'ambitionnez pas d'en avoir un grand nombre; contentez-vous d'en avoir deux ou trois, d'un commerce ſûr, aiſé & agréable, avec qui

vous puissiez retirer tous les avantages, & gouter toutes les douceurs de l'amitié; bornez-vous même à un seul, si vous n'en trouvez qu'un, sur lequel vous puissiez compter. Un seul bon ami, vaut mieux que plusieurs amis équivoques.

Quels sont, en effet, la plupart des amis, tels que nous les voyons aujourd'hui, & qu'on les a vus dans presque tous les temps? Des amis passagers, qui ne le sont qu'en la riante saison, & qui s'envolent avec les beaux jours; semblables aux hirondelles, qui viennent en foule avec le printemps, & s'en retournent quand l'hiver approche; des amis intéressés, qui recherchent & cultivent votre amitié, tandis qu'elle leur est utile, ou nécessaire, & qui la négligent, lorsqu'ils n'en ont plus besoin, ou qu'elle ne peut leur produire aucun avantage; des amis fanfarons, qui vous font mille offres de services, dans tous les cas où vous aurez besoin d'eux, & qui ne peuvent, ou ne veulent rien faire; que dirai-je, enfin? des amis orgueilleux, qui se glorifient de votre amitié, tandis qu'elle leur est honorable, &

qui rougiſſent ſi vous venez à déchoir ; ou que la fortune les éleve au-deſſus de vous.

C'eſt ce qui arriva à M. de Claville. *Je connois*, dit-il, *un homme qui a fait fortune : il me demandoit, il y a quarante ans, l'honneur de ma protection, & ma protection étoit aſſurément la plus petite choſe du monde ; dix ans après, il m'appella ſon ami ; aujourd'hui il ne me ſalue pas. J'ai connu un autre homme pire que le premier, parce qu'il devoit avoir l'ame plus belle : il avoit été mon intime ami ; mais tout-à-coup il devint plus grand ſeigneur qu'il n'avoit eſpéré. A la premiere entrevue, il ne ſe ſouvint plus que de notre connoiſſance ; à la ſeconde fois, il en rougit & l'oublia.*

Nous pourrions rapporter beaucoup de traits pareils. Mais à ces exemples trop communs & toujours déshonorants, oppoſons-en un autre ; & par l'amour de l'équité, autant que pour la conſolation des ames ſenſibles aux charmes de l'amitié, faiſons voir que, dans ce ſiecle même, où l'on ne ſacrifie gueres que ſur

l'autel de la fortune, il se trouve encore des cœurs nobles & généreux, qui se font gloire de sacrifier à l'amitié pure & constante.

Le souverain Pontife Ganganelli, qui a rempli si dignement le trône où son mérite l'avoit placé, n'étant encore que simple Religieux, voyoit souvent un Peintre Italien fort médiocre : il aimoit son caractere, ses mœurs, & vivoit avec lui dans la plus grande intimité. Elevé au Cardinalat, il devint, pour le pauvre Artiste, un grand Seigneur, dont, suivant l'usage ordinaire, l'abord devoit être fort difficile : aussi le Peintre n'osa-t-il pas aller chez le nouveau Cardinal, ni lui demander sa protection. Son ami pensoit bien différemment. Etonné de ne pas le voir paroître à ses audiences, le Cardinal se rendit chez lui dans toute la pompe de sa dignité. L'Artiste, surpris de cette visite inattendue, le fut bien plus encore, lorsqu'il vit son Eminence se jetter à son col, le presser dans ses bras, & l'assurer qu'il n'avoit pas oublié son ancienne amitié. *Venez me voir*, lui dit affectueusement

le Cardinal, *mon Palais vous ſera toujours ouvert ; je ſerai toujours viſible pour vous, & je ne ceſſerai jamais de vous aimer.* Lorſqu'il fut élevé à la Chaire Pontificale, on préſenta, ſelon la coutume, au nouveau Souverain, l'état de ſa Maiſon, ſur lequel le Cardinal-Major avoit placé l'un des plus fameux Peintres de l'Italie. *J'approuve l'état*, dit le Saint-Pere, *à l'exception de l'article du Peintre. Celui que vous me propoſez eſt, ſans doute, excellent ; mais ma figure n'eſt pas aſſez diſtinguée, pour que les portraits qu'il en feroit, puſſent ajouter à ſa réputation ; il eſt riche d'ailleurs, & peut bien ſe paſſer de moi : je connois un Peintre moins célebre, beaucoup moins opulent, qui m'a toujours été ami, & que j'aime également, je le prendrai pour mon premier Peintre.*

Imitez un ſi bel exemple ; & ſi jamais la fortune vous éleve, fidele au conſeil de l'Eccléſiaſtique, *conſervez dans votre cœur le ſouvenir de votre ami, & ne l'oubliez pas, lorſque vous ſerez devenu riche ;* ſacrifiez toujours volontiers l'orgueil, ou

l'intérêt à la tendre amitié, & ne reſſemblez jamais à aucun de ces faux amis dont nous venons de parler.

Un particulier avoit été fait Contrôleur des Bâtiments par M. Colbert, qui l'honoroit de ſa confiance & de ſon eſtime. Trop content de faire valoir les talents & le mérite des autres, de ſolliciter & d'obtenir des graces pour eux, il bornoit au ſeul établiſſement de leur fortune, tout l'avantage de ſa grande faveur : elle finit avec la vie du Miniſtre ; en perdant ſon protecteur, il perdit ſon emploi : il connut, dans cette occaſion, ce qui n'eſt que trop ordinaire, l'ingratitude de pluſieurs faux amis. Sa maiſon, auparavant ſi fréquentée, devint un déſert.

Quoique la fidélité conſtante ſoit bien rare, il s'en trouve néanmoins quelquefois des exemples, & les faſtes de l'amitié nous en ont conſervé deux, qui méritent de ſervir de modeles.

Le Philoſophe Calliſthenes, ayant ſuivi Alexandre dans ſes conquêtes, fut accuſé de trahiſon auprès de ce Prince, qui le fit mutiler, & le condamna à être enfer-

mé dans une cage de fer à la suite de l'armée. Lysimaque, l'un des Capitaines d'Alexandre, & l'ami fidele de Callisthenes, ne discontinua cependant point de venir le voir. Ce Philosophe, après l'avoir remercié de cette attention courageuse, le pria, au nom des dieux, que ce fût pour la derniere fois. » Laissez-moi, lui dit-il, » supporter mes malheurs, & n'ayez pas » encore la cruauté d'y joindre les vôtres. » Je vous verrai tous les jours, répondit » Lysimaque : si le Roi vous savoit aban- » donné des gens vertueux, il n'auroit plus » de remords, & commenceroit à vous » croire coupable. Oh ! j'espere qu'il n'au- » ra pas le plaisir de voir, que la crainte » d'encourir sa disgrace, m'a fait aban- » donner un ami malheureux. »

Le deuxieme trait que nous avons à rapporter, ne fait pas moins d'honneur à l'amitié. Freind, premier Médecin de la Reine d'Angleterre, s'étoit élevé avec force, dans le Parlement, contre le Ministere. Cette conduite ayant indisposé la Cour, on lui suscita des affaires, & il fut renfermé dans la Tour de Londres. Envi-

ron ſix mois après, le Miniſtre tomba malade, & il envoya chercher le célebre Médecin Méad. Celui-ci, après s'être mis au fait de la maladie, dit au Miniſtre, qu'*il lui répondoit de ſa guériſon, mais qu'il ne lui ordonneroit pas ſeulement un verre d'eau, que Freind, ſon ami, ne fût ſorti de la Tour.* Le Miniſtre, quelques jours après, voyant ſa maladie augmenter, fit ſupplier le Roi d'accorder la liberté à Freind. L'ordre expédié, le malade crut que Méad alloit ordonner ce qui convenoit à ſon état; mais ce Médecin perſiſta dans ſa réſolution, juſqu'à ce que ſon ami fût rendu à ſa famille : ce qui ayant été fait, Méad traita le Miniſtre, & lui procura, en peu de temps, une guériſon parfaite. Le même ſoir, Méad porta à Freind environ trois mille guinées, qu'il avoit reçues pour ſes honoraires, en traitant les malades de ſon ami pendant ſa détention, & l'obligea de recevoir cette ſomme.

Heureux ceux qui trouvent de pareils amis! Vous mériterez d'en avoir, ſi vous êtes vous-même ami fidele & conſtant. Avez-vous fait un choix, que ce ſoit pour

toute la vie, vous vous en trouverez mieux. *Ne quittez pas*, dit l'Ecclésiastique, *un ancien ami ; car le nouveau ne lui sera pas semblable.* Ce n'est pas que s'il s'offre une nouvelle amitié à faire, on doive toujours la rejetter : il y en a qui peuvent être aussi utiles qu'agréables; mais n'abandonnez pas pour cela l'ancienne amitié ; préférez même toujours les anciens amis aux nouveaux. Plus l'amour vieillit, plus il s'affoiblit ; mais l'amitié devient plus forte en vieillissant : elle est aussi plus douce & plus agréable, comme ces vins vieux qui flattent plus délicieusement le gout.

Ne rompez pas aisément avec vos amis : il n'y a point d'ami qui ne puisse manquer à notre égard ; mais il n'y a gueres de manquements qu'on ne doive excuser. Lorsqu'on a admis quelqu'un dans son amitié, on s'est obligé, non-seulement à sentir ses peines, mais à souffrir ses fautes ; & ce seroit vouloir bien peu souffrir pour lui, que de ne rien vouloir souffrir de lui.

Un jour Henri IV, ce grand Prince que nous aimons à citer, fut surpris d'une re-

montrance vive & hardie, que lui fit M. de Villeroi, un de ſes Secrétaires d'Etat. *Ventre-ſaint-gris*, lui dit-il, *parle-t-on ainſi à ſon Maître?* M. de Villeroi le voyant en colere, ſe retira avec reſpect. Le Roi le ſuivit; & l'ayant atteint à la porte de l'antichambre, il lui dit : *M. de Villeroi, il ne faut pas que deux vieux amis ſe quittent pour ſi peu de choſe.*

Ce qui doit ſur-tout nous faire rompre nos liaiſons, c'eſt lorſqu'elles peuvent nous devenir funeſtes, ou dangereuſes; lorſque la Religion, ou la conſcience ne permettent point de les continuer : on doit être bon ami; mais on doit être encore plus ami de la vertu. Un homme, à qui ſon ami avoit refuſé quelque grace injuſte, lui dit qu'il n'avoit que faire de ſon amitié, puiſqu'elle lui étoit inutile. *Ni moi de la vôtre*, lui répondit-il, *puiſqu'on ne peut la conſerver que par des injuſtices.* On ſait auſſi le beau mot de Périclès. Un de ſes amis le preſſoit de faire pour lui un faux ſerment. *Je me fais un devoir*, lui répondit-il, *de ſervir mes amis, mais non pas juſqu'à offenſer la divinité pour eux.*

Sur des plaintes que Brutus (1) avoit fait faire par Atticus, du refus d'une grace qui lui avoit été refusée par Cicéron, étant Gouverneur de la Cilicie, Cicéron écrit à Atticus, & lui marque : *Si ce n'est qu'au prix d'une injustice que je puis conserver l'amitié de Brutus, je suis bien aise qu'il sache qu'il peut chercher d'autres amis que moi.*

Il peut arriver encore qu'un ami tombe dans des fautes, ou fasse éclater des vices, dont la honte & l'infamie rejailliroient sur ceux qui continueroient à se déclarer ses amis : alors il est de la prudence & de la sagesse de rompre, ou plutôt de laisser mourir l'amitié, en cessant, peu à peu, de se voir : car, autant qu'il est possible, il faut éviter les éclats, &, comme disoit Caton, *il vaut mieux découdre, que déchirer.*

Il faut avoir de la prudence avec ses amis : s'ils étoient tous tels qu'ils devroient être, elle ne seroit pas une vertu si né-

(1) C'est celui qui fut depuis à la tête de la conjuration qui fit périr Jules-César.

ceſſaire avec eux ; mais les vrais amis ſont auſſi rares, que les faux amis ſont communs. C'eſt donc un aſſez bon conſeil, que celui que donnoit le Philoſophe Thalès, de *vivre avec nos amis, comme s'ils devoient un jour ceſſer de l'être.* Il faut pourtant convenir, que cette maxime étant plus ſuivant les regles de la politique, que de la véritable amitié, elle doit plutôt avoir lieu avec nos amis, qu'avec notre ami. Une union intime s'accommode mieux de toute l'ouverture du cœur, que d'un excès de prudence.

Ayez, s'il eſt poſſible, beaucoup de bons amis : il n'y a point d'honnête homme qui ne deſire & qui ne mérite d'en avoir plus qu'il n'en a ; mais n'ayez qu'un confident. On a dit qu'il devoit être du cœur de l'homme, comme d'un habit magnifique & bien fait, qui peut prendre pour deviſe : *Agréable à tous, propre à un ſeul.* Tâchez, par vos manieres polies, & par votre inclination bienfaiſante, d'être aimé & eſtimé de tout le monde ; ouvrez vos mains & vos tréſors à beaucoup de perſonnes ; mais n'ouvrez votre cœur

& ne donnez votre confiance qu'à un ſeul, encore ne faut-il le faire, qu'après vous être aſſuré qu'il en eſt digne : faites, pour cela, choix d'un ami ſûr, & d'une ſi exacte probité, que, venant à ceſſer de l'être, il ne veuille pas abuſer de votre confiance.

Ne confiez jamais, ſi vous êtes ſage, certaines affaires à vos plus intimes amis, ſur-tout lorſqu'ils peuvent trouver quelque avantage à profiter de votre confiance. L'intérêt eſt plus puiſſant que l'amitié : il y a ſouvent des moments critiques pour l'amitié, comme pour l'innocence. En voici un exemple frappant.

Un Marchand fort riche, étant ſur le point de partir de Rouen pour Paris, alla prendre congé d'un de ſes amis. Il lui dit le ſujet de ſon voyage, & lui parla des lettres de change & de l'argent qu'il vouloit porter avec lui. L'ami prétendu forma ſur le champ le deſſein de profiter de cette occaſion : il le pria de différer ſon voyage de quelques jours, en lui diſant qu'il partiroit avec lui, & qu'ils s'amuſeroient ſur la route. Le Marchand n'ayant

pu ſe rendre à ſa priere, il le chargea d'une Lettre, & le pria de la remettre, d'abord en arrivant, *avant même*, lui dit-il, *que vous ſoyez deſcendu à aucun logis, parce que rien n'eſt plus preſſé.* Le Marchand prit la Lettre, & promit à ſon ami de faire exactement ſa commiſſion. Il partit dans un Coche. Dès qu'il fut arrivé à Saint-Denis, à deux lieues de Paris, un Exempt, eſcorté de quelques Archers, fit arrêter le Coche, & obligea le Marchand d'entrer dans un Fiacre, où l'on mit auſſi ſa valiſe. Le Marchand fut conduit chez M. d'Argenſon, alors Lieutenant-Général de la Police de Paris. Quoique la conſcience ne reprochât rien au Marchand, il ne laiſſoit pas d'être fort inquiet. *Vous avez ſur vous*, lui dit ce Magiſtrat, *des papiers dangereux, qu'il faut que vous me remettiez; il y va de votre vie, ſi vous me cachez quelque choſe.* Alors le Marchand lui fit le détail de toutes ſes lettres de change. *Vous avez d'autres papiers*, lui dit M. d'Argenſon; *je vous répete qu'il eſt pour vous de la derniere conſéquence, que vous me diſiez la vérité.* Le Marchand ſe

ſouvint alors de la Lettre de ſon ami : il la montra. M. d'Argenſon lui dit de l'ouvrir. Il ſe défendit, en diſant, qu'*il aimoit mieux qu'on le conduisît en priſon, que de faire cette infidélité à ſon ami.* Il fut enfin obligé d'obéir, parce qu'on lui ordonna d'ouvrir la Lettre, ſous peine de la vie. Il lut une Lettre fort courte, conçue dans ces termes : *Saiſiſſez-vous du porteur, & expédiez-le, ſans perdre de temps ; j'arrive inceſſamment, & nous partagerons ſa dépouille.* Le Marchand s'évanouit. A peine fut-il revenu à lui, par le ſecours qu'on lui donna, qu'il s'écria : *Ciel ! à qui déſormais me fier ?* M. d'Argenſon lui dit qu'il n'avoit rien à craindre ; que celui à qui on l'avoit recommandé, étoit arrêté, & que celui qui avoit écrit la Lettre, étoit pareillement en lieu de ſureté. M. d'Argenſon avoit été informé de tout, par une perſonne à qui le faux ami avoit confié ſon deſſein, par une de ces permiſſions, aſſez ordinaires, de la Providence divine, qui déconcerte les meſures des ſcélérats, & les fait tomber entre les mains de la Juſtice.

DE

DE LA COMPLAISANCE.

La complaiſance eſt une vertu qui tient beaucoup à l'amitié ; je crois même pouvoir avancer qu'elles ſont inſéparables l'une de l'autre : l'amitié commence ordinairement par la complaiſance. Lorſque celle-ci ſe trouve dans deux cœurs généreux, elle devient, pour ainſi dire, la mere de l'amitié. Entre les jeunes gens qui ne ſavent pas encore ce que c'eſt que l'amitié, elle commence par un commerce de ſoins, d'égards, de libéralités, en partageant ce que l'on poſſede avec ſon ami ; car dès l'âge de neuf à dix ans, les enfants ont toujours quelque camarade qu'ils affectionnent préférablement, qu'ils appellent ami, ſans ſavoir ce que c'eſt, & ſans avoir de haine pour les autres ; ils ſont naturellement bons : c'eſt ſur quoi, lorſque j'ai commencé à avoir un peu de raiſon, j'ai fait de ſérieuſes reflexions, après l'avoir éprouvé dans la Penſion du ſieur Ducatel, dont j'ai parlé ; nous y vivions avec aſſez d'union : c'eſt chez lui que j'ai fait les

amis que j'ai conservés toute ma vie, sans avoir néanmoins pour lors aucunes vues particulieres sur l'amitié, que je ne connoissois pas.

Cette complaisance est si utile & si agréable, que nous en avons fait une vertu, qui doit nous conduire sagement dans le monde, pour y acquérir de la considération.

Nous ne pouvons cependant faire usage de cette complaisance, que lorsque notre éducation a reçu une partie de sa perfection : elle doit être exercée avec beaucoup de connoissance & de discernement.

La complaisance est vertu, ou vice, suivant l'usage qu'on en fait. Quelqu'un aime à partager vos plaisirs ; mais il ne sert pas vos vices : il ne s'ennuie point en vous désennuyant, soit à la ville, soit à la campagne ; il ne blesse jamais votre amour-propre, par une image trop vive de vos défauts, & il déploie toute son adresse pour vous les faire connoître ; il vous aide de ses conseils avec zele, mais avec prudence ; il étudie votre humeur, à laquelle il assujettit la sienne ; enfin toute

ſa conduite ne tend qu'à vous plaire, ſans baſſeſſe & ſans motifs vicieux. Tel eſt le modele de la véritable complaiſance.

Vous en voyez un autre étroitement lié avec un jeune Seigneur débauché & libertin, dont il épouſe & ſert toutes les paſſions : il emprunte ſes airs, ſes manieres & ſes défauts ; il l'imite de loin dans ſa folle parure & dans tous ſes mauvais gouts ; il ſe croit complaiſant, mais il n'eſt qu'un fade adulateur, ou un paraſite affamé. De toutes les bonnes qualités, il n'en eſt peut-être point qui demande plus de diſcernement que la complaiſance.

Si vous faites trop peu, vous tombez dans la rudeſſe ; & ſi vous faites trop, vous devenez rampant & ſervile ; mais auſſi la vraie complaiſance eſt une vertu très-eſtimable. Pour bien l'exercer, il faut s'attacher premiérement à connoître les caracteres de ceux que vous êtes obligé, par état, de fréquenter. Tous les hommes ont des défauts ; mais il y en a peu qui n'aient de bonnes qualités qui récompenſent ces défauts. Il y a beaucoup de ces défauts qui nous ſont indifférents,

& ſur leſquels il faut paſſer légérement : il faut de la grandeur d'ame pour aimer à faire plaiſir ; il faut beaucoup d'eſprit, pour le plier à celui des autres ; & ſi vous les reprenez, que ce ſoit avec une douceur qui tempere les petits reproches que vous pouvez leur faire, & aſſaiſonnez-les de l'approbation que vous donnez à leurs bonnes qualités.

Avec les Grands, la complaiſance eſt de devoir ; avec nos égaux, elle eſt de bienſéance, & avec nos inférieurs, elle eſt de bonté : il faut s'attacher à la ménager, de façon que nous ſoyons agréables à tous ceux que nous ſommes obligés de fréquenter. Un Ambaſſadeur de France fut chargé d'une négociation difficile auprès de Guſtave-Adolphe, Roi de Suede. Pendant les trois premiers mois, il ne parla de rien ; il s'appliqua à étudier le caractere, l'humeur & les inclinations du Prince, & à y conformer les ſiennes. Le Roi, ſurpris de ſa complaiſance, diſoit quelquefois : *Cet homme eſt admirable ; je le trouve toujours de même humeur & de même inclination que moi.* Au bout de

quelque temps il fit ſon traité, & obtint tout ce qu'il demanda.

DE LA DOUCEUR.

La douceur de caractere eſt une des plus aimables qualités qu'on puiſſe recevoir de la nature. Si on ne l'a pas naturellement, on doit faire tous ſes efforts pour l'acquérir. La choſe n'eſt pas impoſſible ; il ne faut que de la réflexion & du courage.

Saint François de Sales, Evêque de Geneve, étoit né avec un caractere vif & violent. Dès qu'il eut reconnu ſon défaut, il s'appliqua fortement à s'en corriger, & il devint le plus doux de tous les hommes. C'eſt par cette grande douceur, qu'il ramena un ſi grand nombre d'Hérétiques à l'Egliſe ; ce qui faiſoit dire au Cardinal du Perron, qu'*il n'y avoit point d'Hérétique qu'il ne pût convaincre ; mais qu'il falloit s'adreſſer à M. de Geneve pour les convertir. Mon fils*, dit l'Auteur ſacré de l'Eccléſiaſtique, *montrez de la douceur dans tout ce que vous faites, & vous ſerez plus aimé, que ſi vous faiſiez les actions*

les plus éclatantes. L'homme doux eſt poli, modeſte, reſpectueux, complaiſant, facile à pardonner les fautes qu'on pourroit commettre à ſon égard, & ingénieux à excuſer, comme fit le Duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV : il commandoit l'armée en Flandres. Un vieux Officier, qui connoiſſoit mieux ſon métier que les uſages de la Cour, ſe mit à la table du Prince : on l'avertit de ſa faute, & il en fit ſes excuſes. *Monſieur*, lui dit obligeamment le jeune Prince, *vous ſouperez encore avec moi ; je vous apprendrai la Cour, & vous m'apprendrez la guerre.*

M. de Turenne regardoit un matin par ſa fenêtre, en déshabillé, vêtu d'une ſimple camiſole, un de ſes domeſtiques vint parderriere, & lui donna un grand coup ſur le dos. M. de Turenne s'étant retourné, le domeſtique lui demanda pardon, & lui dit : *Monſeigneur, j'ai cru que vous étiez un tel, mon camarade. Et quand c'eût été lui*, repliqua M. de Turenne, *falloit-il frapper ſi fort ?*

DE L'AFFABILITÉ.

L'affabilité eſt encore une qualité, qui fait qu'un ſupérieur reçoit & écoute, d'une maniere gracieuſe, ceux qui ont affaire à lui. Un homme affable prévient par ſon accueil, & ſoulage l'embarras, ou la timidité de ceux qui l'abordent. Le Maire d'une petite Ville voulut haranguer Henri IV, en lui préſentant les clefs. *Sire*, lui dit-il, *la joie que nous avons en voyant votre Majeſté, eſt ſi grande, que....* Il fut alors tellement interdit, qu'il ne put achever ſon diſcours, & répéta en vain les dernieres paroles qu'il venoit de prononcer. *Oui*, lui dit le Prince, *la joie que vous avez eſt ſi grande, que vous ne pouvez l'exprimer.*

L'affabilité eſt une vertu néceſſaire à un homme en place, & ſur-tout à un Magiſtrat : elle ouvre le chemin à la vérité, par la confiance qu'elle inſpire ; elle adoucit le joug de la dépendance, & ſert de conſolation aux malheureux.

Si un plaideur, ou un homme oppri-

mé, gémit ſous le poids du crédit & de la vexation, n'eſt-il pas aſſez malheureux? Voulez-vous ajouter à l'amertume de ſa vie, vos dédains, vos hauteurs, vos bruſqueries, & peut-être vos refus de l'entendre & de le voir? Un peu d'affabilité, & vous lui ferez paſſer une nuit tranquille. Qui pourra lui remettre l'eſprit, & calmer l'agitation de ſon ame, ſi ce n'eſt la douceur? Que deviendra-t-il, ſi, vous livrant à votre impatience, vous êtes toujours inacceſſible pour lui? Il eſt vrai que ces ſortes d'audiences ſont pénibles, déſagréables, accablantes quelquefois. Juges, Magiſtrats, hommes publics, voilà la peine de votre état : elle eſt grande; mais vous avez le bien, il faut payer les charges. Eh! dans quel état eſt-on diſpenſé d'écouter des ſottiſes?

Une pauvre femme ſollicitoit Philippe, Roi de Macédoine, de lui donner audience; & comme ce Prince la remettoit de jour en jour, ſous prétexte qu'il n'avoit pas le temps : *Ceſſez donc d'être Roi*, lui dit-elle avec émotion. Philippe répondit ſur le champ à ſa demande.

Si l'affabilité eſt de devoir dans un homme en place, elle n'eſt pas moins eſſentielle dans un homme du monde, s'il veut plaire : car il faut pour cela gagner le cœur ; & c'eſt ce que ſont bien éloignées de faire les grandeurs toutes ſeules : leur éclat nous offuſque, & leur élévation humilie trop ſenſiblement notre amour-propre. Mais ſi les charmes de l'affabilité en temperent l'éclat, & les font, en quelque ſorte, deſcendre juſqu'à nous, elles ſe concilient tous les cœurs. Si les Grands vouloient rentrer en eux-mêmes, ils ſentiroient combien il eſt beau, & combien il y a à gagner d'être affable, par le plaiſir & par l'impreſſion que leur fait l'affabilité des perſonnes qui ſont au-deſſus d'eux.

Ils craignent, ſans doute, de trop s'abaiſſer & de ſe compromettre ; mais cette crainte n'eſt qu'un orgueil mal-entendu, qui les abaiſſe en effet, & montre ce qu'ils ſont. La vraie grandeur eſt libre, douce, familiere, populaire ; elle ſe laiſſe toucher & manier ; elle ſe courbe par bonté vers ſes inférieurs, ſans rien perdre

de ſa dignité. La fauſſe grandeur, au contraire, eſt farouche & inacceſſible, comme ſi elle craignoit de paroître ce qu'elle eſt en effet, une vraie petiteſſe : elle veut ſe faire reſpecter, & ne s'attire que le mépris. Une Dame Allemande de la premiere condition, reçut chez elle des Officiers François, avec un air de grandeur & de dignité orgueilleuſe, qui les révolta : ils la quitterent les uns après les autres. Les derniers dirent au laquais qui les reconduiſoit : *Allez tenir compagnie à Madame.*

Une choſe à laquelle on doit encore s'attacher, eſt l'égalité d'humeur. La douceur de l'eſprit, la complaiſance, la politeſſe, vous feront rechercher ; mais ſi vous avez l'humeur inégale, on ne tardera pas à vous fuir & à vous éviter. On ne voit que trop de perſonnes de ce caractere, qui vous font aujourd'hui mille politeſſes, & demain ne vous regarderont pas. Pliez votre humeur de bonne heure, & vous préviendrez de grands maux ; appliquez-vous à en découvrir la ſource. L'humeur vient ordinairement d'avarice,

de colere, d'orgueil, ou de maladie : travaillez ſans ceſſe à détruire ces cauſes ; tâchez, s'il eſt poſſible, de régler votre humeur, & de la rendre ſi douce & ſi égale, qu'on ne craigne plus votre commerce.

Il eſt un caractere fort ſingulier, qu'on voit regner aſſez communément dans le monde, lequel je crois pouvoir joindre à celui de l'inégalité d'humeur ; c'eſt celui de bourru. Il eſt ſurprenant de voir dans les caracteres des hommes, un mêlange ſi varié de bonnes & de mauvaiſes qualités. Celui dont je parle, y eſt plus aſſujetti que les autres, & cela vient du défaut de réflexions, qui nous empêche de faire triompher les bonnes qualités que nous avons, des défauts auxquels nous ſommes ſujets. Je citerai un exemple dont j'ai été témoin ; car j'étois ami de celui dont je vais parler : c'étoit un Abbé qui jouiſſoit de quatorze à quinze mille livres de rente. Je fis entrer chez lui un valet-de-chambre, qui étoit un honnête garçon. Au bout de huit jours il vint me trouver, & me dit qu'il étoit impoſſible de vivre

avec cet Abbé ; que c'étoit un homme le plus bisarre, le plus inégal, rempli de petites miseres & de difficultés si singulieres, qu'il n'étoit pas possible de les soutenir : je lui dis d'y rester, jusqu'à ce qu'il eût trouvé une autre condition. Au bout de quinze jours, ce domestique est attaqué d'une si violente fievre, qu'elle l'empêche de se lever. Le Maître, qui avoit encore deux autres domestiques, se leve ; & en s'habillant, il demande pourquoi son valet-de-chambre ne paroît pas. *Monsieur*, dit un des deux laquais, *il est dans son lit qui fait le malade. Qui te l'a dit*, repliqua l'Abbé ? *apprends que je n'aime pas les domestiques flatteurs, & qui font leur cour aux dépens des autres ; sors d'ici tout à l'heure, & qu'on lui ôte son habit.* Lorsque l'Abbé est habillé, il monte chez son valet-de-chambre, lui demande ce qu'il a ; l'autre répond, qu'il a été attaqué pendant la nuit d'une fievre si violente, qu'il lui a été impossible de se lever pour se rendre à son devoir. L'Abbé lui dit : *Cela suffit.* Il ordonne à un domestique d'aller sur le champ chercher

le Médecin. Il arrive ; & lorſqu'il a vu le malade, il dit à M. l'Abbé que ſon domeſtique a une fievre violente, qui ſera peut-être un peu longue à guérir. L'Abbé lui répondit qu'il lui feroit ſavoir où il auroit placé le malade, qu'il le prioit de lui donner tous ſes ſoins juſqu'à ſa guériſon. L'Abbé remonte chez ſon domeſtique, lui dit qu'il ſait qu'il eſt marié ; qu'il ſe faſſe tranſporter chez ſa femme, & qu'il aura ſoin de lui : il lui envoya les vivres néceſſaires ; & pendant toute la maladie, il ne manqua de rien. Au bout de trois ſemaines, le domeſtique vint me trouver, me raconta les bontés que ſon maître avoit eues pour lui, & me dit, que quand il ſeroit encore cent fois plus biſarre & plus extraordinaire, il le ſerviroit juſqu'à la mort de l'un ou de l'autre. L'Abbé vécut encore environ neuf ans ; & en mourant, il laiſſa à ce domeſtique 800 livres de rente viagere.

Cet exemple doit nous apprendre, qu'avec de la complaiſance & beaucoup d'attention, nous pouvons vivre agréablement avec les perſonnes qui ont des dé-

fauts : je dis des défauts; car pour celles qui ont des vices, il faut abſolument s'en ſéparer.

Supporter les défauts d'autrui.

Une des plus utiles & des plus néceſſaires maximes dans le cours de la vie, eſt de ſupporter les humeurs & les défauts d'autrui. Comme on eſt obligé de vivre avec toutes ſortes de caracteres, il ſera plus aiſé de nous conformer aux humeurs des autres, que de vouloir conformer les autres à la nôtre; d'ailleurs c'eſt un mauvais caractere, que de ne pouvoir ſupporter celui des autres.

Heureux ceux qui ſont nés avec le moins d'imperfections ! car nous en avons tous; & celui qui croit être ſans folie, n'eſt gueres ſage. Puiſque nous avons tous nos foibleſſes & nos défauts, pourquoi refuſerions-nous aux autres la même indulgence que nous attendons d'eux, & dont nous avons également beſoin ? Mais l'amour-propre, qui nous donne tant de complaiſance pour nos défauts, nous rend

ceux des autres insupportables. *Lynx envers nos pareils, & taupe envers nous, nous nous pardonnons tout, & rien aux autres hommes :* cependant ce devroit être tout le contraire.

Un Philosophe Païen répétoit souvent à ses disciples cette belle maxime : *Pardonnez tout aux autres, & ne vous pardonnez rien à vous-mêmes.* Quand on s'étudie bien, & qu'on travaille à se corriger, on se trouve si rempli de défauts, qu'on n'a pas de peine à excuser ceux des autres. Aussi n'y en a-t-il pas de plus indulgents pour les autres, que ceux qui le sont le moins pour eux-mêmes : la sagesse doit nous découvrir nos défauts, & la charité doit couvrir à nos yeux ceux du prochain. Si nous ne pouvons nous empêcher de voir des défauts marqués, parce que ce seroit manquer d'esprit, ne les voyons, que pour ne pas en avoir de pareils; & jettons aussi-tôt les yeux sur nos propres foiblesses, afin d'apprendre à supporter celles des autres.

Rire de ceux qui ont des défauts corporels, c'est une petitesse qu'on ne par-

donne pas aux enfants. Ne devroit-il pas en être de même des défauts du caractere? Eſt-on moins à plaindre d'avoir le cœur gauche, ou l'eſprit tortu, que d'être boiteux, ou boſſu? Cette indulgence pour les défauts d'autrui, marque encore plus de bon eſprit, que de politeſſe. Louis XIV en donna un jour un bel exemple. Le Comte de Marivaux, homme un peu brutal & groſſier, avoit perdu un bras dans une action, & ſe plaignoit au Roi, qui l'avoit pourtant récompenſé : *Je voudrois avoir auſſi perdu l'autre*, dit-il, *& ne plus ſervir votre Majeſté.* Le Prince ſe contenta de lui répondre : *J'en ſerois bien fâché pour vous & pour moi.*

Dans la ſociété, c'eſt la raiſon qui doit plier la premiere ; & puiſque les fous font le plus grand nombre, les ſages doivent leur céder : c'eſt quelquefois le meilleur moyen de leur faire ſentir & reconnoître leur folie. Le Maréchal de la Ferté, voulant donner du chagrin à M. de Turenne, maltraita rudement un de ſes Gardes, qui ne manqua pas d'en porter ſes plaintes à ſon Maître. *Vous êtes un frip-*

pon & un coquin, lui dit M. de Turenne : *M. de la Ferté ne vous eût pas frappé, ſi vous ne l'aviez mérité.* Il le fit mener enſuite à M. de la Ferté, pour en faire telle juſtice qu'il ſouhaiteroit. Le Maréchal, qui, par cette action, ne put s'empêcher de reconnoître la prudence de M. de Turenne, dit, dans une eſpece de dépit contre lui-même : *Morbleu ! cet homme ſera-t-il toujours ſage, & moi toujours fou ?*

Il faut toujours reprendre ſans aigreur. Les paroles dures & les mauvaiſes façons, n'ont jamais corrigé perſonne : elles ne font qu'indiſpoſer & irriter contre le remede ; ſouvent c'eſt moins la vérité qui bleſſe, que la maniere de la dire. Ne reprenez jamais, que vous ne ſoyez bien aſſuré que l'on eſt en faute. Dans le doute, il vaut mieux faire ſemblant d'ignorer : on fait injure & on offenſe, lorſqu'on reprend à tort ; on s'expoſe à perdre le fruit des réprimandes les plus juſtes : il faut même faire celles-ci avec tous les ménagements qu'inſpirent la charité & l'humanité. L'amour-propre ne veut jamais rien

perdre. Si l'on entreprend ſur lui par des avis & des corrections, il faut le dédommager d'ailleurs. Adouciſſez, le plus qu'il vous eſt poſſible, les réprimandes que vous êtes obligé de faire ; les meilleures ſont celles qui ſont aſſaiſonnées d'éloges, ou qui ſont données indirectement. En voici un bel exemple.

Henri IV, Roi de France, étoit bon & familier. Un Gentilhomme de Province, parlant un jour à ce Monarque, abuſoit de la facilité du Prince, & oublioit, par ſa familiarité, les égards reſpectueux qu'il lui devoit. Le Roi, pour lui faire adroitement ſentir ſa faute, fit venir un de ſes favoris, & lui parla avec beaucoup de liberté : mais celui-ci ne s'oublia point ; & plus le Prince lui témoignoit de familiarité, plus il étoit attentif & reſpectueux. Le Gentilhomme ſentit la faute qu'il avoit faite ; il ſe jetta aux pieds du Roi, & lui dit : *Sire, je demande pardon à votre Majeſté ; je ſuis auſſi confus de ma faute, que ſenſible à la bonté avec laquelle vous avez bien voulu me la faire connoître.*

Cette maniere, douce & polie de re-

prendre, ſans que la perſonne même puiſſe s'en offenſer, doit vous ſervir de modele. Si vous êtes obligé de reprendre, faites-le; car il ne faut pas donner dans la molle indolence de certaines gens, qui ne veulent faire de peine à perſonne, de peur de ſe faire la moindre peine à eux-mêmes; mais reprenez, autant qu'il vous ſera poſſible, avec douceur & ſans emportement.

Un des principaux devoirs de l'amitié, & un des plus grands ſervices que l'on puiſſe rendre, c'eſt d'avertir ſon ami des fautes qu'il a commiſes, afin qu'il évite d'y retomber; c'eſt de l'éclairer ſur les défauts qu'il ignore, ou qu'il prend pour des vertus, par une illuſion aſſez ordinaire à l'amour-propre; mais la ſincérité, qui doit être l'ame de l'amitié, eſt ſouvent ce qui la détruit. La plupart des amis ne veulent pas être repris; ou s'ils permettent quelquefois qu'on le faſſe, ils exigent tant de ménagements, d'égards, de circonſpection, qu'il eſt difficile de ne pas faire quelque peine. Ils reçoivent ſi froidement le ſecond, ou troiſieme avis,

qu'on prend plutôt le parti de se taire ; de dissimuler, de flatter. Cependant on l'a dit, & il est vrai, un ennemi qui nous reprend, même avec aigreur, nous est plus utile, qu'un ami flatteur & trop indulgent, parce que le premier dit souvent la vérité, & que l'autre ne nous la dit jamais.

Aimez à être repris & corrigé ; témoignez votre reconnoissance à ceux qui auront pour vous assez d'amitié pour le faire. *Celui qui est vraiment sage*, dit Salomon, *reçoit volontiers les avis qu'on lui donne ; l'insensé, au contraire, s'offense de ce qu'on lui dit.*

Le Marquis de Saint-André fit un jour, à ce sujet, une belle réponse. Il étoit venu demander un petit Gouvernement à M. de Louvois, (homme assez bourru d'ailleurs,) Ministre de la Guerre : il refusa le Marquis, se ressouvenant de quelques plaintes qu'on avoit faites contre lui. L'Officier, tout en colere, dit : *Morbleu ! si je recommençois le service, je sais bien ce que je ferois. Que feriez-vous*, lui demanda M. de Louvois d'un ton brusque ? *Je*

réglerois ſi bien ma conduite, reprit Saint-André, *que vous n'y trouveriez point à redire.* Le Miniſtre, qui ne s'attendoit pas à cette réponſe, & qui ſe préparoit à mortifier le Marquis, s'il lui fût échappé quelque bruſquerie peu reſpectueuſe, fut ſurpris ſi agréablement, qu'il lui accorda le Gouvernement qu'il demandoit.

Celui qui penſe bien, ne s'offenſera jamais, qui que ce ſoit qui lui faſſe connoître ſon devoir. Lorſque Soliman II, le plus grand Empereur qu'aient eu les Turcs, marchoit à la conquête de Belgrade, une femme du commun s'approcha de lui, & ſe plaignit amérement de ce que, pendant qu'elle dormoit, des Soldats lui avoient enlevé des beſtiaux, qui faiſoient toute ſa richeſſe. *Il falloit que vous fuſſiez enſevelie dans un ſommeil bien profond*, lui dit en riant le Sultan, *puiſque vous n'avez pas entendu venir les voleurs. Oui, je dormois, Seigneur*, répondit-elle; *mais c'étoit dans la confiance que votre Hauteſſe veilloit pour la ſureté publique.* Soliman, aſſez magnanime pour approuver ce mot, tout hardi qu'il étoit, répara

convenablement un dommage qu'il auroit dû empêcher.

DE LA LOUANGE.

Une qualité bien eſtimable dans l'uſage du monde, & bien capable de mériter l'eſtime des honnêtes gens, c'eſt ce qu'on appelle la louange, ou l'approbation des vertus & des belles actions que nous voyons briller dans la conduite des perſonnes ſages. La louange doit être ſimple, modeſte, & diſpenſer, avec meſure, les éloges que la flatterie prodigue. L'honnête homme loue dans les autres, ce qu'il y a de bien & ce qui mérite d'être loué: c'eſt, en quelque ſorte, participer aux belles actions, que de les louer de bon cœur, mais avec délicateſſe. Une louange délicate & placée à propos, fait autant d'honneur à celui qui la donne, qu'à celui qui la reçoit. C'eſt ſe louer ſoi-même, que de bien louer. Le grand Condé, après la bataille de Sénef, qu'il avoit gagnée, vint ſaluer Louis XIV. Le Roi étoit au haut de l'eſcalier. Le Prince de Condé,

qui avoit de la peine à monter, parce qu'il avoit été fort maltraité de la goutte, dit au milieu des dégrés : *Sire, je demande pardon à votre Majeſté ſi je la fais attendre.* Le Roi lui répondit : *Mon couſin, ne vous preſſez pas : quand on eſt chargé de lauriers comme vous l'êtes, on ne ſauroit marcher ſi vîte.* Les louanges ne devroient jamais être accordées qu'à la vertu & au mérite ; mais l'intérêt & la flatterie les proſtituent. Waller, célebre Poëte Anglois, avoit fait de très-beaux vers à la louange du tyran Cromwel : il en fit enſuite pour le Roi Charles II. Ce Prince les ayant lus, reprocha au Poëte qu'il en avoit fait de meilleurs pour Cromwel. *Sire*, lui répondit Waller, *c'eſt que nous autres Poëtes, nous réuſſiſſons mieux dans la fiction, que dans la vérité.* Un compliment fait à propos, n'a jamais déplu ; mais il ne doit pas être fait aux dépens de la vérité : on a droit de le croire ſincere, quand il eſt l'interprete des ſentiments publics. Tel fut celui qu'on fit au Duc de Montauſier, dont le mérite étoit univerſellement reconnu. Quelqu'un lui dit, lorſ-

qu'il fut proposé pour être Gouverneur du Grand-Dauphin. *Si Monseigneur le Dauphin est né heureux, vous serez son Gouverneur.* Celui qu'un Soldat fit à M. de Turenne, ne dut pas moins lui plaire, parce qu'il n'avoit aucun des traits de la flatterie. Ce Soldat se faisoit appeller du nom de son Général, qui, l'ayant entendu, lui témoigna qu'il s'en offensoit. *Morbleu! mon Général*, lui dit le Soldat, *si j'en avois su un plus beau que le vôtre, je l'aurois pris.* Mais M. de Turenne dut être bien plus flatté d'un autre mot que lui dit un autre Soldat, parce que celui-ci lui fit sentir qu'il connoissoit tout le mérite de son Général. M. de Turenne étoit un homme impénétrable dans ses desseins. Un jour il arriva, à la tête de son armée, dans un lieu où il ne vouloit pas rester, mais où il vouloit faire croire à l'ennemi qu'il camperoit : c'est pourquoi il ordonna à ses Soldats de faire halte, & de travailler à retrancher le camp. Sur la fin du jour, M. de Turenne, bien enveloppé dans son manteau, son chapeau sur ses yeux, sort seul de sa tente, & se promene

mene dans le camp, pour voir si l'on exécutoit ses ordres. Après avoir fait quelques pas, il trouve un Soldat, tranquillement assis sur son bagage, qui fumoit sa pipe. *Qu'est-ce que c'est, camarade,* lui dit M. de Turenne? *pourquoi ne travailles-tu pas comme les autres à te retrancher? Bon,* lui répondit le Soldat, *j'ai bien à faire de me fatiguer inutilement. Voilà un beau camp pour M. de Turenne; je suis bien sûr que nous n'y serons pas demain matin; il en sait bien plus long que cela. Tais-toi,* lui dit M. de Turenne, en lui mettant une poignée d'argent dans la main, *ne parle pas davantage, & fais seulement semblant de travailler.*

Qui que ce soit que vous louerez, si vous voulez être cru des autres, & plaire à ceux même que vous louez, que ce soit avec modération, & que la louange soit toujours, comme nous l'avons dit, fondée sur la vérité. Les louanges fausses, ou excessives, sont des satyres; c'est une espece d'insulte & d'outrage. Ceux à qui on les adresse les sentent, s'ils ont le

ſens commun, & les puniſſent au moins d'un ſouverain mépris. Un flatteur liſoit devant Alexandre, qui naviguoit ſur un fleuve, l'Hiſtoire de ce Prince. Etant arrivé à l'endroit où il le faiſoit combattre contre une troupe d'Eléphants, dont il lui faiſoit tuer un de chaque coup, ce Prince, tranſporté de colere, lui arracha le Livre des mains, le jetta dans le fleuve, & menaça l'Auteur de l'y faire jetter, s'il écrivoit encore de la ſorte : mais auſſi faut-il bien ſe garder d'offenſer qui que ce ſoit ; car il y a des perſonnes qui n'oublient jamais les inſultes qu'on leur a faites ; & ſi c'eſt un homme d'eſprit, une réponſe piquante & ingénieuſe, le vengera ſur le champ. Bernier, voyageur François, qui étoit parvenu à être Médecin du Grand-Mogol, rapporte, dans la Relation de ſes voyages, que l'Empereur de Perſe avoit envoyé à celui du Mogol, un Ambaſſadeur de beaucoup d'eſprit, mais extrêmement ferme, & déterminé à ne ſe relâcher ſur rien. Le Grand-Mogol (1),

(1) C'étoit un Prince d'un médiocre génie.

qui ne l'aimoit pas, lui parloit toujours avec beaucoup de hauteur & de mépris. L'Ambaſſadeur, de ſon côté, ne le ménageoit gueres, & lui répondoit toujours très-fiérement. Un jour l'Empereur trouvant mauvais quelques réponſes vives & piquantes qu'il lui faiſoit, lui dit : *Cha-Abas*, c'étoit le nom du Roi de Perſe, *n'a-t-il pas d'honnêtes gens à ſa Cour, ſans m'envoyer un fou tel que toi ?* L'Ambaſſadeur lui répondit auſſi-tôt : *Oui, il y a de bien plus honnêtes gens à ſa Cour que moi, & quantité ; mais à tel Roi, tel Ambaſſadeur.* Quelque temps après, le même Ambaſſadeur ſe vengea, avec bien du mépris, du Grand-Mogol. Il étoit queſtion de lui donner ſon audience de congé. Le Grand-Mogol fit faire, à l'entrée de la Salle d'audience, une porte ſi baſſe, que pour y paſſer, il falloit ſe baiſſer, au point que le corps fût en deux. L'Ambaſſadeur, homme d'eſprit, reconnut la ſupercherie ; & prenant ſon parti, il tourna le dos à la porte, ſe baiſſa ſuffiſamment, & entra à reculons dans la Salle, ſans ſaluer l'Empereur.

Ne louez pas un homme pour sa bonne mine, dit l'Ecclésiastique ; *mais aussi ne le méprisez point, parce que son extérieur n'a rien qui le releve. L'abeille est petite entre les insectes volants, néanmoins son fruit l'emporte sur ce qu'il y a de plus doux.* Le Prince de Condé ayant demandé à un Lieutenant-Général quelqu'un qui pût lui rendre un compte exact de la situation des ennemis, celui-ci lui amena un Soldat de fort mauvaise mine ; le Prince le rebuta, & en demanda un autre. Le Lieutenant-Général en fit venir successivement deux de meilleure mine, qui furent acceptés, & s'acquitterent fort mal de leur commission : on eut recours au premier, qui rendit un compte si exact, que le Prince, satisfait, promit de lui accorder telle grace qu'il désireroit. Le Soldat lui demanda son congé. Le Prince, étonné, lui offrit de le faire Capitaine. *Monseigneur*, lui répondit le Soldat, *vous m'avez méprisé, je ne sers plus le Roi.* Le grand Condé, esclave de sa parole, satisfit à la demande du Soldat, en témoignant le chagrin qu'il avoit d'avoir mépriſé ce Sol-

dat. De pareils traits ſont bien inſtructifs pour les Princes.

FRÉQUENTER LES HONNÊTES GENS.

Une choſe qu'on ne ſauroit trop recommander à la jeuneſſe, c'eſt de ne fréquenter que les honnêtes gens : on acquiert du mérite dans la compagnie de ceux qui en ont. Voulez-vous devenir vertueux, attachez-vous à ceux qui le ſont; ne les quittez point; entretenez-vous avec eux le plus ſouvent qu'il vous ſera poſſible; fixez continuellement ſur eux vos regards. On acquiert des mœurs avec les perſonnes qui en ont; on prend des manieres polies & gracieuſes avec les gens aimables & bien élevés; on étend ſon eſprit & ſes connoiſſances avec les hommes ſpirituels & ſavants. François I, qui fut en France le pere & le reſtaurateur des Lettres, peut ſervir d'exemple pour ce dernier point. Il ſavoit beaucoup, ſans avoir preſque jamais étudié : mais pendant ſes repas, à ſon lever, à ſon coucher, & tout le temps qu'il ne donnoit pas aux affaires, il en-

tretenoit des hommes vraiment ſavants, qui l'inſtruiſoient.

Jeune homme, qui déſirez vous inſtruire, liez-vous de bonne heure avec les perſonnes polies, ſavantes, d'un eſprit juſte & d'un gout ſûr; introduiſez-vous, & aimez à fréquenter ces maiſons reſpectables, où tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend, ne reſpire que les bonnes mœurs, la politeſſe & la décence : mais ſouvenez-vous que, pour y être admis, il faut avoir de la conduite & de la ſageſſe; un maintien réſervé & modeſte qui prévienne; un eſprit doux & orné, qui ſerve de recommandation; voyez les honnêtes gens; eſtimez-les, & travaillez à vous en faire aimer. Etroitement lié avec eux, le profit eſt ſûr, & ces nœuds ſeront indiſſolubles. Bientôt vous ſentirez les heureuſes & fécondes influences qu'ils verſeront ſur vous : leur commerce polira vos manieres, étendra vos connoiſſances, perfectionnera votre eſprit & formera votre gout. Tout ce qui ne ſera, ni grand, ni beau, ni délicat, ni poli, ni honnête, ni vertueux, vous paroîtra inſipide, mépriſable, odieux.

MÉDISANCE ET CALOMNIE.

Dire du mal des absents, est une lâcheté. Celui qui parle mal de ceux qui ne peuvent se défendre, ressemble à celui qui, les armes à la main, attaqueroit un homme désarmé : mais la médisance n'est pas seulement une lâcheté, c'est une indignité & une bassesse. Si l'on y ajoute la calomnie, c'est un crime noir, & de la médisance à la calomnie, il n'y a qu'un pas. Celui qui se permet la médisance, y joindra bientôt la calomnie, même sans le vouloir : on ajoute, on change presque à son insu. Un fait raconté par dix bouches médisantes, n'est plus le même : tout médisant est presque toujours un calomniateur, un frippon & un mal-honnête homme. Celui qui ôte l'honneur à quelqu'un, ou qui y contribue, est un meurtrier, un assassin. C'est un grand malheur pour les gens de bien, même les plus irréprochables, d'être exposés aux traits envenimés de la calomnie. Quand elle répand son fiel & son poison, il n'y a rien qu'elle ne

terniſſe. Si elle ne peut détruire entiérement l'eſtime & la réputation, elle les affoiblit & en diminue l'éclat : c'eſt comme le feu, qui noircit ce qu'il ne peut brûler.

Les maux que cauſe la langue médiſante, ou ſont irréparables, ou ne ſont jamais réparés. Un coup de langue eſt bien prompt ; mais ſouvent les bleſſures en ſont mortelles. *Il eſt mort*, dit l'Eccléſiaſtique, *bien des hommes par le tranchant de l'épée ; mais il en eſt encore péri davantage par la langue : la mort qu'elle donne, eſt une mort très-malheureuſe, & le tombeau vaut encore mieux.* Mais plus les effets de la médiſance ſont pernicieux, plus nous devons en avoir horreur : on ne ſauroit être trop circonſpect dans une matiere auſſi délicate que celle de la réputation & de l'honneur. Les perſonnes qui en ont, craignent de les faire perdre à ceux même qui en ſont le moins dignes, comme on le voit par le beau trait que nous allons rapporter.

Alfonſe, Roi d'Aragon, alla chez un Joaillier avec pluſieurs de ſes courtiſans,

Il fut à peine ſorti de la boutique, que le Marchand courut après lui, pour ſe plaindre qu'on lui avoit volé un diamant de grand prix. Le Roi rentra chez le Marchand avec toute ſa ſuite, & ſe fit apporter un vaſe plein de ſon : il ordonna que chacun de ſes courtiſans y mît la main fermée, & la retirât toute ouverte. Il commença le premier. La cérémonie faite, il fit vuider le vaſe ſur la table, & le diamant fut retrouvé. Le ſoin qu'eut le Prince de ſauver l'honneur de celui qui avoit commis le vol, & le moyen ingénieux qu'il employa, font l'éloge de ſa grandeur d'ame & de ſon eſprit.

Ce fut une fanfaronnade, ou une défaite de l'amour-propre, toujours ingénieux à ſe tromper, que la réponſe de Boileau. Lorſqu'on lui repréſenta que s'il s'attachoit à la ſatyre, il ſe feroit des ennemis qui auroient toujours les yeux ſur lui, & ne chercheroient qu'à le décrier. *Hé bien*, répondit-il, *je ſerai honnête homme, & ne les craindrai point.* Un honnête homme ſatyrique, quel contraſte ! Peut-on être homme, & faire le métier

qu'il faiſoit, & immoler ſes ſemblables à la riſée publique ? Auſſi ce Poëte, qui s'eſt immortaliſé par ſon Lutrin, ſon Art poétique & ſes Epîtres, auroit-il une gloire plus pure, s'il n'eût pas compoſé ſes Satyres, ſur leſquelles, dit un Auteur célebre, les yeux de la poſtérité ne s'arrêteront point.

Si vous êtes jaloux de votre propre honneur & de l'eſtime des hommes, ne ſoyez pas médiſant. Il y en a qui croient plaire & briller par-là ; mais on les déteſte & on les mépriſe : & qui le mérite mieux ? Car ſi c'eſt l'envie, ou la haine qui fait parler le médiſant, comme il arrive preſque toujours, quelle baſſeſſe ! Si c'eſt de ſang froid & ſans intérêt, qu'il fait, contre des perſonnes de qui il n'a reçu aucun mal, tout ce que l'emportement & la vengeance pourroient lui ſuggérer de plus cruel contre des ennemis déclarés, quel caractere noir ! De quelque côté donc qu'on enviſage le médiſant, on ne peut que le mépriſer & le haïr. *Ne parlez*, dit l'Eccléſiaſtique, *ni à votre ami, ni à votre ennemi, des fautes des autres, & ne*

découvrez pas ce que vous connoissez de vicieux dans leur conduite ; car celui à qui vous le direz, se défiera de vous & vous haïra.

Le médisant ne plaît qu'à ceux qui ont beaucoup de malignité, ou des raisons particulieres; encore aiment-ils toujours mieux la médisance, que le médisant : il leur apprend ce qu'il peut faire contre eux, par ce qu'il fait contre les autres; & qui est-ce qui n'a pas à craindre les traits d'une mauvaise langue ? On la hait donc au fond, de quelque caractere qu'on soit. Les gens malins, ennemis, ou jaloux, ne les écoutent, que pour nourrir leur malignité, leur haine, ou leur envie, & ils la percent à leur tour des mêmes traits dont elle a percé les autres. Les gens de bien, qui réfléchissent sur l'indignité de ces sortes de discours, se bouchent les oreilles pour ne pas les entendre : ils s'indignent contre celui qui leur apprend ce qu'ils ne voudroient pas savoir.

C'est ce que tout le monde doit faire: car ce n'est pas assez de ne point médire; on doit encore fermer l'oreille à la médi-

ſance. Celui qui l'écoute, eſt preſque auſſi coupable que celui qui la dit; il en eſt le criminel complice. Auſſi le Sage nous recommande-t-il de ne point prêter l'oreille aux langues médiſantes. *Faites*, dit l'Eccléſiaſtique, *comme une haie d'épines à l'entrée de vos oreilles, & n'écoutez pas la méchante langue.* Le plus ſûr moyen de la faire taire, eſt de ne pas l'écouter. *Le vent d'Aquilon diſſipe la pluie*, dit Salomon, *& le viſage triſte fait taire la langue médiſante.* Une perſonne voulant dire à une autre quelque choſe au déſavantage du prochain, celle-ci lui fit ce compliment, qui la ſurprit & qui ne lui plut gueres. *Il y a déja long-temps que je me ſuis mis en poſſeſſion de ne jamais entendre parler mal de perſonne : ſi vous avez quelque choſe de bon à me dire de la perſonne en queſtion, je l'écouterai avec plaiſir; ſinon je vous prie de me diſpenſer d'une audience qui me feroit peine.*

Ceux qui ont autorité, ſont obligés de fermer la bouche au médiſant. *Ne permettez pas*, diſoit ſaint Louis au Prince ſon fils, *que perſonne ait la hardieſſe de*

prononcer devant vous aucune parole qui puisse porter qui que ce soit au péché, ni d'attaquer, par la médisance, la réputation des autres, soit qu'ils soient présents, ou absents. Louis XIV, qui avoit toutes les qualités d'un grand Roi, ne s'étoit pas seulement interdit la médisance, toujours indécente dans la bouche d'un Prince, mais il la désarmoit, lorsqu'elle osoit paroître devant lui. Un petit-maître, voulant jetter du ridicule sur l'incapacité d'un Seigneur, dit à ce Prince, qu'*on feroit un gros Livre de ce que ce Seigneur ne savoit pas.* Le Roi prenant un air sévere, dit à ce railleur : *Et on en feroit un fort petit de ce que vous savez.* C'est sur-tout à l'égard des Princes & des Grands, qu'on doit le plus observer ses discours, pour n'en dire jamais de mal. Comme ils sont sur la terre la plus noble image de la Divinité, qu'ils représentent plus sensiblement, l'honneur & la Religion veulent qu'on n'en parle jamais, fussent-ils même nos ennemis, qu'avec le plus grand respect, & qu'on impose silence, si l'on a l'autorité en main, à ceux qui oseroient y manquer.

Le Prince Eugene fit chercher, en 1709, au ſiege de Lille, l'Hiſtoire Métallique de Louis XIV. L'Abbé Langlet la lui fit venir. Le Prince la parcourant légérement, demanda *juſqu'où elle alloit.* L'Abbé lui répondit : *Juſqu'à l'élection de Philippe V ſur le Trône d'Eſpagne. Juſques-là tout eſt beau*, dit le Prince. Là-deſſus un Seigneur Palatin, qui ſe trouvoit préſent, crut pouvoir tenir des diſcours libres & peu reſpectueux ſur le Monarque ; mais le Prince lui dit : *Apprenez, Monſieur, à reſpecter le Roi Très-Chrétien, par-tout où je ſuis.*

Si vous avez, malgré vous, entendu quelque choſe contre la réputation du prochain, gardez-vous de le répéter. Le mal que nous apprenons des autres, doit mourir chez nous, quand il n'y a pas de preſſante utilité de le redire. *Avez-vous entendu une parole contre le prochain*, nous dit l'Eccléſiaſtique, *étouffez-la en vous-même : l'inſenſé ſe preſſe d'enfanter une parole qu'il a entendue, comme une femme qui eſt en travail.*

On parloit, en préſence de Milord Bo-

lyngbrocke, de l'avarice dont le Duc de Marleborough avoit été accuſé, & l'on citoit des traits ſur leſquels on appelloit au témoignage de Bolyngbrocke, qui avoit été ennemi déclaré du Duc. *C'étoit un ſi grand homme*, répondit Bolyngbrocke, *que j'ai oublié ſes vices.*

Il eſt ſi rare & ſi difficile de rire des autres ſans les choquer, qu'il vaudroit mieux s'en abſtenir entiérement. L'amour-propre eſt ſi délicat, qu'il eſt preſque impoſſible de le toucher ſans le bleſſer, à moins qu'on ne le faſſe avec beaucoup de légéreté & de prudence : il faut que le badinage ſoit mêlé de tant d'égards & d'eſtime, que la perſonne qui en eſt le ſujet, en ſoit moins offenſée que flattée.

On doit auſſi bien examiner ceux avec qui l'on badine. Les groſſiers, les ignorants & les fous, ſont toujours prêts à ſe fâcher, & à croire qu'on ſe moque d'eux, ou qu'on les mépriſe. *Il ne faut jamais*, dit la Bruyere, *hazarder la plaiſanterie, même la plus douce & la plus permiſe, qu'avec des gens polis, & qui ont de l'eſprit.*

En général, il faut rarement badiner. Il eſt vrai que le badinage, quand il eſt juſte, léger & finement renvoyé, eſt le ſel de la converſation, qui devient inſipide & ennuyeuſe quand on n'y rit pas. *Mais trop de ce ſel*, dit l'Auteur des Conſeils de la ſageſſe, *eſt bien pis que point du tout; & , dans ce genre, le trop n'eſt pas loin du peu.* Il faut bien de la prudence pour ſe tenir dans la modération, & pour ne point paſſer juſqu'à l'excès; il faut bien du jugement pour ne rien dire de déplacé, & beaucoup d'attention ſur ſes paroles, pour ne pas laiſſer échapper le moindre mot qui puiſſe bleſſer. Ne vous mêlez donc pas de rire, ni de jouer avec les autres, ſi vous n'êtes extrêmement ſage, & ſi vous n'avez l'art de le faire diſcrétement & avec grace; uſez d'une grande circonſpection; obſervez ſoigneuſement l'humeur, le temps, le lieu, les occaſions: ce qui eſt bien reçu aujourd'hui, ne le ſera pas demain. Imitez ſur-tout l'exemple de cette perſonne, de qui on a dit que ſon badinage étoit délicat & épuré: les petits aiguillons qu'elle lançoit dans les accès de

ſa belle humeur, étoient toujours émouſſés, parce qu'elle aſſaiſonnoit le badinage avec la louange. En mettant de ſon parti l'amour-propre des autres, on eſt ſûr de ne jamais déplaire; mais c'eſt là préciſément ce qu'on ne fait pas. Les badinages les plus doux, les plus modérés, les plus innocents, dégénerent preſque toujours. Parmi les traits que fait partir une humeur enjouée, il y en a toujours quelqu'un de plus perçant, qui pénetre juſqu'au cœur: il en eſt de ces jeux d'eſprit, comme des jeux de main.

La profeſſion de plaiſant eſt difficile à exercer avec ſuccès: celui qui aime à plaiſanter, ne ſera pas long-temps eſtimé; & s'il y joint la raillerie, comme il arrive ordinairement, il ſe rendra mépriſable & odieux. Le plus mauvais de tous les caracteres, eſt celui de railleur: il fait beaucoup d'ennemis, & ne fait aucun ami; ſouvent même il change les meilleurs amis, en ennemis irréconciliables: on pardonne; on rend quelquefois ſon amitié à ceux qui ont fait quelque injuſtice, ou quelque affront: mais la raillerie eſt de toutes les

injures celle qui ſe pardonne le moins ; parce qu'elle eſt le langage le plus certain du mépris : elle porte à l'amour-propre le coup le plus ſenſible, parce qu'elle nous ôte la bonne opinion que nous avons de nous-mêmes, & qu'elle veut nous rendre ridicules aux yeux des autres, & à nos propres yeux. C'eſt une injure déguiſée ; & ce qui la rend encore plus humiliante, c'eſt qu'en même-temps qu'elle nous abaiſſe, elle ſemble élever au-deſſus de nous celui qui nous raille ; elle le rend, pour ce moment, en quelque ſorte, notre ſupérieur & notre maître.

C'eſt pour cela qu'il eſt ſi dangereux de railler les Grands. La raillerie qui les attaque, devient ſouvent funeſte : le deſir de la vengeance, eſt toujours le premier fruit que produit dans le cœur de celui qu'elle offenſe. Philippe I, Roi de France, aimoit à ſe railler de l'embonpoint & du gros ventre de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie. Il demandoit quelquefois en riant à ceux de ſa Cour, quand Guillaume accoucheroit. Ce Duc, qui étoit à Rouen, le ſut. Il lui fit dire, qu'*il n'at-*

tendoit que l'heure de ſes couches, & que quand il ſeroit relevé, il viendroit faire ſes remerciements à ſainte Genevieve de Paris, avec dix mille lances, au lieu de chandelles. En effet, il déſola, quelque temps après, le Vexin-François, força la ville de Mantes, la réduiſit en cendres, & en fit tuer tous les habitants. Si la mort ne l'eût arrêté, il auroit pu conquérir la France, comme il avoit conquis l'Angleterre.

La raillerie qui peut offenſer, eſt indigne de tout honnête homme; mais elle convient encore moins à un Prince qu'à tout autre, parce qu'elle pique plus vivement. Celui dont le rang l'éleve au-deſſus des autres, & le met à couvert de la repartie, ne doit jamais faire de raillerie piquante : il y a pour lui peu de gloire à eſpérer de ces badinages piquants, & beaucoup de honte à craindre, en s'expoſant à une repartie encore plus piquante, comme il eſt arrivé plus d'une fois.

On ſait que François I, Roi de France, fut fait priſonnier, par les Impériaux, à la bataille de Pavie. Ce Prince voulant

un jour railler une Dame qui avoit été fort belle, lui dit : *Madame, combien y a-t-il que vous êtes revenue du pays de beauté. Sire*, répondit-elle, *j'en revins le même jour que vous revintes de Pavie.*

La raillerie eſt toujours mal reçue de celui à qui elle s'adreſſe, & ne fait gueres d'honneur à celui qui raille. Avec des inférieurs, ou de petits génies, c'eſt une honte; avec un Grand, ou un Supérieur, il y a du riſque. A l'égard des égaux, ils le rendront avec uſure, & couvriront ſouvent le rieur de confuſion : car lorſque celui contre lequel on lance un trait, ſait le renvoyer adroitement à celui qui l'a fait partir, il l'expoſe à la riſée, & le charge lui-même du ridicule qu'il vouloit jetter ſur un autre.

Un Pariſien, voulant badiner un homme nouvellement arrivé de Province, cherchoit à lui faire des queſtions ſingulieres pour l'embarraſſer. Il lui demanda, dans une compagnie, ce que *c'étoit qu'une obole, une faribole & une parabole.* L'autre, ſans ſe déconcerter, lui répondit : *Une parabole eſt ce que vous n'entendez pas*

une faribole eſt ce que vous dites, & une obole eſt ce que vous valez.

Le ton moqueur & mépriſant eſt dangereux; on s'expoſe à entendre des paroles fort offenſantes : on admiroit, dans une compagnie, l'eſprit vif & formé du jeune Pic de la Mirandole. Un Cardinal dit, d'un air de raillerie, que *plus les enfants avoient d'eſprit dans leur premiere jeuneſſe, moins ils en avoient dans un âge plus avancé. Si ce que vous dites eſt vrai*, repartit auſſi-tôt l'enfant, *il faut que votre Eminence en ait eu beaucoup étant jeune.* On ne doit pas toujours badiner les enfants même. Une perſonne demandoit à un enfant de cinq ans, qui avoit une montre poſtiche, *quelle heure il étoit.* L'enfant, qui avoit beaucoup d'eſprit, lui répondit ſur le champ : *Il eſt l'heure d'être ſage & de ne pas être curieux.*

Il y a des gens qui ne peuvent parler ſans railler, ni railler ſans offenſer. Leurs mots, âcres & mordants, leurs railleries, mêlées de fiel & d'abſynthe, les rendent odieux : car ſi l'on rit quelquefois d'un trait ſatyrique & piquant, on déteſte tou-

jours celui qui le dit ; gardez-vous de leur reſſembler jamais. *Il y a*, dit la Bruyere, *de petits défauts qu'on abandonne volontiers à la cenſure, & dont nous ne haïſſons pas d'être raillés : ce ſont de pareils défauts que nous devons choiſir pour railler les autres.* Encore faut-il bien de l'eſprit & de la fineſſe, pour badiner joliment, & beaucoup de ſupériorité ſur la perſonne qu'on badine, afin qu'elle n'ait pas droit de s'en offenſer, ni lieu de croire qu'on manque au reſpect qui lui eſt dû. Voici deux railleries qui ont les conditions que nous venons d'exiger.

Un Hiſtorien Romain (1) rapporte, qu'un vieillard demanda un jour une grace à l'Empereur, qui ne voulut pas la lui accorder. Le bon homme, croyant qu'on la lui refuſoit à cauſe de ſa vieilleſſe, s'aviſa d'une plaiſante invention pour tromper le Prince. Il ſe fit teindre les cheveux en noir, & retourna ainſi déguiſé à la

(1) Spartien, de qui nous avons les Vies d'Adrien, de Caracalle, & de quatre autres Empereurs.

Cour. L'Empereur reconnut l'artifice, & lui dit en plaisantant : *Ce que vous me demandez, je l'ai déja refusé à votre pere.*

J'ai déja dit que la fine plaisanterie étoit la fleur du bel esprit. S'il y a des occasions où elle puisse être permise, c'est, principalement, lorsqu'elle renferme une satyre ingénieuse, & délicate d'un vice, ou d'un ridicule. En voici des exemples.

Barnevelt, célebre Pensionnaire de Hollande, ayant embrassé le parti opposé à celui de Maurice, Prince d'Orange, on l'accusa d'avoir voulu livrer le Pays aux Espagnols, & il eut la tête tranchée à l'âge de soixante-douze ans. Les Juges qui le condamnerent à mort, eurent chacun, pour leurs vacations, deux mille quatre cents florins. Quelques jours après cette injuste exécution, un célebre Avocat dit à l'un des Juges : *On dit de vous deux choses que je ne saurois croire ; la premiere, que vous n'avez gueres d'esprit, & la deuxieme, que vous êtes avare. La premiere ne sauroit être vraie ; car vous avez su trouver le Pensionnaire coupable d'un crime digne de mort ; ce que les plus habiles*

Juriſconſultes n'ont pu faire : la deuxieme n'eſt pas moins fauſſe ; car vous avez aidé, pour deux mille quatre cents florins, à rendre une Sentence, que je n'aurois pas voulu rendre pour tous les biens du monde.

Un bon mot, quand même il ſeroit un peu piquant, n'eſt jamais mieux employé, que lorſqu'on s'en ſert pour humilier la vanité & l'orgueil. Un fanfaron ayant eu, avec un Officier, une querelle, qui ne s'étoit pas terminée à ſa gloire, alla chercher ſon adverſaire dans un Café, où il ſavoit, ſans doute, qu'il n'étoit pas. Il dit tout haut, que *s'il l'avoit trouvé, il lui auroit donné des coups de canne.* Quelqu'un qui ſavoit ſon hiſtoire, lui répondit : *C'étoit apparemment une reſtitution que vous vouliez lui faire.*

On peut rire d'un homme vain & orgueilleux, qui va, pour ainſi dire, au-devant de la raillerie : mais il y a de la honte à ſe moquer d'un ſot, comme il y a de la puérilité & de la ſottiſe à ſe railler des difformités du corps. Celui qui inſulte à la nature, mérite qu'on lui faſſe un reproche plus grand & plus ſenſible, celui de n'avoir,

voir, ni esprit, ni savoir-vivre. Un Seigneur à Cordon bleu, dont le génie passoit pour être fort petit, voyoit briller un gros diamant au doigt d'une femme qui n'étoit pas belle, & qui avoit la main assez maigre & décharnée; il dit en riant à un de ceux qui étoient avec lui : *J'aimerois mieux la bague que la main. Et moi*, repartit la Dame qui l'avoit entendu, *j'aimerois mieux le licol que la bête.*

Le vrai usage de la raillerie, lorsqu'on peut l'employer, ne doit être que pour montrer le ridicule d'un vice, ou d'un défaut, dont on peut se corriger. Quel sujet de plaisir n'est-ce pas néanmoins pour certaines gens, qu'une personne dont le corps a quelque difformité, quelque imperfection? Quel champ pour faire briller leur esprit aux dépens d'un malheureux! Mais quel nom donner à ceux qui, ayant reçu eux-mêmes des défauts de la nature, se moquent des défauts des autres? C'est folie, c'est extravagance, c'est vouloir s'attirer une replique mordante. D'où vient donc que les personnes mal-faites, sont les premieres à railler? N'est-ce pas peut-

être que, sentant le ridicule perpétuel où la nature les a exposées, elles cherchent à prendre leur revanche ? Mais pour l'ordinaire, cela leur réussit mal, parce qu'elles prêtent elles-mêmes, en quelque sorte, le flanc à la raillerie. Un bossu s'étant moqué de Léon Bizantin, qui avoit mauvaise vue, celui-ci lui répondit : *Tu portes sur ton dos la vengeance du reproche que tu me fais.*

Il y a cependant quelquefois de certains conseils que l'on peut donner, même à des Grands, pourvu qu'on n'attaque pas de ces vices qui les déshonorent; mais certains défauts passagers, dont ils peuvent se corriger, parce qu'ils tiennent à la décence. J'en citerai, à ce sujet, un trait arrivé à Philippe, Roi de Macédoine, pere d'Alexandre. Autrefois il n'y avoit aucune Nation dans le Monde, qui portât, dans ses habillements, des caleçons : il n'y avoit que les Gaulois qui en fissent usage. Nous trouvons dans la Vie de César, écrite par Suétone, un passage qui le prouve. Il dit que César, ayant voulu récompenser les services que plusieurs Sei-

gneurs Gaulois lui avoient rendus, donna à un certain nombre le droit de Citoyens Romains, & en fit entrer d'autres dans le Sénat; pour quoi ils furent obligés de prendre l'habillement Romain, & que, pour se moquer d'eux, on afficha dans plusieurs carrefours de la Ville, une espece de pasquinade, qui disoit : *Galli braccas deposuêre in Capitolio. Les Gaulois ont déposé leurs caleçons dans le Capitole.* Il y avoit encore chez toutes les autres Nations un usage fort ancien, qui étoit, que lorsqu'un Prince, ou un Général d'armée, avoit gagné une bataille & fait des prisonniers, il les faisoit vendre à l'encan pour être esclaves. Un jour Philippe, Roi de Macédoine, faisoit vendre en sa présence dans la place publique, un certain nombre de ces prisonniers : il étoit assis négligemment sur un fauteuil, dans la posture d'un homme qui se repose. Sa robe étoit dérangée, & l'on voyoit une de ses jambes découverte, passée sur le genou de l'autre, qui étoit aussi nue. Un des prisonniers apperçut l'indécence de cette posture, & il dit hautement, qu'*il ne devoit*

pas être vendu, parce qu'il étoit ami du Roi, & que s'il pouvoit lui dire deux mots en ſecret, il lui en donneroit la preuve. Philippe fit approcher ce priſonnier, qui lui dit tout bas : *Sire, votre Majeſté n'eſt pas commodément aſſiſe.* Philippe jettant un coup-d'œil ſur la poſture où il étoit, en reconnut l'indécence : il remit doucement ſes deux jambes à côté l'une de l'autre ; il rangea ſa robe de maniere, qu'elle lui couvroit les genoux & une partie des jambes, & enſuite il dit : *Oui, cet homme eſt de mes amis ; je ne m'en ſouvenois pas ; je lui donne ſa liberté*, & il le renvoya. Les Romains étoient très-exacts à garder cette décence. L'Hiſtoire nous en a conſervé un trait bien frappant. Jules-Céſar, voyant accourir pluſieurs Sénateurs, armés de poignards pour lui ôter la vie, & ne pouvant la ſauver, il rangea ſa robe de maniere, qu'il pût tomber avec décence, & s'abandonna à leur fureur.

DE LA RECONNOISSANCE.

La reconnoiſſance eſt une des plus grandes vertus de la ſociété civile. On ſe couvre d'ignominie quand on y manque : il n'y a point de loi pour punir l'ingratitude. Ce vice eſt cependant aſſez répandu dans le monde ; mais on ne connoît pas tous ceux qui en ſont tachés, parce qu'il y a un grand nombre de perſonnes ſages & bienfaiſantes, qui, étant payées d'ingratitude, ont le cœur trop noble & trop bien placé pour s'en plaindre, & qui ne ſavent s'en venger, que par le mépris qu'elles en font. C'eſt ce que je veux faire auſſi ; & au lieu de rapporter des exemples qui puiſſent faire connoître l'horreur de ce vice, parce que je ne le corrigerois pas, j'en citerai d'autres, de reconnoiſſance, afin de faire connoître aux jeunes gens qui liront cet Ouvrage, que, malgré la corruption des mœurs qui regne dans le monde, Dieu a voulu qu'il y eût de tous les temps des hommes vertueux que nous puiſſions imiter, lorſque nous ſerons pé-

nétrés de ſon amour, qui eſt la premiere grace que nous devons lui demander.

Tout le monde ſait la belle réponſe que fit Vaugelas au Cardinal de Richelieu. Ce Miniſtre lui ayant fait donner par le Roi une penſion, pour travailler au Dictionnaire de l'Académie, Vaugelas alla remercier ſon Eminence. *Hé bien*, lui dit le Cardinal, *vous n'oublierez pas, ſans doute, dans le Dictionnaire, le mot de* penſion. *Non, Monſeigneur*, répondit Vaugelas, *& encore moins celui de* reconnoiſſance.

Le Pape Sixte-Quint étoit un homme très-reconnoiſſant. La premiere fois qu'il vint à Rome, il étoit ſi pauvre, dit M. de Thou, qu'il fut obligé de demander l'aumône. Ayant amaſſé quelque argent, il délibéra s'il l'emploieroit à appaiſer la faim qu'il commençoit à ſentir, ou s'il en acheteroit une paire de ſouliers, dont il avoit grand beſoin. Dans cette conſultation intérieure, ſon viſage exprimoit les divers mouvements de ſon ame. Un Marchand voyant ſon embarras, lui en demanda la raiſon. Il la lui avoua ingénument; mais il le fit en même-temps d'une façon ſi

agréable, que, charmé de ſon eſprit, le Marchand l'emmena chez lui, le fit bien dîner, & lui donna de l'argent pour payer ſes ſouliers, & par ce moyen décida ſa conteſtation. Sixte-Quint devenu Pape, n'oublia pas ce bienfait, & récompenſa en Prince le ſervice que ce Marchand lui avoit rendu.

Quoique le cœur ait ſes raiſons pour oublier les bienfaits, il en a ſouvent d'autres pour paroître s'en reſſouvenir, & pour affecter du moins une reconnoiſſance qu'il n'a pas. La reconnoiſſance eſt une vertu fort eſtimée, & l'on regarde les ingrats avec horreur. Une perſonne vaine, ou qui a ſoin de ſa réputation, n'a donc garde de manquer à montrer de la reconnoiſſance. Cette vertu ſert auſſi admirablement aux vues de l'intérêt, parce qu'elle attire de nouveaux bienfaits : on aime à obliger celui qui ſent le bien qu'on lui fait. Il y a, dit-on, du plaiſir à faire du bien à cette perſonne ; elle en eſt reconnoiſſante.

Louis XI, Roi de France, avoit reçu en préſent dix mille écus. Il dit à ſes courtiſans qui étoient autour de lui : *Je ne*

veux pas que cela entre dans mes coffres ; ceux qui m'ont ſervi, n'ont qu'à parler. Tous parlerent, tous le firent de leur mieux, & ne manquerent pas d'exagérer leurs ſervices. Le Chancelier, Pierre de Morvilliers, qui, ſans être plus déſintéreſſé que les autres, étoit ſeulement plus fin, dit d'un air modeſte : *Qu'il étoit plus occupé de ſa reconnoiſſance, que de ſes deſirs, & bien moins en peine d'obtenir de nouveaux bienfaits, que de ſe rendre digne, s'il étoit poſſible, de ceux dont Sa Majeſté l'avoit comblé.* Cette réponſe plut au Roi, qui lui donna les dix mille écus.

Ceux qui ont le cœur bien placé, & qui ſe laiſſent conduire par la vertu, ſont reconnoiſſants, parce qu'ils doivent l'être, & ils le ſont par grandeur d'ame. Faites pour vos bienfaiteurs, tout ce qu'ils doivent attendre de l'homme le plus reconnoiſſant ; ſoyez généreux à l'égard des autres ; mais ſoyez-le, juſqu'à la prodigalité, à l'égard de ceux qui vous ont fait du bien ; prévenez tout ce qui peut leur faire plaiſir. S'ils viennent à ſe trouver dans le

besoin, profitez des moments, signalez votre zele, & que rien ne vous empêche de leur donner des marques de votre reconnoissance.

Le Cardinal Wolsei, Ministre & favori de Henri VIII, Roi d'Angleterre, étant tombé dans la disgrace de son Maître, se vit tout d'un coup, comme il arrive d'ordinaire, mépriſé des Grands & haï du Peuple. Fitz-Williams, un de ses protégés, fut le seul qui osa défendre sa cause, & faire l'éloge des talents & des grandes qualités du Ministre disgracié. Il fit plus, il offrit sa maison de campagne à Wolsei, & le conjura d'y venir au moins passer un jour. Le Cardinal, sensible à ce zele, alla chez Fitz-Williams, qui reçut son maître avec les marques les plus distinguées de respect & de reconnoissance. Le Roi, instruit de l'accueil que ce particulier n'avoit pas craint de faire à un homme qui avoit encouru sa disgrace, fit venir Williams : il lui demanda, d'un ton & d'un air irrités, par quels motifs il avoit eu l'audace de recevoir chez lui le Cardinal, accusé & déclaré coupable de haute

trahiſon. » Sire, répondit Williams, je » ſuis pénétré pour votre Majeſté de la ſou- » miſſion la plus reſpectueuſe. Je ne ſuis, » ni mauvais Citoyen, ni Sujet infidele; » ce n'eſt pas le Miniſtre diſgracié que j'ai » reçu chez moi, c'eſt mon ancien & reſ- » pectable maître, mon protecteur, celui » qui m'a donné du pain, & de qui je » tiens la fortune & la tranquillité dont » je jouis; & je l'aurois abandonné dans » ſon malheur, ce maître généreux, ce » magnifique bienfaiteur. Ah! Sire, j'au- » rois été le plus ingrat de tous les hom- » mes. » Surpris & plein d'admiration, le Roi conçut, dès cet inſtant, la plus haute eſtime pour le généreux Fitz-Williams: il le fit Chevalier ſur le champ, & peu de temps après il le nomma ſon Conſeiller-Privé. Pour le Cardinal Wolſei, le Roi ordonna qu'il fût conduit dans la Tour de Londres. Il mourut en chemin, à l'âge de ſoixante ans. Il dit, un peu avant ſa mort, ces belles paroles: *Hélas! ſi j'avois ſervi le Roi du Ciel, avec la même fidélité que j'ai ſervi le Roi mon maître ſur la terre, il ne m'abandonneroit pas dans ma vieil-*

leſſe, comme mon Prince m'abandonne aujourd'hui.

Quoique l'ingratitude ſoit un monſtre, qui naît, comme de lui-même, dans le cœur de l'homme, & y produit les ſentiments les plus odieux, il ſe trouve néanmoins quelquefois encore ſur la terre, des ames nobles & généreuſes, en qui la reconnoiſſance fait éclater les ſentiments les plus ſublimes, & produit les actions les plus héroïques. Le Chevalier de Forbin nous en a conſervé un bel exemple dans ſes Mémoires. Louis XIV avoit chargé l'Amiral Duquêne de bombarder la ville d'Alger, pour punir les Algériens de leurs infidélités & de leurs inſolences. Ces Corſaires, déſeſpérés de ne pouvoir éloigner de leurs côtes la flotte ennemie qui les foudroyoit, prirent, pour s'en venger, l'horrible réſolution d'attacher à la bouche de leurs canons des eſclaves François, dont les membres étoient jettés ſur les vaiſſeaux des aſſiégeants. Un Capitaine Algérien, qui avoit été pris dans ſes courſes, & très-bien traité par les François, tout le temps qu'il avoit été priſonnier,

reconnut, parmi ceux qui alloient ſubir la même peine, un Officier, dont il avoit éprouvé la plus grande généroſité. A l'inſtant il prie, ſollicite & preſſe pour obtenir la conſervation de ſon bienfaiteur; tout fut inutile. On alloit mettre le feu au canon auquel l'Officier François étoit attaché. L'Algérien ſe jette auſſi-tôt ſur lui, l'embraſſe étroitement; & adreſſant la parole au Canonnier, lui dit : *Tire; puiſque je ne puis pas ſauver la vie de mon bienfaiteur, j'aurai du moins la conſolation de mourir avec lui.* Le Dey, qui étoit préſent à cette ſcene touchante, en fut ſi frappé, que, les larmes aux yeux, il accorda à la reconnoiſſance, ce qu'il avoit refuſé aux prieres.

La généroſité, l'humanité & la bienfaiſance ſont, pour ainſi dire, trois ſœurs, filles de la reconnoiſſance. Ces vertus nous portent également à faire du bien à nos ſemblables. Mais il eſt à propos de les conſidérer chacune en particulier, & d'en mettre de beaux exemples devant les yeux: car c'eſt ſur-tout par des images pathétiques, par des exemples frappants, qu'on

doit réveiller en nous cette ſenſibilité que la nature a miſe dans nos cœurs pour nos ſemblables, & qui eſt une ſource de ſentiments vertueux. Il faut travailler de bonne heure à développer, dans l'eſprit des enfants, ces ſentiments, ſi utiles & ſi néceſſaires à la ſociété, par des leçons proportionnées à leur âge, & par un exercice fréquent, qui leur en faſſe contracter une heureuſe habitude : car *tout s'acquiert par l'exercice*, diſoit un ancien Philoſophe, *& il ne faut pas même en excepter la vertu.* Le plaiſir d'avoir bien fait, augmente & fortifie en nous le deſir de bien faire : la vue de nos bonnes actions enflamme ; elles ſont autant d'engagements contractés avec nous-mêmes. D'ailleurs, comme je l'ai déja dit, les enfants aiment à entendre & à lire des faits agréables & intéreſſants, & ils les retiennent plus facilement que les diſſertations morales, même les plus belles. Je me ſouviens qu'à l'âge de douze ans j'avois lu mon Télémaque, & j'en avois retenu les plus beaux traits.

DE LA GÉNÉROSITÉ.

La généroſité éleve, en quelque ſorte, l'homme au-deſſus de lui-même, puiſqu'elle lui fait préférer les intérêts des autres à ſon propre avantage. J'en citerai deux traits qui ſont bien nobles, & font beaucoup d'honneur à la probité de leurs auteurs, ſur-tout pour le déſintéreſſement.

En l'année 1745, le Prince Charles-Edouard, fils aîné du prétendant au Trône d'Angleterre, ayant perdu en Ecoſſe une bataille déciſive, fut pourſuivi par les troupes victorieuſes. Il erra long-temps ſeul, & toujours au moment de tomber entre les mains de ſes ennemis : on avoit mis ſa tête à prix. Ayant un jour fait dix lieues à pied, & ſe trouvant épuiſé de faim & de fatigue, il entra dans la maiſon d'un Gentilhomme, qu'il ſavoit bien ne pas être dans ſes intérêts. Heureuſement pour lui, ce Gentilhomme étoit un de ces Nobles, qui ſont perſuadés que la vraie Nobleſſe conſiſte dans la pratique

invariable de la vertu. Le Prince y reçut tous les ſecours que la ſituation du Gentilhomme pouvoit lui procurer. Quelque temps après, ce Gentilhomme fut accuſé d'avoir donné, dans ſa maiſon, un aſyle à Edouard, & fut cité devant les Juges. Il ſe préſenta à eux avec la fermeté que donne la vertu, & leur dit : *Souffrez qu'avant de ſubir l'interrogatoire, je vous demande lequel d'entre vous, ſi le fils du Prétendant ſe fût refugié dans ſa maiſon, eût été aſſez vil & aſſez lâche pour le livrer.* Sur cette queſtion, le Tribunal ſe leve & renvoie l'accuſé.

Le trait ſuivant n'eſt pas moins digne de ſervir de modele, ſur-tout dans une profeſſion même où l'honneur doit être la premiere loi, & où les vexations ne ſont pas toujours auſſi rares qu'elles devroient être. Les députés d'une Ville d'Allemagne, vinrent offrir à M. de Turenne cent mille écus, s'il vouloit ne pas faire paſſer ſon armée par cette Ville. Il leur répondit : *Je ne puis en conſcience accepter votre préſent, parce que mon intention n'étoit point de paſſer par-là.*

A ces deux traits, j'en ajouterai un troiſieme. Le fameux Poëte Scarron, ayant éprouvé, comme bien d'autres, que les Muſes donnent plus de renommée que de richeſſes, fut contraint de vendre ſon bien à M. Nublé. Celui-ci lui en donna ſix mille écus, ſans ſavoir préciſément ce qu'il valoit; & Scarron fut content du marché. M. Nublé alla voir ce bien. A ſon retour, il vint trouver Scarron, & lui dit : *Vous avez cru que votre bien ne valoit que ſix mille écus; il en vaut huit mille, par l'eſtimation que j'en ai fait faire;* & il l'obligea de recevoir encore deux mille écus.

M. Danés, Evêque de Lavaur en Languedoc, fut député à Paris par le Clergé de ſa Province. On voulut lui aſſigner, pour les frais de ſon voyage, une ſomme aſſez conſidérable, il la refuſa. *Le revenu de mon Evêché*, dit-il, *me ſuffit. La moindre choſe que je puiſſe faire pour mon Egliſe & pour les Egliſes voiſines, c'eſt d'entreprendre quelques voyages pour leur rendre ſervice : elles ſouffrent aſſez, par les malheurs des temps & par la vexation des Hérétiques.*

La générosité, qui a pour objet de soulager ceux qui sont dans le besoin, est, sans doute, la plus louable, quoiqu'elle ne soit pas toujours la plus éclatante, surtout de la part de ceux que la Religion conduit, & qui, suivant le précepte de l'Evangile, *ne veulent pas que leur main gauche sache ce que fait leur main droite.*

Sous le regne de Henri III, Roi de France, un Juif très-riche étant mort sans laisser d'héritiers, ce Prince fit présent de vingt-cinq mille écus de cette aubaine à Geoffroi Camus de Pontcarré. Ce généreux Citoyen la distribua aussi-tôt à trois Négociants associés, qu'un incendie venoit de ruiner.

Une personne vraiment généreuse, ne l'est point par ostentation, mais par grandeur d'ame. Le Cardinal d'Est avoit un jour invité le Cardinal de Médicis à souper chez lui. Après le repas ils se mirent à jouer : il s'agissoit à la fin d'une somme de dix mille écus. Le Cardinal d'Est eut les cartes favorables; mais il ne voulut pas s'en servir, & il les jetta, comme s'il avoit eu mauvais jeu & qu'il eût perdu.

La partie finie, un Gentilhomme de sa suite lui représenta que le Cardinal de Médicis avoit perdu. *Je le savois bien*, répondit-il ; *mais je ne l'avois pas invité chez moi pour lui gagner son argent.*

Le Duc de Guise, qui fut surnommé le Balafré, à cause d'une blessure qu'il avoit reçue dans une bataille, avoit gagné au jeu cent mille livres à M. d'O, Surintendant des Finances. Celui-ci, le lendemain, lui envoie soixante-dix mille livres en argent, & trente mille livres en or ; cette seconde somme étoit dans un sac de cuir. Le Duc, croyant que ce sac, qui étoit plus petit que les autres, ne contenoit que de l'argent blanc, le donna, par gratification, au Commis qui lui avoit apporté la somme de cent mille livres. Le Commis, qui ignoroit lui-même ce que contenoit ce sac, l'ayant ouvert à son retour, jugea la libéralité si extraordinaire, qu'il ne douta point que le Duc ne se fût mépris. Il lui reporta la somme sur le champ ; mais le Duc la refusa, en lui disant : *Puisque la fortune vous a été si favorable, cherchez un autre que le Duc de*

Guise, pour vous envier votre bonheur.

On doit aimer à donner; mais il faut le faire avec prudence, & consulter ses moyens. Une personne qu'il faudroit interdire de bonne heure, c'est celle qui a le cœur d'un Roi & la fortune d'un particulier. Quand on a tout donné, il ne reste que la honte d'avoir manqué de sagesse, & d'avoir souvent fait des ingrats. C'est ce que fit sentir un jour un ami fidele, à un homme de condition & très-riche, qui avoit le défaut d'ouvrir sa bourse indifféremment à tous ceux qui prenoient auprès de lui le nom d'amis : on peut juger que son argent comptant s'évanouit bientôt. Pour le désabuser & prévenir la ruine qui le menaçoit, son ami supposa qu'il avoit un besoin extrême de deux cents pistoles. Le Gentilhomme généreux offrit aussi-tôt ses services, pour lui procurer cette somme. Il fit sa ronde chez tous ses amis de cour, auxquels il avoit offert sa bourse; il courut toute la matinée, & ne rapporta que quatre pistoles; il travailla le soir sur nouveaux frais; mais sa course fut encore plus ingrate : en vain il s'épuisa

tout le lendemain; il n'eut pour toute récolte de ſes deux journées, que neuf, ou dix piſtoles. Il trouvoit ſes amis glacés & fertiles en défaites; il vint l'annoncer à l'ami pour lequel il s'étoit employé, & lui exprima ſa douleur obligeante. Mais cet ami lui dit : *Banniſſez votre inquiétude; je ne ſuis point en défaut d'argent, & je n'en ai aucun beſoin. J'ai eu recours à cette feinte pour vous deſſiller les yeux, & vous convaincre, par votre propre expérience, que vous ne devez pas donner ſi facilement votre argent à tout le monde.*

Aimez à donner; c'eſt la marque d'un bon cœur. *N'ayez pas*, dit l'Auteur ſacré de l'Eccléſiaſtique, *la main ouverte pour recevoir, & fermée pour donner.* Donnez volontiers, & ne recevez pas aiſément, ſi vous pouvez vous en paſſer; tâchez, tant que vous pourrez, de n'avoir point à reconnoître : il vaut mieux engager les autres à la reconnoiſſance, que de leur en devoir; n'offrez point, ſi vous n'êtes pas charmé qu'on accepte. Quand vous donnez, que ce ſoit le cœur qui donne, & ſouvenez-vous que la généroſité con-

ſiſte moins à donner beaucoup, qu'à donner de bonne grace & à propos.

Il eſt encore une autre eſpece de généroſité, dit la Bruyere, ſur-tout de la part des Grands; c'eſt de recevoir gracieuſement de médiocres préſents de ceux qui ſont au-deſſous de vous, par le plaiſir qu'ils ont de vous les faire, & pour vous faire connoître que c'eſt leur impuiſſance ſeule, qui rend ſtérile la reconnoiſſance qu'ils ont des bienfaits qu'ils ont reçus de vous.

Je crois qu'il n'eſt pas néceſſaire de vous avertir, que vous ne devez jamais être généreux aux dépens de qui que ce ſoit: la généroſité ceſſe d'être vertu, dès qu'elle n'a pas la juſtice pour compagne. La réponſe que fit un jour le Roi de Pruſſe, actuellement regnant, eſt digne de tous les éloges. N'étant encore que Prince Royal, il avoit comblé de préſents une Actrice célebre; il la récompenſa beaucoup moins lorſqu'il fut Roi. Cette Actrice ayant oſé s'en plaindre à lui-même, il lui répondit: *Autrefois je donnois mon argent, aujourd'hui je donne celui de mes Sujets.*

DE L'HUMANITÉ.

L'humanité nous porte à regarder tous les hommes comme nos freres, & à leur faire le plus de bien que nous pouvons, quand ils ont beſoin de nous. Cette aimable vertu eſt fondée ſur la Nature, ou plutôt ſur la ſageſſe de l'Etre ſuprême, qui nous a créés pour vivre en ſociété. Les beſoins de l'homme, ſa foibleſſe, ſes inclinations naturelles, & la plupart de ſes facultés, ſont autant de preuves certaines de cette intention du Créateur. Il a donné à l'homme deux choſes, la raiſon & la ſociabilité. Par-là, celui qui étoit le plus foible, devient égal au plus fort : les forces qui lui manqueroient s'il étoit ſeul, il les trouve en s'uniſſant à ſes ſemblables.

La ſociété étant ſi néceſſaire à l'homme, Dieu lui a donné en même-temps une conſtitution, des facultés, des talents analogues à cet état. Telle eſt la faculté de la parole ſi utile à la ſociété, & qui, hors de-là, ne ſeroit d'aucun uſage : tel

eſt encore ce merveilleux méchaniſme, qui fait que les paſſions & les impreſſions de l'ame, ſe communiquent ſi aiſément d'une perſonne à l'autre : il ſuffit qu'un homme paroiſſe ému & affligé, pour nous émouvoir & nous attendrir en ſa faveur. Les larmes d'un inconnu nous touchent, avant même que nous en ſachions la cauſe, & les cris d'un homme, qui ne tient à nous que par l'humanité, nous font courir à ſon ſecours, par un mouvement naturel qui précede toute délibération.

Cette ſenſibilité & cette pitié que nous éprouvons à la vue des malheureux, n'eſt pas une honteuſe foibleſſe, comme le prétendent les farouches Philoſophes Stoïciens. C'eſt, au contraire, un ſentiment qui fait l'honneur de l'humanité : il eſt l'apanage des cœurs bien faits, & une des plus fortes preuves, que le monde eſt conduit par une ſageſſe ſouveraine, qui ſait tout conduire à ſes fins. Ayant deſtiné les hommes à vivre dans une ſociété, où il y auroit néceſſairement des affligés & des miſérables, le Créateur, toujours attentif aux beſoins de ſes enfants, a im-

primé dans nous le ſentiment de la pitié, qui nous fait éprouver une vive douleur à la vue du malheur d'autrui, & qui nous engage à le ſoulager, pour nous ſoulager nous-mêmes.

L'inſenſibilité eſt donc un grand vice, qui, détruiſant, pour ainſi dire, l'homme, en fait un être ſauvage & iſolé, qui a rompu la plupart des liens qui l'attachoient au reſte de l'Univers, pour le concentrer en lui-même : car la ſenſibilité, pour ce qui nous touche, s'augmente de tout ce que perd celle que nous devrions avoir pour les autres : c'eſt une vérité, dont les Grands ſe chargent ſouvent de nous inſtruire. Quelque vent contraire s'éleve-t-il dans la région des tempêtes, où les place leur élévation, alors nous voyons communément couler, avec abondance, les larmes de ces demi-dieux, qui ſemblent avoir des yeux d'airain, quand ils regardent les malheurs de ceux que la fortune fit leurs inférieurs, la nature leurs égaux, & la vertu, peut-être, leurs ſupérieurs.

Cette monſtrueuſe inſenſibilité pour les autres, qui déshonore tant de Grands, n'eſt

n'eſt pas, à la vérité, le partage de tous. Je pourrois en citer un grand nombre qui ne ſont pas tachés de ce vice. On en a vu même qui ont donné des exemples héroïques de l'humanité la plus ſenſible. On peut mettre dans ce nombre Alfonſe le Grand, Roi d'Aragon. Une Galere, chargée de Malthois & de Soldats, alloit périr, il commanda qu'on les ſecourût. Mais comme il vit que le péril empêchoit qu'on exécutât ſes ordres, il ſe mit lui-même dans une chaloupe, pour aller au ſecours des malheureux. Il dit à ceux qui lui repréſentoient le danger auquel il s'expoſoit : *J'aime mieux être le compagnon, que le ſpectateur de leur mort.*

Quelqu'élevé que ſoit un Grand au-deſſus des autres hommes, il doit toujours ſe ſouvenir que le Créateur, comme nous l'avons dit, nous a tous rendus égaux, dans ce qui eſt eſſentiel à notre nature : c'eſt un principe établi par la Religion & par la Philoſophie. L'inégalité que ſemble mettre entre les hommes la différence des conditions, n'eſt qu'acceſſoire & paſſagere ; elle n'empêche pas qu'au

fond tous les hommes ne se ressemblent. Nous sommes tous hommes, & les Grands peut-être encore plus que les autres, comme le fit entendre, dans une occasion, Charles XII, Roi de Suede.

Un domestique de l'Ambassadeur de France, attendoit, par ordre de son maître, un Ministre de la Cour de Suede. Une personne, vêtue comme un simple Soldat, lui demanda ce qu'il attendoit. Le domestique ne daigna pas satisfaire la curiosité de cet inconnu. Un moment après, des Seigneurs de la Cour aborderent, avec respect, la personne simplement vêtue, & la traiterent de votre Majesté. Le domestique au désespoir, & se croyant perdu, se jette à ses pieds, & lui demande pardon, d'avoir pris, disoit-il, Sa Majesté pour un homme. *Vous ne vous êtes pas mépris*, lui dit le Prince avec humanité, *rien ne ressemble plus à un homme, qu'un Roi.*

Si tous les hommes sont égaux, s'ils sont faits les uns pour les autres, ils doivent donc tous se traiter avec bonté, & se prêter mutuellement les secours dont

ils ſont capables. Ceux qui ſont les plus puiſſants, les plus riches, les plus accrédités, doivent être diſpoſés à employer leur puiſſance, leurs richeſſes, leur crédit, en faveur de tous ceux qui en ont beſoin : car l'humanité embraſſe tous les hommes avec leſquels on peut ſe trouver. Un des Sujets du Duc de Wirtemberg, le remerciant un jour de l'avoir protégé contre ſes perſécuteurs : *Mon enfant*, lui dit le Prince, *j'aurois dû le faire à l'égard d'un Turc ; comment y aurois-je manqué à l'égard d'un de mes Sujets ?*

L'humanité unit tous les hommes par les mêmes liens, & ne fait aucune diſtinction d'amis, ou d'ennemis. Le Duc d'Orléans, qui fut depuis Régent du Royaume après la mort de Louis XIV, voulut, après la bataille de Steinkerque, où il ſe trouva, qu'on mît dans les charriots des vainqueurs, les bleſſés François avec ceux des vaincus. *Après le combat*, dit-il, *il n'y a plus d'ennemis ſur le champ de bataille.*

Jules-Céſar, ſe trouvant un jour en campagne ſurpris par le mauvais temps,

fut contraint de se mettre à couvert dans la maison d'un paysan, étroitement logé. Il apprit qu'il y avoit quelqu'un de malade dans la chambre qu'on lui préparoit, & qui étoit la seule qui fût dans la maison, il ne voulut point la prendre. *S'il faut céder*, dit-il, *les lieux les plus honorables aux grands Seigneurs, il faut céder aussi les plus commodes aux malades*, & il passa la nuit dans une caverne qui étoit proche.

Un volume d'actions semblables à celle que nous allons rapporter, seroit un Livre d'or. En l'année 1662, il y eut à Paris une longue & cruelle famine. Un soir des grands jours d'été, M. de Salo, Conseiller au Parlement, venoit de se promener, suivi seulement d'un laquais. Un homme l'aborda au coin d'une rue, lui présenta un pistolet, & lui demanda la bourse, mais en tremblant lui-même, plus que celui à qui il la demandoit. *Vous vous adressez mal*, lui dit M. de Salo, *je ne vous ferai gueres riche; je n'ai que trois pistoles, que je vous donne très-volontiers.* Il les prit, & s'en alla sans lui rien de-

mander davantage. Le domeſtique de M. de Salo cria au voleur ; mais M. de Salo lui ordonna de ſe taire, & il lui dit de ſuivre adroitement ce voleur, d'obſerver, le mieux qu'il lui ſeroit poſſible, la maiſon où il ſe retireroit, & de revenir lui en rendre compte. Le laquais ſuivit le voleur dans trois ou quatre petites rues, & le vit entrer chez un Boulanger, où il acheta du pain. A dix ou douze maiſons plus loin, il entra dans une allée, & monta à un quatrieme étage. En arrivant chez lui, il jetta ſon pain au milieu de la chambre, & dit à ſa femme & à ſes enfants : *Mangez ; voilà un pain qui me coute cher ; raſſaſiez-vous-en ; un de ces jours je ſerai pendu, & vous en ſerez cauſe.* Sa femme, qui pleuroit, l'ayant appaiſé du mieux qu'elle put, ramaſſa le pain, & en donna à quatre petits enfants qui mouroient de faim. Le laquais, qui avoit pris ſes précautions pour ne pas être apperçu, ayant appris tout ce qu'il vouloit ſavoir, retourna chez ſon maître, après avoir bien remarqué la maiſon & la rue. Le lendemain dès cinq heures du matin, M. de Salo alla

où ſon laquais le conduiſit, & s'informa qui étoit l'homme qui logeoit au quatrieme étage. On lui répondit que c'étoit un Cordonnier, bon homme & bien ſerviable, mais chargé d'une groſſe famille, & ſi pauvre, qu'on ne pouvoit l'être davantage. Il monta chez l'homme qu'il cherchoit, & heurta à la porte. Dès qu'on lui eut ouvert, il fut frappé du ſpectacle qui ſe préſenta : une femme, couverte de haillons qui tomboient en lambeaux; quatre petits enfants enſevelis dans la paille, qui leur ſervoit de lit & d'habits; un homme, dont l'air pâle & l'habillement déchiré, annonçoient le triſte état. Le chef de cette miſérable famille, reconnut celui qu'il avoit volé la veille. Il ſe jette à ſes pieds, lui demande pardon, & le conjure de ne pas le perdre : il lui avoue que le travail lui ayant manqué, il avoit vendu lit, habits, linge, pour nourrir ſa femme & ſes enfants, & qu'il avoit fait la veille ſon premier vol, afin de ne pas périr de faim. Le Conſeiller attendri, ne pouvoit retenir ſes larmes. Il habilla toute cette malheureuſe famille, loua, pour le pere,

une boutique dans le voisinage, lui fit acheter du cuir, & lui avança ce qu'il lui falloit pour attendre le fruit de son travail. Que cette action est belle, généreuse, attendrissante ! On devroit dresser des statues à de tels héros de l'humanité, qui les méritent mieux, sans doute, que ces héros guerriers, dont la gloire n'est fondée que sur des ruines, & ne s'accroît que par la perte, ou le malheur des hommes.

DE LA BIENFAISANCE.

Rien n'approche plus un mortel de la Divinité, que d'être bienfaisant : il est la plus fidele image de Dieu, qui ne cesse de répandre ses bienfaits sur les hommes. *Les plus beaux présents*, disoit Pythagore, *que Dieu ait fait aux hommes, sont de dire la vérité, & de faire du bien aux autres ; car ces deux choses sont les œuvres de Dieu.* Les Scythes, poursuivis par Alexandre jusqu'au milieu des bois & des rochers qu'ils habitoient, dirent à ce conquérant, qui vouloit passer pour le fils de Jupiter : *Tu n'es pas un dieu, puis-*

que tu fais du mal aux hommes. En effet, à considérer avec des yeux philosophes ce Prince, auquel on n'a pas eu honte de donner le nom de Grand, & que nous avons la foiblesse d'admirer, on le voit mettre son plaisir & sa gloire à embraser les Villes, à ravager les Provinces, à renverser les Trônes, à faire les Nations le jouet de sa puissance, & des peuples libres, qui ne lui avoient fait aucun mal, les esclaves de son ambition. Quelle gloire, que celle qui consiste à faire verser des larmes, à répandre le sang, & à se jetter en furieux sur plusieurs milliers de ses semblables, pour les forcer à reculer de quelques toises, ou pour gagner quelques parcelles de ce petit globe, qui, tout entier, ne vaut pas la perte d'un seul homme! Bien différent du vainqueur de l'Asie, & mille fois plus grand que lui, le dernier Duc de Lorraine a signalé tous les jours de son regne, par des bienfaits, qui lui ont mérité le glorieux titre de *Stanislas le Bienfaisant;* nom infiniment préférable à celui de Grand, d'Auguste, ou de Victorieux. Semblable à cet Empereur,

qui fut surnommé l'*Amour & les délices du genre humain*, il eût regardé comme perdus, les jours qu'il auroit passés sans faire du bien. Aussi sa mémoire vivra-t-elle à jamais dans tous les cœurs : car les bienfaits sont des trophées qu'on s'érige dans le cœur des hommes. Si vous voulez être aimé, soyez bienfaisant.

Un jeune Roi, à son avénement au Trône, avoit trouvé un trésor considérable dans les coffres de son pere. La main de la bienfaisance s'ouvrit, & les richesses du Prince se répandirent sur son peuple. Un courtisan en fit des reproches au Prince. *Si l'ennemi*, dit-il, *vient vous attaquer, quels moyens aurez-vous de lui résister, après avoir distribué votre argent à vos Sujets? Alors*, répondit le Roi, *je le redemanderai à mes amis.*

Les hommes se prennent par le cœur & par les bienfaits : ils chérissent les personnes bienfaisantes, & s'intéressent pour elles, quand même ils n'en auroient reçu aucun bien. Un Ministre, dit le Poëte Sadi, étoit bienfaisant. Un jour il déplut au Prince, & fut mis en prison ; mais le

peuple sollicita sa délivrance. Les Gardes lui rendoient sa prison agréable; les courtisans même parloient au Roi de ses vertus, & le Roi lui pardonna. » Vendez, » ajoute Sadi, le jardin de votre pere, » pour en acheter un seul cœur; brûlez » les meubles de votre maison, si vous » manquez de bois pour préparer le repas » de votre ami; faites du bien à vos en- » nemis; ne menacez pas le chien qui » aboie; jettez-lui un morceau de pain. » C'est ce que fit l'Empereur Charles IV. Il sut qu'un de ses Officiers, séduit par l'argent de ses ennemis, méditoit de l'assassiner, ou de l'empoisonner. Il le fit venir, & lui dit: *J'ai appris avec peine que vous n'aviez pas le moyen de marier votre fille, qui est déja grande; tenez, voilà mille ducats pour sa dot.* On peut juger de la surprise de ce traître, qui renonça aussitôt à son dessein criminel.

Les bienfaits gagnent les ennemis & attachent les amis. C'est sur-tout à l'égard de ceux-ci, qu'on doit être bienfaisant: la constance fait la vraie amitié; mais la bienfaisance l'entretient & l'augmente. *Fai-*

tes du bien, dit l'Ecclésiastique, *à votre ami avant votre mort ; faites-lui du bien tandis que vous vivez ; le temps des vraies libéralités est la vie : c'est l'avarice, ou la nécessité qui donne la mort.* N'attendez donc pas à faire part à votre ami du bien dont vous êtes maître, que vous soyez sur le point de ne plus l'être. L'amitié fait des compagnons, & non des héritiers : elle n'offre pas ce qu'on perd & ce qu'on est obligé de laisser ; mais elle rend commun ce qu'on possede. Le Duc de Longueville laissoit la chasse libre à tous les Gentilshommes qui relevoient de lui, disant qu'*il aimoit infiniment mieux avoir des amis, que des lievres.* Croyez de même qu'il vous est infiniment plus glorieux d'être aimé, que d'être riche, plus avantageux d'avoir de bons amis, que de l'or. Si vous en avez, soyez prompt à l'offrir à vos amis, quand ils en ont besoin, & qu'ils vous le demandent. Ne manquez pas l'occasion ; profitez-en avec vivacité ; témoignez plus d'empressement à donner, qu'ils n'en ont à recevoir ; votre argent sera toujours plus honorablement & plus

ſurement entre les mains de vos parents, ou de vos amis, que dans vos coffres; ne craignez que de délibérer trop long-temps, & n'ayez d'autre peine, que de ne les avoir pas prévenus, & de n'avoir pas été aſſez heureux pour deviner qu'ils avoient beſoin de vous; déployez tout votre bon cœur à leur égard, en leur donnant, ou en leur offrant plus même qu'ils ne vous demandent.

Voiture, cet homme ſi connu par ſon eſprit, qui le faiſoit rechercher des perſonnes du premier rang & du premier mérite, & par ſes Lettres, qui ſont écrites avec beaucoup de génie, d'enjouement & de délicateſſe, ayant un jour perdu, ſur ſa parole, chez le Prince de Condé, quatorze cents piſtoles, il écrivit à l'Abbé Coſtar, ſon fidele ami, pour lui demander deux cents piſtoles qui lui manquoient. Coſtar lui répondit : » J'ai une extrême » joie d'être en état de vous rendre le petit » ſervice que vous deſirez de moi; jamais » je n'euſſe penſé qu'on eût tant de plaiſir pour deux cents piſtoles. Après l'avoir éprouvé, je vous donne ma parole

» que j'aurai toute ma vie un petit fonds
» tout prêt aux occaſions où vous en aurez
» affaire. Je vous avertis de plus, qu'un
» de mes amis a toujours mille louis dont
» je puis diſpoſer, comme s'ils étoient
» dans votre caſſette : je ne voudrois pour-
» tant pas vous expoſer par-là à quelque
» perte conſidérable. Un de mes amis me
» diſoit hier, que feu ſon bien avoit été
» le meilleur ami qu'il eût au monde. Je
» vous conſeille de garder le vôtre ; or-
» donnez-moi néanmoins hardiment tout
» ce qu'il vous plaira ; vous ne ſauriez
» prendre tant de plaiſir à me comman-
» der, que j'en aurai à vous obéir. Mais
» quelque ſoumis que je ſois, je me ré-
» volterai, ſi vous voulez m'obliger à pren-
» dre une promeſſe de vous : je ſuis ſur-
» pris que vous en uſiez ainſi avec moi,
» après ce que je vous vis faire l'autre jour
» pour M. Balzac. »

Le trait dont parle Coſtar dans cette Lettre, qui eſt un chef-d'œuvre d'amitié, eſt auſſi très-beau, & prouve que Voiture étoit lui-même généreux & bienfaiſant avec ſes amis. Balzac lui ayant envoyé de-

mander quatre cents écus à emprunter ; Voiture prêta galamment la ſomme, & prenant le billet de Balzac, il mit au bas : *Je ſouſſigné, confeſſe devoir à M. Balzac la ſomme de huit cents écus, pour le plaiſir qu'il m'a fait de m'en emprunter quatre cents.* Il donna enſuite le billet au domeſtique qui l'avoit apporté, afin qu'il le remît à ſon maître. Ce billet fait plus d'honneur à Voiture, que la plus ingénieuſe de ſes Lettres.

Imitez de ſi beaux exemples : quand une fois vous aurez pris quelqu'un en amitié, & qu'il aura beſoin de vos ſervices, rendez-lui-en le plus que vous pourrez. Prenez bien garde de manquer une occaſion de deſſein prémédité : on perd tout le mérite des bienfaits paſſés, quand ils ne ſont pas renouvellés. Celui qui pouvant obliger toujours, ne le fait pas, donne lieu de croire qu'il n'a obligé que par intérêt, ou qu'il n'aime plus : car plus nous faiſons, plus il nous reſte à faire pour nos amis. Tant que le cœur nous parle pour eux, les occaſions ne ceſſent de ſe préſenter pour les ſervir.

Si vous ſavez par d'autres voies la néceſſité où vos amis ſe trouvent, n'attendez pas qu'ils s'adreſſent à vous; épargnez-leur la honte de vous avouer leur état, & la peine de demander; cherchez même, ſi vous le pouvez, quelque moyen honnête pour ménager leur ſenſible délicateſſe, comme fit Deſpréaux à l'égard de Patru, ſon ami. Ce célebre Avocat, réduit à une extrême indigence, & preſſé par un créancier impitoyable, étoit ſur le point de vendre, pour une ſomme aſſez modique, ſes Livres, le ſeul bien qui lui reſtoit. Deſpréaux l'apprit, & alla auſſi-tôt offrir près d'un tiers davantage : mais ayant compté l'argent, il mit dans le marché une condition, qui ſurprit agréablement ſon ami; ce fut qu'il garderoit ſes Livres, & que ſa Bibliotheque ne ſeroit qu'en ſurvivance à Deſpréaux. Ce beau trait a été imité & renouvellé dans ce ſiecle.

La véritable amitié ne ſe borne pas toujours à faire du bien à ſon ami pendant ſa vie; elle étend quelquefois ſes bienfaits au-delà même du tombeau. Un Magiſtrat perdit un ami, qui, en mourant, laiſſa

des dettes, deux enfants, ſans biens & en bas-âge. Ce Magiſtrat retrancha auſſitôt ſon train, ſon équipage, & alla ſe loger dans un fauxbourg, d'où tous les jours il venoit au Palais à pied. Soupçonné d'avarice par les uns, accuſé de mauvaiſe conduite par les autres, il fut en butte à toutes les calomnies. Au bout de deux ans il reparut dans le monde : il avoit épargné une ſomme de vingt mille livres; il en employa une partie à payer les dettes de ſon ami, & plaça le reſte au profit de ſes enfants. Cette action d'amitié & de bienfaiſance, eſt ſublime.

La façon de donner augmente le bienfait.

C'eſt faire deux fois un préſent, que de le faire promptement, & c'eſt encore plus, de le faire de bonne grace. M. de Maupertuis, qui accompagnoit le Roi de Pruſſe à la guerre, fut fait priſonnier à la bataille de Molwitz, & conduit à Vienne. Le Grand-Duc de Toſcane, qui fut depuis Empereur ſous le nom de François I voulut voir un homme qui avoit ſi grande

réputation : il le traita avec estime, & lui demanda s'il ne regrettoit pas quelques-uns des effets que les Hussards lui avoient enlevés. Maupertuis, après s'être fait long-temps presser, avoua qu'il auroit voulu sauver une excellente montre de Graham, dont il se servoit pour ses observations astronomiques. Le Grand-Duc, qui en avoit une du même Horloger, mais enrichie de diamants, dit au Mathématicien François : *C'est une plaisanterie que les Hussards ont voulu faire ; ils m'ont rapporté votre montre ; la voilà, je vous la rends.* C'est sottise de donner de mauvaise grace : le plus difficile est de donner. Que coute-t-il d'y ajouter un sourire ? En faisant du bien, ne faites pas de reproches, & quand vous obligez, que votre visage & vos paroles obligent encore plus. La tristesse de celui qui donne, offense celui qui reçoit, & ôte tout le prix du bienfait. Il y en a qui donnent si mal, ou qui se font si long-temps prier, qu'ils semblent dispenser de la reconnoissance. Quelqu'un se plaignant que le Cardinal Mazarin donnoit de mauvaise grace : *On*

a tort de ſe plaindre, dit le Comte de Buſſi ; *on eſt plus obligé à ce Miniſtre qu'aux autres ; car en donnant, il décharge de la reconnoiſſance.*

Les manieres dures & impolies de certaines perſonnes, gâtent tout ce qu'elles font. Les graces qu'elles répandent, ne devroient annoncer que la bonté de leur cœur, & ſouvent elles ne ſont que de nouvelles inſultes. La politeſſe, qui accompagneroit leur bienfait, le rendroit mille fois plus précieux. *Mon fils*, dit l'Eccléſiaſtique, *ne mêlez pas les reproches à vos bienfaits, & ne joignez jamais à votre préſent, des paroles triſtes & affligeantes : la douceur des paroles vaut mieux, que le préſent même.* La maniere dont Louis XIV accordoit les graces, étoit un ſecond bienfait. Quand il donna l'Evêché de Nîmes à l'Abbé Fléchier, il lui dit : *Ne ſoyez pas ſurpris ſi j'ai récompenſé ſi tard votre mérite ; j'appréhendois d'être privé du plaiſir de vous entendre, ſi je vous faiſois Evêque.* Lorſque le Cardinal de Noailles vint remercier ce Prince, de la Pourpre qu'il lui avoit fait obtenir : *Je*

ſuis aſſuré, M. le Cardinal, lui répondit-il, *que j'ai eu plus de plaiſir à vous donner le Chapeau, que vous n'en avez eu à le recevoir.*

Si vous pouvez donner actuellement, ne permettez pas qu'on vous ſollicite. Ce n'eſt pas être libéral, que de céder à l'importunité; c'eſt acheter ſon repos : on ne donne qu'à demi, lorſqu'on ne donne pas dès le jour qu'on peut donner. Une grace différée ne vaut gueres mieux qu'un refus : il ſemble, par ce délai, qu'on cherche du temps, pour trouver les moyens de ne rien faire; c'eſt témoigner au moins qu'on n'oblige pas avec plaiſir. La joie eſt prompte, & tout ce qui plaît eſt bientôt fait. Il vaudroit mieux, en quelque ſorte, refuſer nettement & tout d'abord, que de faire trop attendre : c'eſt une eſpece de bienfait, de refuſer ſur le champ. Un Gentilhomme étoit venu, de ſa Province à la Cour, pour demander une grace; le Prince la lui refuſa dès la premiere audience. Le Gentilhomme remercia Sa Majeſté avec une grande effuſion de cœur. Le Roi crut qu'il ne l'avoit pas compris, & il lui de-

manda s'il n'avoit pas entendu qu'il lui avoit refusé sa demande. *Oui, Sire*, répondit le Gentilhomme, *& c'est pour cela que je remercie votre Majesté. En me refusant sur le champ, elle me dispense de rester plus long-temps à la Cour, pour y solliciter inutilement ce que je ne devois pas obtenir.* Le Prince sourit à cette réponse inattendue, & lui accorda une partie de ce qu'il demandoit.

Si vous ne pouvez pas accorder ce qu'on vous demande, qu'on voie qu'il vous en coute pour refuser : diminuez la honte du refus, par la peine qu'il paroît vous faire à vous-même, & adouciſſez-le par des paroles gracieuses. Les belles paroles, disent les Italiens, valent beaucoup & coutent peu. *Honor di bocea, assai vale, poco costa.*

Un Magistrat attendoit que Léopold, Duc de Lorraine, sortît de son appartement, pour lui demander un emploi dont on venoit de disposer en faveur d'un autre. Lorsqu'il eut trouvé l'occasion de lui parler, il commença son compliment, où il dit qu'il avoit appris qu'un tel emploi

étoit vacant. Le Duc, voulant épargner le déſagrément d'un refus au ſolliciteur, l'interrompit, & lui dit : *Soyez content, Monſieur, votre ami vient d'obtenir la charge que vous venez me demander pour lui.*

Un homme de condition demandant, pour ſon neveu qui avoit aſſaſſiné une perſonne, grace à Henri IV, ce Prince lui dit avec honnêteté : *Je ſuis fâché, Monſieur, que je ne puiſſe pas vous accorder ce que vous me demandez : il vous ſied bien de faire l'oncle, & à moi de faire le Roi ; j'excuſe votre demande, excuſez mon refus.* Cette façon de refuſer, équivaut preſque à une grace. Celui qui eſt contraint de demander & qui n'obtient pas, eſt doublement humilié : il y a de la cruauté à y joindre des paroles mépriſantes, des railleries ameres, ou de mauvaiſes façons, qui humilient encore davantage.

Ceux qui ſont dans le cas d'accorder beaucoup, ſe trouvent auſſi dans la néceſſité de refuſer ſouvent ; mais une parole honnête & polie, eſt une grace dont ils ne doivent pas être ſi avares, puiſqu'ils

ſont toujours les maîtres de l'accorder; Louis XIV y manquoit rarement; & ſi ſes refus avoient eu quelque choſe de déſagréable, il ſavoit, mieux que perſonne, le réparer, comme il fit à l'égard de Madame de Maintenon. On ſait que cette Dame, dont le mérite étoit égal à la beauté, ſe trouvant pauvre & ſans reſſource, fut mariée au Poëte Scarron, dont l'eſprit étoit auſſi groteſque que la figure. Après la mort de ce Poëte, qui n'avoit gueres de bien qu'une penſion de deux mille livres qu'il tiroit de la Cour, elle employa tous ſes amis & toutes ſes protections, pour obtenir que la penſion lui fût continuée; mais ce fut inutilement. Le Roi fut même ſi rebuté du grand nombre de placets qu'on lui préſentoit à ce ſujet, qu'il dit : *Entendrai-je toujours parler de la veuve Scarron ?* Quelque temps après, elle plut à Madame de Monteſpan, par un compliment flatteur qu'elle lui fit : cette Dame lui demanda un nouveau placet, qu'elle ſe chargea de donner au Roi. Lorſqu'elle préſenta ce placet : *Quoi !* s'écria le Roi, *encore la veuve Scarron ! n'en-*

rendrai-je jamais parler d'autre chose ? En vérité, Sire, dit Madame de Montespan, *il y a long-temps que vous ne devriez plus en entendre parler*, & la pension fut accordée. Mais une chose dont personne n'a encore parlé, & que j'ai entendu dire à M. l'Abbé Fleuri, Auteur de l'Histoire Ecclésiastique, avec lequel j'ai vécu les six dernieres années de sa vie, & qui avoit été Sous-Précepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne, c'est que la grace fut accordée, à condition que la veuve Scarron ne viendroit point remercier le Roi, parce qu'on lui avoit insinué que la veuve Scarron étoit une de ces femmes précieuses & ridicules, dont Moliere avoit fait le portrait dans sa Comédie des Femmes savantes, & qu'en le remerciant, elle lui feroit une harangue ampoulée, qui ne finiroit point. Le mot qu'on a fait dire à Louis XIV : *Madame, je vous ai fait attendre long-temps ; mais vous avez tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous*, est un mot, hors de vraisemblance, prêté à Louis XIV, qui étoit un Prince trop poli & trop bienfai-

ſant, pour faire attendre, pendant deux années, une grace qu'il auroit réſolu d'accorder. La veuve Scarron en eut l'obligation à Madame de Monteſpan, qui, charmée de l'eſprit de cette veuve, en parla au Roi, & détruiſit les fauſſes impreſſions qu'on lui avoit données contre la veuve Scarron.

On doit encore regarder l'action de Madame de Monteſpan, comme un trait de bienfaiſance de ſa part, qui fait connoître la bonté de ſon cœur, dont les ſuites furent infiniment favorables à la veuve Scarron, & la conduiſirent à cette haute fortune dont nous avons été témoins, & dans laquelle elle s'eſt ſi ſagement comportée. De pareils traits devroient nous pénétrer d'admiration, pour les moyens ſecrets dont ſe ſert la divine Providence, dans les événements ſurprenants que nous voyons arriver tous les jours, & que notre ignorance attribue fauſſement à ce que nous appellons haſard, ou fortune.

Lorſque j'ai parlé ci-devant de la conduite que les jeunes gens devoient tenir, lorſqu'il ſeroit queſtion par eux de choiſir

un

un état convenable à leur caractere & à leur fortune, dans lequel ils puſſent mériter, par leur bonne conduite, l'eſtime & la conſidération publique, je leur ai donné les conſeils que je croyois néceſſaires pour y parvenir, & j'ai promis en même-temps de leur donner un plan plus étendu, contenant les maximes néceſſaires pour ſe conduire dans le monde. La premiere ſera donc l'uſage qu'ils doivent faire des conſeils; comment ils doivent ſe comporter pour en recevoir de bons, pour en profiter, & pour ſavoir diſtinguer ceux qui peuvent être pernicieux.

DE LA CONSULTATION.

Cette maxime renferme un des plus prudents conſeils que puiſſe donner la ſageſſe: en les ſuivant, on évitera de faire bien des fautes. *Ceux qui font tout avec conſeil*, dit le plus ſage des Rois, *ſont conduits par la ſageſſe.* A tout âge, en tout état, en toute matiere, on peut tirer un grand fruit des conſeils des autres. Quelque habile, & quelque éclairé que l'on

ſoit, on eſt ſouvent pour ſes propres affaires, comme un Médecin malade qui a beſoin d'en conſulter d'autres. On voit des gens très-habiles prendre l'avis des perſonnes d'un eſprit inférieur, mais capables de réflexions judicieuſes, qui peuvent échapper aux plus éclairés. Le moins habile peut quelquefois inſtruire celui qui l'eſt le plus. L'homme d'eſprit écoute ce qu'on lui dit & en profite, qui que ce ſoit qui parle. Il ſait tirer de chacun quelque étincelle ou quelque rayon de lumiere; & de ces petites lumieres réunies, il fait naître autant de jour qu'il lui en faut pour bien ſe conduire dans ſes entrepriſes. Un de nos meilleurs Poëtes a dit :

Ecoutez tout le monde aſſidu conſultant :
Un ſot quelquefois ouvre un avis important.

Aimez donc à demander conſeil, & prenez pour maxime de ne jamais rien faire de conſéquence ſans avoir conſulté. J'ai rapporté ci-devant un trait de notre bon Roi Henri IV, auquel d'Aubigné, ſon confident, donna un conſeil, qui l'empêcha de faire la plus lourde faute qu'il auroit jamais faite de ſa vie. Lorſque vous demandez

conſeil, faites-le ſincérement ; car beaucoup de gens ne conſultent que pour avoir des approbateurs. Ils ne demandent un avis, que lorſqu'ils ſe promettent de l'avoir tel qu'ils le ſouhaitent. Pour vous ſoyez ſincérement diſpoſé à écouter les conſeils qu'on vous donnera, quelque contraires qu'ils ſoient à vos vues, quelque peu flatteurs, quelque durs même que vous les trouviez. Laiſſez une entiere liberté de dire ce qu'on penſe ; autrement il eſt inutile de conſulter.

Aimez qu'on vous conſeille & non pas qu'on vous loue. Ainſi penſoit M. Godeau, Evêque de Vence, & il en donna un bel exemple dans le temps que ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* commençoit à paroître.

Le Pere le Cointe, ſavant Oratorien, ſe trouva chez un Libraire avec quelques Savants; M. Godeau y étoit auſſi : il avoit eu ſoin de cacher toutes les marques de ſa dignité, qui auroient pu le faire connoître. La converſation ne roula que ſur cette nouvelle Hiſtoire, &, ſuivant la coutume aſſez ordinaire aux Gens de Lettres, on en parla avec beaucoup de liberté. Le Pere le Cointe

convint qu'il y avoit des choſes excellentes dans cet Ouvrage, & qu'on ne pouvoit rien lire de plus judicieux, que les Réflexions de l'Hiſtorien ; mais il ajouta qu'il auroit ſouhaité plus d'exactitude dans les faits. Il fit enſuite remarquer quelques endroits qui l'avoient le plus frappé. M. Godeau l'écoutoit attentivement, ſans dire mot. Après le départ de ce Pere, il eut grand ſoin d'apprendre ſon nom & ſa demeure. Le même jour il ſe rendit à l'Oratoire, & ſe fit annoncer. On peut s'imaginer quelle fut la ſurpriſe du Pere le Cointe, lorſqu'il le vit. Il lui fit des excuſes de ſon indiſcrétion. Le Prélat le remercia au contraire, de ſa ſincérité, le pria de continuer ce qu'il avoit commencé le matin, & lui fit cette priere avec tant d'inſtance, que le Pere ne put lui refuſer ſa demande. Ils lurent enſemble cette Hiſtoire, ſur laquelle le Pere le Cointe fit d'amples remarques. Le Prélat, après l'en avoir remercié, en profita dans une nouvelle édition. Depuis ce temps-là il honora le Pere le Cointe de ſon amitié.

Ce ne ſont pas ſeulement les Auteurs

qui doivent demander volontiers des conseils, & les recevoir avec docilité ; ce sont encore, comme nous l'avons déja dit, tous ceux qui veulent se conduire sagement. Mais beaucoup de gens se font une mauvaise honte de se soumettre aux avis des autres, & un faux honneur de se gouverner par eux-mêmes. Un Prince disoit, qu'*il aimoit mieux faire une sottise de son cru, qu'une belle action par l'avis d'un autre.* En parlant ainsi, il faisoit bien moins son portrait, que celui de bien des hommes, & sur-tout des jeunes gens, qui n'aiment, ni à demander des conseils, ni à en recevoir, parce qu'ils croient toujours penser mieux que les plus sages & les plus éclairés.

Mais il n'y a que l'insensé qui se fie à lui-même. Moins on a d'esprit & de capacité, plus on est d'ordinaire orgueilleux & suffisant. On se persuade qu'on en sait plus que les autres : on croiroit s'abaisser & faire l'aveu de son infériorité, si on consentoit à suivre les conseils qu'un autre nous auroit donnés.

Ce défaut paroît peu de chose dans le

principe ; cependant les effets en ſont très-dangereux. Delà la préſomption, la bonne opinion de ſoi-même, l'attachement opiniâtre à ſes ſens ; vices qui annoncent la petiteſſe d'eſprit, la fatuité, la ſottiſe. Delà les faux jugements, les meſures mal priſes, les démarches inconſidérées, qui ſouvent ſont ſuivies de la honte & du ridicule. Les plus mauvais ſujets ne ſont devenus tels, que pour avoir refuſé d'entendre & de ſuivre les conſeils des perſonnes qui les portoient au bien. Tandis que Néron ſuivit les conſeils de Burrhus & de Séneque, tout l'Empire retentit de ſes louanges ; mais dès que la flatterie l'eut corrompu, il devint l'exécration de l'univers.

Ecouter avec plaiſir les remontrances des perſonnes âgées, eſt la marque d'un eſprit bien fait, qui aſpire à la perfection. Faites-vous donc un honneur & un devoir de prendre, de ſuivre les avis & les conſeils de ceux qui ont plus de ſageſſe, plus d'expérience que vous. L'expérience, qui ne s'acquiert que par ſes fautes, eſt un maître qui coute trop cher. N'imitez pas

ces jeunes gens qui ne deviennent ſages, qu'après s'être épuiſés à faire des folies; qui, dans tout ce qu'ils ont à faire, ne conſultent jamais qu'eux-mêmes, ou des jeunes gens comme eux. Il en couta bien cher à Roboam, Roi d'Iſraël, pour avoir préféré le conſeil inſenſé de ſes jeunes flatteurs, à celui des vieux Conſeillers de Salomon, ſon pere.

Les principaux des Iſraélites étant venus ſupplier Roboam d'adoucir un peu la dureté du joug que Salomon, ſon pere, leur avoit impoſé, & qu'ils continueroient de lui obéir, Roboam abandonnant le conſeil des anciens, pour ſuivre celui des jeunes gens qui avoient été élevés avec lui, répondit aux députés d'Iſraël: *Le moindre de mes doigts eſt plus gros que le dos de mon pere : il vous a fait frapper avec des courroies, & moi je vous ferai frapper avec des ſcorpions.* Sur cette réponſe, dix Tribus ſe revolterent contre Roboam; elles élurent Jéroboam pour leur Roi, & ne revinrent jamais ſous l'obéiſſance des Rois de Juda.

Les véritables qualités de ceux qu'on

penſe à conſulter, ſont d'avoir les connoiſſances néceſſaires. C'eſt la lumiere qu'on cherche, lorſqu'on ſe trouve dans les ténebres. Adreſſez-vous donc à des perſonnes ſages, prudentes, habiles dans la matiere qui doit faire le ſujet du conſeil, & par préférence conſultez les vieillards: le conſeil leur appartient, & l'exécution à la jeuneſſe. *Mais, ſur toutes choſes*, nous dit l'Eccléſiaſtique, *priez le Très-Haut, afin qu'il vous conduiſe dans le droit chemin.* Ce ſage avis ne ſauroit être trop médité, ni trop ſouvent mis en pratique. Ne conſultez pas beaucoup de perſonnes; la multitude des conſeils remplit de doutes & d'incertitudes, au lieu d'éclairer. *N'ayez qu'un conſeiller*, dit l'Eccléſiaſtique, *& choiſiſſez-le entre mille.* Que votre choix tombe ſur un homme qui vous ſoit attaché, qui connoiſſe vos vrais intérêts & qui les aime. Si pluſieurs perſonnes veulent vous donner des conſeils, écoutez-les par politeſſe, ſauf à en faire ce que vous jugerez à propos. Craignez les mauvais conſeils, & ne vous laiſſez point conduire par des hommes qui pourroient vous don-

ner lieu de vous repentir de les avoir suivis. Les mauvais conseils entrent doucement & aisément dans l'esprit. Le sort ordinaire des esprits foibles, quand ils parviennent à l'autorité par la naissance, ou que la fortune les éleve, est de périr par les conseils. La multitude des conseillers fait auprès des Puissances infirmes & aveugles, ce que fait la multitude des Médecins auprès d'un riche malade. Combien de vendeurs de mauvais conseils, les offrent à celui qui a le moyen de les acheter?

Pour vous, soyez très-prudent & très-réservé à donner des conseils. C'est assez d'avoir à se conduire, sans s'exposer à répondre de la conduite des autres. Les meilleurs conseils tournent quelquefois fort mal, & donnent lieu au repentir.

Si l'on ne vous demande point vos avis, ne les donnez point, & ne soyez point fâché qu'on ne vous les demande pas. Si l'on vous consulte, défendez-vous le plus que vous pourrez; excusez-vous sur votre peu de capacité, sur le peu d'étendue de votre esprit; vous ne risquez rien à lui donner des bornes fort étroites. Ayez plus

de réſerve à proportion qu'on vous marque plus de confiance. Les plus ſages conſeils ne réuſſiſſent pas toujours, & le blâme en retombera ſur vous ſeul. Vous aurez quelquefois donné des conſeils déciſifs ſur la fortune, ſur le choix d'un état de vie, ſur un engagement où la liberté ne ſe recouvre point, & toute la vie vous ſerez tourmenté par vos propres regrets, ou par les reproches des perſonnes que vous aurez rendues malheureuſes.

La réſerve à donner des conſeils, ne ſauroit être trop grande dans ceux même qui ſont conſultés par état. Plus la ſainteté de leur état inſpire de reſpect pour leurs conſeils, plus ils doivent être attentifs à ne pas en donner ſouvent. Il ne m'appartient pas de donner des leçons à ceux qui ſont les dépoſitaires de la ſcience des mœurs, & d'inſtruire mes maîtres: mais qu'il me ſoit permis de leur dire, qu'ils ne ſauroient être eux-mêmes trop en garde contre l'envie de donner des conſeils au-delà de leur miniſtere, ou au-deſſus de leurs talents. Il eſt de leur prudence de ne point ſortir des bornes de leur état, de ne point

trop s'embarraſſer dans les affaires du ſiecle, & de s'épargner les chagrins qu'ils eſſuient quelquefois de la part des familles, quand ils ſe ſont mêlés, mal-à-propos, de la conduite domeſtique, des établiſſements, des dernieres diſpoſitions. Toutes ces choſes ſont délicates : on s'expoſe à la critique, à la haine, au reſſentiment ; & tout l'odieux, lorſqu'il y en a, ne manque jamais de retomber ſur celui qui s'y eſt mêlé imprudemment.

Si vous êtes ſage, ſoyez-le donc premiérement pour vous-même : conſultez la prudence ſur tout ce que vous avez à faire, & qu'un conſeil judicieux précede toutes vos actions, lorſqu'elles ſont de quelque importance. Mais pour les perſonnes dont vous n'êtes point chargé, que toute votre prudence ſoit de les laiſſer agir ſelon leurs propres vues, quand aucune néceſſité ne vous oblige à leur propoſer les vôtres.

N'ayez pas, comme quelques-uns, la fureur de donner des conſeils, & ne vous laiſſez pas aiſément ſéduire par l'envie de porter les autres à bien faire, ou à faire mieux. Plus vous paroîtrez avoir envie de

donner des conſeils, moins on auroit envie de les recevoir. Tout homme a de la peine à ſe défaire de ſes préjugés, & perſonne n'aime à ſe laiſſer conduire au-delà de ſes lumieres. Vous ſavez, peut-être, la réponſe de ce gueux de Madrid. Il demandoit l'aumône à une perſonne : celle-ci lui conſeilla de préférer un travail utile à une lâche oiſiveté. *Monſieur,* lui répondit ce pauvre, *c'eſt de l'argent que je vous prie de me donner, & non pas des conſeils.*

DES PROCÈS.

On ne ſauroit avoir trop d'horreur des procès : ils ſont la ruine des familles, la ſource de bien des inquiétudes, de peines & de péchés. On commence par un eſprit de juſtice pour conſerver ſon bien, ou pour défendre ſes droits légitimes : mais quand l'affaire eſt entamée, on ſe fait un point d'honneur de la ſoutenir. Si ſon concurrent fait une ſupercherie, on croit que la repréſaille eſt juſte, on lui en fait une autre. Si l'artifice réuſſit, ce ſuccès engage ; & après avoir plaidé pluſieurs an-

nées, il se trouve à la fin qu'on a perdu son bien, sa probité, son honneur & sa conscience. Le gain d'un procès peut-il balancer tant de pertes ? Et l'espérance de le gagner, si trompeuse, si souvent démentie par l'événement, peut-elle rassurer assez, par la crainte de perdre, avec son bien, ce qui vaut mille fois mieux que toutes les richesses ? Aimez donc la paix : il n'est pas si honorable de vaincre ses ennemis, que de n'en point avoir : il est moins glorieux de renverser la fortune de ses adversaires, que de gagner leur cœur. Prêtez-vous volontiers à toutes les voies honnêtes d'accommodement. C'est gagner un procès, que de ne pas le poursuivre. On doit trembler d'en entreprendre, même avec le meilleur droit, & un Poëte a eu raison de dire :

Ne plaide point, fuis l'avis qu'on te donne,
Laisse là le procès, crois-moi :
Ton Procureur t'a dit que ton affaire est bonne,
Oui, pour lui, mais non pas pour toi.

Quoique la justice ne se vende point, il en coute souvent beaucoup pour l'obtenir ; & après l'avoir obtenue, on est presque

toujours moins riche qu'auparavant. On reprochoit à Racan, célebre Poëte du dernier siecle, qu'il laissoit détériorer toutes ses affaires, parce qu'il se livroit trop à la Poésie. Ces reproches, souvent réitérés de la part de ses amis, le porterent enfin à prendre une exacte connoissance de ses biens. Il s'y appliqua, & réussit tellement, qu'il gagna trente procès. Mais loin d'améliorer par-là sa fortune, il se vit plus pauvre après tant de victoires, ce qui donna lieu à ce vers :

Trente procès gagnés l'ont réduit à l'aumône.

Craignez les procès, mais ne paroissez pas trop les craindre : ce seroit le vrai moyen d'en avoir. Faites bonne contenance; mais, au reste, ne négligez rien de tout ce qui dépendra de vous, pour n'en avoir jamais. C'est être fou de les aimer : c'est une sottise, quand on peut les éviter, d'en avoir avec qui que ce soit; mais c'est une extravagance d'en avoir avec ses proches, de les ruiner, ou de se ruiner soi-même pour enrichir des étrangers.

DE LA DISCRÉTION.

Si quelqu'un vous témoigne assez de confiance pour déposer dans votre sein son secret, vous devez en être flatté; & il faut le garder plus scrupuleusement que ce qui vous concerneroit, & vous importeroit le plus de cacher. Des Courtisans disoient au favori d'un Prince & son confident: *Qu'y a-t-il de nouveau? & que vous a dit le Roi aujourd'hui? car il ne se fie qu'à vous. Pourquoi donc*, répondit-il, *me le demandez-vous?*

Celui qui a la fidélité dans le cœur, dit Salomon, *garde avec soin les secrets qui lui ont été confiés.* C'est une qualité rare & bien estimable. Il n'y a guere qu'une bonne éducation, ou un grand fonds de prudence, qui puisse la donner. Piquez-vous de l'avoir, & que jamais rien au monde ne vous engage à trahir la confiance qu'on a eue en vous. Soyez fidele à ceux qui ont cru que vous l'étiez. Souvenez-vous que le secret doit être mis au rang des choses les plus sacrées : on ne sauroit le ré-

véler, sans une espece de sacrilege.

On doit sur-tout garder, avec fidelité, les secrets de l'amitié. *Celui qui découvre les secrets de son ami*, dit l'Ecclésiastique, *perd sa confiance, & il ne trouvera jamais d'ami selon son cœur.* Un homme infidele au secret, ne sera jamais plus aimé de personne; & ceux même qui l'ont fait parler, seront les premiers à le mépriser. Celui qui révele les secrets d'un ami, n'est pas seulement un indiscret, c'est un perfide. Les moindres fautes en ce genre, sont des crimes irrémissibles: on les punit de la maniere la plus terrible, & la plus à craindre à un homme qui a du sentiment & de l'honneur; c'est qu'on ne lui donne jamais occasion d'y retomber. Lorsque vous laissez sortir de vos levres les secrets de votre ami, croyez que l'amitié, la fidélité, l'honneur, la sagesse & la justice sortent de votre ame en même temps.

On peut manquer au secret de plusieurs façons. Il y a des gens qui promettent le secret, & qui le révelent sans s'en douter: ils ne le disent point, & on le lit sur leur front & dans leurs yeux. D'autres ne di-

ſent pas expreſſément la choſe qu'on leur a confiée; mais ils parlent & ils agiſſent de maniere qu'on la découvre de ſoi-même. Quelques-uns mépriſent votre ſecret, de quelque conſéquence qu'il puiſſe être; ils avouent qu'on leur a défendu d'en parler, & ils le diſent. Cette derniere eſpece d'hommes eſt, ſans doute, la plus odieuſe; mais on ne doit pas moins ſe défier des autres.

Souvent auſſi c'eſt manquer au ſecret, que de laiſſer connoître, après coup, qu'on en a été dépoſitaire. Il ne faut pas même qu'on ſache que nous avons eu une choſe ſous le ſecret, ou que nous l'avons encore. Un ſecret ſoupçonné, eſt plus qu'à demi révélé. Il y en a qui s'imaginent n'avoir pas manqué au ſecret, parce qu'ils ne l'ont dit qu'à une perſonne, & même à un ami; mais on ne le leur avoit pas confié avec la permiſſion de le dire à cette perſonne; & puis il eſt rare que ces ſortes de confidences reſtent dans les premieres mains où elles paſſent. Quelqu'un vint raconter à un autre, une choſe qu'on lui avoit dite ſous le ſecret, & lui recommanda de n'en

point parler. *Soyez tranquille*, lui dit l'autre, *je ſerai auſſi diſcret que vous.*

Je rapporterai ſur ce ſujet un fait ſingulier, arrivé autrefois à Rome dans les beaux temps de cette République. Tout le monde ſait qu'il ſe gardoit alors un ſecret inviolable ſur tout ce qui ſe paſſoit dans les aſſemblées du Sénat : on ne ſavoit jamais rien de ce qui concernoit ſes délibérations, & elles ne devenoient publiques, que lorſqu'il étoit néceſſaire de les mettre à exécution. Un jour un Sénateur qui avoit un fils, auquel il avoit donné lui-même une bonne éducation, & lui avoit ſurtout appris à être diſcret, mena avec lui ce fils, qui avoit environ dix-ſept ans, au Sénat, pour le faire connoître à ſes amis. Le jeune homme s'y comporta poliment & décemment, & fit connoître qu'il avoit été bien élevé. L'aſſemblée étant finie, le pere revint chez lui avec ſon fils : mais étant ſorti pour aller ſur la Place publique, où ſe traitoient à Rome les affaires entre les Citoyens, la mere du jeune homme ſe trouva ſeule avec ſon fils, & elle lui demanda ce qui avoit été décidé au

Sénat. Il refusa de le faire, en disant qu'il étoit très-étroitement défendu de révéler ce qui s'y disoit. Plus le jeune homme vouloit être discret, plus la mere bouilloit de le savoir. Tantôt elle le prioit, elle le caressoit, tantôt elle le menaçoit : les sollicitations durerent deux jours. Enfin l'enfant, qui avoit de l'esprit, lassé des sollicitations de sa mere, dit qu'il vouloit bien l'instruire de ce qu'elle demandoit; mais à condition qu'elle n'en parleroit à personne, parce qu'on le regarderoit comme un indiscret, & qu'il seroit vivement réprimandé par son pere. La mere lui ayant promis de garder le secret : *Eh bien*, dit le jeune homme à sa mere, *il a été décidé dans le Sénat, qu'il seroit permis à chaque Citoyen d'épouser deux femmes.* La mere n'eut rien de plus pressé, que d'aller divulguer cette nouvelle dans toute la Ville. Le lendemain, le Sénat s'étant assemblé de bonne heure, il fut assiégé par un grand nombre de femmes, qui crioient hautement qu'elles ne consentiroient jamais que ce Décret fût exécuté; qu'elles se sépareroient plutôt de leurs maris, & abandon-

neroient la Ville. Lorſque les Sénateurs ſortirent de la Salle, les plaintes & les cris redoublerent. Ils étoient environnés de troupes de femmes, qui diſoient qu'elles s'oppoſoient au Décret. Ils ne ſavoient que répondre à toutes ces plaintes, & ce qui pouvoit y avoir donné lieu. Ils avoient beau dire qu'il n'étoit rien de ce dont elles ſe plaignoient, elles n'en vouloient rien croire. Enfin chacun ſe retira chez ſoi, où les hommes ſouffrirent beaucoup de la mauvaiſe humeur de leurs femmes. Mais le ſoir le jeune homme déclara à ſon pere que c'étoit lui qui étoit cauſe de cet eſclandre; qu'il s'étoit ſervi de cette fauſſeté pour ſe débarraſſer des ſollicitations de ſa mere, à laquelle il n'avoit pas voulu dire ce qui s'étoit paſſé au Sénat. Auſſi-tôt l'hiſtoire ſe répandit dans toute la Ville: les maris ſe moquerent de la crédulité de leurs femmes, & le tumulte s'appaiſa. Le lendemain, le Sénat s'étant aſſemblé, le jeune homme y fut conduit par ſon pere. Tous les Sénateurs donnerent au fils les louanges qu'il méritoit, & féliciterent le pere d'avoir un fils ſi diſcret.

L'homme ſage ſe gardera bien ſur-tout de confier ſon ſecret à trois ſortes de perſonnes : à un babillard, à un enfant & à une femme. Rarement la confidence reſte dans ces ſortes de mains ; & jamais elle n'y demeure, quand elle eſt ſollicitée par une ſuite d'inſtances preſſantes. Il faut cependant convenir qu'il y a des femmes très-diſcretes, & en grand nombre. Ceux qui ont eu l'injuſtice de croire qu'elles étoient incapables de garder un ſecret, ignoroient les beaux traits qu'elles nous ont donnés de leur diſcrétion, & entre autres celui que l'Hiſtoire de la République d'Athenes nous a conſervé. Pluſieurs Athéniens avoient formé la réſolution de délivrer leur Ville du joug de la tyrannie. Une femme, nommée Lionne, étoit du nombre des conjurés. Le Tyran en eſt inſtruit ; il la livre à la torture pour avoir la révélation de ſes complices. Cette femme ſupporte les tourments les plus cruels ; mais craignant que ſa conſtance ne l'abandonne, elle ſe coupe la langue, de peur que ſon ſecret ne lui échappe. Le Tyran ayant été chaſſé, les Athéniens, remplis

d'admiration & de reconnoiſſance pour cette femme, érigerent en ſon honneur, une ſtatue de lionne, ſans langue, & mirent ſur la baſe de cette ſtatue : *La Vertu a triomphé du ſexe.*

Nous pourrions encore rapporter beaucoup d'autres exemples de la diſcrétion des femmes, & de celles ſur-tout qui ſont reconnues pour avoir de l'honneur, de la ſageſſe & de la prudence. Mais il y en a d'autres à qui on ne devroit pas ſe confier, telles que celles que je vais citer. Des deux femmes de Samſon qui le trahirent, la premiere ſe maria à un autre, après avoir divulgué le ſecret que Samſon lui avoit confié, & l'autre ſe laiſſa gagner par l'argent des Philiſtins pour le trahir. Ce fut en faveur de ſon Amant, que Madame de Coatquin trahit le ſecret que M. de Turenne lui avoit confié, comme je le dirai ci-après.

Eh ! qui doute que ſur le ſecret, il n'y en ait qui ſoient ſouvent beaucoup plus prudentes que bien des hommes?

Rien ne peſe tant qu'un ſecret :
Le porter loin eſt difficile aux Dames ;

Et je sais même sur ce fait,
Bon nombre d'hommes qui sont femmes;

A dit notre ami la Fontaine: & parmi ceux-ci n'en a-t-on pas vu qui même avec beaucoup d'esprit & de génie, étoient extrêmement imprudents & indiscrets ? Tels étoient, en particulier, les fameux Arnaud & Nicole. Madame de Longueville, étonnée des réponses indiscretes qui leur échappoient souvent, disoit qu'elle aimeroit mieux confier son secret à un libertin. On rapporte du premier, une Anecdote assez plaisante, qui prouve bien ce que dit la Bruyere, que souvent on se propose fermement de taire une certaine chose; & ensuite, ou par passion, ou par intempérance de langue, ou dans la chaleur de l'entretien, c'est la premiere qui échappe.

M. Arnaud, obligé de se cacher, pour un sujet que tout le monde sait, trouva une retraite à l'Hôtel de Longueville, à condition qu'il n'y paroîtroit qu'en habit séculier, coëffé d'une grande perruque, & l'épée au côté. Il y fut attaqué de la fievre. Madame de Longueville ayant fait venir le Médecin Brayer, lui recommanda d'avoir

ſoin d'un Gentilhomme qu'elle protégeoit particuliérement, & à qui elle avoit donné depuis peu une chambre dans ſon Hôtel. Brayer monte chez le malade, qui, après l'avoir entretenu de ſa fievre, lui demanda des nouvelles. *On parle*, dit Brayer, *d'un Livre nouveau de Port-Royal, qu'on attribue à M. Arnaud, ou à M. de Saci; mais je ne le crois pas de ce dernier, il n'écrit pas ſi bien.* A ce mot, M. Arnaud oubliant ſon habit gris & ſa perruque, lui répondit vivement: *Que voulez-vous dire? mon neveu écrit mieux que moi.* Brayer enviſage ſon malade, ſe met à rire, deſcend chez Madame de Longueville, & lui dit: *Madame, la maladie de votre Gentilhomme n'eſt pas conſidérable; je vous conſeille cependant de faire en ſorte qu'il ne voie perſonne: il ne faut pas le laiſſer parler.*

Il y a des moments bien critiques pour le ſecret: on a beſoin alors de toute ſa raiſon & de toute la force de ſon eſprit, pour le retenir, principalement quand c'eſt la colere, ou l'amour qui ſollicitent à le révéler. Cette derniere paſſion eſt la plus dangereuſe. On révele un ſecret dans la colere;

colere ; mais il échappe dans l'amour, ſi l'on n'eſt infiniment ſur ſes gardes, dans ces moments dont l'ivreſſe fait oublier toutes les loix de la prudence. M. de Turenne en eſt un exemple bien frappant. Il étoit impénétrable à la tête des armées. M. de Louvois, Miniſtre de la Guerre, ſe plaignoit de ce qu'il n'apprenoit ſes deſſeins que par les Gazettes. M. de Turenne ne les confioit pas même au Roi. Ce Prince dit un jour à un Officier-Général, qui partoit pour l'armée d'Allemagne : *Dites, je vous prie, à M. de Turenne, qu'il me faſſe part de ſes deſſeins ; j'y ſuis pour le moins auſſi intéreſſé que lui.* Cependant ce grand homme eut la foibleſſe de découvrir à Madame de Coatquin, qu'il aimoit, un ſecret que le Roi lui avoit confié. Cette Dame le révéla au Chevalier de Lorraine, ſon Amant, & celui-ci en fit confidence à Monſieur, (1) à qui on vouloit le cacher. Ce ſecret étoit le voyage que Madame devoit faire en Angleterre, pour négocier avec le Roi Jacques II, ſon frere.

(1) On appelle ainſi en France le frere du Roi.

Louis XIV eut un éclairciſſement avec M. de Turenne, qui lui avoua qu'il avoit eu la foibleſſe de révéler le myſtere à Madame de Coatquin. *Défiez-vous de cette Dame*, lui dit le Roi, *puiſqu'elle a trahi votre ſecret en faveur du Chevalier de Lorraine, vous voyez bien que vous êtes ſacrifié.* Après cette explication, M. de Turenne alla chez Madame de Coatquin, il lui fit les reproches les plus vifs, & la quitta pour toujours. Quelle défiance ne devons-nous pas avoir de nous-mêmes ! & de quelle foibleſſe l'homme n'eſt-il pas capable, puiſqu'un ſi grand homme, ſi religieux ſur le ſecret, n'a pu garder celui d'un Roi ! Il n'y penſoit jamais, ſans rougir de confuſion. Auſſi dit-il un jour à un Seigneur qui le mit ſur ce chapitre, le ſoir dans ſa chambre : *Éteignons les lumieres, & je vous dirai enſuite cette hiſtoire.*

Ce n'eſt pas aſſez de tenir ſecret ce qui nous a été confié ſous cette condition : la converſation & la ſociété emportent une confiance générale & tacite, qui oblige à taire tout ce qui peut être préjudiciable, en quelque maniere, à celui qui l'a dit.

C'étoit la belle maxime du Comte de Shafsburi, qui eut une occaſion éclatante de la mettre en pratique. Ce Seigneur, célebre en Angleterre par ſa probité, ſa grandeur d'ame, ſes lumieres & ſa politeſſe, après avoir tâché de ſervir le Roi Charles I, étoit devenu ſuſpect à ceux qu'il ſervoit, parce qu'il les ſervoit trop bien; il ſe jetta dans le parti du Parlement. Quelque temps après on y attaqua M. Hollis, ſur des converſations ſecretes qu'il avoit eues avec le Roi. Rien ne manquoit pour le perdre que des témoins. On comptoit en trouver un tel qu'on le déſiroit, dans la perſonne du Comte, qui avoit été dans le cas de tout ſavoir. Il y avoit d'autant moins lieu de douter qu'il ne parlât, que c'étoit pour lui une belle occaſion, & une occaſion qui ſe préſentoit d'elle-même de ruiner un ancien ennemi. Dans cette penſée, on cite le Comte, & on l'interroge. Il répond qu'il ne peut ſe réſoudre à parler en cette rencontre, parce que ce ſeroit avouer que s'il ſavoit quelque choſe au déſavantage de M. Hollis, il avoit recours à cette voie infame, de ſe

venger d'un ennemi. Ceux qui l'avoient fait comparoître, l'exhortent, le preſſent, le menacent : tout fut inutile. On lui ordonna de ſe retirer ; & pluſieurs Membres du Parlement propoſerent avec tant de chaleur de l'envoyer à la Tour, que ſes amis effrayés vinrent le ſolliciter de céder aux inſtances de la Chambre. Mais il demeura ferme dans ſa réſolution ; & il eut le bonheur que méritoit ſon action généreuſe, celui de trouver aſſez d'amis pour ſe tirer d'affaire. M. Hollis alla le remercier en termes pleins de reconnoiſſance & d'eſtime. Le Comte lui dit, qu'*il ne prétendoit lui impoſer aucune obligation par l'action qu'il venoit de faire; qu'il ſe devoit à lui-même la conduite qu'il avoit tenue; qu'il auroit fait la même choſe pour tout autre ; que cependant il connoiſſoit aſſez le mérite de M. Hollis & le prix de ſon amitié, pour être prêt à l'accepter, comme une inſigne faveur, s'il l'en jugeoit digne.* M. Hollis, charmé de ce diſcours, autant que de ce qui y avoit donné lieu, aſſura le Comte d'une amitié ardente & ſincere. Par-là une ancienne méſintelli-

gence entre deux hommes généreux & voisins, fut changée en une amitié solide & vraie.

Le plaisir de faire des heureux.

Faites des heureux, vous le serez. Le plaisir le plus délicat, est de faire celui d'autrui ; de rendre un cœur content ; de combler une ame de joie ; l'honnête homme malheureux que vous sauvez de la misere ; l'orphelin dont vous accommodez le procès qui alloit le ruiner ; le débiteur indigent, à qui vous avancez de quoi satisfaire un créancier dur & impitoyable qui le presse ; ce domestique que vous traitez avec bonté, que vous secourez dans sa maladie, que vous récompensez, que vous établissez ; les pauvres dont vous essuyez les larmes, dont vous soulagez l'indigence : voilà des panégyristes zélés, qui publieront par-tout vos vertus. Pere des pauvres, des orphelins, des affligés, des malheureux, que ce titre est beau ! Vous êtes en même-temps le maître, le pere & l'ami de tous. Chacun s'intéresse à vos peines,

à vos disgraces, à vos maladies : chacun prend part à vos joies, à vos plaisirs, à vos succès. Vous lisez sur tous les visages l'amour qu'on a pour vous.

Quel spectacle plus ravissant, que celui de se voir aimé ! Tous les objets qui se présentent sont agréables ; tous les mouvements qui s'élevent dans le cœur sont des plaisirs. Voulez-vous les gouter ces plaisirs si vrais, si touchants, si dignes d'une belle ame, vivez pour les autres ; vivez sur-tout pour placer le mérite, pour protéger l'innocence, pour secourir l'homme qui souffre. Faites couler la joie dans des cœurs flétris par l'adversité : entrez chez des misérables comme une divinité tutélaire qui préserve de la mort : étudiez toutes les occasions d'épargner du mal aux autres, ou de leur procurer du bien : répandez des graces à propos, sans en être sollicité, par respect pour une pudeur timide, qui les achete toujours cher dès qu'on l'oblige à les demander : faites renaître la sérénité sur des fronts couverts des ombres de la tristesse : ouvrez aux expressions de la reconnoissance, des bou-

ches accoutumées à ne former que des ſons plaintifs & douloureux. Vous goûterez une ſatisfaction plus douce, plus flatteuſe, que celui-là même qui aura ſenti les effets de votre humanité. Si vous ne la croyez pas telle, ſi vous éprouvez la moindre amertume dans le ſouvenir d'une bonne action; ſi vous vous la reprochez, n'y retournez jamais, j'y conſens; mais je ſuis perſuadé que vous continuerez.

Si le riche & le puiſſant vouloient goûter le plaiſir de faire des heureux; s'ils ſaiſiſſoient avec empreſſement les occaſions de faire du bien; s'ils les cherchoient; s'ils les imaginoient, que leur état ſeroit doux & digne d'envie! Ils ſentiroient par eux-mêmes la vérité de cette belle maxime de Jéſus-Chriſt, qu'*il eſt beaucoup plus heureux de donner, que de recevoir.* Oui, quoi qu'en penſent les hommes durs ou intéreſſés, la joie de faire du bien, eſt autrement douce & délicieuſe, que celle de recevoir. Quel plaiſir eſt comparable à celui de rencontrer les yeux de la perſonne qu'on vient de rendre heureuſe! Quel ſon de voix plus

touchant, que celui du malheureux qu'on vient de combler de joie, & qui ne ſait comment exprimer ſa reconnoiſſance! Si l'on a dit de la louange, qu'elle étoit la plus agréable de toutes les muſiques, on peut dire auſſi que de toutes les louanges, la plus agréable eſt celle qu'on a méritée par ſa bienfaiſance. Les ſeuls éloges dont les Grands & les riches ſoient en droit de ne pas ſe défier, ce ſont les éloges qu'ils obtiennent de la reconnoiſſance: toute autre louange peut s'adreſſer à leur fortune; celle-ci ne s'adreſſe qu'à leur perſonne.

Le pouvoir de faire des heureux, eſt le plus beau privilege des richeſſes & de la grandeur: pourquoi donc ſi peu de riches & de grands aiment-ils à l'employer? Il ſemble même que plus on eſt à portée de ſoulager des malheureux, moins on eſt touché de leurs miſeres: plus on a de facilité à s'attirer l'amour & la bienveillance des hommes, moins on en fait cas: plus on eſt en état de répandre la joie & l'alégreſſe dans les cœurs, en y répandant des bienfaits, moins on a d'inclination à

le faire. Alfonſe le Grand, Roi d'Aragon, ne penſoit pas ainſi. Un de ſes Tréſoriers venoit de lui apporter dix mille écus d'or: un Courtiſan, qui ne croyoit pas être entendu du Prince, dit à quelqu'un: *Voilà une ſomme qui me rendroit heureux. Soyez-le*, lui dit le Roi, en la lui donnant.

Dieu n'éleve les Grands au-deſſus des autres, que comme il a élevé le ſoleil au-deſſus des hommes, pour être leur bienfaiteur univerſel. Un Calife, qui faiſoit jetter de l'or dans une citerne, s'écrioit: *Faſſe le Ciel que je vive aſſez pour la remplir!* A ces mots, ſon Favori frémit d'indignation, & voulut s'éloigner. Le Calife l'arrêta. *Où vas-tu? Pardonnez-moi, Seigneur*, répondit le Favori, *je me ſuis reſſouvenu d'avoir accompagné votre aïeul en ce même lieu. La citerne étoit pleine. En la voyant il ſoupira, des larmes coulerent de ſes yeux, & il dit: O Dieu de Mahomet! faites-moi vivre aſſez, pour employer ces richeſſes à rendre mes Sujets heureux.*

On eſt digne de ſon bonheur, quand on aime à le partager. Tel étoit Henri II,

Duc de Montmorenci, (1) qui, par ſes belles qualités, s'acquit l'eſtime de toute la France. Voyageant en Languedoc, dont il étoit Gouverneur, il apperçut dans un champ quatre Laboureurs, qui dînoient à l'ombre d'un buiſſon. *Approchons-nous de ces bonnes gens*, dit-il à ceux qui l'accompagnoient, *& leur demandons s'ils ſe croient heureux.* Trois répondirent, que bornant leur félicité à certaines commodités de leur profeſſion, que Dieu leur avoit données, ils ne ſouhaitoient dans le monde, rien de plus que ce qu'ils avoient. Le quatrieme avoua franchement, qu'une

(1) C'eſt celui qui ayant eu le malheur de ſe laiſſer entraîner dans une révolte, à la ſollicitation de ſa femme, à laquelle il reprocha qu'elle ſeroit cauſe de ſa mort, fut pris à la bataille de Caſtelnaudari, les armes à la main, contre ſon Prince, & décapité à Toulouſe. Sa femme, pénétrée d'affliction d'avoir été la cauſe de la mort de ſon mari, ſe retira aux Religieuſes de la Viſitation de Mou'ins, où elle a paſſé le reſte de ſes jours, & y a fait conſtruire en marbre, à ſon mari, un ſuperbe Mauſolée, qui fait l'admiration de tous les connoiſſeurs.

chose manquoit à son bonheur: c'étoit de pouvoir acquérir un certain héritage que ses peres avoient possédé. *Et si tu l'avois cet héritage*, dit M. de Montmorenci, *serois-tu content? Autant que je puis l'être*, repartit le payſan. *Combien vaut-il? Deux mille francs*, répondit-il. *Qu'on les lui donne*, reprit le Duc, *& qu'il soit dit que j'ai rendu un homme heureux une fois en ma vie.*

L'inclination à faire le bonheur des autres, est une qualité si aimable, qu'elle nous fait aimer de ceux même qui ne peuvent avoir part à nos bienfaits. Qui peut lire encore aujourd'hui, sans attendrissement, les noms de ces Princes dont le souvenir est si cher à l'humanité, des Titus, des Marc-Aurele, des Louis IX, des Louis XII, des Henri IV, des Léopold & des Staniſlas? Chéris, même après leur mort, combien ne le furent-ils pas durant leur vie? Ils aimoient sincérement leurs Sujets, & ils eurent la gloire & le bonheur d'en être sincérement aimés. Les peuples aimoient des Princes qui s'occupoient du bonheur de leurs Sujets: les Princes aimoient des hommes dont le Ciel leur avoit

confié la destinée. Ils aimoient les témoins de leurs vertus, les organes de leur gloire. Leur état étoit comme une famille, où l'amour seul commande & obéit. On pouvoit faire d'eux ce bel éloge que l'Histoire fait de Canut le Bon, Roi de Danemarck : *Il vécut avec ses peuples comme un pere avec ses enfants.*

C'est sur-tout à ceux qui sont chargés de l'éducation des Princes & des Grands, à les former sur de si beaux modeles ; à leur inspirer cette bienveillance, cet amour pour les hommes, qui doit faire leur plus solide gloire ; à leur apprendre à ne tromper l'espérance de ceux qui attendent d'eux leur bonheur, qu'en surpassant leur attente. Il n'y a pas long-temps qu'en Suede, à l'Assemblée des Etats de ce Royaume, un Sénateur dit au Gouverneur de l'héritier de la Couronne : *Conduisez le Prince dans la cabane de l'indigence laborieuse ; faites-lui voir de près les malheureux, & apprenez-lui que ce n'est pas pour servir aux caprices d'une douzaine de Souverains, que les peuples de l'Europe sont faits.*

Louis XII, lorsqu'il n'étoit encore que

Duc d'Orléans, donna auſſi un jour une belle leçon de bonté & d'humanité. Un Gentilhomme de ſa Maiſon, avoit maltraité un payſan. Ce Prince ordonna qu'on ne ſervît pas de pain à ce Gentilhomme, mais ſeulement du vin & de la viande. Ayant ſu qu'il en murmuroit, il le fit appeller, & lui demanda, *Quelle étoit la nourriture la plus néceſſaire?* L'Officier lui répondit, que *c'étoit le pain. Eh! pourquoi donc*, reprit le Prince avec ſévérité, *êtes-vous aſſez peu raiſonnable pour maltraiter ceux qui vous le mettent à la main?*

Lorſqu'il fut monté ſur le Trône, il diminua les impôts de plus de moitié, & ne les rétablit jamais. Il aima ſes Sujets, & témoigna, pendant tout ſon regne, un deſir extrême de les rendre heureux. Auſſi tous les François l'aimoient-ils comme on aime un bon pere. Par-tout où il paſſoit, on alloit au-devant de lui, on le ſuivoit à ſon départ, juſqu'à trois, ou quatre lieues. Un Gentilhomme de la ſuite du Roi, demanda un jour à un vieux Laboureur, qui couroit de toutes ſes forces, *où il alloit*, en lui diſant, qu'*il s'incom-*

modoit à courir ſi fort. Le bon vieillard répondit, qu'*il couroit pour voir le Roi, qu'il avoit pourtant vu en paſſant ; mais qu'il le voyoit ſi volontiers pour les biens qui étoient en lui, qu'il ne pouvoit s'en ſaouler.* Ce ſont les termes de l'Hiſtorien contemporain. A ſa mort, chacun crut perdre ſon pere ; & on l'honora à ſes funérailles, du titre le plus glorieux qu'ait jamais eu un Souverain. Il fut proclamé à ſon de trompe, *Pere du Peuple.*

Après Louis XII, aucun de ſes ſucceſſeurs ne mérita mieux ce beau nom, que Henri IV. Que n'auroit-il pas fait, ſi une main ſacrilege n'avoit pas tranché les jours d'un Prince qui méritoit de ne jamais mourir ? Des troupes qu'il envoyoit en Allemagne, ayant fait du déſordre en Champagne, & pillé quelques maiſons de payſans, il dit aux Capitaines qui étoient demeurés à Paris : *Partez en diligence, donnez vos ordres, vous m'en répondrez. Quoi ! ſi on ruine mon peuple, qui me nourrira ? qui ſoutiendra les charges ? qui paiera vos penſions, Meſſieurs ? Vive Dieu ! s'en prendre à mon peuple, c'eſt*

s'en prendre à moi. Il ordonna de faire punir rigoureuſement les Soldats qui avoient commis ces excès.

Léopold, Duc de Lorraine, dont nous aimons autant à rapporter les actions de bonté & de bienfaiſance, que ſes illuſtres deſcendants ſe plaiſent à nous les retracer, étoit ſi perſuadé qu'un Prince n'eſt ſur le Trône, que pour faire le bonheur de ſes peuples, qu'une perſonne lui faiſant un jour le récit des avantages qu'un Souverain venoit de procurer à ſes Sujets: *Il le devoit*, répondit-il: *je quitterois demain ma Souveraineté, ſi je ne pouvois pas faire du bien.* Une autre fois un des Miniſtres repréſentoit à ce Prince que ſes Sujets le ruinoient: *Tant mieux*, dit-il, *je n'en ſerai que plus riche, puiſqu'ils ſeront heureux.*

Il ne faut pas cependant s'imaginer que les hommes ſeuls ſoient capables de pratiquer les vertus dont je viens de parler. Si les femmes qui les poſſedent auſſi-bien qu'eux, ne les exercent pas avec autant d'éclat, c'eſt qu'elles n'en ont pas, ainſi qu'eux, les moyens & les occaſions. Com-

me ce ſont les hommes qui gouvernent; & qu'ils ont toute la richeſſe & la puiſſance en main, c'eſt à eux principalement que l'on s'adreſſe, & ils en ont ſeuls l'honneur. D'ailleurs les Hiſtoriens ont négligé de nous rapporter les belles actions qu'elles ont faites, & qui auroient mérité nos éloges & nos applaudiſſements. Mais pour ne pas trop m'écarter de mon ſujet, je me contenterai de rapporter les actions de pluſieurs femmes qui ſe ſont diſtinguées par la bienfaiſance & l'humanité dont je viens de parler.

BLANCHE DE CASTILLE.

La premiere que je citerai, eſt Blanche de Caſtille, épouſe de Louis VIII, Roi de France & mere de S. Louis. (1) Tout le monde ſait que le Roi, ſon fils, en partant pour la Terre-Sainte, nomma la Reine Blanche Régente du Royaume, pour le gouverner en ſon abſence; ce qu'elle fit avec une ſageſſe & une prudence qui lui

(1) Voir l'Hiſtoire de S. Louis, compoſée par l'Auteur, qui ſe trouve chez la veuve Deſaint, T. I, page 430.

acquirent la plus grande réputation. Entre les exemples de bienfaiſance qui diſtinguerent ſa régence, celui-ci mérite d'être rapporté.

Le Chapitre de Paris avoit fait empriſonner, comme Seigneur, tous les habitants de Châtenai, Village auprès de Paris, & de quelques autres lieux, pour certaines choſes qu'on leur imputoit, & que la loi des Fiefs interdiſoit aux Serfs: c'étoit ſon droit, ſans doute; mais ce droit ne détruiſoit pas ceux de l'humanité. Ces malheureux, enfermés dans de noirs cachots, manquoient des choſes les plus néceſſaires à la vie, & ſe voyoient en danger de mourir de faim. La Régente, inſtruite de leur état, ne put leur refuſer les juſtes ſentiments de la compaſſion. Elle envoya prier les Chanoines de vouloir bien en ſa faveur, ſous caution néanmoins, relâcher ces infortunés colons, promettant de ſe faire informer de tout, & de faire toute ſorte de juſtice aux Chanoines. Ceux-ci piqués, peut-être, qu'une femme leur fît des leçons d'une vertu qu'eux-mêmes auroient dû prêcher aux autres; ou, ce qui

eſt plus vraiſemblable, trop prévenus de l'obligation de ſoutenir les prétendus privileges de leur Egliſe, répondirent, qu'*ils ne devoient compte à perſonne de leur conduite, vis-à-vis de leurs ſujets, ſur leſquels ils avoient droit de vie & de mort.* En même-temps comme s'ils euſſent voulu inſulter à l'illuſtre protectrice de ces pauvres eſclaves, ils ordonnerent d'aller prendre leurs femmes & leurs enfants, qu'ils avoient d'abord épargnés, les firent traîner impitoyablement dans les mêmes priſons, & les traiterent de façon qu'il en mourut pluſieurs, ſoit de miſere, ſoit de l'infection d'un lieu capable à peine de les contenir. La Reine Blanche, indignée de l'inſolence & de la barbarie des Chanoines, ne crut pas devoir reſpecter des prérogatives qui dégénéroient en abus, & favoriſoient la plus horrible tyrannie. Elle ſe tranſporte à la priſon, commande d'enfoncer les portes, donne elle-même le premier coup, & dans l'inſtant elles ſont briſées. On en voit ſortir un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfants pâles & défaits. Tous ſe jettent aux pieds

de leur bienfaitrice, & réclament sa protection. Elle la leur promit, & tint parole. Les biens du Chapitre furent saisis, moyen toujours sûr de réduire les plus mutins sous le joug de l'autorité légitime. Les Chanoines, plus dociles, consentirent enfin d'affranchir ces malheureux, moyennant une somme payable tous les ans.

ANNE DE BRETAGNE.

La seconde, est Anne de Bretagne, épouse de Louis XII, Roi de France. *Elle fut*, dit Brantome, *la plus honorable Reine qui ait existé depuis la Reine Blanche, mere de saint Louis.* La vertu, l'amour & l'estime avoient présidé au mariage qui fut l'union de ces deux belles ames. Louis eut pendant toute sa vie pour la Reine Anne, les plus grands égards & la plus haute considération. Il la consultoit dans toutes ses affaires importantes, & il ne les terminoit point, sans lui demander conseil, & sans avoir son approbation. Il la laissoit jouir de tous les revenus de son Duché de Bretagne, dont elle disposoit à son gré: aussi en faisoit-elle un emploi bien honorable; car elle étoit très-libérale. Comme

ſon époux ne l'étoit pas moins, & que ſes propres revenus ne ſuffiſoient pas pour ſatisfaire toute ſa généroſité, il y avoit un très-grand nombre d'Officiers auxquels la Reine faiſoit des penſions, ou des préſents extraordinaires, tant en argent, qu'en chaînes d'or. *Enfin*, dit encore Brantôme, *cette honorable & vertueuſe Reine étoit regardée comme la mere des pauvres, le ſupport des Gentilshommes peu fortunés, le recueil des Dames, Demoiſelles & honnêtes filles & le refuge des Savants.* Elle s'informoit de ces Gentilshommes s'ils avoient des filles, & les leur demandoit. Sa Cour étoit une très-bonne école pour elles: elle les faiſoit bien & ſagement inſtruire, n'épargnoit rien pour leur éducation, & leur procuroit des mariages avantageux, auxquels elle contribuoit de ſes deniers.

PHILIPPE DE HAINAUT.

La troiſieme femme qui s'eſt rendue recommandable par ſon humanité & ſa bienfaiſance, eſt Philippe de Hainaut, fille de Guillaume III, Comte de Hainaut, épouſe d'Edouard III, Roi d'Angleterre. Il y a peu

de perſonnes qui ne ſoient inſtruites des principales circonſtances du fameux ſiege de Calais, fait par ce Prince en l'année 1347; mais il y en a une que tout le monde ne ſait peut-être pas, qui fait beaucoup d'honneur à la Reine Philippe.

Cette Princeſſe s'étoit beaucoup diſtinguée par une glorieuſe victoire qu'elle avoit remportée ſur David, Roi d'Ecoſſe, qu'elle avoit fait priſonnier pendant l'abſence d'Edouard, qui, alors occupé au ſiege de Calais, avoit donné, pendant ſon abſence, à la Reine, ſa femme, toute autorité en Angleterre. Après cette belle action, elle s'étoit rendue auprès du Roi, ſon époux, pour recevoir ſes félicitations. Ce Prince avoit réduit la Ville de Calais au point d'être forcée de ſe rendre à diſcrétion. Les conditions en furent dictées par Edouard en ces termes, ſuivant l'Hiſtorien contemporain: » Sire Gauthier de » Mauni, vous direz au Capitaine de la » Ville, que la plus grande grace qu'il » pourra recevoir de moi, c'eſt qu'ils par- » tent de la Ville ſix des plus notables » Bourgeois, les chefs tout nuds & tout

» déchauſſés, les harts au cou & les clefs » de la Ville & du Châtel en leurs mains, » & d'iceux je ferai en ma volonté, & le » remanant je prendrai à merci. » Cette capitulation étant portée dans la Ville, les Bourgeois furent obligés de l'accepter.

Un des principaux, nommé Euſtache de Saint-Pierre, prit la parole, & parla avec un courage & une fermeté qui auroient fait honneur à ces anciens Citoyens Romains du temps de la République. Il dit qu'il s'offroit d'être la premiere victime qui ſeroit ſacrifiée pour le ſalut du peuple, & que plutôt que de voir périr tous ſes compatriotes, il vouloit être un des ſix qu'on livreroit à la vengeance du Roi d'Angleterre. Cet exemple fut ſuivi par cinq autres des plus conſidérables Bourgeois, qui furent préſentés à Edouard, en préſence de ſa Cour & de ſon Armée. Ils ſe jetterent à ſes pieds, & lui demanderent leur grace, qu'il leur refuſa.

Mais la Reine Philippe, auſſi bienfaiſante que courageuſe, touchée de compaſſion ſur le récit que lui fit le Seigneur de Mauni, de la généroſité de ces ſix Bour-

geois, qui ſacrifioient leur vie pour ſauver le reſte des habitants de leur Ville, vint, fondant en larmes, ſe jetter aux genoux du Roi, ſon mari : elle lui demanda leur grace avec tant d'inſtances, qu'il la lui accorda.

Enſuite elle les fit venir à ſon logis, leur fit donner à manger, leur fit fournir des habits & leur donna de l'argent pour ſe retirer où ils voudroient.

CATHERINE ALEXIOWNA.

La quatrieme femme qui s'eſt rendue célebre, tant par ſes grandes actions, que par ſon humanité & ſa bienfaiſance, eſt Catherine Alexiowna, Impératrice des Ruſſies. Je n'entrerai dans aucun détail des événements qui la conduiſirent ſur le Trône des Ruſſies; je dirai ſeulement que le Czar Pierre le Grand, que nous avons vu dans le ſiecle où nous ſommes, former le projet de policer une nation barbare, & d'introduire chez elle les Sciences & les Arts, n'auroit peut-être pas porté ſes deſſeins à leur perfection, s'ils n'avoient été ſoutenus par la ſageſſe d'une femme douée d'un génie, d'une grandeur d'ame

au-dessus de son sexe. Pierre ayant rencontré par hasard chez le Prince Menzichoff, Catherine Alexiowna, & ayant eu avec elle une conversation; elle répondit avec tant de jugement, de sagesse & d'esprit aux questions qu'il lui fit, qu'il en devint éperdument amoureux, & l'épousa en l'année 1707.

Le Czar, ce Héros de son siecle, qui sut adoucir la férocité, éclairer l'ignorance de ses Sujets & triompher de ses ennemis, ne put jamais dompter la violence de son propre caractere. Il s'en faisoit souvent à lui-même les plus grands reproches; mais le trop fréquent usage du vin & des liqueurs fortes, auxquelles on l'avoit accoutumé dès sa jeunesse, le faisoient toujours retomber dans de furieux accès de colere. La seule Impératrice Catherine savoit les réprimer: sa douceur, ses graces, son éloquence tendre & persuasive, modéroient souvent la dureté du caractere de ce Prince. Enfin l'ascendant qu'elle avoit pris sur lui étoit si grand, qu'elle eut le bonheur, par un conseil qu'elle lui donna dans un de ses accès d'emportement,

d'emportement, dont elle triompha, de le garantir lui & ſes Etats de leur entiere ruine.

Le Czar s'étant laiſſé enfermer avec toutes ſes troupes par une armée de ſix cents mille Turcs, étoit ſur le point de périr, faute de vivres. Catherine trouva le ſecret de gagner, à force de préſents, le Grand-Viſir qui les commandoit, & l'engagea de faire une treve, qui délivra le Czar du danger où il étoit de périr. Il ne faut pas être ſurpris que Catherine ſe trouvât à l'armée avec le Czar, pour lui rendre, preſque malgré lui, un auſſi grand ſervice. Elle ne le quittoit jamais dans ſes voyages, afin qu'il pût la conſulter dans toutes ſes affaires.

Elle étoit à l'armée Ruſſienne, lors de cette fameuſe victoire qu'il remporta à Pultava ſur Charles XII, Roi de Suede. Cette Héroïne bienfaiſante y étoit dans une chaiſe ouverte au milieu des combattants, où elle s'occupoit du ſoin de faire retirer de la mêlée les Officiers & les Soldats bleſſés, afin de leur procurer les ſecours néceſſaires, & les empêcher de périr

ſur le champ de bataille, s'ils y étoient abandonnés.

On pouvoit reprocher au Czar de ſe laiſſer trop promptement prévenir, & de trop ſe preſſer de punir. Une intrigue de Cour, conduite par la jalouſie du Prince Menzichoff, qui, du plus bas état, étoit parvenu à la place de premier Miniſtre, fit ſuppoſer des crimes, & proſcrire par le Czar le Vice-Chancelier Shaffirof, qui avoit contribué, avec l'Impératrice, à la paix qu'elle avoit faite avec les Turcs. Catherine eſtimoit Shaffirof: elle découvrit facilement quelle étoit la main qui l'opprimoit. Cette généreuſe protectrice de l'innocence ſollicita ſi vivement la grace du Vice-Chancelier, qu'elle l'obtint au moment qu'il étoit déja monté ſur l'échaffaut pour y recevoir la mort. Shaffirof fut cependant envoyé en exil en Sibérie: mais l'Impératrice, non contente de lui avoir ſauvé la vie, le rétablit dans ſes biens & ſes dignités, lorſqu'après la mort du Czar, elle fut déclarée Impératrice ſouveraine de toutes les Ruſſies.

La ſenſibilité qu'on éprouve à la vue du

malheureux, eſt l'apanage des cœurs nobles & bienfaiſants. Ils ſont touchés des plaintes & des larmes d'un inconnu, avant même qu'ils en ſachent la cauſe. Cette ſenſibilité eſt une vertu que la Sageſſe ſouveraine, qui régit l'univers, imprime dans leurs ames, ſur-tout dans celles qu'elle a deſtinées au gouvernement & au bonheur des peuples. Je citerai un acte bien ſublime de cette ſenſibilité, fait par *MARIE-ANTOINETTE-JOSEPHE-JEANNE D'AUTRICHE*, Archiducheſſe, épouſe de notre auguſte Monarque.

Elle n'étoit encore que Dauphine, lorſque le 21 Octobre 1773, accompagnant le Roi Louis XV, ſon beau-pere, qui chaſſoit dans les environs du Village d'Acheres, un cerf pourſuivi par les chiens, franchit les murs d'un jardin où travailloit un Vigneron, auquel il donna un coup d'andouillet dans l'aine, & le bleſſa dangereuſement, pendant que ſa femme étoit occupée dans les vignes avec deux de ſes enfants & deux femmes du Village. Sa Majeſté, qui étoit alors avec Monſeigneur le Dauphin & Monſeigneur le Comte de

Provence, ayant été instruite de ce malheureux événement, suspendit sur le champ la chasse, fit assurer cette femme de ses bontés pour elle & pour sa famille, ordonna à son Chirurgien de quartier de panser le blessé, de lui rendre compte ensuite de son état, d'en prendre soin & de lui donner tous les secours nécessaires. Madame la Dauphine & Madame la Comtesse de Provence, qui passerent un moment après dans leurs caleches, ayant trouvé cette femme éplorée, s'informerent du sujet de sa douleur. Elles descendirent de leurs voitures, & coururent à elle avec le plus grand attendrissement. Madame la Dauphine lui donna sa bourse, & lui dit, en fondant en larmes, tout ce qui pouvoit modérer sa douleur. Elle l'assura de sa protection, la fit monter, avec ses deux enfants & les deux femmes qui étoient avec elle, dans sa caleche, & les fit conduire dans leurs maisons au Village d'Acheres. Ce spectacle attendrissant, qui caractérise la bonté de cette Princesse, excita la sensibilité de tous ceux qui y furent présents. Dès que Madame la Dauphine

fut de retour au Château, elle envoya ſon premier Chirurgien viſiter le malade. Le Roi ſe faiſoit rendre compte tous les jours très-réguliérement, de l'état de cet homme, dont la guériſon parfaite fut opérée par les ſecours en tous genres qu'on s'étoit empreſſé de lui procurer, par les ordres de Sa Majeſté & de Madame la Dauphine. Enfin cet homme ſe rendit, le 14 Novembre ſuivant, à Fontainebleau, & s'étant trouvé avec ſa famille dans la Galerie des Réformés, au paſſage du Roi, Sa Majeſté s'étant arrêtée pour lui parler, voulut bien lui témoigner, avec la bonté qui la caractériſoit, le plaiſir qu'Elle avoit de le voir rétabli.

Madame la Dauphine, aujourd'hui notre auguſte Reine, toujours guidée par cette ſenſibilité dont je viens de parler, traverſant, au mois d'Août dernier, le Village de S. Michel, à une lieue & demie de Verſailles, apperçut une femme environnée de pluſieurs petits enfants, à peine couverts de mauvais vêtements qui indiquoient leur miſere. Ce tableau, qui offroit ce que la nature humaine, dans ſes

deux extrêmes, a de plus intéreſſant, affecta l'ame compatiſſante de Sa Majeſté. Elle s'approcha de cette femme, l'interrogea avec autant de douceur que de bonté, & apprit qu'elle étoit la grand'mere de ces enfants, privés de leurs pere & mere, elle-même dans ſa caducité, & malgré ſa miſere, leur unique ſoutien. Cette Souveraine, ſi digne d'être chérie, ne ſe contenta pas de lui faire donner ſur le champ un ſecours d'argent fort honnête; mais émue de compaſſion pour le plus jeune de ces orphelins, âgé de trois ans, elle le fit emmener, déclarant qu'elle vouloit lui faire donner une éducation convenable, qui ne ſeroit point à charge à la grand'mere.

Aux actes que je viens de rapporter de cette ſenſibilité bienfaiſante, qui eſt le caractere de ceux que le Ciel a deſtinés pour faire le bonheur des peuples, je joindrai un trait arrivé au Duc de Sudermanie, digne frere du Roi de Suede, actuellement regnant. Son Alteſſe étant de retour à Stockholm, d'un voyage aſſez long qu'elle avoit fait, eſt allée pluſieurs fois à Swarcheutz voir la Reine, ſa mere, &

la Princeſſe ſon épouſe. Dans un de ces petits voyages, le Duc trouva en chemin une charrette renverſée ſur une pauvre femme, prête à expirer, & un vieux charretier, qui n'avoit pas la force de relever la voiture. Le Prince deſcendit auſſi-tôt de cheval, & courut le premier à leur ſecours, & aidé de ſa ſuite, il délivra cette femme du danger où elle étoit. Il la fit enſuite conduire dans la maiſon la plus prochaine, donna de l'argent & les ordres néceſſaires pour le rétabliſſement de la ſanté de cette femme, & ſatisfaire à ſes beſoins. Ce fait eſt arrivé dans le mois d'Août 1776.

Après ce que j'ai dit ſur la félicité qui doit regner dans les cœurs généreux & bienfaiſants, il ne ſuffit pas aux hommes d'en être perſuadés ; ils doivent ſe mettre en état de jouir de ce bonheur par une conduite ſage & prudente. Mais le peu d'ordre qui regne dans les maiſons de ceux qui ſont au-deſſus des autres, s'y oppoſe : à peine connoiſſent-ils quelles ſont leurs richeſſes ; ils ignorent que c'eſt le retranchement des dépenſes ſuperflues,

qui ménage les fonds pour les dépenſes néceſſaires. Si les maîtres vouloient, au lieu de s'occuper de frivolités, pour chaſſer l'ennui qui les dévore, au lieu de ſe ruiner en dépenſes inutiles, s'attacher à connoître l'uſage honnête qu'ils peuvent faire de leurs richeſſes, ils verroient qu'ils ſont plus riches qu'ils ne penſent, & qu'ils peuvent, ſans rien diminuer de ce qui eſt convenable pour ſoutenir noblement leurs états, faire beaucoup d'actes de généroſité & de bienfaiſance. Rien ne les empêche de prendre une connoiſſance exacte de leurs revenus, & de s'arranger pour faire une dépenſe économe & prudente. Je deſire qu'ils choiſiſſent, pour leurs principaux domeſtiques, des hommes ſages & éclairés, afin de conduire ce qu'on appelle les affaires. Les Intendants ſont ordinairement honnêtes gens dans les maiſons rangées. Il faut ſe repoſer ſur eux du travail difficile, déſagréable & des détails d'affaires dont il eſt inutile que les maîtres ſoient inſtruits.

Lorſque les grands Seigneurs voudront, ils trouveront aſſez d'occaſions de s'occu-

per noblement, utilement & agréablement. Ils ſont deſtinés pour être les ſoutiens de l'Etat, & pour aider le Prince dans les fonctions pénibles du gouvernement. Ils doivent donc travailler à s'inſtruire de bonne heure de cette véritable politique qui doit conduire les Souverains, afin que lorſqu'ils ſeront conſultés, ils puiſſent leur donner de ſages conſeils & des avis prudents. Lorſqu'ils tiendront cette conduite, ils imiteront celle de notre auguſte Monarque. Nous le voyons tous les jours préſider à ſon Conſeil, s'occuper de joindre à l'excellente éducation qu'il a reçue, l'expérience qui lui manque, & qui ne peut s'acquérir qu'avec l'âge, afin de remplir ſes vues pour le bonheur de ſes Sujets, qui eſt ſon unique objet, comme il a eu la bonté de nous l'anhoncer par le diſcours qu'il a tenu à ſon premier Lit de Juſtice.

Pourquoi les Seigneurs ne feroient-ils pas, de temps en temps, des voyages dans ces belles terres qu'ils poſſedent, pour connoître les Gentilshommes, leurs vaſſaux, les traiter avec amitié, leur rendre des

ſervices dans les occaſions, aſſoupir les querelles qu'ils auroient, les engager à terminer leurs procès, ſe rendre, pour ainſi dire, leurs juges, enfin en faire des amis? Ils s'informeroient encore des Gentilshommes pauvres, hors d'état de donner de l'éducation à leurs enfants, & ils y contribueroient par leurs bienfaits. Il eſt vrai qu'il faudroit s'éloigner pour quelque temps de la Cour; mais à leur retour le Prince, inſtruit de la conduite qu'ils auroient tenue, les reverroit avec plaiſir, & leur en témoigneroit ſa ſatisfaction.

Soulager les Pauvres vertueux.

Après avoir parlé de la félicité dont jouiſſent ceux qui s'attachent à faire des heureux, il faut leur faire connoître ceux qui ont le plus de droit à leurs libéralités, & dont la vertu eſt, pour ainſi dire, cachée ſous le manteau de la pauvreté. Comme la plupart ne ſavent à qui s'adreſſer pour en demander le ſoulagement, c'eſt aux perſonnes bienfaiſantes à faire faire des recherches exactes de ces ver-

tueux indigents, pour les ſoulager.

Saint Louis, qui a été le plus charitable de tous les hommes, ordonnoit aux Commiſſaires qu'il envoyoit dans les Provinces, de dreſſer des rôles des pauvres Laboureurs qui ne pouvoient plus travailler à cauſe de leur vieilleſſe, & il pourvoyoit à leur ſubſiſtance; il marioit, de ſes deniers, les Demoiſelles dont la pauvreté pouvoit expoſer la vertu. Enfin s'il falloit entrer dans le détail des charités qu'il a faites, il ſeroit immenſe. *Faites du bien*, dit l'Eccléſiaſtique; *ſachez à qui vous le ferez, & votre bonne œuvre ſera bien reçue. Faites du bien à l'homme juſte, & vous en recevrez une grande récompenſe, ſinon de lui, au moins du Seigneur.* Attachez-vous encore, par préférence, aux vieillards, aux malades, aux pauvres honteux, aux perſonnes malheureuſes, que votre charité pourra retirer du déſordre, ou empêcher d'y tomber.

Une femme fort pauvre, mais qui avoit la conſolation d'avoir une fille aimable, dont les graces modeſtes annonçoient la ſageſſe, ſe préſenta avec cette jeune per-

ſonne à l'audience du Cardinal Farneſe. Elle lui expoſa qu'elle étoit ſur le point d'être renvoyée avec ſa fille d'un petit appartement qu'elles occupoient chez un homme fort riche, parce qu'elle ne pouvoit lui payer cinq écus qui lui étoient dus. Le ton d'honnêteté avec lequel elle faiſoit connoître ſon malheur, fit appercevoir aiſément au Cardinal qu'elle n'y étoit tombée, que parce que la vertu lui étoit plus chere que les richeſſes. Il écrivit un billet, & la chargea de le porter à ſon Intendant. Celui-ci l'ayant ouvert, compta ſur le champ cinquante écus. *Monſieur*, lui dit cette femme; *je ne demandois pas tant à Monſeigneur, & certainement il s'eſt trompé.* Il fallut, pour la tranquilliſer, que l'Intendant allât lui-même avec cette femme parler au Cardinal. Son Eminence reprenant ſon billet, dit: *Il eſt vrai, je m'étois trompé, le procédé de Madame le prouve.* Et au lieu de cinquante écus, il en écrivit cinq cents, qu'il engagea la vertueuſe mere d'accepter pour lui aider à marier ſa fille.

Une des charités les plus louables, eſt

ſans doute celle qui a pour objet l'ame, encore plus que le corps, ou qui entretient dans l'amour du travail. L'aumône qui entretient le vice, ou la fainéantiſe, ne mérite pas d'en porter le nom. Un jeune Roi de Perſe fit donner à un pauvre une ſomme aſſez conſidérable. Quelque temps après on lui fit des plaintes du déſordre dans lequel vivoit le pauvre qu'il avoit enrichi. Il ne tarda pas lui-même à le voir à la porte du Palais. Il étoit couvert de lambeaux, & il revenoit demander l'aumône. Le Roi le montrant à un des Sages de ſa Cour : *Voyez-vous*, dit-il, *les effets de la bonté ? Vous m'avez vu enrichir cet homme, en voilà le fruit : mes bienfaits ont corrompu ce pauvre, ils ont été pour lui une ſource de nouveaux vices & d'une nouvelle miſere. Cela eſt vrai*, lui répondit le Sage, *parce que vous avez donné à la pauvreté ce que vous ne deviez donner qu'au travail.*

On rapporte de M. de Launai, célebre Avocat de Paris, qu'il refuſoit rarement l'aumône aux pauvres; mais en la donnant, il leur recommandoit de travailler

pour gagner leur vie. *Je me leve*, leur disoit-il, *tous les jours à cinq heures du matin pour gagner la mienne.* Mais quoique la charité & la bienfaisance ne soient jamais mieux placées, que quand elles servent à entretenir dans l'amour du travail, à soutenir les restes d'une vie infirme & languissante, à soulager la vertu malheureuse, on ne doit pourtant pas refuser d'étendre vers les autres malheureux, une main généreuse & compatissante. *Ne détournez point*, dit l'Ecclésiastique, *vos yeux du pauvre, quoiqu'il vous importune; & ne donnez pas sujet à ceux qui vous demandent, de vous maudire derriere vous : car celui qui vous maudira dans l'amertume de son ame, sera exaucé par celui qui l'a créé.* Le Sage ne prétend pas autoriser les malédictions du pauvre; mais il avertit les riches d'en craindre l'effet. *Celui*, dit aussi Salomon, *qui ferme l'oreille aux cris du pauvre, criera lui-même, & ne sera pas exaucé.*

On reprochoit à un Philosophe, qu'il faisoit l'aumône à un méchant. *Je la fais*, répondit-il, *à la nature, & non à la personne.*

L'aumône eſt pour tous ceux qui peuvent la faire, & pour les riches ſur-tout, d'une obligation abſolue & indiſpenſable ; ils ne ſont que les miniſtres, les ſubſtituts de la Providence. C'eſt eux qu'elle a mis en ſa place, & qu'elle a chargés de pourvoir au beſoin de ſa famille. Pere commun de tous les hommes, Dieu devoit à ſa bonté, à ſa ſageſſe, de pourvoir aux beſoins de tous ſes enfants. Et comment les auroit-il oubliés, lui dont les ſoins bienfaiſants n'oublient pas les animaux ? Celui qui s'eſt chargé de la nourriture des oiſeaux du ciel & des inſectes qui rampent ſur la terre, a confié aux hommes riches celle de ſes enfants les plus chers, pour en être les peres & les conſervateurs. Devoir illuſtre, qu'ils doivent ſe faire un honneur de remplir ! Il n'a donné au riche, plus qu'il ne lui doit, que pour aſſurer au pauvre ce qui lui eſt dû. Il n'a verſé avec profuſion ſes richeſſes dans le ſein de l'un, que pour les répandre, par ſon canal, dans le ſein de l'autre. Ainſi les pluies abondantes qui tombent des plus hautes montagnes, deſcendent en partie

dans les vallons : ainſi l'arbre qui porte ſa tête vers le ciel, courbe, plie ſes rameaux chargés de fruits, vers la terre.

Ne vous figurez donc pas, riches, heureux du ſiecle, que cette fortune, cette abondance, qui vous rend votre ſituation ſi différente de celle du pauvre, ne vous ait été donnée que pour vous ſeul; elle vous a auſſi été donnée pour l'indigent. Vous n'êtes devant Dieu & dans les deſſeins de ſa providence, que les dépoſitaires de ces richeſſes; ce ſont proprement les ſiennes, ou, ſi elles ſont à vous, c'eſt parce qu'il a bien voulu vous choiſir pour en être les économes, & ſe repoſer ſur votre reconnoiſſance du ſoin d'en être les fideles diſpenſateurs.

Mais ſi telle eſt la glorieuſe deſtination du riche, qu'il doit, par ſa fortune, ſuppléer à l'ndigence des pauvres; quel eſt donc le crime de ces hommes, dont les richeſſes, auſſi ſtériles pour les autres qu'elles ſont fécondes en vices pour eux-mêmes, ne ſont employées qu'aux profuſions d'un vain luxe, aux recherches d'une molle délicateſſe, à l'entretien des paſ-

fions, quelquefois les plus baſſes & les plus honteuſes? Quelqu'innocente d'ailleurs, quelque légitime que ſoit leur fortune, ne deviennent-ils pas de coupables uſurpateurs, qui envahiſſent ſur leurs freres, l'héritage paternel qu'ils devoient partager avec eux? De cruels homicides, qui, ſans répandre le ſang du pauvre, ne lui donnent pas moins le coup de la mort; des ennemis, des deſtructeurs de la ſureté publique, puiſque ſi le pauvre trouvoit dans la compaſſion du riche les ſecours qu'il eſt en droit d'en attendre, on ne le verroit pas s'armer du fer contre le citoyen pacifique, & arracher ſes dépouilles ſanglantes: affreuſe & trop ordinaire reſſource d'une miſere exceſſive, qui ſuccombe ſous la multiplicité de ſes beſoins, & ne prend plus conſeil que du déſeſpoir. Quel ſera l'étonnement des riches, quand les vols, les meurtres, les crimes du pauvre leur ſeront reprochés, & que tous ces crimes ajoutés aux leurs, groſſiront le torrent de colere qui viendra fondre ſur eux?

Mais que ſera-ce de ces Grands, de ces riches, qui oubliant que leur grandeur &

leurs richeſſes ne leur ont été confiées que pour protéger l'innocence & ſoulager le malheureux, ſont eux-mêmes les oppreſſeurs de ceux qui ſont au-deſſous d'eux, & font couler des pleurs au lieu de les tarir? Barbares, craignez les plaintes des malheureux, elles pénetrent les cieux, & en font deſcendre la vengeance. *Le Seigneur*, dit Salomon, *ſe rendra lui-même le défenſeur de la cauſe du pauvre, & il percera ceux qui auront percé ſon ame.*

Vous êtes inſenſibles: la Juſtice divine armée de toutes ſes menaces, ne vous frappe point, parce que l'opulence n'enfante que trop ſouvent l'incrédulité, qui refuſe de les croire, ou l'indifférence qui néglige d'y penſer. Mais ſerez-vous également inſenſibles à la voix de la nature, qui vous crie que les pauvres ſont vos freres & vos ſemblables?

Je pourrois vous dire, riches & grands du monde, que ces pauvres que vous mépriſez, ſont au-deſſus de vous; que tout mépriſable que vous paroît leur état, un Dieu l'a comblé de ſes éloges, l'a honoré de ſon choix, & que tout digne d'envie que vous ſemble le vôtre, il l'a frappé de

ſes anathêmes, il a tremblé pour vous. (1) Mais je cherche moins à humilier votre orgueil, qu'à attendrir votre cœur; & quel motif plus propre à le toucher, que celui dont je parle ?

Dans l'intervalle immenſe qui vous ſépare des malheureux, vous les regardez comme des êtres d'une eſpece, pour ainſi dire, & d'une nature toute différente de la vôtre. Mais à quelque diſtance de vous qu'ils paroiſſent, ſous ces dehors mépriſants où ils ſe montrent, l'humanité vous dit que ce ſont vos ſemblables. Ils n'ont, il eſt vrai, aucunes de ces diſtinctions arbitraires, de ces titres faſtueux, jeux du haſard, ou de l'opinion, amuſements de la vanité, & dont on ne fait ſi ſouvent tant de cas, que parce que les autres qualités manquent. Mais s'ils vous reſſemblent ſi peu par ce qui n'eſt que la ſurface, l'enveloppe de l'homme & non pas l'homme même; combien ne conſervent-ils pas de traits eſſentiels & primitifs de reſſemblance, qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître?

(1) *Va vobis divitibus*, &c. Luc, VI, 24.

Ouvrages du même Auteur, pêtris du même limon, animés du même souffle immortel, assujettis aux mêmes besoins, ne sont-ils pas essentiellement tout ce que vous êtes? Pouvez-vous méconnoître en eux votre nature? Si dans l'état même de prospérité & d'abondance, dont vous jouissez, il y a des moments d'amertume & de tristesse qui vous forcent à répandre des larmes, ne sont-elles pas les mêmes que celles qui coulent des yeux de ces infortunés qui viennent implorer votre secours? Lorsque la vivacité de la douleur, ou la longueur de la maladie vous arrache des cris, des impatiences, pouvez-vous ne pas vous reconnoître, dans les cris & les plaintes, que l'excès de leurs maux arrachent aux malheureux? Ne devez-vous donc pas avoir pitié des miseres qui vous sont communes? Et pouvez-vous, sans attendrissement, voir des torrents de larmes couler de ces yeux qui ressemblent aux vôtres?

C'étoit par cette considération puissante, si propre à toucher une ame, d'où la prospérité n'a pas encore banni tout sentiment d'humanité, que Job, dans les

jours de sa gloire & de sa fortune, aimoit à partager la sienne avec les malheureux, & sembloit ne connoître d'autre plaisir, que celui de leur faire oublier, ou du moins de soulager leurs peines. Bien loin d'avoir pour eux ces mépris & ces duretés, compagnes ordinaires de l'opulence, il étoit le pere de l'orphelin, le guide de l'aveugle, le soutien de l'infirmité chancelante. Il se hâtoit d'accorder aux pauvres ce qu'ils attendoient de sa bonté dans leurs besoins; il partageoit avec les indigents, le pain que le Seigneur lui avoit donné en abondance, & de la toison de ses brebis il revêtoit ceux qui manquoient d'habits. Qu'est-ce qui lui inspiroit cette tendresse, cette sensibilité compatissante, qui sembloit être née avec lui, comme il le disoit lui-même? C'est qu'il ne voyoit en eux que ses semblables, des hommes comme lui, & qui, pour être si loin de lui par la fortune, ne cessoient d'y tenir par l'humanité. (1)

(1) *Ab infantia crevit mecum miseratio, & de utero matris meæ egressa est mecum. Numquid non in utero fecit me qui & illum operatus est?* Job, xxxi, 15 & 18.

Quel exemple pour ces Grands, fiers de leurs avantages, qui ne répondent aux cris des malheureux, que par l'indifférence, qui ferment l'oreille à leurs gémissements, mettent une barriere entr'eux & les infortunés, de crainte que l'importunité de leurs sollicitations & les lugubres accents de leur douleur ne troublent, n'interrompent le sommeil de leur mollesse! Quelle leçon pour ces riches superbes & voluptueux, qui refusent tout aux besoins des indigents, tandis qu'ils accordent tout à leurs plaisirs, qui ne leur opposent que des rebuts désespérants, quelquefois des reproches amers, comme si c'étoit un des privileges de la fortune de pouvoir impunément insulter aux malheureux & fouler aux pieds les droits de l'humanité!

Humanité! à ce nom, on sent ses entrailles s'émouvoir & son sein s'ouvrir, pour recevoir les malheureux. Pourquoi faut-il donc que dans un siecle tel que le nôtre, où l'on ne parle que d'humanité, où l'on fait valoir, avec tant d'emphase, les droits de l'humanité, il s'éleve des

voix perfides qui voudroient la faire disparoître ? Car n'est-ce pas là où aboutissent ces systêmes que des Philosophes de nos jours, avides de brillants paradoxes, s'efforcent d'accréditer, de répandre parmi nous ; que tous les états de la vie se ressemblent & se balancent par une exacte égalité de peines & de plaisirs ; que la somme des biens & des maux est absolument la même dans les conditions les plus opposées ; & que si le pauvre est à plaindre, le riche ne l'est pas moins par l'ennui, la lassitude qui accompagne la possession des biens les plus délicieux ? Doctrine funeste & parricide pour tant de malheureux à qui tout manque.

Mais le vertueux Duc d'Orléans ne pensoit pas ainsi : les larmes des malheureux qui honorerent les funérailles de ce riche charitable, sont des panégyristes éloquents & unanimes de ses vertus. C'est ce qu'on a vu arriver à la mort de ce vertueux Prince, qui a donné à la France & à notre siecle un exemple de cette charité bienfaisante dont nous parlons. Il fut véritablement le pere de tous ceux qui étoient

dans le besoin. De quelqu'âge, de quelque sexe, de quelque condition que fussent les malheureux, ils étoient assurés de trouver de la compassion dans le cœur de ce Prince & une ressource dans ses libéralités. Presque tous les jours il leur donnoit audience dans une des Salles de l'Abbaye de Sainte-Genevieve, qu'il avoit choisie pour sa retraite. Tous y étoient admis : il les écoutoit avec bonté & sans chagrin; il leur répondoit avec douceur; il s'attendrissoit sur leur misere; & lorsqu'il ne pouvoit les renvoyer tous satisfaits, on voyoit que son cœur leur accordoit ce que la nécessité l'obligeoit de refuser. Qui pourroit dire toutes les actions de charité & de bienfaisance de ce vertueux Prince? *On auroit peine à croire*, dit un Auteur, qui l'avoit connu particuliérement, *les sommes qu'il employa à faire élever des enfants dans les Colleges & dans les Couvents, à marier des filles, à doter des Religieuses, à faire apprendre des métiers, à rétablir des Marchands, ou à prévenir leur ruine, visiter les malades, leur faire donner les*

secours

secours nécessaires, &c. Aussi lorsque la nouvelle de la maladie dont il fut attaqué & dont il mourut, se fut répandue, toute la France en fut alarmée, & l'Eglise de Sainte-Genevieve ne cessa d'être remplie de pauvres qui offroient des prieres ardentes pour sa conservation.

Sciences accessoires à l'éducation de la jeunesse.

Je me suis principalement attaché dans l'Ouvrage que je viens de donner au Public, à lui faire connoître quelles étoient les sciences les plus nécessaires pour l'éducation de la jeunesse; je veux dire la Religion, l'Histoire & cette véritable Philosophie qui doit leur apprendre à se conduire avec sagesse dans les différents états qu'ils embrassent, afin de mériter l'estime & la considération des honnêtes gens. Je n'ai point voulu entrer dans le détail de toutes ces connoissances que l'on nous offre dans les différents plans d'éducation qui nous ont été donnés; ç'eût été, comme je l'ai déja dit, une éducation encyclopédique.

Je me suis donc attaché à ce qui m'a paru le plus utile & le plus essentiel pour former une bonne éducation. Mais elle demande d'acquérir encore d'autres connoissances, qui peuvent être procurées par les Instituteurs particuliers qu'on mettra auprès des jeunes gens.

L'ÉTUDE DES LANGUES.

La derniere dont je parlerai, est l'étude des Langues, qui doit être plus ou moins étendue, relativement aux différents états auxquels les jeunes gens sont destinés. Celle que je crois la plus nécessaire, est la langue Latine, parce qu'elle doit leur donner l'agrément d'entendre tous ces beaux Auteurs des siecles passés, dont la lecture est un utile & agréable amusement, un préservatif contre l'ennui, & qui les empêchera de se livrer aux frivolités. Il ne faut pas croire que l'étude de cette langue soit bien difficile à l'âge où je desire que les jeunes gens l'apprennent. Nous sommes dans l'usage de commencer leur premiere éducation, par les mettre dans les Colleges

pour y apprendre le Latin. Lorſqu'ils en ſortent, ils en ſavent les uns plus, les autres moins, ſuivant l'étendue de leur génie; mais ils en retiennent toujours les principales regles, & une certaine quantité de mots dont ils ſavent la ſignification. Je voudrois donc qu'on leur fît expliquer, ou traduire les plus beaux morceaux des Hiſtoriens, ou des Poëtes Latins; mais pour ces explications, ou traductions, je voudrois qu'elles fuſſent faites en préſence de l'Inſtituteur, qui leur ſerviroit de Dictionnaire, pour ménager le temps qu'ils perdroient à chercher; je leur ferois encore écrire de leurs mains, leurs traductions, & s'ils y prenoient du gout, on continueroit la même méthode. Comme ils ſont dans l'âge où la mémoire, ſemblable à une terre bien cultivée, reçoit, pour ainſi dire, avec avidité, la ſemence qu'on lui donne, & produit de bons fruits; je ne doute pas qu'en peu de temps, ils n'augmentent conſidérablement la connoiſſance qu'ils ont acquiſe de cette langue pendant leurs Humanités, & qu'ils ne ſoient bientôt en état d'apprendre du La-

tin ce qui leur eſt néceſſaire pour entendre les Auteurs : car je ne prétends pas en faire des Savants, capables de faire des traductions pour le Public.

A l'égard des autres langues, telles que l'Italienne, l'Eſpagnole, l'Allemande & l'Angloiſe, la connoiſſance doit en être variée, ſuivant les différences des états de ceux qui ſont dans les grands emplois. Elles ſont néceſſaires aux perſonnes qui ſont deſtinées aux ambaſſades auprès des Princes de l'Europe, afin de pouvoir leur parler directement. Elles ſont néceſſaires aux Miniſtres des Affaires Etrangeres, aux Secrétaires d'Ambaſſades & à leurs ſubalternes. A l'égard des Miniſtres de l'Etat, ils n'en ont pas tant beſoin, parce qu'ils ſont ordinairement occupés des affaires de l'intérieur du Royaume.

Les langues Italienne & Eſpagnole, ſont aſſez aiſées : je les ai appriſes dans ma jeuneſſe, ſans en avoir vu la Grammaire & ſans Maître, en liſant ſeulement des livres agréables avec l'aide d'un Dictionnaire. Il eſt vrai que je ne les parle pas; mais j'ai donné à des Italiens des explica-

tions de certains passages de leurs Poëtes qu'ils n'entendoient pas, faute de savoir le Latin. J'ai ouï dire à M. l'Abbé Fleury, qui avoit été Sous-Précepteur des trois petits-fils de Louis XIV, qu'on avoit donné aux Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri, des Valets-de-Chambre Italiens, Espagnols & Allemands, pour leur faciliter l'étude & la prononciation de ces langues, & que lorsque les Ambassadeurs d'Espagne vinrent féliciter Philippe, Duc d'Anjou, sur son avénement à leur Couronne, ils furent fort surpris de l'entendre leur répondre dans leur langue. La Noblesse & les personnes riches peuvent fort bien imiter cet exemple, pour ceux de leurs enfants auxquels ils voudront faire apprendre les langues Italienne & Espagnole.

Mais la langue Allemande & Angloise sont beaucoup plus difficiles à apprendre, parce qu'il faut charger sa mémoire de mots nouveaux, rudes, très-difficiles à prononcer, & qui n'ont aucune analogie avec les quatre autres langues; je veux dire le François, le Latin, l'Italien & l'Espagnol:

c'eſt pourquoi il faut prendre des maîtres, & y joindre des domeſtiques qui ſachent ces langues, afin de faire contracter aux jeunes gens l'habitude de les parler.

Comme il y a de beaux & bons Ouvrages dans toutes ces langues, ſi les perſonnes qui aiment l'étude, ne ſont pas à portée de faire un uſage particulier de celles qu'elles auront appriſes, elles ſerviront du moins à les occuper agréablement; mais je ne ſuis pas d'avis de faire apprendre l'Anglois & l'Allemand à ceux auxquels ils ne ſont pas néceſſaires, parce qu'ils pourront employer leur temps à acquérir des connoiſſances plus utiles.

DE LA LECTURE.

Je finirai mon Ouvrage par exhorter la jeuneſſe à s'attacher à la lecture : elle enrichit la mémoire, embellit l'imagination, rectifie le jugement, forme le gout, apprend à penſer, éleve l'ame & inſpire de nobles ſentiments. Les bons Livres ſont des conſeillers aimables, qui nous inſtrui-

ſent ſans nous ennuyer, nous font connoître nos défauts ſans nous offenſer, & nous corrigent ſans nous déplaire.

Alfonſe, Roi d'Arragon, diſoit que les Livres étoient les conſeillers qu'il aimoit le mieux, parce qu'ils ne le flattoient point, & qu'ils lui apprenoient ce qu'il devoit faire. Ce ſont des amis complaiſants, qui s'entretiennent avec nous quand il nous plaît, & que nous quittons quand nous voulons. Ils nous offrent les richeſſes les plus précieuſes de l'eſprit humain, & les découvertes de tous les ſiecles : ils ſont une ſource d'agréments dans tous les états & dans toutes les ſituations de la vie : ils procurent mille plaiſirs dans tous les âges, dans celui même qui n'en goute preſque plus ; plaiſirs qui ſe renouvellent ſans ceſſe, que nous trouvons par-tout, que nous pouvons à tous les inſtants nous procurer. Ils ſont enfin, dans bien des occaſions, une grande reſſource contre l'ennui.

Mais pour recueillir plus ſurement ces fruits précieux, liſez avec choix ; la vie eſt trop courte pour lire toutes ſortes de Livres. Il y en a d'ailleurs de ſi dangereux,

de ſi obſcenes, de ſi impies ſur-tout dans ce ſiecle, qu'il y a beaucoup à craindre pour celui qui lit au haſard. Ce n'eſt pas aſſez de lire avec choix, il faut lire avec réflexion; liſez moins de livres, & liſez-les bien. Il ne reſte rien des lectures trop rapides.

Enfin liſez quelquefois avec un ami judicieux, & communiquez-vous mutuellement vos réflexions, vous en lirez avec plus de plaiſir & avec plus de fruit. En liſant à haute voix, vous aurez encore l'avantage de vous exercer à bien lire; talent rare, que la nature refuſe ſouvent aux hommes même qu'elle a comblés des dons du génie. Saint-Evremond diſoit qu'il n'avoit pas vu en ſa vie trois perſonnes qui ſuſſent bien lire. Le grand Corneille liſoit très-mal; Racine, au contraire, liſoit très-bien: auſſi Louis XIV aimoit-il à l'entendre lire, parce qu'il avoit un talent ſingulier pour faire ſentir les beautés des Ouvrages qu'il liſoit. On peut ſouvent ſe trouver dans le cas de lire à haute voix, & il eſt auſſi honteux pour ſoi, que déſagréable pour les autres de le faire mal.

TROISIEME PARTIE.

Instruction sur l'étude de l'Histoire.

LA premiere connoissance, & celle que j'ai regardée comme la plus nécessaire à la jeunesse, après celle de la Religion & de la Morale civile, est celle de l'Histoire. J'ai fait voir ci-dessus (1) de quelle utilité elle pouvoit être dans tous les états de la vie; & j'ai appuyé les préceptes que j'ai donnés sur des traits historiques, agréables & intéressants; j'ai même indiqué la conduite que devoient tenir les Instituteurs, pour apprendre cette science à la jeunesse. Mais les avis que je leur ai donnés étant trop généraux, parce qu'alors je n'ai pas voulu m'écarter de mon objet principal, je ne suis pas entré dans tout le détail que je croyois nécessaire. C'est pourquoi je l'ai réservé pour cette derniere Partie de mon Ouvrage, dans laquelle je donne-

(1) Voyez page 41 & suivantes.

rai un modele de la conduite qu'il faut tenir, pour faire apprendre aux jeunes gens les premiers éléments de l'Hiſtoire. Je joindrai à ce modele une diſſertation ſur l'Ordre de l'ancienne Chevalerie Françoiſe, & ſur l'éducation que les peres & meres faiſoient alors donner à leurs enfants.

La premiere partie de l'Hiſtoire convenable à la jeuneſſe à laquelle je parle, doit être celle de ſa nation. Quoique nous trouvions dans les Hiſtoires Grecque & Romaine un grand nombre d'actions nobles, vertueuſes & prudentes, qui peuvent nous ſervir d'exemples, cependant comme les caracteres des nations ſont différents, il n'eſt pas à propos que les François apprennent à ſe conduire, ſuivant les maximes & les mœurs des Grecs & des Romains. Si nous voulons bien étudier notre Hiſtoire, nous y trouverons auſſi des modeles de vertus & de belles actions qui ont brillé dans la conduite de nos ancêtres. Nous y reconnoîtrons auſſi les défauts auxquels ils ont été ſujets, & ceux dont ils ſe ſont corrigés, & nous

pourrons les imiter dans l'un & l'autre genre.

Il ſeroit à ſouhaiter de pouvoir trouver des perſonnes aſſez inſtruites, pour faire des précis de traits d'Hiſtoire, courts, agréables & en même-temps faciles à retenir, qu'on feroit apprendre par mémoire, ou du moins écrire par les jeunes gens; & lorſqu'ils les ſauroient, on leur feroit lire ceux qui ſont relatifs aux premiers par les circonſtances.

Par exemple, en faiſant lire l'Hiſtoire du regne de Philippe I, Roi de France, à l'éleve, je lui ferois voir un extrait de l'Hiſtoire des Croiſades, qui contiendroit ſimplement leur origine, avec l'expoſé de la premiere, qui fut faite ſous ce Prince par Godefroi de Bouillon. Enſuite lorſque je ferois lire à l'éleve la vie d'un autre Roi, qui auroit fait une autre Croiſade, je lui en ferois lire l'Hiſtoire particuliere, & ainſi des autres événements; en ſorte qu'il apprendroit en peu de temps l'Hiſtoire des Croiſades ſans en avoir vu l'Hiſtoire générale. Comme les éleves n'auroient appris que des faits agréables &

intéreſſants, cette connoiſſance leur donneroit, ſans doute, du gout pour lire enſuite l'Hiſtoire générale de France.

Je voudrois donc en commencer l'inſtruction par celle de l'Hiſtoire de la troiſieme race de nos Rois, parce que celle de la premiere race eſt trop confuſe & peu agréable, & celle depuis François I, juſqu'à Louis XIV, eſt chargée d'une ſi prodigieuſe quantité d'événements, qu'elle pourroit effrayer nos éleves par ſon immenſité & ſa difficulté.

Ainſi je diviſerai l'étude de l'Hiſtoire de la troiſieme Race en trois parties, ou époques, dans leſquelles on verra les changements arrivés dans nos mœurs & dans la politique de nos Rois.

La premiere contiendra le regne de Huges Capet, juſques & compris celui de Charles le Bel.

La ſeconde ſera depuis celui de Philippe de Valois, juſques & compris celui de François I.

La troiſieme, depuis Henri II, juſqu'à notre temps.

Je vais donc donner un précis du plan

que je crois pouvoir ſervir, pour apprendre à la jeuneſſe comment elle doit étudier cette Hiſtoire. Je ne parlerai ici que de la premiere Partie; ſi ce que j'en dirai eſt approuvé & peut être utile, je donnerai encore par la ſuite des extraits des deux autres Parties, qui mettront les jeunes gens à portée de s'occuper de l'Hiſtoire générale.

Je crois que le premier Livre qu'on doit faire voir à l'éleve qu'on ſe propoſe d'inſtruire, eſt l'Hiſtoire de France, par M. l'Abbé Velly; c'eſt un excellent Ouvrage, bien écrit, & beaucoup moins volumineux que celle du Pere Daniel, qui pourroit dégouter & ennuyer notre éleve, qui n'a pas encore contracté l'habitude de prendre du plaiſir à la lecture. Je ſacrifierois volontiers un exemplaire de cet Ouvrage, ſur lequel je marquerois les endroits qu'il faut faire lire à l'éleve, & ceux qu'il doit laiſſer, ſauf à y revenir par la ſuite. Cela éviteroit à l'Inſtituteur la peine de les mettre par écrit: enſuite il les feroit lire à l'éleve; il lui feroit même écrire de ſa main les endroits les plus remar-

quables, qui deviendroient pour lui une eſpece de traité d'Hiſtoire, qui ſeroit fait de la maniere ſuivante.

Commencement de l'Hiſtoire de la troiſieme Race.

La nation Françoiſe s'étant réunie pour le choix d'un Roi, en faveur de Hugues Capet, Duc de France & Comte de Paris, il eſt ſacré & couronné Roi à Reims, le 3 Juillet de l'année 987, à l'âge d'environ 45 ans. Il fait enſuite couronner ſon fils Robert.

On croit pouvoir fixer à ce regne l'établiſſement des Pairs de France.

Hugues Capet meurt le 29 Août 996, âgé d'environ 57 ans. Son regne ne nous offre aucun événement remarquable digne d'être rapporté.

Robert, âgé d'environ 25 ans, parvient à la Couronne après le décès de Hugues Capet, ſon pere. Henri, Duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet, étant mort ſans laiſſer d'enfants légitimes, laiſſe par teſtament ſon Duché à Robert, ſon ne-

feu, qui en inveſtit Henri, ſon ſecond fils.

Robert meurt le 20 Juillet 1031, âgé de 60 ans. Son regne fut fort tranquille. C'étoit un Prince ſavant pour ſon temps, humain & débonnaire.

Henri I, âgé d'environ 27 ans, ſuccede à Robert, ſon pere, qui l'avoit fait couronner de ſon vivant.

Conſtance, veuve de Robert, mere de Henri, pourſuivant le deſſein qu'elle avoit conçu de faire paſſer la Couronne ſur la tête de ſon ſecond fils Robert, ſurnommé le Diable, Duc de Normandie, au préjudice de Henri, ſon aîné, excite une révolte contre lui, appuyée par Eudes, Comte de Champagne, & par Baudouin, Comte de Flandres. Robert vient au ſecours de Henri, ſon frere, & lui aide à ſoumettre les rebelles. Henri, pour reconnoître le ſervice que ſon frere lui a rendu, lui cede le Duché de Bourgogne.

Henri I fait ſacrer ſon fils Philippe en l'année 1059.

Philippe I parvient à la Couronne en l'année 1060, à l'âge de huit ans. Son regne eſt célebre par pluſieurs grands évé-

nements, mais auxquels il ne prit aucune part. Le plus mémorable, eſt celui de la premiere Croiſade, dans lequel Godefroi de Bouillon, à la tête des plus grands Seigneurs de la France, fit la conquête de la Terre-Sainte, & fut élu Roi de Jéruſalem.

Il faut faire lire à notre éleve l'Hiſtoire de cette Croiſade ſeulement, (1) & réſerver celle des autres pour les regnes des Rois qui y auront eu part.

Philippe répudie la Reine Berthe, ſa femme, dont il avoit pluſieurs enfants, & il épouſe Bertrade de Montfort, qu'il enleve à Foulques Rechin, ſon mari, Comte d'Anjou. Philippe eſt excommunié par le Pape Urbain II. Il eſt obligé de rendre Bertrade à ſon mari.

Philippe étant mort le 29 Juillet 1108, ſon fils Louis le Gros, âgé de 29 ans, qu'il avoit aſſocié à la Royauté, lui ſuccede.

Dans les années 1114 & 1115, on voit le commencement des guerres entre la

(1) On la trouvera dans l'Abrégé des Croiſades, que j'ai donné à la ſuite de l'Hiſtoire de S. Louis.

France & l'Angleterre, occasionnées par le défaut de politique & de prudence de Louis le Gros, qui fut toujours trompé par Henri I, Roi d'Angleterre. Ces guerres ont duré près de 350 ans, & n'ont fini que sur la fin du regne de Charles VII. Louis, pendant son regne, est principalement occupé à retenir dans le respect & la soumission, les principaux vassaux de la Couronne. Il venge le parricide commis en la personne de Charles le Bon, Comte de Flandres, dans l'Eglise de S. Donatien, où il entendoit la Messe.

Louis le Gros meurt à Paris, le premier Août 1037. Ce fut un Prince recommandable par la douceur de ses mœurs & par toutes les vertus qui forment un bon Roi.

Louis VII, dit le Jeune, parvient à la Couronne à l'âge de 18 ans. Il fut ainsi nommé pour le distinguer de son pere, qui l'avoit associé de son vivant au gouvernement.

Le regne de ce Prince est mémorable, & en même-temps déplorable, par la Croisade qu'il entreprit à la tête d'une armée

de plus de cent mille hommes, qu'il ne put conduire que jusques sur les confins de la Palestine. Cette armée fut entiérement détruite par la trahison & les infidélités d'Emmanuel Comnene, Empereur de Constantinople, dont le jeune Roi ne put se garantir, faute d'expérience & de prudence, & malgré les actions héroïques qu'il y fit. A quoi il faut joindre la conduite inconsidérée de la Reine Eléonore de Guienne, son épouse, qui lui donna occasion de la répudier à son retour en France, malgré les conseils de Suger, Abbé de Saint-Denis, l'homme le plus sage & le plus prudent du Royaume, dont il avoit été Régent pendant la Croisade du Roi.

Il faut faire lire en même-temps à notre éleve l'article des Croisades, qui concerne celle de Louis le Jeune, ainsi que l'Histoire de son divorce avec la Reine Eléonore, qui épousa le Duc de Normandie, depuis Roi d'Angleterre, Henri II, auquel elle porta en dot la Guienne, & quelques autres traits fort intéressants. Louis le Jeune meurt à Paris, le 18 Septembre 1180.

Philippe II, ſon fils, depuis ſurnommé Auguſte, à cauſe de ſes conquêtes, lui ſuccede à l'âge de 15 ans. Ce Prince a été un des plus grands Rois de la Monarchie Françoiſe. Il fit paroître, lors de ſon avénement au Trône, une ſageſſe, une prudence & un courage au-deſſus de ſon âge. Preſque toujours en guerre avec les Rois d'Angleterre, il remporta ſur eux de grands avantages. Malgré le peu de réuſſite de la Croiſade de Louis le Jeune, ſon pere, Philippe ſe joignit avec Richard I, ſurnommé Cœur-de-Lion, Roi d'Angleterre, pour une troiſieme Croiſade Françoiſe, contre les Infideles. Ils ſe rendirent dans la Terre-Sainte chacun à la tête de leur armée; & après avoir fait enſemble le ſiege mémorable de la Ville d'Acre, Philippe, ne pouvant s'accorder avec le caractere violent & emporté de Richard, revint en France, (1) où il ne s'occupa qu'à rendre ſon Royaume plus puiſſant & plus floriſſant par de nouvelles

(1) Faire lire à l'éleve l'Hiſtoire de cette Croiſade.

conquêtes. Il enleve à Jean-ſans-Terre la Normandie, environ trois cents ans après qu'elle avoit été aliénée de la France. Il en fait autant de la Touraine, de l'Anjou, de l'Auvergne, & d'autres Provinces que les Seigneurs particuliers avoient uſurpées, & il termine toutes ces grandes actions par la célebre victoire qu'il remporte à Bouvines ſur l'Empereur Othon. Philippe-Auguſte mourut à l'âge de 59 ans, le 14 Juillet 1223, après en avoir regné 43.

Il faut faire lire aux éleves preſque toute l'Hiſtoire de Philippe-Auguſte, qui eſt fort intéreſſante.

Louis VIII, ſon fils, âgé de 36 ans, lui ſuccede. Son regne fut court, n'ayant duré que trois ans; mais il s'étoit déja rendu recommandable pendant le regne de ſon pere, par pluſieurs belles actions, & ſurtout par une victoire qu'il remporta en Poitou ſur le Roi d'Angleterre, par le choix que les Anglois firent de ſa perſonne pour leur Roi, & par la ſageſſe avec laquelle il les gouverna.

La mort prématurée de Louis VIII, arrivée dans la 39e année de ſon âge, pour

n'avoir pas voulu s'en garantir par un péché mortel, plaça sur le Trône Louis IX, son fils aîné, dit S. Louis, âgé d'environ douze ans. Si son regne n'est pas aussi brillant par les conquêtes, que ceux de ses pere & aïeul, il l'est davantage par la sagesse & la justice avec lesquelles il gouverna ses peuples, & la félicité dont il les fit jouir, qui furent pendant sa vie le principe de toutes ses actions. Ce n'est pas qu'il n'eût autant de courage qu'eux : il en donna de belles preuves, lorsqu'à l'âge de vingt-six ans, étant à la tête de son armée, il força le passage du Pont de Taillebourg, s'empara de la Ville, mit dans une entiere déroute l'armée de Henri III, Roi d'Angleterre, & le força de se retirer honteusement & presque seul dans son Isle. Il est vrai que S. Louis ne fut pas heureux dans ses expéditions des Croisades ; mais il faut en attribuer la cause à la témérité de ceux qui l'accompagnoient, comme je l'ai dit ci-devant, page 134.

Il faut faire lire aux éleves la vie entiere de S. Louis, dans laquelle tous les

événements ſont intéreſſants, ayant été le plus grand & le plus ſage Roi de la Monarchie.

Les regnes de Philippe le Hardi, ſon fils, de Louis X, de Philippe le Long & de Charles le Bel, ne nous offrent rien d'aſſez intéreſſant & mémorable, pour trouver place dans notre Hiſtoire. Mais celui de Philippe le Bel eſt fort intéreſſant, par les grands événements auxquels ce Prince eut beaucoup de part; tels que ſon fameux démêlé avec le Pape Boniface VIII, la guerre de Flandre & l'extinction de l'Ordre des Templiers.

Je donnerai à la fin de cet Ouvrage, un extrait de cet événement, pour le faire lire aux éleves.

Je ne dirai rien davantage ſur cet article, parce qu'il peut ſervir de modele pour continuer l'étude de notre Hiſtoire, qui, avec de certains ſoins, doit ſe perfectionner au point que dans ſix, ou ſept mois, nos jeunes éleves pourront être en état de lire avec profit & plaiſir l'Hiſtoire générale.

Comme dans celle des regnes des qua-

torze premiers Rois de la troiſieme Race, il eſt beaucoup parlé de la Chevalerie & des belles actions des Chevaliers, il eſt néceſſaire de faire connoître à nos éleves ce que c'étoit que cet Ordre Militaire, qui a très-long-temps été dans la plus grande conſidération, & dont les mœurs & les coutumes formoient un mêlange fort ſingulier, de bons & de pernicieux uſages. J'en ai donné pluſieurs exemples dans la Vie de S. Louis; mais je ne ſuis pas entré dans un aſſez grand détail de ce que c'étoit que cet Ordre, quelle étoit l'éducation par laquelle on y étoit admis, ni quels étoient ſes devoirs & ſes prérogatives. La connoiſſance en étant très-néceſſaire à ceux qui étudieront l'Hiſtoire des deux premieres époques de la troiſieme Race, je me ſuis déterminé à donner un Précis hiſtorique de cet Ordre, qui facilitera beaucoup à la ſtudieuſe jeuneſſe la connoiſſance de notre Hiſtoire, & lui fera connoître quels étoient les mœurs & uſages de notre ancienne Nobleſſe.

Précis hiſtorique de l'Ordre de la Chevalerie.

La Chevalerie, établiſſement politique & militaire, étoit la plus haute dignité à laquelle l'homme de guerre pût aſpirer. Les anciens ne feignent point de comparer ſes engagements à ceux de l'Ordre Monaſtique, & même à ceux du Sacerdoce: ils vont encore plus loin; ils ſemblent vouloir la mettre de niveau avec la Prélature, parce que ſa premiere obligation étoit de défendre la Religion, l'Etat & la Société contre tous leurs ennemis.

On ne parvenoit point à l'Ordre de Chevalerie ſans de longues épreuves, & qu'on ne fût noble de pere & de mere: il falloit au moins trois générations. L'âge de vingt-un ans étoit celui auquel on pouvoit y être admis. Mais cette regle, ſuivant le ſavant Académicien qui nous fournit ces remarques, (1) ne fut pas toujours conſ-

(1) M. de la Curne de Sainte-Palaye, Mémoire ſur l'ancienne Chevalerie, page 23.

tamment

tamment obſervée. La naiſſance donnoit à nos Princes du Sang & à tous les Souverains, des privileges qui marquoient leur ſupériorité ; & les autres aſpirants, que leur mérite en avoit rendus capables, l'obtinrent avant le temps preſcrit par les anciennes loix.

Dès qu'un jeune Gentilhomme avoit atteint l'âge de ſept ans, on le retiroit des mains des femmes, pour le mettre auprès de quelque haut Baron, ou de quelque illuſtre Chevalier qui avoit un état de maiſon & des Offices ſemblables à ceux de la Cour d'un Souverain, dont le nombre étoit alors très-grand. (1)

(1) Les Cours & les Châteaux étoient d'excellentes écoles non-ſeulement pour les Pages & les Ecuyers, mais encore pour les jeunes Demoiſelles. Elles y étoient inſtruites de bonne heure, des devoirs les plus eſſentiels qu'elles auroient à remplir. On y perfectionnoit ces graces naïves, & ces ſentiments tendres pour leſquels la nature ſemble les avoir formées : elles prévenoient de civilités les Chevaliers qui arrivoient dans les Châteaux, les déſarmoient au retour des expéditions de guerre, leur donnoient de nou-

La premiere place qu'on lui donnoit à remplir, étoit celle de *Page*, *Damoiſeau*, ou *Varlet*, (1) nom qui n'avoit alors rien de déshonorant.

Ces Pages, ou Varlets n'avoient d'autres fonctions que de remplir les ſervices ordinaires de domeſtiques, auprès de la perſonne de leur maître & de leur maîtreſſe : ils les accompagnoient par-tout, faiſoient leurs meſſages, les ſervoient à table, leur verſoient à boire. (2) Les pre-

veaux habits & les ſervoient à table. Deſtinées à avoir pour maris ces généreux guerriers, qui abordoient dans les maiſons où elles étoient élevées, elles ne pouvoient manquer de ſe les attacher par les prévenances, les ſoins & les ſervices qu'elles leur prodiguoient. L'affection leur inſpiroit le deſir d'être les premieres à laver la pouſſiere & le ſang dont ils étoient ſouvent couverts, pour une gloire qui leur appartenoit à elles-mêmes. Voir le Mémoire ci-devant cité, ſur l'ancienne Chevalerie, page 10.

(1) Les autres domeſtiques, d'un ordre très-inférieur, étoient diſtingués par le nom de *Gros-Varlets*. *Id. ibid.* p. 7.

(2) Ces Pages avoient encore ſous eux des Gros-Varlets pour les ſervir.

mieres leçons qu'ils recevoient, regardoient sur-tout l'amour de Dieu & des Dames. C'étoient ordinairement les femmes qui se chargoient du soin de leur apprendre en même-temps leur Catéchisme & l'art d'aimer. L'étude principale, dans ces écoles de courtoisie & de politesse, étoit de se former sur le modele des Chevaliers aux graces extérieures, si nécessaires dans le commerce du monde, & dont le monde peut seul donner des leçons. Les jeux même, qui faisoient partie de l'amusement de ces jeunes éleves, contribuoient encore à leur instruction. L'inclination, si naturelle à cet âge d'imiter tout ce qu'il voit, le portoit à lancer, à l'exemple de leurs maîtres, la pierre, ou le dard, se servir de la lance, de l'épée, ou de la hache, de défendre, tout armé, un passage que d'autres essayoient de forcer; enfin à se disputer comme eux, la prise d'une place imaginaire, ou réelle, & de faire tous ces exercices couverts d'une armure de fer, afin de contracter l'habitude de la porter.

Le jeune Gentilhomme sorti de Page,

ce qui arrivoit d'ordinaire à l'âge de quatorze ans, étoit préſenté à l'Autel par ſon pere & ſa mere, qui, chacun un cierge à la main, alloient à l'offrande. Le Prêtre célébrant prenoit de deſſus l'Autel une épée, ſur laquelle il faiſoit pluſieurs bénédictions, & l'attachoit au côté du candidat, qui, dès ce moment, commençoit à la porter. Alors il étoit admis au rang des Ecuyers, qui étoient diviſés en pluſieurs claſſes différentes, ſelon les divers emplois auxquels ils étoient appliqués. Les plus diſtingués étoient l'Ecuyer du corps, l'Ecuyer de la Chambre, l'Ecuyer Tranchant & l'Ecuyer de l'écurie. Celui-ci chargé du ſoin des chevaux, les dreſſoit à tous les uſages de la guerre, & avoit ſous lui d'autres Ecuyers plus jeunes, nouvellement ſortis de Page, auxquels il faiſoit faire l'apprentiſſage de cet exercice. L'Ecuyer Tranchant, toujours debout dans les repas & dans les feſtins, étoit occupé à couper les viandes, avec la propreté, l'adreſſe & l'élégance convenable, & à les faire diſtribuer aux nobles convives, dont il étoit environné. L'Ecuyer de la Cham-

bre, ou Chambellan, avoit inſpection ſur la vaiſſelle d'or & d'argent, deſtinée au ſervice de la table. L'Ecuyer du corps attaché plus particuliérement à la perſonne du Maître, l'accompagnoit preſque partout, portoit ſa banniere à l'armée, crioit le cri d'armes du même Seigneur, & faiſoit les honneurs de ſa maiſon dans les cérémonies d'éclat. D'autres Ecuyers veilloient à la panneterie, à l'échanſonnerie, avoient ſoin de préparer les tables, de donner à laver avant & après le repas, de diſpoſer tout ce qui étoit néceſſaire pour les divertiſſements qui ſuivoient les feſtins, de ſervir enſuite les épices, ou dragées & confitures, le vin clairet, le vin cuit, l'hypocras & les autres boiſſons, qu'on appelloit le vin du coucher; enfin de conduire les étrangers dans les chambres qui leur étoient deſtinées, & que les Ecuyers avoient eux-mêmes préparées.

La fonction des Ecuyers étoit encore d'habiller & de deshabiller leur Maître, de l'aider quand il montoit à cheval, en lui tenant l'étrier; de porter les différentes pieces de ſon armure, ſes braſſards, ſes gantelets,

ſon heaume, ſon écu, ſon pennon, ſa lance, ſon épée, enfin de l'armer avec toutes les précautions néceſſaires pour la ſureté de ſa perſonne; ce qui demandoit beaucoup d'adreſſe & d'habileté. (1) Lorſqu'un Chevalier, *monté ſur ſes grands chevaux*, en venoit aux mains, l'Ecuyer, rangé derriere lui, demeuroit, en quelque ſorte, ſimple ſpectateur du combat, toujours attentif néanmoins aux mouvements de ſon Maître, pour lui fournir, en cas d'accident, de nouvelles armes, parer les coups qu'on lui portoit, le relever, lui donner un cheval frais, & recevoir les priſonniers qu'il lui confioit dans la chaleur de l'action. Mais on ne paſſoit pas tout d'un coup d'un exercice paiſible à ces actions périlleuſes:

(1) C'étoit un art, dit l'Auteur que j'ai ci-devant cité, que celui de raſſembler & d'affermir les jointures d'une cuiraſſe & des autres pieces de l'armure, d'aſſeoir & de lacer exactement un heaume ſur la tête, de clouer & river ſoigneuſement la viſiere ou ventaille. Le ſuccès & la ſureté des combattants dépendoient ſouvent de l'attention qu'on y avoit apportée.

on devoit y être préparé de longue main, par des jeux pénibles & des exercices violents, dans lesquels le corps acquéroit l'agilité, la souplesse, l'adresse & la vigueur, nécessaires dans les combats pour soutenir la pesanteur excessive des armures, par des courses de bagues, de chevaux & de lance; enfin par des voyages dans les pays lointains, où la gloire, les armes & les Dames étoient le plus en recommandation.

L'éducation qu'on donnoit aux enfants des Rois, des Princes & de ceux qu'on appelloit *Hauts-Barons*, étoit différente de celle qu'on donnoit aux enfants de la Noblesse inférieure dont je viens de parler, en ce que ceux-là ne quittoient point la maison paternelle pour aller apprendre dans les Châteaux des autres Seigneurs, les exercices de la guerre, s'accoutumer à porter des armures extrêmement pesantes, contracter l'habitude de se servir avec adresse & dextérité des autres armes, telles que la lance, l'épée, le javelot, la hache & monter à cheval. Il y avoit dans les Châteaux de cette premiere Noblesse,

des Ecuyers chargés de l'inſtruire ; en ſorte que n'étant point détournée par d'autres ſervices & des occupations au-deſſous d'elle, elle acquéroit en moins de temps la plus grande perfection dans ces exercices.

Tels étoient, entre beaucoup d'autres, les dégrés par leſquels on montoit au *Temple de l'honneur.* C'eſt ainſi qu'en langage figuré, nos anciens exprimoient leur reſpect pour la Chevalerie.

Les cérémonies préliminaires de la création d'un Chevalier, méritent ſur-tout d'être remarquées. C'étoient des jeûnes auſteres, des nuits paſſées en prieres dans les Egliſes, avec un Prêtre & des parrains, une attention ſérieuſe à des Sermons, où l'on expliquoit les principaux articles de la Foi & de la morale, un aveu ſincere de toutes les fautes de ſa vie dans le Sacrement de Pénitence, l'Euchariſtie reçue avec la plus haute dévotion, des bains, qui figuroient la pureté néceſſaire dans l'état de la Chevalerie, des habits blancs pris à l'imitation des Néophytes, au lieu de la robe brune, toute unie & ſans ornements que portoient les Ecuyers. Le

Novice, ainſi préparé, entroit dans une Egliſe, l'épée paſſée en écharpe à ſon col, la préſentoit au Prêtre célébrant, qui la béniſſoit, & la lui remettoit de la même maniere. Il alloit enſuite, les mains jointes & dans un habillement ſimple, mais propre & élégant, ſe mettre à genoux aux pieds de celui, ou de celle qui devoit l'armer. Là il juroit de n'épargner, ni ſes biens, ni ſa vie à défendre la Religion, à faire la guerre aux Infideles, à protéger les orphelins, les veuves, les indéfendus. Auſſitôt les Seigneurs les plus qualifiés, quelquefois même les Dames & Demoiſelles du plus haut rang, le revêtoient de toutes les marques extérieures de la Chevalerie. Les uns lui mettoient les éperons dorés, en commençant par la jambe gauche, (1) d'autres le haubert, ou la cotte de mailles, la cuiraſſe, les braſſards, les gantelets. Le plus communément le Souverain, qui

(1) Les éperons dorés étoient la marque diſtinctive des Chevaliers : ils avoient ſeuls le droit de les porter, & on les reconnoiſſoit à cet ornement comme les Chevaliers des Ordres du Roi, aux Croix qu'ils portent.

faisoit la cérémonie, mettoit lui-même au candidat l'épée & le ceinturon : puis lui donnant un coup de la paume de la main sur la joue, ou trois coups du plat de son épée nue sur l'épaule, ou sur le col, ce qu'on appelloit *accollade*, ou *accollée*, il prononçoit ces paroles, ou d'autres semblables, *de par Dieu, notre Dame & Monseigneur S. Denis, je te fais Chevalier.* Alors on lui apportoit le heaume, ou casque, & l'écu, ou bouclier. Un Ecuyer lui amenoit un cheval, sur lequel il montoit souvent sans s'aider de l'étrier; faisoit brandir sa lance & flamboyer son épée; il caracoloit devant l'assemblée avec toute l'adresse dont il étoit capable. Ensuite il alloit se montrer dans le même équipage au milieu d'une place publique. (1)

(1) On remarquera que les promotions de Chevaliers ne se faisoient avec tant de pompe, que pendant la paix, à l'occasion d'un mariage, d'une naissance, ou de quelqu'autre solemnité. Celles qui se faisoient en temps de guerre, soit avant le combat pour imprimer des sentiments au-dessus de l'humanité, soit après pour récom-

Lorsque saint Louis arma Chevalier le Prince Philippe, son fils aîné, qui entroit alors dans sa vingt-troisieme année, jamais cérémonie (1) ne rassembla plus de Noblesse & de Prélats : les Parisiens sur-tout firent éclater, en cette occasion, le tendre amour qu'on leur connoît pour leurs Princes, & sur-tout celui qu'ils portoient à S. Louis ; amour qui sait se reproduire d'une façon toujours nouvelle. Tout travail cessa pendant plus de huit jours ; les rues étoient parées de ce que chaque Citoyen avoit de plus beau en tapisserie : un nombre infini de fanaux, de différentes couleurs, placés sur le soir à chaque fenêtre, ne laissoit point appercevoir l'absence du soleil : l'air retentissoit nuit & jour de mille cris de joie & d'alégresse. On compte plus de soixante Seigneurs qui

penser les actions éclatantes, n'offroient pas tant de faste, ni tant de formalités. Pour lors le Roi, ou le Général se contentoit de donner l'accollade, en disant à haute voix : *Au nom de Dieu, de S. Michel & de S. Georges, je te fais Chevalier.*

(1) Dit Guill. Nang. page 378.

reçurent avec le jeune Prince, l'épée de la main du Monarque : les plus considérables étoient Robert, Comte d'Artois; Jean, Duc de Bourgogne, devenu l'aîné de sa Maison par le décès du Comte Eudes; Robert IV, Comte de Dreux; Guillaume, fils puîné du Comte de Flandres; Renaud de Pons, Guillaume & Robert de Fiennes, Raoul de Néole, Matthieu de Mailly, Jacques de Foucigny, neveu de Joinville, Philippe de Nemours, le Comte de Narbonne-Pélet, Guillaume de Cahieu, & Odon de Pollechien, neveu du Légat, & plusieurs autres. Le Roi fit toute la dépense, qu'on fait monter à treize mille livres, somme considérable pour ce temps-là. L'honneur d'être introduit par un Prince tel que S. Louis, *au Temple de la gloire*, c'est ainsi que nos ancêtres nommoient la Chevalerie, avoit attiré en France Edmond d'Angleterre, & un fils du Roi d'Aragon. Tous deux voulurent y paroître avec un éclat qui répondît à leur haute naissance; tous deux s'y distinguerent par leur magnificence. Il y eut des courses de chevaux & des combats de

barriere, où les nouveaux Chevaliers firent admirer leur adreſſe, & ſe montrerent dignes du grade auquel ils venoient d'être élevés.

On ne diſtinguoit d'abord que deux claſſes de Chevaliers : les *Bannerets* & les *Bacheliers*. Ce ne fut que ſous François I, qu'il en parut un troiſieme Ordre, compoſé de Magiſtrats & de gens de Lettres, qu'on appella *Chevaliers ès Loix*, ou *Lettrés*. Ce grand Prince, par cette diſtinction accordée aux hommes célebres dans les Sciences, vouloit faire comprendre à la Nobleſſe, qu'elle devoit réſerver une partie de ſon eſtime à des qualités qui concourent avec les talents militaires, au bonheur comme à la gloire de l'Etat. Cette création néanmoins, quoiqu'infiniment ſage dans ſon principe, produiſit un effet contraire à celui que ce Prince s'étoit propoſé. Les Chevaliers créés pour les ſervices militaires, oublierent que, ſuivant les anciens préceptes de leur inſtitution, ils ne devoient pas moins s'appliquer à l'étude des loix, qu'aux exercices de la guerre, puiſqu'ils étoient également deſ-

tinés à servir le Roi dans ses armées, dans ses Cours de Justice & dans ses Conseils. Bientôt ils ne connurent plus d'autre gloire que celle qui s'acquiert par les armes. Ces braves Chevaliers aimerent mieux laisser déchoir la Chevalerie, que d'en partager l'honneur avec les Gens de robe. Les nouveaux Chevaliers furent regardés avec mépris. Delà peut-être, ce préjugé contre les Magistrats, qui, depuis quatre siecles, n'est pas encore dissipé. Tous ces Chevaliers ont disparu, la prévention est demeurée; ce n'est pas la premiere fois que l'on a remarqué que les préjugés des Corps s'y éternisent.

On nommoit Chevalier *Banneret*, (titre le plus haut & le plus relevé de la Chevalerie) celui qui, noble de nom & armes, c'est-à-dire, de quatre quartiers ou lignes, se trouvoit assez riche & assez puissant pour lever & entretenir à ses dépens cinquante hommes d'armes. C'étoit alors une dépense très-considérable, parce que chaque homme d'armes avoit, outre ses valets, deux cavaliers pour le servir, armés d'une arbalete, d'une hache & d'une

épée. On appelloit *Bachelier*, ou *Bas-Chevalier*, celui qui n'avoit pas assez de bien, ni assez de vassaux, pour fournir à l'Etat un pareil nombre d'hommes. Le privilege des Bannerets consistoit à porter une banniere quarrée au haut de leur lance, au lieu que celle des Bacheliers étoit plongée en deux cornettes ou pointes, telles que les banderoles qu'on voit dans les cérémonies de l'Eglise. Un Gentilhomme qui aspiroit à l'honneur d'être Banneret, prenoit l'occasion d'un tournois, plus souvent d'une bataille, pour présenter son pennon roulé au Roi, ou au Chef de l'armée. L'un, ou l'autre le développoit, en coupoit la queue, le rendoit quarré, puis le remettoit entre les mains du Chevalier, en lui disant: *Véez-cy votre banniere, Dieu vous en laisse votre preu faire.* On se servoit du terme de *relever banniere*, lorsque l'on obtenoit cet honneur à titre d'une *terre banniere*, ou possédée depuis long-temps par des *Bannerets*; on disoit, *entrer en banniere*, lorsqu'on parvenoit à cette dignité, à cause d'une, ou plusieurs terres qui fournissoient un

nombre suffisant de vassaux pour la maintenir.

Une autre distinction des Bannerets, étoit d'avoir le *cri d'armes*, & de pouvoir prétendre aux qualités de Comtes, de Barons, de Marquis, de Ducs. Le cri d'armes étoit une clameur belliqueuse, prononcée au commencement, ou au fort du combat, par un Chef, ou par tous les soldats ensemble, suivant les rencontres, & conçue le plus souvent en forme d'invocation, quelquefois en maniere de devises, tirées de quelqu'action généreuse; d'autres fois en termes qui exprimoient la dignité, ou le blason des armes de la famille. Tels sont ces cris si fameux dans notre Histoire : *Dieu le veut : Diex aye : Dame Diex aye : Domine Deus, adjuva : Passavant li melior*, ou *Passavant la Thibaut : Châtillon au noble Duc : Flandre au lion*, &c. Tous les Gentilshommes n'avoient pas le droit du cri d'armes : c'étoit une prérogative réservée aux seuls Chefs, ou Commandants de troupes, de sorte qu'il y avoit dans un camp autant de cris que de bannieres. Celui du Roi, quand

il commandoit en perſonne, ou du Général, lorſque le Monarque étoit abſent, devenoit le cri de toute l'armée, qui le prononçoit à l'inſtant de la mêlée avec vigueur & avec alégreſſe, pour marquer tout éloignement de frayeur & de crainte. Celui des particuliers n'étoit que pour attirer du ſecours, lorſqu'ils ſe trouvoient en péril, pour animer leurs troupes à défendre courageuſement l'honneur de leur banniere, ou pour ſervir de ſignal de ralliement dans l'occaſion. Le cri d'armes, comme le nom & les pleines armes, n'appartenoient qu'à l'aîné de la famille : les cadets ne pouvoient le prendre, qu'en ſouſtrayant, ou ajoutant quelque choſe aux paroles qui le compoſoient. On en voit des exemples juſques dans la Maiſon Royale de France, dont le cri étoit *Montjoye S. Denis.* Les Princes de cette auguſte famille, pour marquer leur extraction illuſtre, eurent toujours grand ſoin de conſerver le mot de *Montjoye.* Delà le *Montjoye d'Anjou*, pour la branche Royale de ce nom. Le *Montjoye au noble Duc*, ou *Montjoye Saint-Andrieu*, pour

la premiere & la seconde race de Bourgogne, issue de nos Rois : delà enfin le *Montjoye au blanc épervier*, pour les Comtes d'Artois, autres Princes du Sang.

Prérogatives des Chevaliers.

Il seroit infini de détailler les avantages de la Chevalerie ; nous nous contenterons d'indiquer les principaux. On distinguoit les Chevaliers dans les discours, dans les actes, ou autres écrits, par les titres de *Dom*, *Sire*, *Messire*, *Monseigneur*. Il n'y avoit que leurs femmes qui se fissent appeller *Madame*. Jeanne d'Artois, Princesse du Sang, veuve, le jour de ses noces, de Simon de Thouars, Comte de Dreux, ne prit jamais d'autre titre dans les chartes qu'elle signa, que celui de *Mademoiselle*, parce que le Comte, son mari, n'étoit encore qu'Ecuyer, quand malheureusement il fut tué dans un tournois six heures après leur mariage. Les Chevaliers étoient les seuls qui mangeassent à la table du Roi ; honneur que n'avoient point ses fils, ses freres, ses ne-

veux, qu'ils n'eussent reçu toutes leurs armes, c'est-à-dire, qu'ils n'eussent été armés Chevaliers. Eux seuls avoient le droit de porter la lance, le haubert, la double cotte de mailles, la cotte d'armes, l'or, le vair, l'hermine, le petit gris, le velours, l'écarlate; de se faire représenter avec l'armure complete dans l'empreinte d'un sceau qui leur devenoit propre & particulier; enfin d'arborer la girouette sur les maisons qu'ils occupoient, ou possédoient. Cette girouette, dit le Laboureur, étoit en pointe comme les pennons pour les simples Chevaliers, & quarrée comme les bannieres pour les Chevaliers bannerets. En général tout Chevalier, conformément à l'ancien privilege des soldats Romains, étoit exempt de payer les droits de vente des denrées, & des autres marchandises achetées pour son usage particulier, & même de toute espece de péage. Son armure & son équipage le faisoient reconnoître de loin : à son approche toutes les barrieres, tous les Châteaux, tous les Palais s'ouvroient pour lui faire honneur. Quelquefois même ces

égards, pour la Chevalerie, furent portés jusqu'aux plus scandaleux excès. Une Dame qui reçoit chez elle un Chevalier, ne veut point s'endormir qu'elle ne lui envoie une de ses filles pour lui faire compagnie.

Mais si les nobles prérogatives, attachées à la profession de la Chevalerie, ont de quoi frapper par leur éclat, la flétrissure ignominieuse qu'on faisoit souffrir à ceux qui la déshonoroient par quelque lâcheté, offre quelque chose de si terrible, qu'on ne peut en soutenir l'idée sans frémir d'horreur. C'étoit une espece de dégradation, dans laquelle on remarque plusieurs traits de ressemblance avec celle des Ministres de l'Eglise.

Le Chevalier, condamné à cette infamie, étoit d'abord conduit sur un échaffaut, où l'on brisoit & fouloit aux pieds à sa vue, toutes ses armes & les différentes pieces de l'armure dont il avoit avili la noblesse. En même-temps son écu, dont on avoit effacé le blason, suspendu à la queue d'une cavalle, (1) renversé la

(1) La cavalle étoit alors une monture dé-

pointe en haut, étoit ignominieusement traîné dans la boue. Des Rois, Hérauts & poursuivant d'armes, exécuteurs de cette justice, proféroient contre le coupable les injures atroces qu'il s'étoit attirées. Des Prêtres, après avoir récité les Vigiles des morts, prononçoient sur sa tête toutes les malédictions du Psaume CVIII. Trois fois on demandoit le nom du criminel, trois fois on le nommoit, & toujours le Héraut disoit que ce n'étoit pas le nom de celui qui étoit devant ses yeux, puisqu'il ne voyoit en lui qu'un traître déloyal & de foi mentie. Aussi-tôt il lui jettoit sur la tête un bassin d'eau chaude, comme pour

---

rogeante, affectée aux roturiers & aux Chevaliers dégradés. » A celui temps, dit un de nos » Romanciers, un Chevalier ne pouvoit avoir » plus grand blâme, que de monter sur jument, » ne on ne pouvoit un Chevalier plus déshono- » rer, que de le faire chevaucher une jument » pour le blâme, & tenoit on depuis que c'é- » toit Chevalier recreu & de nulle valeur, ne » ja plus Chevalier, qui aimât son honneur, ne » joutoit avec lui, ne frappoit d'épée. » Roman de Perceforest.

effacer le ſacré caractere conféré par l'accollade. Alors on le tiroit en bas de l'échaffaut, avec une corde paſſée ſous ſes bras : on le mettoit ſur une civiere, couvert d'un drap mortuaire, & dans cet état affreux, on le portoit à l'Egliſe, où l'on récitoit ſur lui les mêmes Prieres que ſur les morts. Des fautes légeres, déshonorantes cependant, excluoient un Chevalier de la table de ſes Confreres. S'il oſoit s'y préſenter, chacun d'eux étoit en droit de venir trancher la nappe devant lui.

Tel étoit l'état de la Chevalerie, tels ſes engagements, ſes privileges, ſes châtiments dans les onzieme & douzieme ſiecles.

Mais il manquoit encore à cette éducation qu'on donnoit alors dans ces écoles d'honneur à la jeune Nobleſſe, beaucoup de connoiſſances, qui, ſi elle en avoit été inſtruite, auroient pu donner un plus grand luſtre à la Chevalerie. Excepté ſon Catéchiſme & les principaux Myſteres de la Religion, qu'elle apprenoit aſſez ſuperficiellement, on ne lui apprenoit pas même à lire, ni à écrire ; il y avoit très-peu de

Chevaliers qui le fuſſent. On ne ſera pas ſurpris de ce que j'avance, lorſqu'on ſaura que non-ſeulement la France, mais encore toute l'Europe étoient enſevelies dans la plus profonde ignorance. On n'avoit pour Hiſtoriens, que des Auteurs que l'on appelloit Romanciers, dont les Ouvrages dépourvus de bon ſens & de raiſon, & remplis de fables les plus abſurdes, n'offroient qu'une lecture dégoutante & faſtidieuſe, qui ne pouvoient donner aucune inſtruction, ni procurer aucun amuſement honnête. Les Ouvrages des Poëtes de ce temps-là, ne reſpiroient qu'une groſſiere débauche. On y voyoit les leçons d'amour les plus diſſolues, terminées par tout ce que la Religion peut nous inſpirer de plus édifiant & de plus ſacré. Il regnoit encore parmi notre Nobleſſe, une paſſion effrénée pour le jeu, qui, jointe au gout que les François ont naturellement pour la galanterie, faiſoient toute l'occupation de la Nobleſſe. C'étoit avec ces deux paſſions qu'elle ſe garantiſſoit de l'ennui dont elle étoit accablée, faute d'occupations honnêtes; car elle n'en avoit pour lors point

d'autre que celle de l'exercice des armes, dirigé par ſon courage naturel, & dans lequel elle s'étoit rendue plus habile qu'aucune des autres nations de l'Europe. Cependant elle avoit beſoin de connoître, pour les pratiquer, les vertus morales & civiles, qui rendent les Supérieurs recommandables à leurs inférieurs, leur concilient l'eſtime & la vénération des autres Citoyens, & les mettent en état de rendre de grands ſervices à leur patrie.

Mais je donnerai pour exemple contraire, celui de la Reine Blanche de Caſtille, mere de S. Louis. (1) Il me paroît toujours étonnant que cette Princeſſe ait pu, dans le ſiecle d'ignorance où elle vivoit, faire donner à ſon fils aîné & à ſes autres enfants, une ſi parfaite éducation. Il eſt vrai que S. Louis avoit reçu de la nature des dons bien capables d'en profiter, & de porter ſes connoiſſances encore plus loin, s'il eût vécu dans un ſiecle plus éclairé. Si les peres & meres de la haute

(1) Voir ce que j'ai dit ci-devant, page 32, à ſon ſujet.

Nobleſſe de ſon temps avoient voulu ſuivre ſon exemple, leurs enfants auroient été des hommes bien plus recommandables qu'ils n'ont été. Pour peu qu'on réfléchiſſe ſur les vertus & les belles qualités de S. Louis, on doit le regarder comme un des plus grands Monarques qui aient exiſté. Pénétré des ſublimes vertus que l'Evangile nous enſeigne, il les a pratiquées ſans faſte & ſans orgueil. Rien n'égaloit ſa juſtice, ſa bienfaiſance & ſa charité, dont nous voyons encore ſubſiſter les preuves dans la quantité des monuments qu'il a élevés à ces vertus. Bel effet de la ſage éducation qu'il avoit reçue!

Je répéterai encore ici ce que j'ai dit dans la Vie de ce Prince; c'eſt que, malgré la prodigieuſe ignorance qui regnoit de ſon temps, on peut dire qu'il étoit ſavant. Il ſavoit la langue Latine, il entendoit parfaitement l'Ecriture-Sainte, & les Ouvrages des Docteurs de l'Egliſe Latine. Il avoit même formé dans ſon Palais une Bibliotheque, dans laquelle il donnoit accès à tous ceux qui cherchoient à s'inſtruire.

Il y avoit cependant de ſon temps des hommes aſſez ſavants pour le temps, capables de donner une bonne éducation aux jeunes gens; & c'étoient eux probablement qui avoient été employés à l'inſtruction de ce Prince. Il doit donc paroître fort étonnant que les Chevaliers dont j'ai parlé, laiſſaſſent leurs enfants croupir dans la plus grande ignorance. Leur éducation duroit depuis l'âge de ſept ans, juſqu'à celui de vingt-deux ou vingt-trois, auquel ils pouvoient être élevés à l'Ordre de la Chevalerie. Tout ce temps n'étoit employé qu'aux fonctions & aux exercices dont j'ai ci-devant parlé, qui ne tendoient toutes qu'à devenir un robuſte, habile, adroit & honorable Chevalier. Je ne veux pas abſolument blâmer toute cette éducation; il faut avoir des égards pour le caractere de notre Nation, lequel influoit beaucoup ſur ſes mœurs & ſur ſa conduite; mais on auroit pu faire partager à la jeuneſſe ſon temps, de maniere qu'elle en eût employé une partie pour acquérir des connoiſſances plus utiles, comme la Reine Blanche avoit fait pour ſes enfants.

Ce que c'étoit que la Fraternité d'armes dans l'Ordre de la Chevalerie.

Il regnoit autrefois parmi notre ancienne Chevalerie Françoiſe, un uſage qu'on appelloit adoption d'honneur en frere, ou fraternité d'armes. Ces ſociétés furent formées, ſoit par la néceſſité d'une juſte défenſe, ſoit par l'inclination dont un cœur généreux ne manque pas d'être prévenu, quand il trouve des vertus ſemblables aux ſiennes. (1) Le beſoin, l'eſtime & la confiance leur ont donné naiſſance. On n'en trouve aucuns veſtiges chez les Grecs & les Romains; mais elles ſont de toute ancienneté chez les Nations ſeptentrionales. Elles ſe faiſoient quelquefois de Royaume à Royaume; on en voit un exemple dans l'alliance des Latins de Conſtantinople, avec les Comains, peuple venu de la Scythie. Elle ſe contractoit de pluſieurs

(1) Nous avons obligation au célebre M. du Cange de la connoiſſance de cet établiſſement, dans le Commentaire qu'il nous a donné ſur l'Hiſtoire de Joinville, diſſert. 21, p. 34.

façons différentes, selon le génie, le caractere & les mœurs plus, ou moins douces des différentes nations. Cette coutume s'introduisit parmi les François vers l'an 1251, dans le temps que saint Louis étoit en Palestine lors de sa premiere Croisade.

Un Seigneur, d'origine Françoise, d'une naissance fort distinguée, car il étoit proche parent de S. Louis, il s'appelloit Philippe de Toucy; il étoit Bail, ou Régent de l'Empire Latin de Constantinople. Il vint trouver ce Prince, & lui demanda la permission de contracter alliance & fraternité d'armes avec les Seigneurs François & les Chevaliers qu'il avoit avec lui. » Nos gens, dit Joinville, furent obligés » de se faire saigner avec les gens du » Seigneur de Toucy, mêlerent leur sang » avec du vin, burent à l'envi cette hor- » rible mixtion, & s'écrierent qu'ils étoient » freres de sang. Une autre circonstance » également singuliere, c'est que dans le » même temps les Chevaliers de Constan- » tinople firent passer un chien entr'eux » & les François, disant, en le coupant

» avec leurs ſabres, qu'ainſi fuſſent-ils » découpés, s'ils manquoient l'un à l'au- » tre. » (1) Matthieu Paris, Auteur Anglois, rapporte (2) que cette coutume ſanguinaire étoit encore obſervée chez les Hibernois, au commencement du treizieme ſiecle, quand il étoit queſtion d'établir, ou de confirmer une eſpece de fraternité avec les alliés. On lit auſſi dans Albéric, (3) que le Comte de Tripoli ſe ſoumit à cette cérémonie barbare, lorſqu'il fit ſon traité d'union avec le Sultan des Sarraſins. Nous voyons cependant, par l'Hiſtoire de quelques Nations, même païennes, que ces adoptions n'étoient pas toujours ſouillées de ſang : elles ſe faiſoient chez les uns par la ſimple colliſion de leurs boucliers, de leurs lances & de leurs épées, pratique familiere aux Anglois avant que les Normands euſſent conquis leur pays ; chez les autres, par un échange réciproque de leurs armes ;

(1) Du Cange, diſſert. 21, page 94.
(2) Matth. Paris, ann. 1236.
(3) Cité par du Cange.

perſuadés qu'ils ne pouvoient ſe donner une plus grande marque d'amitié, qu'en ſe communiquant ce qu'ils avoient de plus cher. Quelquefois auſſi elles étoient ſcellées par le ſerment ſur les armes, d'où vient le nom ſi connu en Angleterre de *Freres conjurés*, parce qu'ils juroient enſemble de s'aimer ſincérement, de ſe protéger réciproquement contre leurs ennemis; enfin de défendre unanimement le Royaume.

Le Chriſtianiſme en aboliſſant ces cérémonies, la plupart ſuperſtitieuſes, introduiſit une autre fraternité, plus reſpectable & plus ſainte. Elle ſe contractoit aux pieds de l'Autel, devant un Prêtre, qui, à cette occaſion, récitoit des Prieres dont nous avons encore la formule dans l'*Eucologium*. Les nouveaux Freres confirmoient leur alliance, non-ſeulement par des ſerments ſolemnels ſur les ſaints Evangiles, mais encore par la divine Euchariſtie, que le Miniſtre, témoin de leur engagement, rompoit en deux pour leur être diſtribuée; ce qui ſignifioit qu'ainſi ſeroit ſéparé de Jéſus-Chriſt,

celui qui romproit ce traité d'union fraternelle. On lit dans l'Hiſtoire des diviſions des Maiſons d'Orléans & de Bourgogne, que les deux Princes ſe rendirent à l'Egliſe, entendirent la Meſſe enſemble, reçurent le précieux corps de notre Seigneur, & *préalablement jurerent bon amour & fraternité;* ſerment qui devoit bientôt être violé par le Duc de Bourgogne. Nous ne diſſimulerons cependant pas que ces ſociétés d'amitié n'étoient pas toutes formées dans nos Temples, du moins en préſence, ni avec les mêmes cérémonies. Monſtrelet nous apprend que le Roi d'Aragon ſe fit Frere d'armes du Duc de Bourgogne, qu'il n'avoit jamais vu.

On trouve d'ailleurs à la Chambre des Comptes de Paris, un acte authentique, par lequel Louis XI » prend & accepte » Charles le Hardi, Duc de Bourgogne, » pour ſon ſeul frere d'armes; ſe conſti- » tue le ſien; promet le porter, aider, » ſoutenir, favoriſer, ſecourir de ſa per- » ſonne contre tout ce qui peut vivre & » mourir; jure enfin par la foi & ſerment » de ſon corps, ſur ſon honneur & en

» parole de Roi, avoir & tenir toutes ces
» choſes fermes, ſtables & agréables, ſans
» jamais venir au contraire, en quelque
» forme, ou maniere que ce ſoit. » (1)

Mais un autre traité, non moins curieux en ce genre, eſt celui qui fut conclu entre Bertrand du Gueſclin, Connétable de France, & Olivier de Cliſſon : c'eſt un précis des obligations qu'emportoit la fraternité d'armes. Elles conſiſtoient à ne jamais abandonner ſon frere, (2) dans quelque péril qu'il ſe trouvât, à le maintenir dans ſes poſſeſſions envers & contre tous, à défendre ſon honneur de tout ſon pouvoir, à l'aider *de ſon corps & de ſon avoir* (3) juſqu'à la mort, à ſoutenir, même pour lui dans certains cas, le gage de bataille, s'il mouroit avant de l'avoir accompli. Il ne faut pas croire néanmoins

(1) Comines, édit. du Louv. p. 441.

(2) C'eſt le nom que portoient les perſonnes ainſi aſſociées, celles même d'un rang inégal. Le Connétable du Gueſclin parlant de Louis de Sancerre, ne le nomme jamais que ſon frere de Sancerre.

(3) Mém. ſur l'ancienne Chevalerie, p. 181.

que ces associations fussent toujours à vie : elles se bornoient souvent à des expéditions passageres, telles qu'une entreprise d'armes, une guerre, une simple campagne, une bataille, un siege, un assaut.

Le brave Sainte-Colombe ayant été blessé dangereusement devant Rouen, le Duc de Guise, qui y commandoit, le visita, & l'assura qu'il *lui feroit part à jamais de sa fortune & de ses moyens, comme à son compagnon & frere d'assaut.* Les Dames, privilégiées par-tout ailleurs, n'avoient pas droit d'exiger la préférence sur un frere d'armes. Un Chevalier dont une Demoiselle avoit inutilement réclamé la protection, se disculpa sur la nécessité dans laquelle il s'étoit trouvé pour lors, de voler au secours de son *compagnon d'armes*, & l'excuse fut décidée légitime. Mais, ajoute le savant Auteur des Mémoires sur l'ancienne Chevalerie, (1) une pareille justification n'auroit pas été reçue, s'il avoit manqué à son Souverain. Delà cette clause expresse de l'alliance

(1) M. de la Curne de Sainte-Palaye, p. 650.

de du Guesclin & du Seigneur de Cliſſon: *Nous voulons être unis à toujours contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir, exceptés le Roi de France, ſes freres, le Vicomte de Rohan & les autres Seigneurs de qui nous tenons terre.* » Ce que l'on » devoit à ſon Prince l'emportoit ſur tous » les autres devoirs. Les Freres d'armes, » de nation différente, n'étoient liés qu'au- » tant que leurs Souverains étoient amis: » ſi les Rois ſe déclaroient la guerre, elle » entraînoit la diſſolution de toute ſociété » entre leurs Sujets reſpectifs : ce cas ex- » cepté, rien n'étoit plus indiſſoluble que » les nœuds de cette fraternité. »

Le Frere d'armes devoit être l'ennemi des ennemis de ſon compagnon, & ne pas avouer, du moins ouvertement, des amis qui n'auroient pas été communs. Le Duc de Bourbon porta la délicateſſe juſqu'à refuſer de Henri de Tranſtamare, Roi de Caſtille, une ſomme conſidérable, uniquement parce que ce Prince étoit ennemi de Boucicaut, frere d'armes de Bourbon. Il n'y avoit point d'occaſion qu'un compagnon d'armes ne ſaiſît, ſi

l'autre avoit besoin d'assistance; point de bons offices qu'il ne cherchât à lui rendre; point d'intérêt qu'il ne fût disposé à lui sacrifier. Tous leurs biens, présents & à venir, étoient en commun : leur vie même devoit être employée à la délivrance l'un de l'autre : jamais ils n'oublioient, dans quelque cas que ce fût, le titre par lequel ils étoient unis. L'obligation de s'aider mutuellement, sans pouvoir se séparer, ne leur permettoit pas même de former aucun engagement, que de concert. On lit que Boucicaut passant, à son retour d'Espagne, par le Comté de Foix, se trouva souvent à boire & à manger avec les Anglois. Ceux-ci, à des abstinences particulieres qu'ils lui virent faire dans ses repas, jugerent qu'il avoit voué quelque entreprise d'armes, & lui dirent que s'il ne demandoit autre chose, on auroit bientôt trouvé qui le délivreroit.

Le brave François répondit, avec une noble fierté, » que son vœu étoit de com-» battre à outrance; mais qu'il avoit pour » compagnon un Chevalier, nommé Mes-» sire Renaud de Roye, sans lequel il ne

» pouvoit rien faire ; que si cependant » quelqu'un vouloit la bataille, il la lui » octroieroit; qu'il leur laissoit le choix » du jour ; que tout ce qu'il exigeoit, c'est » qu'on lui donnât le temps de faire avertir son frere d'armes. »

Mais si toutes les entreprises des compagnons d'armes devoient être formées & soutenues de concert, si l'honneur devoit en être indivisible, le péril commun & le profit égal ; tous deux devoient encore en partager les frais, & la loi vouloit que tout se fît à bourse commune. Lorsqu'une expédition étoit finie, ou qu'une rupture survenue entre les Souverains annulloit la société, on se rendoit mutuellement un compte exact de la dépense & de la recette, de la perte & du gain. (1)

» Gentil Sire, dit l'Anglois Carvalai au » Connétable du Guesclin, une guerre » fatale, allumée entre le Prince de Gal» les, mon Seigneur, & le Roi Henri de » Castille que vous servez, (2) nous oblige

(1) Du Cange, pag. 66, 184.

(2) Du Guesclin étoit alors Connétable du Roi de Castille.

» de nous séparer. Nous avons été en-
» semble par bonne compagnie *comme*
» *prud'hommes* : j'ai toujours puisé, sans
» réserve, dans votre bourse; jamais il n'y
» eut de dispute entre nous, ni sur les
» biens conquis, ni sur les joyaux donnés;
» il ne nous est pas même arrivé de son-
» ger à aucun partage; mais je pense que
» j'ai plus reçu que vous, dont je suis
» votre redevable. Toute la grace que
» je vous demande, c'est de vouloir bien
» compter. J'ignore, reprit le généreux
» Connétable, si vous devez, ou si je vous
» dois; il ne me souvient que de notre
» amitié. Tout mon chagrin est que les
» ordres de votre Souverain vous rappel-
» lent à son service : ainsi le doit tout
» bon Gentilhomme. Si dans la suite la
» fortune nous permet de nous associer
» de nouveau pour quelqu'entreprise, alors
» nous écrirons; mais que tout soit quitte
» pour le présent. L'estime a produit no-
» tre union; l'habitude l'a confirmée;
» l'absence ne fera que l'accroître. » *Lors le baisa Bertrand & tous ses compagnons aussi : moult fut piteuse la départie.* Telle

étoit la courtoiſie qui regnoit alors entre ces braves Chevaliers, ſur-tout entre les François.

Rien ne prouve mieux l'utilité de ces aſſociations, que l'exemple du même du Gueſclin & de Louis de Sancerre, freres d'armes & compagnons inſéparables. C'eſt à l'union de ces deux grands hommes, que le Trône François doit une partie conſidérable de la Guienne, qu'ils entreprirent de reconquérir ſur les Anglois. La mort du premier ne put ralentir l'ardeur du ſecond, qui, devenu Connétable, acheva, autant qu'il put, une entrepriſe commencée en commun.

On voit encore, par une foule de monuments, que des Seigneurs particuliers ont trouvé dans ces fraternités militaires, le moyen de faire des entrepriſes dignes des plus puiſſants Souverains. Mais, on le répete, elles ne devoient être formées que de l'aveu & ſous l'autorité de celui dont ils étoient nés ſujets. Quand le devoir ne les retenoit plus au ſervice de leur Prince, ou de leur patrie, ils s'aſſocioient pour aller purger une Province des bri-

gands qui l'infeſtoient, pour délivrer des nations éloignées qui gémiſſoient ſous le joug des Infideles, pour venger un Monarque opprimé, détrôner un uſurpateur; le plus ſouvent pour maintenir les droits du ſexe contre d'injuſtes raviſſeurs. Telles furent les entrepriſes ſi célebres du Duc de Bourbon, dans le Lyonnois, contre des brigands; de Saintré, dans la Pruſſe, contre les Païens; de du Gueſclin, dans l'Aragon, contre Pierre le Cruel; de Boucicaut, dans toute la France, pour faire reſtituer à des Dames les biens dont elles avoient été dépouillées pendant les troubles de la guerre. Ce brave Chevalier avoit été ſouvent indigné de voir des Dames & des Demoiſelles (1) obligées de venir porter leurs plaintes aux pieds du Trône, comme *à la fontaine de juſtice*. Honteux que la Chevalerie n'eût pas d'elle-même vengé leurs querelles, il réſolut de lever un Ordre de treize Chevaliers, qui, pendant cinq ans, ſe dévouerent *à défendre, à leur pouvoir, le droit de toutes*

(1) *Ibid.* page 185.

Genti-femmes qui les en requerroient. Chacun d'eux portoit au bras droit un écu d'or émaillé de verd, ſur lequel étoit empreinte la figure d'une Dame blanche; ce qui fit donner à cette ſociété le nom de Chevalier *de la Blanche-Dame à l'écu verd.*

Ces fraternités d'armes nous rappellent néceſſairement les adoptions d'honneur en fils, d'où elles ont tiré leur origine ; adoptions qui ne donnoient cependant point ce droit à la ſucceſſion comme chez les Romains; mais qui, dans la réalité, communiquoient réciproquement les titres de pere & de fils, & formoient une liaiſon de bienveillance d'autant plus étroite, qu'elle étoit plus dégagée d'un ſordide intérêt. Le célebre du Cange obſerve que les peuples ſeptentrionaux en ont les premiers introduit l'uſage, qui paſſa enſuite dans l'Orient & dans l'Occident; enfin qu'il eſt regardé par les Savants, comme la ſource de la Chevalerie. Toutes les Hiſtoires ſont pleines de ces ſortes d'alliances. Elles étoient eſtimées une faveur conſidérable chez toutes les nations

de l'Europe : les Rois même, les Princes, leurs enfants, les plus grands Seigneurs, s'en faiſoient honneur, ſur-tout quand celui qui adoptoit étoit un perſonnage diſtingué par ſes hauts faits, par ſa naiſſance, ou par ſa dignité. Ainſi Théodoric, Roi des Goths, fut adopté par Zénon; Théodebert, Roi des François Auſtraſiens, par Juſtinien; Coſroès, Roi de Perſe, par Maurice; Boſon, par le Pape Jean XII; Louis, fils de Boſon, par l'Empereur Charles le Gros, & Godefroi de Bouillon, par Alexis Comnene, Empereur de Conſtantinople.

Ces adoptions, par-tout les mêmes pour l'effet, n'étoient cependant pas contractées avec les mêmes cérémonies chez toutes les nations : elles ſe faiſoient chez les peuples du Nord par la tradition des armes. » Nous vous donnons, diſoient-ils, ce » cheval, cette épée, ce bouclier & toute » l'armure militaire, vous créant notre fils » par ce préſent, afin que vous vous ren- » diez digne, par les armes, d'une qua- » lité que vous ſemblez mériter par votre » brayoure.

Les Grecs, ſi l'on en croit l'Hiſtoire des guerres ſaintes, avoient un uſage tout différent : c'étoit de faire paſſer l'adopté ſous la chemiſe de celui qui l'adoptoit, ou ſous ſon manteau ; ce qui ſignifioit qu'on le regardoit comme ſon fils & comme ſorti de ſoi. C'eſt ainſi que Baudouin, frere de Godefroi de Bouillon, & ſon ſucceſſeur au Trône de Jéruſalem, fut adopté par le Prince d'Edeſſe, qui le fit paſſer nud ſous ſa chemiſe, (dit Guibert, Abbé de Nogent,) le ſerra étroitement contre ſon ſein, & termina la cérémonie par lui donner un baiſer, & dès ce moment Baudouin fut regardé comme un fils adoptif.

On trouve encore dans nos Hiſtoires, une autre eſpece d'adoption, qui ſe faiſoit en coupant les cheveux de celui qu'on adoptoit. Elles rapportent que Charles-Martel envoya Pépin, ſon fils, à Luitprand, Roi des Lombards, *afin que lui coupant ſes premiers cheveux, il devînt ſon pere adoptif;* ce qui fut exécuté, & le jeune Prince renvoyé avec des préſents dignes de la magnificence d'un grand Roi. Cette cérémonie, uſitée de toute ancien-

neté parmi les Païens, fut toujours pratiquée par les Chrétiens, qui, de peur d'irriter quelques esprits foibles, en abolissant certains usages antiques, aimerent mieux les sanctifier par de pieuses Oraisons. On voit dans le Livre des Sacrements de S. Grégoire, la formule des Prieres que le Prêtre faisoit aux pieds des Autels, lorsque l'on coupoit, pour la premiere fois, les cheveux aux jeunes enfants.

Mais de toutes ces adoptions, la mieux fondée, est celle qui se contractoit au Baptême entre le parrain & le baptisé. Procope (1) observe que c'étoit la maniere ordinaire d'adopter parmi les Chrétiens. On lit dans la Vie de S. Anschaire, que l'Empereur Louis le Débonnaire ayant persuadé Hérold, Roi des Danois, de se faire baptiser, il le tint sur les Fonts de Baptême, & l'adopta pour son fils. La Chronique d'Adémar de Chabanois ajoute, qu'il le combla de présents, & lui donna *en fillolage* un Comté dans la Frise.

(1) Procope, Hist. anc. p. 30, premiere édit.

car la coutume d'alors, pour marquer que c'étoit une véritable adoption, exigeoit que le parrain fît un préſent à ſon filleul; préſent qui étoit regardé comme une portion de ſa ſucceſſion. L'affinité qui ſe forme entre les parrains & les filleuls, a toujours été regardée comme quelque choſe de ſi étroit, que les loix de l'Egliſe ne leur ont jamais permis de contracter aucune alliance de mariage entr'eux.

L'Hiſtoire de la ſuppreſſion de l'Ordre des Templiers, étant un des événements mémorables du regne de Philippe le Bel, il ſera néceſſaire de la faire voir aux éleves, lorſqu'on leur fera lire la Vie de ce Prince. C'eſt pourquoi j'ai jugé à propos d'en faire un extrait, qui peut ſervir de modele aux Inſtituteurs pour en faire de ſemblables.

On pourroit en même-temps faire faire par les éleves, la comparaiſon de cet Ordre militaire avec celui de la Chevalerie Françoiſe. On leur feroit remarquer à quels déſordres ſe ſont abandonnés des hommes devenus riches, ſoit par les récompenſes qu'avoient méritées leurs pre-

mieres actions vertueuſes, ſoit par le mauvais uſage qu'ils en ont fait, & de celles qu'ils avoient acquiſes par les rapines & les brigandages qu'ils exerçoient ſur ceux qu'ils devoient défendre; pendant que notre noble Chevalerie Françoiſe, qui ne ſera jamais taxée d'avarice, mépriſoit toutes ces richeſſes acquiſes par des voies baſſes & honteuſes. Contente de celles qu'elle tenoit de ſa naiſſance, elle les conſervoit pour ſoutenir ſon honneur; auſſi voyons-nous dans notre Hiſtoire que très-peu de nos nobles Chevaliers, pendant plus de 450 ans que cet Ordre a ſubſiſté avec ſplendeur, aient forfait à leur honneur, & mérité les peines qu'on infligeoit à ceux qui s'en écartoient; pendant que l'Ordre des Templiers, à peine cent ans après ſon établiſſement, avoit une très-honteuſe réputation, & n'a pas duré plus de 200 ans. Si la Chevalerie Françoiſe s'eſt éteinte, nous ne pouvons l'attribuer qu'à la grande révolution, arrivée dans nos mœurs ſous le regne de François I, par le rétabliſſement des Sciences & des Arts dans l'Europe.

Précis hiſtorique de l'Ordre des Templiers.

Les Templiers, ou Chevaliers du Temple, étoient un Ordre militaire qui fleuriſſoit depuis près de deux ſiecles. Hugues de Payens & Godefroi de S. Omer, avec ſept autres Gentilshommes en furent comme les fondateurs. Ils ſe conſacrerent à Dieu vers l'an 1118, par les trois vœux de Religion qu'ils firent entre les mains du Patriarche de Jéruſalem. Ils y en ajouterent un quatrieme, qui diſtinguoit leur Ordre de tous les autres, & qui en faiſoit une Religion militaire, par lequel ils s'obligeoient à défendre les Pélerins de la Terre-Sainte contre les Infideles, & à pourvoir à la ſureté des chemins. Baudouin II, Roi de Jéruſalem, leur donna une maiſon pour les loger proche du Temple de Salomon, d'où ils prirent le nom de Templiers. Leur Société ne s'accrut que dix ans après qu'elle eut commencé. Il fut ordonné dans un Concile, tenu à Troies en Champagne, ſous le Pontificat du Pape Honoré II, qu'on leur donneroit

une Regle, & S. Bernard fut chargé de ce ſoin. Ils prirent, par l'ordonnance du Concile, un habit blanc, à quoi Eugene III ajouta une croix rouge ſur leurs manteaux. Cet Ordre devint en peu de temps fort nombreux, & le zele avec lequel ces Chevaliers défendoient les Pélerins, & ſervoient la Religion contre les Infideles dans les guerres d'Outre-mer, où ils firent mille belles actions, leur attira bientôt des biens immenſes en Europe & en Aſie. Mais ces richeſſes les corrompirent, & introduiſirent parmi eux la débauche, l'orgueil, l'indocilité.

On voit dans l'Hiſtoire les trahiſons qu'ils faiſoient, de concert avec les Infideles, aux Princes Chrétiens, les violences & les brigandages exercés contre ceux qu'ils devoient protéger, ſuivant leur Inſtitut; & l'on peut dire qu'entre les Chrétiens d'Aſie qui étoient fort corrompus, ſur-tout depuis la décadence de la domination Chrétienne en ce pays-là, ces Chevaliers furent ceux qui porterent le déſordre aux plus grands excès ſous le regne de Philippe le Bel : ils étoient par-tout

universellement décriés, & en matiere d'ivrognerie, quand on parloit d'un homme qui s'y abandonnoit excessivement, on disoit en proverbe, qu'*il buvoit comme un Templier.* Mais leurs mysteres d'iniquité, leur libertinage sur le point de la Religion, leurs sacrileges, leurs infamies monstrueuses n'avoient point encore entiérement éclaté.

Cependant ils étoient déja fort mépriſés, & avoient une très-mauvaise réputation lors de la premiere Croisade de saint Louis, 58 ans avant le temps dont je parlerai ci-après. On voit dans la Vie de ce Prince, qu'il avoit été fait prisonnier en Egypte par les Mahométans, & que, pour recouvrer sa liberté, il avoit fait un traité avec leurs Emirs, suivant lequel, avant de partir d'Egypte, il devoit payer le quart de la rançon dont on étoit convenu. Il leur avoit déja fait payer la moitié de la somme, & en attendant qu'il pût payer le reſtant, le Comte de Poitiers, son frere, étoit retenu en ôtage par les ennemis. Après qu'on eut ramassé tout ce qu'on put trouver d'argent, il se trouva qu'il

qu'il manquoit ſoixante mille beſants d'or (1) pour compléter la ſomme. Le Sire de Joinville (2) conſeilla au Roi de les emprunter des Templiers. Leur Grand-Maréchal, ſe piquant d'une fauſſe exactitude, refuſa de les prêter dans l'occaſion du monde la plus privilégiée. Il repréſenta qu'en recevant leurs Commanderies, ils faiſoient ſerment de ne point diſpoſer des revenus de l'Ordre, ſans la permiſſion de leurs Supérieurs. On fut outré d'un ſcrupule ſi mal fondé de la part de gens qui ne contrevenoient que trop ſouvent à leur Regle en d'autres points plus eſſentiels, & de voir qu'ils avoient moins de confiance en la parole du Roi que les Infideles. Joinville s'offrit & partit, avec la permiſſion du Monarque, pour aller forcer ces

(1) Le beſant d'or étoit une monnoie aſſez légere, qui pouvoit valoir un de nos demi-louis d'aujourd'hui.

(2) Le Sire de Joinville étoit d'une nobleſſe fort diſtinguée. Il accompagna S. Louis dans ſa Croiſade. Il étoit favori de ce Prince, & c'eſt à Joinville que nous avons l'obligation de l'Hiſtoire de S. Louis.

coffres prétendus sacrés. Il avoit déja la coignée levée pour les briser, lorsque le Maréchal, qui l'avoit suivi, jugea plus à propos, pour éviter l'indignation publique, de lui en remettre les clefs. Joinville y puisa sans façon tout l'argent dont on avoit besoin, & l'apporta aux pieds du Roi, *qui fut*, dit Joinville, *moult joyeux de sa venue*. Ainsi le paiement fut achevé au contentement du religieux Prince, & le Comte de Poitiers fut remis en liberté.

Le Sire de Joinville rapporte encore un autre trait qui lui étoit arrivé avec les Templiers. Il avoit mis en dépôt, entre les mains de leur Grand-Maréchal, une somme assez considérable. Après en avoir reçu environ le quart en différentes fois, ayant encore envoyé lui demander une somme dont il avoit besoin, le Maréchal fit réponse qu'il ne lui devoit rien. Joinville surpris, fit les plus grandes plaintes de l'infidélité des Templiers, disant à tout le monde qu'ils étoient des larrons, & qu'ils lui voloient son argent. L'affaire fit tant de bruit, que, sur les reproches qu'on leur faisoit de toutes parts, le Maréchal

rendit l'argent de Joinville, qui disoit publiquement que de sa vie, il ne confieroit rien à ces bons Religieux.

La disgrace & le chagrin de deux d'entr'eux donnerent lieu à la découverte qui se fit de la perversité & du déréglement de leurs mœurs. L'un étoit le Prieur de Montfaucon, des quartiers de Toulouse; & l'autre étoit un Florentin, nommé Noffo-Dei. Le premier avoit été condamné par le Grand-Maître de l'Ordre, pour crime d'héréſie, à une prison perpétuelle; & le second, par le Prévôt de Paris, à de rigoureuses peines pour d'autres crimes. L'un & l'autre, afin de se délivrer de leurs peines, dirent que si on vouloit leur assurer l'impunité & leur liberté, ils découvriroient d'étranges secrets de leur Ordre. La chose ayant été rapportée au Roi, il ordonna qu'on les écoutât. Ils rapporterent des faits si horribles, qu'on ne put y ajouter foi; mais le Roi crut que la chose méritoit éclaircissement.

Comme il s'agissoit d'un Ordre Religieux, le Roi en fit instruire le Pape par ses Ambassadeurs. Le Pontife écrivit au

Roi qu'il ne croyoit pas qu'on dût faire grand fond ſur le témoignage de deux délateurs, reconnus pour des ſcélérats; que néanmoins puiſqu'il le ſouhaitoit, il prioit ce Prince de lui envoyer les preuves qu'on pourroit avoir, pour dévoiler la vérité. Le Roi voyant que le Pape ne prenoit pas la choſe auſſi vivement qu'il l'eût voulu; faiſant de plus réflexion ſur le grand nombre de Templiers qu'il y avoit en France, & des plus conſidérables familles du Royaume, appréhenda que le deſſein qu'il avoit de faire juſtice de tant de coupables, venant à ſe divulguer, ne causât quelque trouble dans ſon Etat. On l'avertit même que pluſieurs ramaſſoient leurs revenus & le plus d'argent qu'ils pouvoient, pour s'échapper & ſortir de France. Ainſi, après avoir conſulté les Maîtres en Théologie de l'Univerſité de Paris, il jugea qu'il pouvoit agir, ſans s'embarraſſer de l'irréſolution du Pape. Il envoya une Lettre circulaire à chacun des Juges, ou Baillis de ſon Royaume, avec ordre de ne l'ouvrir qu'à tel jour & à telle heure; & la Lettre ordonnoit aux Juges des lieux d'ar-

rêter tous les Templiers qui ſe trouveroient dans leur reſſort. Le commandement fut exécuté, & le troiſieme jour d'Octobre de l'année 1307, tous les Templiers qui ſe trouverent dans le Royaume, furent arrêtés, & même le Grand-Maître de l'Ordre, qui étoit au Temple à Paris, & le Roi fit auſſi-tôt ſaiſir leurs biens dans toute la France.

Le Pape ne fut pas content de ce procédé du Roi : il lui envoya les Cardinaux Bérenger & Etienne pour s'en plaindre, & lui repréſenter que les Templiers étoient Eccléſiaſtiques & Religieux, ſujets immédiatement du S. Siege ; qu'il n'appartenoit pas au Roi de s'en rendre le Juge, & qu'il n'avoit pu faire ſaiſir leurs biens, qui appartenoient à l'Egliſe. Le Pape, par la Lettre qu'il lui écrivit ſur ce ſujet, le pria de faire enſorte que les droits du S. Siege ne fuſſent violés en rien, & que les Templiers & leurs biens fuſſent remis au pouvoir des deux Cardinaux qu'il lui envoyoit. Enſuite il évoqua cette affaire à ſon Tribunal, & ſuſpendit, à cet égard, tous les pouvoirs des Archevêques, des Evê-

ques & des Inquiſiteurs de France.

La conduite du Pape ne fut pas plus agréable au Roi, que celle du Roi l'avoit été au Pape. Ce Prince lui en écrivit fortement, blâmant ſur-tout la ſuſpenſion des pouvoirs des Evêques & des Inquiſiteurs. Il lui repréſenta que c'étoit leur faire injuſtice; que lui-même s'en tenoit fort offenſé, & qu'il ſeroit obligé de s'en reſſentir; que les Evêques & les Inquiſiteurs pouvoient être beaucoup mieux inſtruits des faits & des circonſtances, chacun dans leur Dioceſe, que le Pape ne pouvoit l'être; que l'affaire traîneroit en longueur à ſon Tribunal, & qu'on n'en verroit point la fin; que les Templiers trouveroient de la faveur & de la protection parmi ceux qui l'approchoient; que depuis la ſuſpenſion publiée par ſon ordre, les coupables avoient commencé à varier dans leurs réponſes; qu'au reſte pour lui il ne ſe portoit, ni pour délateur, ni pour accuſateur des Chevaliers du Temple, ce qu'il ne lui convenoit pas de faire; mais qu'il agiſſoit dans cette affaire, comme Miniſtre de Dieu, comme

vengeur de la Foi Catholique, & comme celui qui étoit chargé de la part du Roi des Rois de la défenſe de la Religion.

Cependant il s'adoucit, il accorda au Pape ce qu'il ſouhaitoit. Il conſentit que les biens des Templiers fuſſent mis en ſequeſtre entre les mains des Cardinaux, & il envoya au Pape les principaux des Templiers arrêtés, afin qu'il leur fît lui-même prêter l'interrogatoire.

Le Pape en interrogea juſqu'à ſoixante-douze, & fut fort ſurpris de l'aveu ſincere qu'ils lui firent des principales choſes dont on les accuſoit. Leurs dépoſitions furent miſes par écrit. Ils reconnurent de nouveau, en préſence des deux Cardinaux qui revenoient de la Cour de France & de quelques autres, qu'elles étoient véritables, & y perſiſterent. Un Chevalier de cet Ordre, qui étoit attaché au Pape, lui avoua ingénument beaucoup de faits ſur ce ſujet, en préſence du Cardinal Raimond de Goth, couſin de Sa Sainteté, & cette dépoſition fut miſe par écrit.

Ces aveux, faits ſans contrainte, & la franchiſe du Roi, firent que le Pape leva

la ſuſpenſion du pouvoir des Ordinaires & des Inquiſiteurs. Il leur permit par une Bulle, de procéder contre les Templiers, ſe réſervant ſeulement ce qui concernoit le Grand-Maître & les principaux Officiers de l'Ordre; & ordonna que les autres, qui étoient arrêtés, fuſſent mis au pouvoir de ſon Nonce l'Evêque de Paleſtrine. Mais depuis, le Nonce voyant bien que tant de priſonniers ne pourroient être tranſportés ſurement, conſentit qu'ils fuſſent gardés, au nom du Pape, par les gens du Roi dans les lieux où ils avoient été arrêtés. Le Pape & le Roi réglerent auſſi de concert ce qui regardoit les biens des Templiers. Ils convinrent que, ſuppoſé qu'on en vînt juſqu'à abolir tout l'Ordre, ces biens ſeroient employés au recouvrement de la Terre-Sainte, & ils nommerent des Adminiſtateurs pour en avoir ſoin. Comme cette affaire étoit mêlée de temporel & d'eccléſiaſtique, il y eut quelques conteſtations entre le Roi & le Pape pour certaines procédures; mais elles s'accommoderent.

Le Roi commit enſuite le Pere Guil-

laume de Paris, Dominicain, ſon Confeſſeur, Inquiſiteur de la Foi, député par le Pape pour faire des informations, & lui donna pour adjoints quelques Gentilshommes du Royaume. Ils ouirent, pendant pluſieurs jours, cent quarante Chevaliers du Temple de Paris, qui confeſſerent tous, les dépoſitions ſuivantes. Je m'abſtiendrois volontiers de les rapporter, pour ne pas ſalir cette Hiſtoire; mais je ne puis me diſpenſer d'en parler au moins une fois, comme étant eſſentielles à ce procès où elles ſont répétées dans un très-grand nombre de différentes pieces. Ces dépoſitions feront voir que cet Ordre, tout ſaint qu'il avoit été dans ſon inſtitution, étoit devenu au milieu du Chriſtianiſme, une Secte abominable, pire que le Mahométiſme même.

Ils dépoſerent donc premiérement, qu'à leur réception dans l'Ordre, on leur faiſoit renier Jéſus-Chriſt, & cracher trois fois ſur un Crucifix.

II. Que celui qui étoit reçu, baiſoit à la bouche celui qui le recevoit, puis au nombril, au dos & à l'anus.

III. Qu'on lui défendoit d'avoir aucun commerce criminel avec les femmes, de peur qu'elles ne les diffamaſſent. Les dépoſitions des cent quarante Chevaliers, excepté trois, convenoient toutes ſur ces trois points.

IV. Quelques-uns confeſſerent qu'on leur avoit fait adorer une tête de bois, partie dorée, & partie argentée, & qui avoit une grande barbe; mais qu'on ne voyoit cette tête qu'aux Chapitres généraux, où il n'y avoit que les principaux de l'Ordre qui fuſſent admis.

V. Quelques-uns dirent qu'ils n'avoient jamais pu voir les Statuts de l'Ordre que deux mois avant qu'ils furent arrêtés priſonniers.

VI. Qu'il y avoit un Statut qui portoit que ſi quelqu'un des Chevaliers avoit dit à un de ſes Confreres quelque péché qu'il avoit commis, & que ce Confrere le révélât, celui-ci étoit puni de la peine que méritoit celui qui avoit commis le péché.

VII. Un de ceux qui furent interrogés, nommé Géoffroi de Gonneville, qui avoit été reçu en Angleterre, avoua qu'à ſa ré-

ception, ayant d'abord refuſé de renier Jéſus-Chriſt, le Supérieur, qui le recevoit, lui dit, que cela ne devoit lui faire aucune peine; que c'étoit une coutume de l'Ordre, introduite par un Grand-Maître, qui, ayant été pris par un Soudan, obtint de lui ſa délivrance, à condition d'introduire cet uſage dans l'Ordre. D'autres diſoient qu'un Grand-Maître, nommé Roncelin, en étoit l'auteur; & d'autres, que c'étoit un Grand-Maître, appellé Thomas Béraud.

Pluſieurs de ceux qui ſubirent cet interrogatoire, témoignerent un grand repentir de leurs crimes.

Quelques-uns dirent qu'ils s'en étoient confeſſés aux Pénitenciers des Evêques, & d'autres qu'ils avoient été à Rome en demander l'abſolution au Pape Boniface au grand Jubilé, & la permiſſion de changer d'Ordre.

Outre cet interrogatoire de cent quarante Templiers, un deſquels étoit le Grand-Maître, qui avoua tout, on a les actes de pluſieurs autres faits en diverſes Provinces du Royaume, où les dépoſitions

furent conformes à celles que je viens de rapporter. Dans celui que Guillaume de Paris, Inquiſiteur, fit à Troies, ayant pour aſſeſſeurs deux Gentilshommes du pays, comparurent cent onze Chevaliers, qui confeſſerent les mêmes choſes, excepté l'article de la tête dorée, parce que tous n'étoient pas admis à cette cérémonie, ainſi qu'il a été dit dans les dépoſitions précédentes. Divers Hiſtoriens ont chargé les Templiers de pluſieurs autres crimes, apparemment ſur le bruit commun, qui enchérit toujours ſur la vérité dans ces ſortes d'occaſions. Je les paſſerai ſous ſilence, parce que je crois qu'il faut s'en tenir aux actes authentiques.

Le Pape, pour n'avoir rien à ſe reprocher dans une affaire de cette conſéquence, & pour ôter tout ſujet de ſe plaindre, ſoit au public, ſoit à ceux qui s'intéreſſoient dans la cauſe des particuliers de cet Ordre, envoya trois Cardinaux à Chinon, où étoient priſonniers le Grand-Maître de l'Ordre, le Maître de Chypre, le Viſiteur de France & ceux qu'ils appelloient Précepteurs de Poitou, de Guien-

ne & de Normandie. Ces Cardinaux, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient, communiquerent à ces principaux Chefs des Templiers, les informations faites par les Inquiſiteurs François, afin de ſavoir s'ils les reconnoiſſoient pour véritables. Ils convinrent qu'elles l'étoient, & ſupplierent qu'on les traitât favorablement, en conſidération de l'aveu ſincere qu'ils faiſoient de leurs fautes.

Le Pape, ſur le rapport des trois Cardinaux & ſur ce qui lui revenoit de tous côtés, touchant la corruption univerſelle de l'Ordre des Templiers, forma dès-lors la réſolution de l'éteindre entiérement; mais comme il étoit répandu & puiſſant dans toute la Chrétienté, il falloit que les Princes Chrétiens y concouruſſent auſſi-bien que le Roi de France. C'eſt pourquoi il fit expédier diverſes Bulles ſur ce ſujet, qu'il envoya en Angleterre, en Ecoſſe, en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, en Hongrie & dans tous les Etats où les Chevaliers du Temple avoient des maiſons & des revenus. Il ordonnoit par ces Bulles, aux Evêques & aux Inquiſiteurs,

de faire des informations contre les Templiers, & leur marquoit les articles sur lesquels il falloit les faire : c'étoient les mêmes dont on avoit informé en France, auxquels on en avoit ajouté quelques autres. Il voulut aussi qu'en France on fît quelques assemblées de Prélats, d'Abbés, de Chapitres, de Villes & de Communautés, pour y traiter de cette affaire, en attendant le Concile général de Vienne. On s'assembla à Tours, où l'on ne fit rien autre chose que de confirmer ce qui avoit été arrêté entre le Roi & le Pape, touchant les procédures qu'on devoit observer, le pouvoir des Evêques & des Inquisiteurs dans la suite de cette affaire, la conservation des biens des Templiers, & l'usage que l'on en feroit pour reconquérir la Terre-Sainte, en cas que l'Ordre fût supprimé.

Ensuite de cette assemblée, le Pape défendit, par une Bulle, sous peine d'excommunication, de donner aucune retraite aux Templiers, & ordonna qu'on eût à leur courir sus, par-tout où on les trouveroit, & à les mettre entre les mains

des Inquiſiteurs. Mais avant de rien décider contre tout l'Ordre, par les voies canoniques, le Roi, avec le conſentement du Pape, fit faire une juſtice exemplaire de pluſieurs particuliers. On choiſit ceux qui, malgré les preuves qu'on avoit de leurs crimes & de leurs débordements, perſiſterent dans l'interrogatoire à les nier; & on en brûla vifs plus de cinquante dans la campagne des environs de l'Abbaye des Religieuſes de Saint-Antoine de Paris, comme coupables d'héréſie & du crime infame qui a été de tout temps puni par le feu. Ils ſouffrirent ce cruel tourment avec beaucoup de fermeté, & pas un ne voulut rien avouer; ce qui fit un très-mauvais effet ſur l'eſprit du peuple, qui les regarda comme des innocents injuſtement calomniés.

Il y a beaucoup d'apparence que ce nouvel interrogatoire fut fait dans le Concile de la Province de Sens, aſſemblé à Paris, dont parle un Auteur contemporain, (1) & qui dit qu'après qu'on eut bien

(1) *Continuatio Nangii.*

tout examiné, il fut reconnu & réſolu premiérement, que de tous les Templiers qui avoient été arrêtés, il y en avoit quelques-uns qu'il falloit renvoyer abſous. C'étoient apparemment ceux dont on n'avoit pas exigé, lors de leur réception, les formalités ſacrileges dont j'ai parlé, & qui n'avoient point eu communication des abominables myſteres de l'Ordre. En ſecond lieu, qu'il convenoit de donner la liberté à quelques autres, après qu'ils auroient ſubi la pénitence qu'on leur impoſeroit, d'en condamner d'autres à une priſon perpétuelle, & enfin d'en livrer quelques autres à la Juſtice ſéculiere, après qu'ils auroient été, comme coupables d'héréſie & relaps, dégradés par les Evêques pour en être fait une rigoureuſe juſtice : l'Hiſtorien ajoute qu'on en choiſit cinquante-neuf pour être brûlés vifs. Ce furent ſans doute ceux dont j'ai déja parlé, mais dont le ſupplice eſt placé dans l'Hiſtoire plutôt, ou plus tard, ſelon diverſes relations.

Cependant ſoixante & quatorze Templiers préſenterent une Requête, afin qu'il

leur fût permis de nommer un Procureur pour défendre leur Ordre, & déclarerent qu'ils choisissoient, à cet effet, P. de Boulogne avec huit autres. Le Chevalier de Boulogne lut lui-même cet acte en présence des Commissaires, & soutint que hors de la France, où on les avoit surpris, ou forcés, on ne trouveroit pas un Chevalier qui eût rien déposé de semblable à ce qu'on leur objectoit; que tout ce qui avoit été dit contre l'Ordre, étoient des calomnies, avancées par de faux freres, ou extorquées par les tourments. Il protesta de nouveau contre la nullité des procédures, parce qu'ils avoient un privilege de ne pouvoir être jugés que par le Pape.

Ils représenterent la même chose dans un autre écrit, où ils ajoutoient que ceux qui avoient déposé contre leur Ordre, s'étoient laissé gagner par la promesse qu'on leur faisoit de la vie & de la liberté, en leur montrant des Lettres scellées du sceau du Roi, où étoient ces promesses, & des assurances de pensions viageres; qu'y ayant dans leur Ordre un très-grand nombre

de Chevaliers de la premiere qualité, il n'étoit pas vraiſemblable qu'il ne s'en fût trouvé aucun qui eût révélé tant de myſteres abominables, s'ils avoient été réels; qu'on pouvoit interroger un Chevalier, nommé Adam de Valincourt, homme de qualité, encore vivant & ſi homme de bien, qu'il s'étoit fait Chartreux, & qui étoit enſuite rentré dans leur Ordre; qu'on pouvoit ſavoir de lui s'il y avoit jamais rien reconnu qui approchât des crimes effroyables dont on l'accuſoit.

On ne dit point ſi ce témoin Chartreux fut interrogé; mais les Commiſſaires, qui avoient plein pouvoir du Pape, n'eurent aucun égard à l'appel que les Templiers firent du Concile de Sens au S. Siege. Ils continuerent de faire leurs informations, entendirent encore deux cents trente-un témoins, ſoit Chevaliers, ſoit autres, qui, excepté très-peu, atteſterent les mêmes choſes qu'on voyoit dans les premieres dépoſitions. Ce que je viens de rapporter ſe paſſa en France juſqu'à l'année 1311.

Les Bulles du Pape avoient auſſi mis en mouvement les autres Princes ſur cette

affaire. Charles II, Roi de Sicile, qui vivoit encore quand elle commença, fit, comme le Roi de France, arrêter en un même jour les Templiers en Provence & dans ſa Seigneurie de Forcalquier. Tous leurs biens furent ſaiſis, & pluſieurs convaincus des crimes dont j'ai parlé, furent exécutés à mort. Les Archevêques & Evêques d'Italie aſſemblerent des Conciles. On conclut dans celui de la Province de Ravenne, à conſerver l'Ordre, & à punir les particuliers qui ſe trouveroient coupables : à Boulogne pluſieurs ſe juſtifierent; à Piſe & à Florence la plupart furent reconnus coupables des crimes dont ceux de France avoient été chargés.

En Aragon les Templiers ſe jetterent dans pluſieurs places fortes qu'ils y avoient, & le Roi Jacques II fut obligé d'employer la force pour les ſoumettre, & les envoya enſuite dans différentes priſons, où ils attendirent long-temps leur dernier jugement.

Ferdinand IV, Roi de Caſtille, les fit tous arrêter, & au Concile de Salamanque les Templiers furent déclarés inno-

cents; mais l'affaire y fut en même-temps renvoyée au Pape pour la juger en dernier reſſort.

Edouard II, Roi d'Angleterre, fit auſſi arrêter tous les Chevaliers en un même jour, & dans le Concile de Londres, ils confeſſerent tous les crimes dont il s'agiſſoit. En Allemagne, ils appellerent au prochain Concile. Ils ſe mirent en défenſe dans le Royaume de Chypre; mais les principaux furent arrêtés & punis.

Dans la plupart de ces pays on ſuſpendit le jugement juſqu'au Concile de Vienne, qui s'aſſembla l'an 1311, & qui commença le 16 d'Octobre. La premiere affaire dont on y traita, fut celle des Templiers. Toute la queſtion étoit, ſi on éteindroit cet Ordre; car il ne s'agiſſoit plus de faire des interrogatoires & des informations, le procès ayant été parfaitement inſtruit, ſur les dépoſitions de près de deux mille témoins, par leſquelles il étoit conſtant que la corruption étoit générale dans tout ce grand Corps. Les opinions furent partagées, pluſieurs ne pouvant ſe réſoudre à la deſtruction d'un

Ordre qui, après tout, avoit rendu de très-grands ſervices à la Religion : mais le ſentiment oppoſé l'emporta. Ainſi le 22 Mai de l'année 1312, en préſence du Pape & du Roi, du Comte de Valois, frere de ce Prince, de Louis de Navarre, ſon fils aîné, & de ſes deux autres fils Philippe & Charles, la Bulle de la condamnation & de l'extinction de l'Ordre des Templiers fut publiée, & le Concile y ſouſcrivit.

Cette Bulle contenoit en ſubſtance, que pour les crimes énormes dont les Templiers avoient été convaincus, le Pape, du conſentement du Concile, aboliſſoit cet Ordre, défendoit à toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles fuſſent, d'en prendre l'habit, ſous peine d'excommunication ; qu'après une mure délibération, il avoit été réſolu d'unir à l'Ordre militaire des Hoſpitaliers de Saint-Jean de Jéruſalem, tous les biens des Templiers, tant meubles, qu'immeubles, avec tous les privileges qui leur avoient été accordés par le S. Siege, par les Rois & par les Princes. On exceptoit les biens que les Templiers poſſédoient dans les Royaumes

de Caſtille, d'Aragon, de Portugal & de Majorque, dont cependant on ne pourroit diſpoſer qu'avec le conſentement & l'approbation du S. Siege.

Cette exception fut faite à l'inſtance des Ambaſſadeurs des Rois d'Aragon, de Caſtille & de Portugal, qui ſouhaitoient que les biens des Templiers fuſſent employés contre les Maures, avec leſquels ces Princes étoient continuellement en guerre. Ils obtinrent, avec le temps, ce qu'ils deſiroient, & ils en furent mis en poſſeſſion. Le Roi d'Aragon eut dix-ſept places fortes, qui appartenoient aux Templiers. Le Roi de Caſtille, Ferdinand IV, ſe ſaiſit auſſi de celles qu'ils avoient dans ſon Royaume. Denis, Roi de Portugal, appliqua les biens des Templiers qui étoient dans ſon Royaume, à l'Ordre des Chevaliers de Chriſt, qu'il inſtitua. En France, en Angleterre & dans les autres pays, l'union des biens des Templiers, fut faite à l'Ordre des Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem, qui ſont aujourd'hui les Chevaliers de Malthe.

A l'égard des particuliers de l'Ordre, il

fut réſolu que les Conciles Provinciaux dans chaque Royaume, en ſeroient les Juges, & que, ſuivant leurs jugements, on puniroit les coupables, ou on leur feroit miſéricorde; & que pour ceux qui ſeroient trouvés innocents, on leur aſſigneroit une ſubſiſtance ſur les revenus de l'Ordre. Le Pape ſe réſerva le jugement du Grand-Maître & de quelques autres.

Tel fut le ſort du Grand-Maître, de Guy, Maître de Normandie, & frere du Dauphin d'Auvergne, de Hugues de Péraldo, qui avoit été Intendant des Finances du Roi, & d'un quatrieme, qui avoit auſſi eu de grands emplois dans l'Ordre.

Le Grand-Maître, appellé Jacques de Molay, natif de Bourgogne, avoit été arrêté dès l'année 1307, & avoit confeſſé tous les ſacrileges & tous les crimes des Templiers; les trois autres l'avoient fait auſſi. Le Pape étoit réſolu de ſe contenter, à leur égard, d'une priſon perpétuelle; mais il vouloit qu'ils fiſſent un aveu public de leurs fautes. Il envoya pour ce ſujet deux Cardinaux à Paris, où ces quatre Chevaliers étoient en priſon. On dreſſa

dans le Parvis de Notre-Dame un échaffaut, ſur lequel les Cardinaux monterent. Ils y firent venir les criminels, & là, furent lues à haute voix la confeſſion qu'ils avoient faite de la corruption de l'Ordre, & la Sentence qui les condamnoit tous quatre à une priſon perpétuelle.

Après cette lecture, le Grand-Maître & le frere du Dauphin, ſupplierent les Cardinaux de leur permettre de parler. On fut fort ſurpris de les entendre proteſter, en préſence de tout le peuple aſſemblé, qu'ils rétractoient tout ce qu'ils avoient dit devant leurs Juges, & déclarerent qu'ils avoient dépoſé faux contre leur Ordre; que c'étoit un Ordre très-ſaint; que tout ce qu'ils avoient fait juſques-là n'avoit été que pour plaire au Pape & au Roi, & qu'ils étoient prêts de mourir pour ſoutenir cette vérité.

Les Cardinaux, extrêmement déconcertés, les firent reconduire en priſon, & accorderent la vie aux deux autres qui ne s'étoient pas dédits. On fit auſſi-tôt le procès au Grand-Maître & au Maître de Normandie. Ils furent condamnés à être brûlés

brûlés vifs, & la Sentence fut exécutée vis-à-vis le Couvent des Auguſtins, dans l'Iſle du Palais, l'un & l'autre perſiſtant juſqu'à la mort dans leur opiniâtreté.

La ſeule expoſition de cette affaire, tirée des Mémoires les plus authentiques & les plus inconteſtables, eſt plus que ſuffiſante pour défendre Philippe le Bel contre les vains raiſonnements de certains Hiſtoriens, qui ont oſé entreprendre de flétrir la mémoire de ce Prince, comme ſi le motif d'une ſordide avarice l'avoit pouſſé à la deſtruction de l'Ordre des Chevaliers du Temple. Qu'auroit-on dit, s'il avoit fait comme les Rois de Caſtille & d'Aragon, qui profiterent des biens de cet Ordre? Et n'eſt-il pas au contraire de notoriété publique, que toutes les terres & tous les revenus que les Templiers poſſédoient en France, furent donnés à l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem; & que ſi ce Prince ſe fit attribuer quelque choſe de leurs biens meubles, ce ne fut qu'en dédommagement des frais qu'il

avoit faits dans cette pourſuite ? Peut-on réfléchir ſur la ſuite des procédures, ſur le nombre infini de témoins, Templiers & autres, ſur la qualité des Juges, ou des Commiſſaires employés pour les informations, Cardinaux, Evêques, Religieux, Gentilshommes, ſur les conformités des informations faites contre ces Chevaliers dans les autres Royaumes, avec celles qui furent faites en France, ſur le peu de penchant que le Pape avoit d'abord à les condamner, ſur la qualité même des coupables, dont pluſieurs étoient alliés aux plus grandes Maiſons de l'Europe, ſur le témoignage de pluſieurs Ecrivains étrangers ; enfin ſur ce qui ſe paſſa au Concile de Vienne ? Peut-on, dis-je, réfléchir de ſang froid ſur tout cela, ſans être perſuadé de l'équité de cette condamnation, & que l'extinction de cet Ordre, à laquelle Philippe le Bel eut tant de part, eſt un des plus inſignes ſervices qu'il ait pu rendre à l'Egliſe ? Mais telle eſt la malignité de l'eſprit humain, toujours porté à mal interpréter & à cen-

ſurer, ſur-tout la conduite des Grands, pour peu qu'il y ait lieu à y donner une fauſſe interprétation, & à la faire enviſager par quelqu'endroit odieux.

FIN.

Universi

2. mart 1786

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of O
Date due